DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 12587 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 19 JUILLET 1985

Eurêka en marche

Qui ne se réjouirait de voir la Communauté européenne — avec le renfort de cinq autres pays du continent — se tourner vers les technologies de pointe ? On lui a si souvent reproché de ne s'intéresser qu'à des secteurs économiques traditionnels, comme l'agriculture, ou malades, comme la sidérurgie, qu'on aurait mauvaise grâce à lui faire grief de cette ambition nouvelle. L'opération « guerre des étoiles » lancée par M. Reagan en 1983 n'y est certes pas étrangère, mais Eurêka — on ne cesse de le répéter à Paris et dans d'autres capitales — ne doit nullement être pris pour la réplique européenne à l'initiative de défense stratégique américaine.

La France tenait beaucoup au succès de la réunion organisée le mercredi 17 juillet à Paris. Elle est à l'origine du projet Eurêka de communauté européenne de la technologie, dont débattaient trente-quatre ministres et deux représentants de la Commission de Bruxelles. M. Mitterrand, qui éprouve pour ces matières hautement scientifiques une fascination de littéraire, en fait une affaire personnelle. Même en refusant de participer à l'IDS, en mai dernier à Bonn, il a pris soin d'affirmer sa conviction que l'avenir, c'était l'espace. Un projet conciliant l'Europe et la science-fiction ne pouvait manquer de lui apparaître comme une grande cause. Et à beaucoup d'autres avec lui : après avoir manqué d'en[illegible], [illegible] les membres de la C[illegible] y [illegible] liés.

Ce lancement solennel de l'Europe technologique laisse pourtant une impression mitigée. Sans doute le ministre français des relations extérieures, M. Roland Dumas, n'a-t-il pas eu tort de souligner l'unanimité qui s'était dégagée en faveur d'Eurêka. La part personnelle qu'il a prise dans ce début de mise en œuvre lui permet de mesurer le chemin parcouru. Mais on a vu, mercredi, resurgir les clivages désormais traditionnels à l'intérieur de la Communauté : d'un côté les maximalistes pressés, de l'autre ceux qui, comme les Britanniques, mettent l'accent sur le pragmatisme.

Les questions de procédure, une fois de plus, ont occupé beaucoup de temps et mobilisé bien des énergies, sans doute parce qu'elles recouvrent, en réalité, ce débat de fond sur la nature même de l'Europe à construire. Et le président de la Commission de Bruxelles, M. Jacques Delors, n'a pu faire prévaloir sa proposition : créer un groupe consultatif indépendant sur les projets susceptibles d'entrer dans le cadre d'Eurêka, système qui eût réduit la portée de ces oppositions traditionnelles entre Etats.

Enfin, si tout le monde est d'accord sur le principe de cette nouvelle communauté, le contenu concret de l'opération et son financement — malgré ce milliard que la France a mis dans la corbeille de mariage — restent à déterminer. On en reparlera cet automne à Bonn. Ce qui posera très vite, probablement, un problème que certains pays jugent essentiel : la distinction du militaire et du civil. Le résultat unanimement positif de ce « simple tour de table », comme on le qualifie à Paris, fait un peu penser à la célèbre formule de Woody Allen : la réponse est oui, mais quelle était exactement la question ?

(Lire nos informations page 3.)

L'afflux de capitaux oblige la Banque de France à réduire ses taux

Le dollar était stabilisé, jeudi 18 juillet, à 8,62 F contre 8,63 F à la suite des déclarations de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale des Etats-Unis, sur les risques d'une chute trop rapide et le refus d'abaisser à nouveau le taux d'escompte. Par ailleurs, la Banque de France, pour tenter de freiner l'afflux de capitaux et la réévaluation continue du franc, a réduit pour la seconde fois, en huit jours, son taux d'intervention, ramené de 9 7/8 % à 9 5/8 %.

« *Vive la baisse du dollar et ses effets bénéfiques pour une industrie américaine ravagée par les importations, mais gare à une chute trop rapide qui risqerait de réveiller les démons de l'inflation.* » Tel est, en substance, le message qu'a délivré M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale des Etats-Unis (FED), déposant, mercredi, devant une commission au Congrès de Washington.

Le tout-puissant président de la FED a, d'abord, confirmé ce que l'on soupçonnait, à savoir que la Banque centrale avait favorisé, et dans une certaine mesure provoqué, la baisse du « billet vert ».

En menant une politique du crédit plus accommodante ces derniers temps, la FED, a-t-il révélé, a été inspirée « *dans une certaine mesure par le souci de réduire la fermeté excessive et, à terme, insoutenable du dollar* ».

Mais une telle approche a « *ses limites et ses risques* », s'est-il hâté de préciser : « *La possibilité qu'à un certain point le sentiment à l'égard du dollar puisse changer de manière défavorable, avec de fortes répercussions en baisse sur son taux de change* », ce qui constituerait, prédit M. Volcker, « *la plus grave menace potentielle pour les progrès que nous avons accomplis dans la lutte contre l'inflation* ».

En clair, cela veut dire que la hausse du dollar, en réduisant le coût des importations, a permis de peser sur les prix intérieurs américains, et donc de contribuer à ramener le taux d'inflation à moins de 4 %. Toute baisse excessive du « billet vert » aurait l'effet inverse.

M. Volcker, dans son inlassable lutte contre l'inflation, est aidé par l'évolution favorable de nombreux paramètres. Ainsi, les cours des matières premières sont-ils tombés à leur plus bas niveau depuis des années, le prix du pétrole est orienté à la baisse, et, depuis l'an dernier, l'évolution des salaires américains marque un très net ralentissement.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 21.)

Les litiges se multiplient entre candidats socialistes aux élections législatives

Plusieurs ministres en mal de sièges stables qui cherchent des points de chute dans des départements où ils puissent être assurés d'être élus... Des députés sortants, soumis aux « trop-pleins » locaux, qui se disputent les rares terrains de « parachutage » disponibles ailleurs que chez eux... Des rivalités de courants qui s'exacerbent et donnent lieu à d'intenses marchandages. Le bureau exécutif du Parti socialiste, réuni le mercredi 17 juillet, n'est pas parvenu à régler les cas litigieux.

Ici en Gironde, par exemple, ce sont les partisans de M. Michel Rocard qui menacent de remettre en question l'accord conclu le 6 juillet afin d'assurer, en principe, une place équitable aux minoritaires sur les listes du parti.

Là, tel député sortant est frappé d'ostracisme par ses propres amis. C'est le cas, semble-t-il, à Belfort, de M. Raymond Forni, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, qui paraît marginalisé par ses « amis » du CERES... Des personnalités « extérieures » — M. Olivier Stirn, Mme Huguette Bouchardeau, mal reçues par les militants de la base...

Bref, les tractations en cours au sein du Parti socialiste pour la constitution des listes électorales de 1986 offrent un spectacle politique qui évoque les crêpages de chignon des fameuses marchandes d'oignons de Brive-la-Gaillarde, immortalisées naguère par Georges Brassens !

Plus sérieusement, il apparaît que ces difficultés diverses laissent planer un doute sur l'application de l'accord du 6 juillet intervenu au terme de la réunion du comité directeur du PS. Ces controverses ont amené le bureau exécutif du parti à rappeler, mercredi, que cet accord cadre doit permettre de préparer les échéances de 1986 « *avec un esprit de responsabilité et de solidarité* », et qu'il s'agit de « *créer les meilleures conditions pour gagner un maximum de sièges en mars 1986* ».

Ces tiraillements, inévitables à partir du moment où les dirigeants socialistes travaillent ouvertement sur la base de cent soixante-dix élus (contre deux cent soixante-neuf députés sortants du groupe socialiste) — tandis que les états-majors du RPR et de l'UDF, qui considèrent avoir plus de sièges à distribuer que de députés sortants, camouflent leurs propres divergences, — risqueraient en effet de nuire à l'image du parti majoritaire, déjà fort altérée aux yeux de l'opinion publique, s'ils n'étaient pas maîtrisés. Le « rappel » du bureau exécutif du PS a, sur ce point, valeur d'avertissement.

(Lire page 7 l'article de JEAN-LOUIS ANDREANI et nos informations.)

Accord sur l'assurance chômage

Quatre centrales syndicales (CFDT, CFTC, FO, CGC) sur cinq — la CGT ayant refusé — ont signé, ce jeudi 18 juillet au petit matin, un protocole d'accord sur l'assurance-chômage avec deux organisations patronales (CNPF et CGPME).

Regain d'une politique contractuelle bien mal en point au niveau national, bouée de sauvetage pour l'assurance-chômage ou amorce d'une mutation de l'UNEDIC ? Le compromis obtenu est d'abord conforme à ce qui était attendu.

D'un côté, les syndicats signataires se sont bel et bien engagés dans un plan de sauvegarde de l'UNEDIC, cinq réunions étant programmées, du 3 septembre au 9 octobre, pour régler le problème du déficit 1985. De l'autre, le patronat s'est résigné à une revalorisation de 600 francs par mois pour les chômeurs en fin de droits, financée par une hausse de 0,2 % de la cotisation des seuls salariés.

Isolée, après avoir cru qu'un front syndical uni s'ébauchait, la CGT a condamné « *très fermement* » la « compromission » des quatre autres syndicats qui ont accepté une « *solidarité à sens unique* ». Mais si le compromis est plus limité que ce qui était prévu sur un point — les fins de droits auront désormais 63 F par jour et non... 64,50 F, il est globalement plus ambitieux.

MICHEL NOBLECOURT.

(Lire la suite page 20.)

Le Monde DES LIVRES

JAZZ A MONTREUX

Le bateau ivre des musiques

De notre envoyé spécial FRANCIS MARMANDE

Montreux. — Brazil, Rock from England, A night Nina Hagen, Exotic night, Big bands night, Rythm'n blues summit, All that jazz, à coups de clins d'œil et de références, Montreux vit encore en anglais jusqu'au 20 juillet, après trois semaines de festival. Au cœur de l'entreprise, qui fêtera l'an prochain ses vingt ans, discret, omniprésent et insaisissable : Claude Nobs.

La justification immédiate de Claude Nobs tient dans cette évidence qu'il s'amuse. Comme le Festival n'a pas l'air de perdre trop d'argent, cet amusement a du bon... Lancé sur une initiative modeste, le Festival de Montreux est devenu l'une des machines les plus spectaculaires du monde du jazz. Nobs a réussi à faire de sa passion un métier. On se demande ce qu'il fabrique l'hiver, quand l'équipe qui l'entoure ne compte plus qu'un permanent : il doit probablement regarder les films vidéo qu'il a eu la présence d'esprit de réaliser depuis que le Festival existe. Mémoire intacte du jazz dans un lieu exceptionnel, cette vidéothèque fera nécessairement date.

Exceptionnel, Montreux l'est par son site, son ampleur, ses moyens, sa sonorisation, ses deux mille à quatre mille personnes par soir, ses prix forts, ses sponsors multiples et cette inimitable ambiance d'engouement qui n'existe à ce point que dans la salle du casino. Montreux se multiplie, se regarde et passe son temps à s'aimer. Montreux se célèbre par tee-shirts et colifichets interposés, se dédouble dans le circuit vidéo qui en reproduit un peu partout les prestations et leur donne l'estampille de l'éternité, célèbre Miles Davis qui à son tour célèbre Montreux, à l'infini. Comment donc cette ville bénie des dieux, spécialement étudiée pour les milliardaires en retraite et les veuves en villégiature, a-t-elle pu devenir, sous la houlette de Nobs, le fils d'un de ses boulangers, ce bateau ivre de musiques de toutes les couleurs, dix-huit jours par an ? Voilà une bonne question pour les ethnologues de demain.

En attendant, Montreux va sur ses vingt ans. Claude Nobs, pour sa part, a gardé son âme de vingt ans. Il doit bien prévoir pour l'anniversaire vingt nuits de concerts. Montreux continue de célébrer et d'emmagasiner l'histoire du jazz, de toutes les musiques noires et des autres selon la mode. Dernier effet de miroir : par un goût du relais, que soutiennent alertement de grandes compagnies de disques, Montreux, qui suit les modes, a toujours l'air de les fabriquer.

Le Festival a essayé de se défaire de son étiquette « jazz ». Comme tout le monde continuait de l'utiliser, il s'est fait une douce violence de la réintroduire. Et personne ne s'en plaint. Les foules se succèdent et changent selon la coloration des nuits. Et les dépendances du casino sont en permanence habitées par une population de passage qui, faute de pénétrer dans la salle centrale où l'on écoute, l'on regarde et l'on danse, déambule et prend un petit air de festival.

Les nuits au titre prometteur racontent des histoires. De Slickaphonics à Horace Silver en passant par Manu Dibango, la soirée intitulée en toute simplicité « Jazz » a tout l'air d'une machine à remonter le temps. Au début, signalés en rouge sur l'affiche, les jeunes turcs de Slickaphonics que dominent Ray Anderson (chanteur et tromboniste) et le bassiste Mark Helias. Ils s'emploient à distribuer à profusion des signes de jeunesse. Cette débauche de gesticulations, d'allusions multiples, cette volonté d'ironie et de finesse à tout prix, noyées dans une rythmique aux accents funky, ont quelque chose d'assez appuyé. Mais cela plaît.

A l'autre bout de la soirée, Horace Silver lance son quintette immuable aux musiciens toujours renouvelés — et avec quel talent prémonitoire. Entre les deux groupes, Manu Dibango, assez étonné de ne pas être invité aux bacchanales « médiatiques » de Wembley et de Philadelphie que les écrans de Montreux se feront un devoir de diffuser, délivre son idée persistante de la fusion entre l'Afrique et la mémoire du jazz.

(Lire la suite page 17.)

AU JOUR LE JOUR

Longévité

M. Gorbatchev vient de mettre à la retraite d'office un certain M. Elloutine qui occupait paisiblement depuis... trente et un ans le poste de ministre de l'enseignement supérieur et secondaire spécialisé.

Cette fin de carrière brutale amène à poser deux questions :

1) M. Elloutine était-il si prudent qu'il ait fallu plus de trente ans pour découvrir son existence discrète ?

2) Le système soviétique est-il si lent qu'il ait fallu trois fois dix ans et une demi-douzaine de secrétaires généraux pour qu'on s'avise qu'il ne faisait pas l'affaire ?

Une chose est certaine : on ne peut pas imaginer qu'il ait été un bon ministre, sinon pourquoi ne le garderait-on pas trente ans de plus ?

BRUNO FRAPPAT.

LIRE

débats

SÉCURITÉ

Il y a gros à parier que l'insécurité sera l'un des thèmes de la campagne pour les législatives. Les socialistes ont pris les devants et « chouchoutent » la police à un point tel que Denis Langlois se demande si la liberté n'a pas plus à y perdre que la sécurité à y gagner. Pour Martial Lemoine, la source véritable de l'insécurité est dans l'égoïsme qui laisse une partie grandissante de la population aux marges de la société. Il y a aussi une forme d'insécurité, très insidieuse, que dénonce Pierre Vidal-Naquet : celle de la machine judiciaire quand elle laisse aux victimes le goût amer de l'iniquité.

Les apprentis sorciers

Les socialistes font beaucoup pour la police. Beaucoup trop

par DENIS LANGLOIS (*)

CONNAISSEZ-VOUS l'histoire de l'inventeur du boomerang qui croyait atteindre sa cible et se releva avec une grosse bosse derrière la tête ?

Le gouvernement socialiste me fait penser à cet apprenti sorcier. Soucieux de ne pas perdre trop de voix aux élections, il chouchoute la police, la comble de crédits, la dote des dernières trouvailles informatiques, veut lui adjoindre des appelés du contingent. (Entre nous, quel tollé on aurait entendu si, avant mai 1981, la droite avait fait la même proposition !)

Il s'agit précisément de couper l'herbe sous le pied de la droite, de montrer que les socialistes sont les meilleurs garants de l'ordre, les champions toutes catégories de la sécurité. Mais il y a gros à parier que, dans quelques années, les mêmes pesteront contre la présence excessive de la police.

L'histoire se renouvelle. C'est un ministre socialiste qui, après la guerre, préconisa la création des CRS, ces Compagnies républicaines de sécurité que, quelques années plus tard, la gauche jugeait, à juste titre, plus sécuritaires que républicaines.

La police est un ingrédient à manier avec la plus grande précaution. Qu'on le veuille ou non — et le policier de base n'y est pour rien, — ce sera toujours un pis-aller. Si l'on pouvait s'en passer, tout le monde s'en porterait mieux. Il est vrai aussi que personne ne peut vivre heureux sans un minimum de sécurité. La vie perd singulièrement de sa valeur quand on se croit guetté et menacé par une faune dangereuse, quand on tremble de peur le soir en croisant dans la rue un passant attardé, qui tremble lui aussi.

Protéger en surveillant

C'est vrai, mais il faut savoir que la sécurité se paye par une restriction des libertés et donc par une autre sorte d'insécurité. Un policier ça protège, mais ça surveille aussi. Ça tient des fichiers, ça suspecte, ça entre par effraction dans l'existence des gens aussi insidieusement qu'un cambrioleur.

(*) Avocat, auteur du *Guide du citoyen face à la police*.

Sécurité, liberté. Certains soutiennent que les deux peuvent aller de pair. C'est faux. Il faut choisir. Un peu plus de sécurité, mais un peu moins de liberté. Un peu moins de sécurité, mais un peu plus de liberté. Le problème est de savoir si la sécurité absolue, qui bien sûr ne peut pas exister, serait encore la vie.

Une police plus nombreuse (la France est déjà l'un des pays du monde le mieux pourvus en ce domaine) et mieux équipée se traduira toujours par un renforcement des contrôles, une restriction des libertés quotidiennes. Certains s'en réjouiront. Ils adorent que l'on fouille dans leurs sacs ou le coffre de leur voiture. Ils prennent un plaisir évident à sortir à tout propos leur carte d'identité. Ils jubilent à la perspective d'une garde à vue ou d'une bonne rafle de quartier. Surtout d'ailleurs quand ce sont les autres qui font l'objet de telles sollicitudes et, en priorité, les jeunes et les étrangers. Malheur à ceux qui sont à la fois jeunes et étrangers !

Il vaudrait mieux se pencher sur les causes profondes de l'insécurité. Mais on découvrirait alors que la principale insécurité pour la plupart des gens ce n'est pas la délinquance des banlieues, mais la crainte du chômage, les inégalités, la diminution du niveau de vie ou les risques de guerre. Le problème deviendrait trop compliqué. Il est plus simple d'augmenter les forces de police. Ça calme les mécontents, ça les fait tenir tranquilles.

Vous voulez du travail ou des allocations de chômage moins dérisoires ? Voilà un magnifique îlotier flanqué d'un auxiliaire du contingent ! Vous voulez une crèche, un centre social, une maison de jeunes ? Regardez le bel ordinateur que vient de recevoir votre commissaire ! Vous voulez manifester dans la rue pour protester contre la fermeture de votre usine ? Admirez la jolie matraque électronique et télescopique que l'on vient d'offrir à votre CRS préféré !

« Jamais aucun gouvernement n'aura fait autant pour la police et la sécurité. » C'est le slogan qui fera fureur aux prochaines élections dans la bouche des candidats socialistes. Puissent-ils — et nous par la même occasion — ne pas le regretter amèrement demain !

« UN FLIC DE L'INTÉRIEUR », DE GEORGES MORÉAS

Désintoxication

« FLIC » sans l'être. C'est sans doute le mystère Georges Moréas, celui qui donne toute sa saveur aux Mémoires de ce jeune grand flic, qui ne l'est plus depuis peu, de sa propre volonté. *« J'étais de plus en plus mal dans ma peau de flic,* écrit-il. *Je crois que j'étais malade. Toxicomane de la police, la dose normale ne me suffisait plus. J'avais besoin d'autre chose. Je recherchais plus et, maintenant, je savais que je risquais l'overdose. »*

C'est ainsi qu'un jour de 1983 le patron de l'Office central de répression du banditisme (OCRB), grandi dans le sérail de la police judiciaire depuis son entrée dans la police à la fin des années 60, rendit son *« attirail » — « Je voulais dire ma carte, mais le mot n'était pas passé »,* ajoute-t-il. *Un flic de l'intérieur* est un produit à part dans l'abondante littérature des policiers, anciens ou en activité. D'abord par l'itinéraire de son auteur, promis sans nul doute à une grande carrière, fou de son métier de fouineur, parfait connaisseur du grand banditisme, un passionné qui pour autant n'a pas sombré dans la mythologie ordinaire, celle du justicier au-dessus du lot commun parce que agissant au nom de la loi.

Quarante-six ans — dont dix-sept dans la police : Georges Moréas ne bluffe pas. Il parle de sa *« non-peur »,* ce calme qui l'empêchait de tirer même quand c'eût été nécessaire. Il n'en tire pas gloriole pour autant. Il voit sa passion policière comme une parenthèse hors du temps, un métier qu'il aima au point de le juger dévastateur : *« En fait, c'est ça,* se confie-t-il à lui-même au moment de sa démission, *durant toutes ces années tu n'as jamais travaillé. Jamais tu n'as regardé ta feuille de paie. » « Ce boulot n'en avait jamais été un pour moi »,* résume-t-il. D'autres s'en feraient une gloire, lui s'en est un jour inquiété.

Ce livre est l'antidote de ces plaidoyers en forme de règlement de comptes qu'offrent le plus souvent les responsables policiers quand ils se font littérateurs. Le métier y est dessiné sans fard ni apprêt. Ni enjolivé ni enlaidi. Simplement décrit, sans réserves ni silences. La guerre des polices, les indicateurs, l'excitation de la filature, les « bavures », la complexité des liens tissés avec les proies délinquantes, l'atmosphère des planques ou des prises d'otages, les rapports avec la justice ou la politique... Dans ses multiples facettes, le récit de Moréas tourne le dos aux clichés. Ni héros sans failles ni crapules noircies, les flics y sont rendus avec leurs petitesses et leurs enthousiasmes, leurs problèmes « de gomme et de crayon », leur dévouement et leur bricolage, leurs combines et leur professionnalisme. *« Un métier impossible et magnifique » :* le livre est tout entier dans ce paradoxe.

Mais il y a plus : le ton, le rythme, l'image juste et la simplicité d'écriture. Moréas réussit à faire passer, dans un ouvrage de genre — j'étais flic et vous allez tout savoir, — une sensibilité peu commune. Qu'il s'agisse du racisme, avec des anecdotes pas toujours glorieuses pour le pouvoir de gauche. Ou, mieux encore, de cette femme, celle qu'il attendait *« depuis toujours »,* rencontrée au détour d'une affaire d'enlèvement, une enquête au cours de laquelle un gardien, Philippe Maziz, fut tué, victime de la guerre des polices ou de l'improvisation, ce qui revient sans doute au même. Le début d'une histoire d'amour, qui contribua à faire sortir Moréas *« de l'intérieur »...*

EDWY PLENEL.

* *Un flic de l'intérieur*. Éditions numéro un, 306 pages, 69 F.

La violence des nantis

La véritable insécurité est celle du chômage : plus d'emplois et moins de portes blindées !

par MARTIAL LEMOINE (*)

IL ne se passe plus un jour sans qu'une municipalité nous annonce la création d'une commission de sécurité, dans le souci de faire reculer l'insécurité ambiante. L'impact psychologique, ou électoral, de ces nouvelles instances municipales n'est pas négligeable pour rabattre la France douillette, barricadée derrière ses portes blindées, vers les filets des partis politiques ou les associations de « légitime défense » sans qu'on recherche les véritables causes de cette insécurité.

Les marchands de portes blindées et d'alarmes en tout genre sont les principaux bénéficiaires de cette peur.

Dans un pays où nos concitoyens admettent que plus d'un million de travailleurs privés d'emploi doivent accepter de vivre de mendicité ou de charité, sans droit au travail et sans ressources financières de solidarité de leurs semblables, on peut se demander s'il ne s'agit pas d'une duperie de laisser croire aux gens que les problèmes de sécurité peuvent être résolus par un accroissement des effectifs de gardiens de la paix, ou la mise en place de barreaux en épines devant chaque fenêtre, lorsque l'on est obligé d'ouvrir en hiver les stations de métro pour héberger les sans-abri parisiens.

Admettre que tant d'individus n'aient plus rien à perdre, n'est-ce pas déjà créer l'insécurité de ceux qui acceptent une telle calamité sociale ? Dès lors que l'on encourage par l'institutionnalisation du chômage des groupes tenus à l'écart du travail et de la consommation, tout juste admis à survivre d'indignes aides sociales pour ceux dont les « droits » sont épuisés, on fabrique l'insécurité des nantis de l'emploi et des privilégiés de statuts sociaux.

Dans une société où l'on admet que seul le goût du « challenge », de l'ambition, du punch et de la ténacité doit permettre de vivre décemment sans aucune logique de solidarité à l'égard de ceux qui n'ont plus le profil « jeune », « fonceur » ou « carriériste », on sécrète inéluctablement le rejet de toute une catégorie de citoyens handicapés par leurs origines modestes, leur âge, leur sexe, leur race, leur formation ou leurs charges de famille.

Cette violence des nantis n'est jamais dénoncée car elle fait partie de l'idéologie dominante de la « réussite » de ceux qui sont à l'abri des conséquences de la crise économique.

Lorsqu'un huissier vient sommer un chômeur à bout de ressources de quitter les lieux, ou saisir ses biens parce qu'il est devenu insolvable pour payer ses dettes, et que pour une telle besogne on donne même une vacation à un commissaire de police qui, lui, ne sera jamais chômeur, on démontre bien que les victimes de l'insécurité ne sont pas forcément ceux qui réclament davantage de sécurité.

Un désastre social

Dire que cette violence est légale parce qu'elle s'habille de l'ordre établi, c'est faire une entorse à notre charte constitutionnelle qui reconnaît à chacun des *« moyens convenables d'existence »* et *« le droit d'obtenir un emploi »*. Mettre un chômeur à la rue, ou même en prison, lorsqu'il est sans abri prouve bien que la psychose de sécurité s'alimente de l'insécurité qu'elle engendre.

La violence des nantis occulte aussi sciemment une autre forme de répression, psychologique, puisque ceux que l'on appelle par euphémisme des *« demandeurs d'emploi »* sont souvent accusés d'être des *« fainéants »* ou des *« bons à rien »* en prime de leur statut social de citoyens de classe inférieure.

Le problème du maintien de l'ordre et de la sécurité dans notre société en crise n'est donc pas de laisser croire que la solution se trouve dans des « sureffectifs » de police à tous les coins de rue et de perpétuer une situation d'injustice sociale qui fabrique des exclus et des sans-droits, mais de considérer que l'exigence de sécurité est incompatible avec le refus de minimum vital pour les plus déshérités.

Que voit-on aujourd'hui ? On est obligé de créer des fonds sociaux spéciaux pour payer les loyers impayés des chômeurs dans les HLM, afin d'éviter leur expulsion. On subventionne avec les deniers publics le Secours catholique et l'Armée du salut pour leurs soupes populaires. On finance, pour les chômeurs de longue durée âgés de plus de cinquante ans, des stages de « formation » uniquement pour leur permettre d'atteindre le droit à la préretraite. Les bureaux d'aide sociale des mairies sont à l'affût des appels d'offres des surplus alimentaires pour nourrir ceux qui n'ont plus droit à rien. Il serait peut-être temps de donner une autre image de notre Sécurité sociale et de cesser de gémir sur l'« insécurité » de ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans une file d'attente de l'ANPE.

L'ampleur du désastre social justifie d'autres moyens que ceux du marché de la peur, des portes blindées, des alarmes, des vigiles et des chiens méchants, qui risquent de n'être qu'un palliatif à un mal qui trouve sa source dans l'égoïsme des nantis à l'égard des exclus.

Le seul remède que devraient offrir nos commissions de sécurité municipales aux cambrioleurs en herbe ? Leur donner un autre emploi !

(*) Economiste.

Déni de justice (ter)

Cela commença par un coup de feu le jour de la marche au Panthéon...

par PIERRE VIDAL-NAQUET

VOICI près de vingt-cinq ans que, dans des chroniques ou des libres opinions, j'essaie d'attirer l'attention des lecteurs du *Monde* sur ce qui se passe dans ce que Casamayor appela un jour le *« monde inhumain des prétoires »*. Il s'agissait le plus souvent d'erreurs judiciaires, comme celle dont a été victime Luc Tangorre, ou de crimes commis par les gardiens de l'ordre, comme ceux qui entraînèrent la mort de Patrick Mirval ou de Pascal Piton.

L'affaire que je voudrais présenter aujourd'hui à grands traits sous un titre dont j'ai déjà usé (1) précisément à propos de Pascal Piton, mort le 8 juillet 1979 des suites d'un meurtre camouflé en suicide commis à la prison de Loos, n'a pourtant rien à voir avec ce titre d'erreur judiciaire. Elle n'en est pourtant pas moins significative, et c'est parce que j'avais parlé ici même en septembre 84 d'un « déni de justice » que j'ai fait la connaissance de M. et Mme Chanut.

L'affaire commence le 15 mai 1981 : Laurent Chanut, seul fils de ce couple qui travaille à Air France et qui habite dans la région de Versailles, est blessé à l'abdomen d'une balle de 22 long rifle par un camarade, Frédéric Z..., en présence d'un autre camarade, Bruno P..., propriétaire de l'arme. Les jeunes gens s'étaient entraînés au tir dans la forêt. La scène meurtrière a lieu, elle, dans la chambre de Laurent, qui est couché. Laurent, qui a dix-neuf ans, meurt le 21 mai. C'était le jour de la marche au Panthéon du président nouvellement élu, au son de la *9e Symphonie*. J'y étais, M. et Mme Chanut auraient voulu aussi y être. Ce sont des pieds-noirs, mais qui ont compris l'indépendance de l'Algérie. Ce sont des hommes de gauche, irréductiblement.

Au commissariat de Marly-le-Roi on demande, ce même 21 mai, s'ils portent plainte, étant entendu qu'une information serait ouverte. Porter plainte, à ce stade de l'affaire, ils ont bien le temps. Ils refusent, pourtant, de renoncer définitivement — comme le leur demande le Parquet — à porter plainte. Ils reçoivent les parents de Frédéric, puis quittent la région parisienne pour vivre seuls, avec leur fille, leur douleur. A la fin du mois de juin ils sont de retour, et là ils apprennent que le dossier est classé, oui, classé, purement et simplement. Il n'y a eu ni crime ni délit. Nous sommes dans un milieu honorable. D'estimables jeunes gens s'exerçaient au revolver, et l'un d'entre eux est mort.

Acharnement de lenteur

M. et Mme Chanut ne sont pas des affamés de vengeance, mais ils voudraient savoir la vérité, ce qui ne s'obtient qu'au terme d'une enquête loyale. Mais d'enquête il n'y en eut point. Alors ils portent plainte, avec constitution de partie civile, et une information est ouverte le 17 juillet. Leur avocat, homme de sérieux et de conscience, est Me Baudelot. Donnons une idée de la façon dont fut organisée l'instruction, si l'on ose employer ce mot. La reconstitution du drame n'eut lieu que le 15 décembre 1982. Dans quelles circonstances la balle avait-elle été mise dans le revolver et tirée ? C'est ce qu'on ne chercha pas à établir. Frédéric avait simplement dit qu'il nettoyait l'arme et que le coup était parti accidentellement. A la partie civile qui s'inquiète, à l'avocat qui adresse un mémoire pour relever ce qui, dans ce dossier, reste obscur, le juge d'instruction, Mme Watrelot, ne répond qu'à peine.

Finalement, Frédéric comparaît devant le tribunal correctionnel de Versailles, le 23 septembre 1983, vingt-huit mois après les faits. Pour le président, M. Cabouat, pour l'avocat général, le dossier est si « mal ficelé » qu'il y a lieu de compléter l'information. Le 30 septembre le président rend, en audience publique, une ordonnance de complément d'information. Il a fallu près d'un an pour que cette ordonnance lue soit transformée en ordonnance écrite. Entre-temps, le président du tribunal avait quitté la résidence de Versailles, ce qui permit à un de ses assesseurs de rédiger le jugement. Un bel archarnement de lenteur en vérité.

Qu'espéraient donc les parents ? Envoyer Frédéric au bagne ? Ils sont si peu assoiffés de vengeance qu'ils ne voient aucun inconvénient à laisser, comme le leur demande le juge d'instruction, Frédéric poursuivre ses études et passer normalement ses examens avant de répondre aux questions du juge d'instruction. Ils ne demandent pas de longues années de prison ou du sang, ils demandent, répétons-le, la vérité. L'obtiendront-ils ?

Un complément d'information fut donc réalisé. Frédéric reconnut, en présence d'un témoin, avoir menti, parce qu'il avait peur, mais les témoins avaient dit aussi que Laurent, après avoir été blessé, avait répété à plusieurs reprises : *« Ne me pète pas ! Ne me pète pas ! »*, ce qui suppose tout de même un minimum d'intention meurtrière. L'affaire vint devant le tribunal le 4 juin 1985. Une intervention très digne auprès de Robert Badinter qui répondit avec non moins de dignité et d'émotion ne fut peut-être pas étrangère à cette venue tout de même tardive. Le procureur demanda une peine de dix-huit mois avec sursis pour l'inculpé, qu'elle propose d'*« abandonner à sa lâcheté et à sa conscience »*. En définitive, un an avec sursis, peine amnistiable.

Eh bien, je le dis, cela est, à nouveau, un déni de justice. Un magistrat qui connaît bien la chancellerie me dit qu'une telle décision est pourtant un succès. Mais imaginez : imaginez que la victime ait été un procureur de la République ou un policier. Imaginez que le meurtrier ait été un immigré ou un « beur ». Les années de prison auraient plu dru. Ce n'est pas cela que demandaient M. et Mme Chanut. Mais la justice de classe fonctionne dans un sens et dans l'autre. Pour en finir, il faudra un long travail, au-delà de la bonne volonté d'un ministre. Il faudra le profond travail de soi sur soi de tout le corps judiciaire. En sommes-nous seulement au début ? Pas à Versailles, apparemment.

(1) « Déni de justice » I et II, *le Monde* du 19 novembre 1980 et du 7 septembre 1984.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
TÉL : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 335 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

DIPLOMATIE

AUX ASSISES EUROPÉENNES DE LA TECHNOLOGIE

Eurêka : feu vert politique, mais peu de progrès concrets

« Les ministres ont considéré qu'Eurêka était créé à partir de ce jour », proclame fièrement le communiqué publié à l'issue des Assises européennes de la technologie qui se sont tenues à Paris le 17 juillet. De fait, depuis mercredi, Eurêka n'est plus seulement une initiative française, même favorablement accueillie par les pays partenaires, mais un projet commun aux dix-sept pays qui étaient représentés à Paris. Les incertitudes sur l'avenir n'en sont pas pour autant écartées. Le changement de statut d'Eurêka, sa consécration, n'a pas inspiré aux participants une nouvelle démarche, une nouvelle méthode de travail plus collective pour aller de l'avant. La conférence s'y est essayée mais, les méfiances et arrière-pensées se révélant encore très vives, avec un succès limité. A cet égard, la réunion a été décevante.

A l'invitation de M. Genscher, le ministre allemand des affaires étrangères, les dix-sept ont décidé de se revoir en RFA à l'automne. Ce nouveau rendez-vous sera préparé par l'équipe actuelle, c'est-à-dire par les Français assistés par le pays hôte, à savoir l'Allemagne, par la Commission européenne et par la présidence luxembourgeoise du Conseil des ministres de la Communauté. La manière dont les autres pays participant à Eurêka seront associés à cette mission de conception et d'animation demeure imprécise. La conférence n'a guère apporté d'éléments nouveaux tant sur le contenu du programme que sur le financement des projets. Bref, la phase préparatoire va continuer comme par le passé, sans qu'il soit du tout certain que le grand *« show »* qui vient de se dérouler à Paris soit de nature à en accélérer le rythme. Les dix-sept se sont donnés un répit de trois à quatre mois avant de prendre les premières décisions opérationnelles.

L'après-midi avait commencé au Palais de l'Elysée où le président Mitterrand avait tenu à saluer ses invités et à témoigner ainsi du grand intérêt qu'il porte à l'initiative lancée par la France voici trois mois. Celle-ci, confirmait-il, était prête à affecter un milliard de francs à Eurêka en 1986. On remarquait, dans l'intervention de M. Mitterrand, les propos aimables prononcés à l'intention de la Commission européenne et de son président M. Jacques Delors, comme s'il souhaitait dissiper le soupçon que la France cherchait à limiter le rôle pouvant être joué par la Communauté et ses institutions dans Eurêka. Mais, rappelait-il cependant, *« Eurêka est depuis le premier jour un projet qui, grâce à sa très grande souplesse – souplesse qui doit être préservée – doit éviter d'être peu à peu diminué par un excès de bureaucratie »*.

Ensuite, ce fut aux ministres de jouer. Outre le *« soutien ferme et positif »* qu'ils ont tous manifesté au projet Eurêka, selon les termes de M. Dumas, les représentants des délégations se sont montrés très pragmatiques. Ils ont été unanimes sur la nécessaire *« flexibilité »* du programme et sur le rôle primordial que devaient y jouer les industriels à qui il revient de proposer des projets porteurs et d'apporter une part du financement nécessaire pour les mener à bien.

Nuances

Des nuances apparaissent toutefois dans les allocutions des différents ministres. Ainsi, certains pays – la Belgique, la France, mais surtout l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne – insistent tout particulièrement sur la priorité qui doit être donnée à la création d'un véritable marché intérieur européen. Pour le ministre ouest-allemand, *« cela implique avant tout des standards et des normes communs »*. Les Britanniques vont encore plus loin dans ce sens puisqu'ils proposent l'institution d'un « certificat Eurotype », sorte de « label Eurêka » qui pourrait être attribué aux produits européens de haute technologie, et, reprenant l'idée émise par un industriel de leur pays, ils envisagent même la création d'un nouveau régime de société qui permettrait la création d'entreprises européennes qualifiées ».

Si les participants se prononcent tous pour une organisation *« souple et légère »* d'Eurêka, leurs avis n'en diffèrent pas moins sur la place plus ou moins prépondérante à accorder à la Communauté. Certes, personne ne songe à l'exclure d'Eurêka, et nombreux sont ceux qui lui accordent une place importante au centre du dispositif. Mais les uns et les autres ne mettent pas le même enthousiasme à défendre cette position. La palme de l' « esprit communautaire » revient sans nul doute au Benelux, et l'Italie qui considèrent que, *« pour réaliser pleinement les objectifs qui nous réunissent aujourd'hui, il faut explorer plus complètement tous les avantages que comporte le recours immédiat à un cadre institutionnel, économique et financier préexistant, celui des Communautés européennes »*. La délégation belge précise aussi qu'on *« gagnerait en efficacité et en clarté si toutes les possibilités* [offertes par la Communauté] *étaient étudiées plus à fond »*, exprimant par là très clairement une position que ne renieraient certainement pas la plupart des « petits pays », soucieux de se placer sous le « parapluie européen » pour occuper plus qu'un « strapontin » dans Eurêka. Il est à cet égard significatif de noter que la Suisse, l'un des cinq pays associés au programme, bien que n'appartenant pas à la CEE, souligne que *« la participation dans les enceintes de décision et de session » du programme*, de tous ceux qui ont été invités à Paris, *« est à la fois impérative et indispensable »*.

Comme il leur avait été précisé dans l'ordre du jour de la séance, les ministres ont dû par ailleurs se prononcer sur les moyens, notamment financiers, à accorder à cette « Europe de la technologie ». *« D'une façon générale, le principe de la mixité des financements est apparu au cours des débats »*, a annoncé M. Dumas, précisant que *« certains pays ont déjà annoncé qu'ils apporteraient des fonds publics »*. La France, initiateur d'Eurêka, a fait le premier geste. Certains gouvernements, ceux de la Belgique et de l'Allemagne fédérale *notamment*, pourraient la *suivre en* ce sens. D'autres, en revanche, penchent plutôt vers un redéploiement, en faveur d'Eurêka, de crédits publics déjà attribués. Les propos *des délégués britanniques semblent* aller dans ce sens. On constate cependant que toute référence à la mixité des crédits, qui figurait dans le projet de communiqué préparé par les Français, a disparu dans la version finale.

Critères de choix

Restait enfin à évoquer le contenu même d'Eurêka, c'est-à-dire les critères de choix des projets. Le communiqué final rédigé à l'issue des débats est très laconique sur ce point. Dans les propos du ministre de la recherche français, il ressort que la France souhaite pour chacun de ses projets une forme très opérationnelle. Il suggère de *« confier la gestion de chaque projet à une structure de type industriel, dans laquelle des entreprises et des institutions publiques ou privées prendraient des parts en fonction de leur intérêt, illustrant le principe essentiel de géométrie variable »*.

Les ministres pouvaient donner quelques indications sur leurs vœux concernant le champ d'application d'Eurêka ou sur leurs éventuelles disponibilités à y consacrer des fonds publics. Mais, dans une aussi brève réunion à trente-six participants, il était exclu qu'il puisse y avoir un débat, et *a fortiori* des décisions, sur ce double thème du contenu du programme et de son financement. Il n'y a eu de véritable discussion, au moment de la rédaction du communiqué, que sur un point : les modalités de préparation de la conférence ministérielle d'automne. A qui incomberait la charge de cette préparation ? Les Britanniques proposèrent la création d'un groupe *ad hoc* où chacun des pays participants aurait été représenté. Procédure beaucoup trop lourde, répliquèrent les Français qui suspectent Londres de n'éprouver qu'une sympathie modérée pour leur initiative. M. Delors, soucieux de débarrasser l'entreprise de son caractère intergouvernemental, suggérait, lui, la création d'un groupe consultatif indépendant, composé de personnalités choisies pour leurs compétences – dont, bien entendu, *un représentant de la Commission* – qui arait été chargé de sélectionner les projets méritant d'être soutenus par Eurêka et de monter des plans de financement. Mais qui mettre *dans ce groupe et qui en écarter ?* Chacun voulant rester « dans le coup », l'idée, pourtant séduisante, ne fut pas retenue. Les Français, cela transparaissait dans le premier projet de communiqué qu'ils proposèrent à la conférence, ne trouvaient pas anormal de continuer à garder la haute main sur l'opération, au moins jusqu'à la réunion d'automne, quitte à y associer les Allemands. M. Androtti, le ministre italien des affaires étrangères, immédiatement suivi par les pays du Benelux qui comme l'Italie redoutent que la France accorde une place trop limitée à la Communauté et à la Commission de Bruxelles, s'insurgea contre ce qu'il lui semblait une tentative de condominium et réclame une préparation plus collective. Ainsi naquit le *« groupe de représentants à tout niveau »* dont la tâche exacte, à côté des Français, des Allemand et des institutions de la Communauté, si l'on s'en tient à la lecture du communiqué, n'est guère évidente. Eurêka existe, mais une méthode de travail européenne, différente de celles de la Communauté n'a pas encore été trouvée.

ELISABETH GORDON
et PHILIPPE LEMAITRE.

MM. Mitterrand et Kohl se retrouvent à Strasbourg pour le concert d'Europa Cantat

MM. Mitterrand et Kohl devaient assister ensemble, ce jeudi soir 18 juillet à Strasbourg, au concert inaugural du cycle *Europa Cantat*, considéré comme la plus grande manifestation chorale d'Europe. L'arrivée du président français et du chancelier ouest-allemand était prévue pour 20 h environ à l'aérodrome d'Entzheim ; l'un et l'autre devaient quitter la métropole alsacienne vers 22 h 30. La rencontre ne laisse donc en principe aucune place à un entretien politique (le prochain rendez-vous diplomatique est d'ailleurs fixé au mois d'août). Leurs déclarations publiques avant le concert devaient être brèves, selon le porte-parole du gouvernement de Bonn et les organisateurs de la manifestation.

Ce sera cependant la première fois que des personnalités politiques de ce rang se rendent à une telle manifestation, organisée tous les trois ans. *« L'année européenne de la musique se devait de trouver un point d'orgue à Strasbourg, symbole de l'unité européenne, en y rassemblant 4 300 choristes venus de tous les continents et dirigés par les chefs les plus éminents de l'Europe chorale »*, a souligné M. Marcel Corneloup, président de la Fédération européenne des jeunes chorales et d'Europa Cantat-France.

La grenade à plâtre de M. Galbraith

Représentant, jusqu'à une date récente, des Etats-Unis à Paris, où il avait été nommé en novembre 1981, M. Evan Galbraith aura réussi, du lendemain de son installation à celui de son départ, à faire sursauter la classe politique fançaise à chacune de ses interventions, à prouver qu'en dépit des apparences on peut être ambassadeur sans être diplomate. Et que l'éléphant, ennemi des porcelaines, est l'animal, fétiche du Parti républicain aux Etats-Unis.

Dernière en date des fresques verbales de cet ancien banquier, qui vient de quitter Paris et s'apprête à retourner au secteur privé : un entretien avec une de ses compatriotes, la journaliste Joan Shore, qu'a publié *le Figaro* du mercredi 17 juillet. M. Galbraith y confirme qu'il *« n'est pas socialiste »*, levant une pénible incertitude, et qu'il *« a certaines conceptions idéologiques »*. Au nom desquelles il porte sur la politique intérieure française des jugements qui tranchent sur la tonalité, généralement plus feutrée, des conversations d'ambassadeurs, fussent-ils en instance de départ.

M. Galbraith avait déjà qualifié les communistes français d'*« agents d'une force extérieure à la France dirigée par les Russes »*, dès septembre 1981. Il a, depuis, souvent développé ce thème. Cette fois-ci, il indique, entre autres aménités, qu'il *« se réjouit de leur départ »*. Et il ajoute : *« Nous n'avons jamais apprécié le standing que leur procurait leur appartenance au gouvernement. »* M. Mitterrand ? *« Je ne m'attendais pas au succès de sa politique. »* D'ailleurs, le *« contrôle étatique »* est un *« obstacle »* à la croissance, et il faut donc *« le réduire à un minimum »*. Ce qui devrait bientôt être chose faite, puisqu'*« il est clair que l'opposition va gagner »*.

Le nouveau secrétaire général du Quai d'orsay, M. Ross, a convoqué dans l'après-midi le chargé d'affaires américain pour lui signifier le *« caractère inacceptable »* de tels propos, tenus alors que M. Galbraith, selon le communiqué des relations extérieures, était encore ambassadeur des Etats-Unis en France, et ne pouvait donc commenter des *« questions relevant de la politique intérieure »* sans contrevenir à tous les usages diplomatiques. Mais seul M. Couve de Murville aurait eu naturellement la mine compassée et réprobatrice de rigueur pour cette mise au point.

En lançant, plutôt qu'une bombe, son inoffensive et bruyante grenade à plâtre, M. Galbraith assure qu'il *« n'a pas été surpris »* de voir M. Mitterrand *« changer de cap »*, car *« cela démontre que le gouvernement est raisonnable »*. Mais quel ambassadeur bien élevé s'en irait sans faire l'éloge du chef de l'Etat auprès duquel il fut accrédité ?

B. B.

Le communiqué final

1. Les représentants de dix-sept pays européens (1), ainsi que les représentants de la Commission des Communautés Européennes se sont réunis le 17 juillet à Paris, à l'invitation du président de la République française, afin de tenir les Assises de la technologie européenne. Ils ont reconnu l'importance et l'urgence qui s'attachent à ce que l'Europe rassemble son énergie et ses compétences dans le domaine des hautes technologies;

2. (...) Ils ont exprimé leur ferme soutien à Eurêka;

3. Eurêka portera sur une sélection de projets civils choisis dans les divers domaines de la haute technologie;

4. Les ministres et les représentants de la Commission ont décidé de se retrouver, à l'invitation de la République fédérale d'Allemagne, avant le 15 novembre 1985 pour prendre de nouvelles initiatives;

5. En vue de cette réunion, l'équipe actuelle poursuivra son travail préparatoire en liaison étroite avec le pays hôte ainsi qu'avec la présidence du conseil et la Commission de la CEE.

Un groupe de représentants de haut niveau de chacun des participants contribuera à la préparation de la prochaine réunion ministérielle;

6. Entre-temps, on s'attachera tout particulièrement à encourager et stimuler l'élaboration de projets concrets par des industriels et des centres de recherche de différents pays, ainsi qu'à concevoir des formules de financement adaptées;

7. Les ministres ont considéré qu'Eurêka était créé à partir de ce jour.

En ce qui concerne les pays membres de la Communauté européenne, le renforcement de la coopération technologique sera poursuivi également par la mise en œuvre des propositions de la Commission adoptées par le Conseil européen de Milan.

(1) République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

● *La CGT hostile à Eurêka.* – La Fédération des ingénieurs, cadres et techniciens CGT (UGICT-CGT) se déclare opposée au projet Eurêka, qui constitue, selon elle, *« une base d'intégration européenne et atlantique »* du potentiel technologique français. *« Il s'agit en définitive, pour la France et ses différents partenaires, de jeter les bases politique, scientifique, technique, financière et institutionnelle de l'engagement commun des pays européens dans le sillage du projet américain de conquête militaire de l'espace »*, affirme l'UGICT-CGT. Une thèse reprise par *l'Humanité* du 18 juillet qui considère qu'Eurêka n'est qu'*« une version régionale »* de la guerre des étoiles du président Reagan.

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

● QUATORZIÈME ARRESTATION. – Le chanteur algérien Ferhat Mehenni, membre du comité directeur de la Ligue algérienne des droits de l'homme et du Comité des martyrs de la guerre d'Algérie – organisation non reconnue officiellement –, a été arrêté, mercredi 17 juillet, à son domicile de Tizi-Ouzou, à 100 kilomètres à l'est d'Alger. Il est le quatorzième membre de ces deux organisations arrêté pour avoir tenté de célébrer le vingt-troisième anniversaire de l'indépendance algérienne, le 5 juillet, en marge des cérémonies officielles. *Le président de la* Ligue des droits de l'homme, Me Ali Yahia, fait partie des personnes déjà arrêtées. – *(AFP.)*

Bangladesh

● RÉOUVERTURE DES UNIVERSITÉS. – Le chef de l'État, le général Ershad, a levé mercredi 17 juillet, l'arrêté prononçant la fermeture des six universités du pays depuis le 1er mars, aux termes de la loi martiale. A cette époque, les activités politiques avaient également été interdites. – *(AFP.)*

Inde

● SEPT MORTS AU GOUDJERAT. – Sept personnes ont été tuées et 35 autres blessées dans la nuit du mercredi 17 au jeudi 18 juillet, lors de nouvelles émeutes à Ahmedabad, capitale du Goudjerat, a annoncé l'agence Press Trust of India (PTI). Un couvre-feu d'une durée indéterminée a été instauré dans deux parties de la ville, après que la police eut ouvert le feu pour disperser une foule armée de bombes, de couteaux et d'armes à feu. Ces dernières émeutes de la nuit, suscitées par les protestations contre les quotas réservés aux castes inférieures dans les emplois de la fonction publique et à l'université, sont intervenues au lendemain du retrait des troupes déployées depuis mars dans la ville. – *(Reuter.)*

Italie

● LA VISITE DE M. NAKASONE. – Le premier ministre japonais est arrivé, *jeudi 18 juillet*, à Bruxelles en provenance de Rome, pour une visite officielle en Belgique et aux communautés européennes. En Italie, M. Nakasone *avait eu mardi deux heures* d'entretiens avec le premier ministre M. Craxi, puis avait été reçu par le pape Jean-Paul II.

La seule décision concrète annoncée, qui amorce la relance des rapports commerciaux entre l'Italie et le Japon, a été l'envoi réciproque de délégations d'experts.

Les deux pays insistent sur leur désir de développer leurs échanges (2,6 milliards de dollars en 1984). Rome entend réexaminer les mesures de contingentement qui pèsent sur les importations en provenance du Japon. Tokyo, lui, avait annoncé les mesures d'ouverture de son marché quelques jours avant le départ pour l'Europe de M. Nakasone.

Philippines

● LA GUERILLA A FAIT PLUS DE 3 000 MORTS DEPUIS JANVIER. – Plus de 3 000 personnes ont été tuées depuis le début de l'année aux Philippines dans des affrontements entre troupes régulières et guérilleros communistes (*le Monde* des 2, 3, 4 mai 1985) a indiqué, mercredi 17 juillet, à Manille le porte-parole des forces armées philippines, le colonel Reynaldo San Gabriel. Il a précisé qu'il s'agissait de 1 555 guérilleros de la Nouvelle armée du peuple (NAP, communiste), 714 civils, 341 soldats, 274 miliciens, 99 policiers et 63 fonctionnaires locaux. – *(AFP.)*

Pologne

● INTERPELLATION DU PRINCIPAL ANIMATEUR D'UN COMITÉ DE DÉFENSE DES RETRAITÉS. – M. Bazyli Tyszkiewicz, cinquante ans, a été appréhendé jeudi 17 juillet par la police de Katowice (Silésie) après une perquisition à son domicile.

M. Tyszkiewicz avait récemment fondé, avec cinq autres habitants de la région, un « *Comité national d'aide aux retraités et handicapés* » pour « *défendre* » leur niveau de vie, gravement affecté par les continuelles hausses de prix. – *(AFP.)*

Sierra-Leone

● M. ABDUL KARIM KOROMA EST NOMMÉ MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. – Jusque-là ministre résident de la province septentrionale du pays, M. Karim Koroma remplace M. Sheka Kanu, à la suite de la décision prise, samedi 13 juillet, par la cour d'appel de Freetown de retirer à M. Kanu son mandat de député. Cette décision est le résultat d'une requête en annulation déposée par l'adversaire de l'ancien ministre des affaires étrangères après les élections législatives de mai 1982, pour des irrégularités commises lors du scrutin. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Israël

M. Pérès récuse les personnalités palestiniennes pressenties pour un dialogue avec Washington

De notre correspondant

Jérusalem. — M. Shimon Pérès, premier ministre israélien, a déclaré inacceptable, le mercredi 17 juillet, la liste des membres de la délégation jordano-palestinienne susceptible de s'entretenir le mois prochain avec des responsables américains. Élaborée au cours des dernières semaines par M. Yasser Arafat puis transmise à M. Reagan, cette liste a été communiquée mercredi aux dirigeants de l'État hébreu via le chargé d'affaires américain à Tel-Aviv. Le cabinet restreint, qui regroupe les ministres travaillistes et du Likoud à parité, s'était réuni pour examiner ce nouveau développement.

Dans une interview télévisée consacrée pour l'essentiel à la situation économique d'Israël, M. Pérès s'est dit *« plus déçu par les noms des personnalités qui ne figurent pas sur la liste que par ceux qui y figurent »*. Le premier ministre a rejeté cette liste qui comprend des membres de l'OLP ou des délégués du Conseil national palestinien (CNP), le *« Parlement »* en exil. Il déplore aussi que ceux qui l'ont préparée n'y aient inclu aucun des dirigeants connus des territoires occupés.

Les deux personnages des territoires occupés figurant sur la liste sont des hommes de second plan. Il s'agit de MM. Hanna Siniora, rédacteur en chef du quotidien de Jérusalem-Est *Al Fajr* et de M. Faëz Abou Rahmeh, président du conseil des avocats de Gaza. M. Siniora est un chrétien, affilié au Fath, à la fois nationaliste fervent et homme de dialogue. M. Abou Rhameh, cousin du numéro deux de l'OLP, Abou Jihad, est aussi un fidèle de M. Arafat. Jérusalem estime qu'en choisissant deux délégués loyaux mais dont l'assise personnelle est assez faible, M. Arafat confirme indirectement qu'il se méfie de l'émergence dans les territoires d'un *leadership* qui pourrait un jour lui faire ombrage. Selon la presse israélienne, la liste comprend aussi un éminent professeur, M. Henry Catan, et le cheikh Abdel Hamid al Sayeqh, ancien président du conseil suprême islamique de Jérusalem.

En proposant, le 10 juin dernier, au roi Hussein l'ouverture de négociations directes avant trois mois, M. Pérès avait exclu toute participation de représentants de l'OLP au processus de paix : sans rejeter explicitement tout contact avec des membres du CNP, il avait suggéré la nomination d'*« authentiques représentants palestiniens »* des territoires, acceptables par toutes les parties. Sur ces deux points-clés la liste ne lui donne pas satisfaction.

Des notables « modérés »

Sa rencontre inattendue la veille pendant trois heures avec deux hommes qu'il tient précisément, eux, pour d'*« authentiques représentants »* de Cisjordanie, MM. Elias Freij, maire de Bethléem, et Hikmat el Masri, homme d'affaires de Naplouse et vice-président du Sénat jordanien, montre à quel type d'interlocuteurs il songe. Ce sont deux notables *« modérés »*, proches du trône hachémite. Or, ni l'un ni l'autre ne figure sur la fameuse liste, pas plus que M. Rachad Chawa, l'ancien maire de Gaza.

Même si, comme on l'affirme dans l'entourage de M. Pérès, l'entretien de mercredi était programmé de longue date, il n'en prend pas moins un relief particulier. En recevant MM. Freij et Masri, le premier ministre a voulu signaler à toutes les parties intéressées que, après avoir été accaparé pendant plusieurs semaines par le retrait du Liban et les problèmes d'intendance, il était de nouveau prêt à favoriser une relance du processus de paix. Mais il rappelle en même temps au roi Hussein, à M. Arafat et aux Américains qu'Israël n'envisage de négocier qu'avec des partenaires qu'il juge acceptables.

Israël n'a bien sûr aucun droit de veto sur l'identité des interlocuteurs de Washington dans la perspective d'une rencontre avec le secrétaire d'Etat adjoint américain, M. Richard Murphy qui pourrait avoir lieu en août à Amman. Mais on espère ici que la Maison Blanche s'en tiendra à sa doctrine de non-dialogue avec l'OLP. Il est possible, ajoute-t-on, que M. Arafat ait voulu lancer un ballon d'essai pour tester les réactions de Washington, quitte à assouplir ensuite ses positions. Les travaillistes et le Likoud semblent pour l'instant être à peu près d'accord sur la marche à suivre. MM. Pérès et Shamir ont eu l'occasion mercredi, lors d'un déjeuner, de dissiper d'éventuels malentendus.

La liste concoctée à Amman a provoqué une vive surprise dans les territoires, où l'on s'attendait à y voir figurer aux côtés des représentants de l'OLP et de la diaspora, les plus représentatifs des *« Palestiniens de l'intérieur »*.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Liban

Nouvelle dégradation de la situation à Beyrouth le long de la ligne de démarcation

Correspondance

Beyrouth. — Alors que se confirme à Beyrouth-Ouest (islamique) le succès partiel et relatif du plan de sécurité parrainé par la Syrie, la situation s'est de nouveau dégradée, mercredi 17 juillet, le long de la ligne de démarcation séparant dans la capitale et sa banlieue les quartiers chrétiens des quartiers musulmans. Les échanges de tir ont repris et la nuit a été marquée par une escalade au cours de laquelle on a enregistré des duels d'artillerie. Des obus ont atteint les quartiers résidentiels éloignés du front. Bilan provisoire : un mort et treize blessés.

Sur le plan politique, c'est toujours le *statu quo*, mais, dans le camp chrétien, les concertations se poursuivent entre le Parti kataëb (phalangiste) et les Forces libanaises (milices chrétiennes unifiées) en vue de la mise au point d'une formule de coordination permettant de faire face au regroupement islamique décidé à Damas, et de présenter aussi bien aux musulmans libanais qu'à la Syrie un interlocuteur chrétien unique très largement représentatif.

Ce processus pourrait déboucher sur l'organisation à Damas d'un congrès chrétien libanais à l'instar du congrès islamique libanais tenu le 8 juillet dans la capitale syrienne et au cours duquel avaient été décidés le plan de sécurité pour Beyrouth-Ouest et la création d'un *« front de l'alliance nationale »*. Enfin, il convient de signaler que la prochaine étape du plan de sécurité devrait s'étendre à l'aéroport international de Beyrouth.

R. G.

« L'ENNEMI DES LIBANAIS C'EST LA HAINE » déclare le cardinal Lustiger

Radio Notre-Dame organise, ce jeudi 18 juillet, une Journée pour le Liban qui doit se terminer par une veillée de prière. Dans un message diffusé sur les ondes de cette radio catholique parisienne, le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, évoque les communautés chrétiennes présentes au Liban *« depuis la naissance du christianisme »* et ajoute : *« C'est une partie vivante du patrimoine historique de l'humanité que nous défendons, non pas comme des pièces de musée mais parce que ces hommes et ces femmes sont les témoins vivants d'une tradition qui n'a cessé d'être vivante et qu'ils ont défendue jusqu'au marture. »*

Selon l'archevêque de Paris, *« les Libanais, quelle que soit leur confession, quelle que soit leur tradition spirituelle, souhaitent la paix »* et *« la seule force qui soit capable de combattre la haine, c'est l'amour... »*

« Il faut prier, affirme le cardinal Lustiger, *car la force spirituelle nous habite, doit habiter nos frères qui sont là-bas, de sorte qu'ils ne se trompent pas d'adversaire. L'adversaire pour le chrétien, ce n'est pas le chiite ou ce n'est pas le sunnite, ce n'est pas tel ou tel autre frère ou tel autre homme qui soit musulman ou qui soit chrétien. Pour le chiite, pour le sunnite, l'ennemi, ce n'est pas un tel ou un tel, ce n'est pas telle ou telle faction : l'ennemi, c'est la haine, c'est le péché. C'est la mort, le vertige de la mort... »* Et il conclut : *« Prions pour que nos frères du Liban aient le courage de la foi, le courage de l'amour, le courage de l'espérance. »*

• *Le Sénat et le Liban.* — A la demande de M. Maurice Schumann (RPR, Nord), le Sénat a suspendu pendant quelques instants sa séance du mercredi après-midi 17 juillet, en signe de solidarité avec les Français détenus en otages au Liban, *« victimes d'un odieux traitement discriminatoire »*. M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, a observé qu'on ne peut parler de *« traitement discriminatoire »*, puisque sept ressortissants américains sont encore détenus au Liban.

AFRIQUE

Zimbabwe

APRÈS L'AVERTISSEMENT DE M. MUGABE

Plusieurs centaines de militants de l'opposition ont rallié la majorité

Plusieurs centaines de militants de formations politiques d'opposition ont abandonné leur parti d'origine et se sont inscrits à la ZANU, le parti du premier ministre, M. Robert Mugabe, depuis les élections législatives qui avaient été marquées au début du mois par des exactions des partisans de la ZANU contre ceux de la ZAPU de M. Joshua Nkomo.

Samedi 13 juillet, M. Mugabe avait lancé un avertissement aux membres de l'opposition, en soulignant que, le Zimbabwe se dirigeant vers le système de parti unique, la vie allait devenir *« très difficile »* pour eux. Ces derniers jours, dans les rues des banlieues noires, les nouveaux adhérents de la ZANU entassaient et brûlaient leurs vêtements portant l'insigne de leur ancien parti. Dans le seul quartier de Mufakose, à Harare, l'un des plus touchés par les violences, mille cinq cents anciens membres de l'UANC (Conseil national africain uni, de l'évêque Abel Muzorewa) et de la ZAPU se sont inscrits à la ZANU, selon les responsables de ce parti.

Le journal gouvernemental *The Herald* du mardi 16 juillet écrit, d'autre part, que la pétition qui circule actuellement dans la capitale demandant l'abolition des vingt sièges réservés aux minorités (les Blancs) est *« un pas dans la bonne direction »*. Le journal demande à l'Alliance conservatrice du Zimbabwe (CAZ), le parti de M. Ian Smith, de renoncer volontairement à quinze des vingt siècles qu'elle a obtenu aux élections. — *(AFP.)*

Éthiopie

SELON LA CROIX-ROUGE

Trois millions de personnes risquent de mourir de faim dans le nord du pays

Le trafic ferroviaire entre Djibouti et la ville éthiopienne de Dire-Dawa, qui assure l'acheminement d'une partie importante de l'aide alimentaire internationale aux victimes de la sécheresse, est interrompu depuis mercredi 17 juillet en raison du déraillement d'un train de marchandises, a annoncé Radio-Djibouti. Ce déraillement, qui n'a fait aucune victime, a eu lieu en territoire éthiopien, entre les localités de Lasarad et de Hadi-Gala, à 150 kilomètres environ de Dire-Dawa, dans des circonstances encore non éclaircies.

La circulation est donc interrompue sur cette ligne jusqu'à nouvel ordre. Il y a quelques semaines, 47 000 tonnes d'aide alimentaire étaient entreposées dans des conditions précaires sur le port de Djibouti, faute de pouvoir être acheminées à l'intérieur du territoire éthiopien.

La situation s'était un peu améliorée depuis une dizaine de jours. Cet accident ferroviaire va de nouveau ralentir l'acheminement des secours aux victimes de la famine. Celles-ci, d'après le délégué général du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour l'Éthiopie, M. Léon de Riedmatten, sont environ trois millions dans les zones conflictuelles du nord de l'Éthiopie. Elles risquent toutes de mourir de faim si elles ne reçoivent pas rapidement de l'aide, a-t-il affirmé, mercredi 17 juillet, à Addis-Abeba, à l'envoyée spéciale de l'AFP.

Le CICR avait l'intention d'ouvrir un nouveau centre nutritionnel à Barentu, à l'ouest d'Asmara, mais la ville a *été* prise par les maquisards du FPLE (Front populaire de libération de l'Érythrée) il y a une dizaine de jours. D'autre part, les autorités éthiopiennes sont toujours réticentes à autoriser une distribution incontrôlée de l'aide alimentaire dans les régions de l'Érythrée et du Tigré — où le problème de la famine est crucial, — qui, craignent-elles, pourrait tomber entre les mains des maquisards. — *(AFP.)*

Maroc

ALGER SUGGÈRE QUE L'INCIDENT DU « COMMANDO TERRORISTE » EST UNE AFFAIRE INTÉRIEURE MAROCAINE

Par médias interposés, la polémique entre le Maroc et l'Algérie s'est poursuivie, mercredi 17 juillet, à la suite des affirmations de Rabat, qui avait accusé l'Algérie d'avoir entraîné sur son sol un groupe de terroristes marocains, dont deux membres ont été capturés par les services marocains (*le Monde* du 18 juillet). *« L'opération de destruction qui se trame contre la sécurité, la paix et la quiétude du peuple marocain et qui a pour but de semer terreur et anarchie dans toute la région du Maghreb arabe, prouve indubitablement la voie erronée et irresponsable dans laquelle nos voisins algériens veulent plonger la région »*, a affirmé la télévision marocaine.

Pour sa part *l'Opinion*, journal de l'Istiqlal, écrit que cette affaire semble indiquer que l'Algérie, ayant perdu confiance en la capacité du Front Polisario de gagner la guerre au Sahara occidental, a décidé de recourir à la subversion directe. *« La preuve en est le terrorisme sanglant »*, ajoute *l'Opinion*.

A Alger, l'agence APS souligne que cet incident éclate à la veille de l'ouverture, à Addis-Abeba, du sommet de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) et qu'il vise *« à faire croire à l'existence d'un conflit entre l'Algérie et le Maroc »*. L'APS suggère qu'il s'agit d'une affaire intérieure marocaine, inhérente *« aux tensions politiques et sociales marquant la réalité que vit le peuple marocain frère, surtout depuis le début de l'aventure expansionniste dont il fait cruellement les frais »*. — *(Reuter, AP.)*

AMÉRIQUES

Etats-Unis

« Il récupère vraiment bien »

Washington. *(AFP, AP)*. — Le président Reagan a passé sa *« meilleure nuit »* depuis son opération, il y a quatre jours, et il s'est senti soulagé, mercredi 17 juillet, lorsque ses médecins ont enlevé le tube qu'il avait dans le nez, a rapporté le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes. Fidèle à son image de marque, M. Reagan a lancé, en quittant sa chambre pour faire quelques pas dans le hall, *« quelqu'un veut jouer au tennis »* ?

Le chirurgien qui l'a opéré, le docteur Dave Oller, a précisé, de son côté, que le système digestif de son patient commençait à fonctionner à nouveau normalement et qu'il l'avait mis au régime liquide : bouillons, thé, jus de pomme, glaces et gelées.

Le vice-président Bush, qui lui a rendu sa première visite depuis son opération, a declaré, après être resté quarante-cinq minutes au chevet du président : *« Il récupère formidablement bien. »*

Le chef de l'exécutif américain devrait sortir de l'hôpital le week-end prochain ou au début de la semaine suivante. D'ici là, les médecins affirment que son régime alimentaire sera redevenu normal et qu'il pourra regagner le poids et la force perdus.

M. Reagan devrait apparaître pour la première fois en public pour accueillir le président chinois, M. Li Xiannian, qui entame une visite officielle de dix jours aux Etats-Unis, le mardi 23 juillet.

La Cour suprême ne semble pas disposée à se déjuger sur l'avortement

Correspondance

Washington. — Le ministère de la justice américain, dans une pétition approuvée par le président Reagan, invite la Cour suprême à abandonner sa décision de 1973, légalisant l'avortement pour revenir à la situation légale antérieure, c'est-à-dire pratiquement réaffirmer le droit des Etats à légiférer en matière d'avortement (*le Monde* du 18 juillet).

La pétition n'accepte pas que les femmes aient *« un droit constitutionnel »* à l'avortement et souligne que la décision de 1973 a une *« une base doctrinale et historique défectueuse »* parce qu'elle ne prend en considération que ce droit alors qu'elle devrait tenir compte également de l'intérêt de l'Etat pour la santé des mères, ainsi que de la vie et de l'avenir du fœtus. En fait, si la compétence des Etats est réaffirmée, beaucoup d'avortements deviendront illégaux et, en tout cas, restreindront sensiblement la possibilité pour les femmes de se faire avorter.

Dans l'immédiat, le gouvernement fédéral demande à la Cour suprême d'affirmer la validité des lois des Etats de Pennsylvanie et de l'Illinois, réglementant respectivement l'exercice du droit à l'avortement. Se conformant à la décision de 1973, les instances judiciaires de ces Etats avaient déclaré inconstitutionnelles ces lois restrictives. Ainsi, certaines de leurs dispositions prévoient l'institution d'une période d'attente de vingt-quatre heures avant l'opération, menacent de poursuivre en justice les médecins qui ne choisiraient pas la méthode la plus appropriée pour protéger le fœtus *« tant qu'il existe la possibilité qu'il soit viable en dehors de la matrice »*, imposent aux médecins d'informer les parents de l'existence d'avantages familiaux (allocations, garderies...).

Mais, surtout, la pétition gouvernementale souligne que les progrès de la médecine ont rendu inapplicable la formule dit *des trois étapes*. La Cour suprême, en 1973, avait stipulé que, pendant le premier trimestre de la grossesse, la décision d'avortement doit être laissée à l'entière discrétion de la femme et de son médecin. Pendant le deuxième trimestre, les Etats pourront prendre des dispositions légales visant à protéger la santé de la femme ; et, seulement au troisième trimestre, les Etats pourraient adopter une législation protégeant le fœtus viable.

Les directives de la Cour, déclare la pétition, sont inapplicables dès l'instant où, en raison du progrès de la technologie médicale, un fœtus pour être viable bien avant le troisième trimestre de la grossesse.

Il est très douteux que la Cour suprême accepte la pétition du gouvernement. En tout cas dans l'immédiat. La décision de 1973, prise à la majorité de sept voix contre deux, a été confirmée en 1983 par six voix contre trois. Etant donné que la composition de la Cour n'a subi aucun changement, il est improbable qu'elle se déjuge en acceptant maintenant les arguments qu'elle a rejetés il y a deux ans.

Apparemment, l'initiative du gouvernement vise à préparer le terrain dans la perspective de la nomination, dans un avenir proche, d'un ou de deux nouveaux juges plus près des vues du président Reagan qui, publiquement, avait qualifié l'avortement *« d'erreur et de tragédie »*.

HENRI PIERRE.

Argentine

Au procès des militaires

LE PROCUREUR ESTIME LES TÉMOIGNAGES A CHARGE « PLUS QUE SUFFISANTS »

Buenos-Aires *(AFP)*. — Les divers témoignages présentés jusqu'à maintenant dans le procès des neuf militaires au pouvoir en Argentine entre 1976 et 1982, accusés de violations des droits de l'homme, sont *« plus que suffisants »* pour convaincre le tribunal de leur *« responsabilité pénale »* a affirmé mercredi 17 juillet le procureur Julio Strassera.

M. Strassera, qui a instruit le dossier d'accusation, a annoncé qu'il demanderait *« la sentence maximum »* pour les crimes de séquestration arbitraire et de tortures imputés aux neuf membres de l'ancienne junte militaire. Dans un document écrit remis au tribunal au cours de l'audience de mercredi, le procureur a également fait savoir qu'il avait renoncé à présenter des preuves dans 387 des 416 cas devant encore être abordés pendant ce procès, et qu'il se limiterait à le faire pour les 29 autres cas. M. Strassera a enfin fait part de son intention d'appeler à la barre les neuf accusés dès que tous les témoins auront terminé leur déposition.

Bolivie

LES ÉLECTIONS DU 14 JUILLET

L'étendue de la fraude et la lenteur du dépouillement pourraient retarder le « deuxième tour » parlementaire

De notre envoyée spéciale

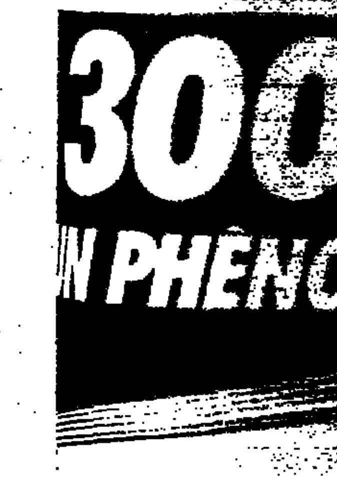
La Paz. — De graves irrégularités, dans 95 % des bureaux de la capitale, ont été détectées par le président de la cour électorale du département de La Paz. Dans l'un d'eux, onze mineurs, dont un enfant de huit ans, auraient voté le 14 juillet. On a constaté l'absence de la signature des présidents de bureaux de vote au bas des feuilles d'émargement. La cour nationale des élections devra, en dernière instance, valider ou invalider les résultats obtenus dans ces conditions.

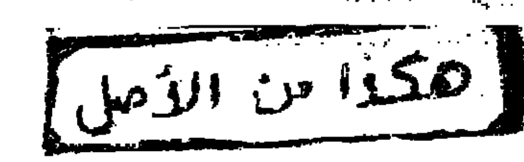
D'autre part, l'extrême lenteur du dépouillement, dans la capitale comme en province, va sans doute retarder la proclamation des résultats, prévue pour le 2 août, et reporter, en conséquence, le « deuxième tour » parlementaire pour la désignation du chef de l'Etat. La passation des pouvoirs devait avoir lieu le 6 août, date de la fête de l'indépendance.

Le général Hugo Banzer et son parti, l'ADN (Action démocratique nationaliste), conservateur, se sont toutefois, d'ores et déjà, déclarés vainqueurs. M. Victor Paz Estenssoro (centre-droit), qui arrive en deuxième position, d'après les résultats partiels, accuse son rival d'avoir *« violé la loi »*.

A l'opposé, le journal *Accion*, de l'ADN, dénonce ainsi la fraude électorale et titre : *« Complot des perdants pour escamoter notre triomphe. »* Il écrit : *« Le peuple bolivien est conscient des tricheries que le centre-droit, le centre-gauche et l'extrême gauche sont en train de manigancer pour empêcher la victoire du général Banzer. L'ADN sera au gouvernement et le général sera président de la Bolivie, à partir du 6 août prochain. »*

N. B.





AFRIQUE

LE MOUVEMENT CONTRE LA CONSCRIPTION EN AFRIQUE DU SUD

Réfractaire à l'armée de l'apartheid

Le mouvement Halte à la conscription lancé en 1963 a organisé, fin juin, à Johannesburg, un Festival de la paix avec le soutien des principales Églises du pays, notamment l'Eglise catholique et le conseil des Eglises d'Afrique du Sud. L'opposition à la conscription se développe à la fois chez les appelés et dans les milieux d'affaires, qui considèrent que l'appel périodique sous les drapeaux est préjudiciable à l'économie du pays.

Le romancier sud-africain *André Brink, dans le texte que* nous publions ci-dessous et qui a paru, en langue afrikaans, dans la presse de son pays, s'élève contre le récent amendement au *Defence Act (loi de défense)*, qui permet au gouvernement de Pretoria de rappeler sous les drapeaux – jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans – les citoyens blancs. André Brink annonce qu'il refusera de servir dans l'armée sud-africaine.

par ANDRÉ BRINK

Depuis le début des années 60, les jeunes Blancs de ce pays ont *été obligés d'accomplir des* périodes militaires de plus en plus longues, comme faisant partie du *« mode de vie sud-africain »*. Plus récemment, ce même mode de vie impliquait d'habiter des villes en état de siège, avec dans les rues des véhicules blindés et des policiers et des militaires brandissant des armes automatiques.

D'où le flot croissant de réfractaires qui vont chercher refuge à l'étranger. Parmi ceux qui restent, y compris ceux qui servent dans les forces armées, le mécontentement, un sentiment de malaise, et la résistance ne cessent de croître. Un des baromètres de ce développement, c'est l'augmentation d'une « littérature de contestation », même en langue afrikaans. Quiconque prend la peine de parler à de jeunes recrues ou à des démobilisés découvre vite que les autorités militaires ont tout à fait raison de s'inquiéter. Le phénomène ne fera que s'accentuer si le gouvernement continue à *violer* l'intégrité des pays voisins dans des aventures que beaucoup de gens raisonnables considèrent comme des missions de terrorisme, de meurtre et de sabotage, et dont seuls quelques cyniques politiciens peuvent saisir le sens.

Inévitablement, le mécontentement des jeunes est étouffé pour l'essentiel. On n'envisage pas de gaieté de cœur plusieurs années de prison quand on a dix-huit ans. Mais pour des hommes plus âgés, questionnement et résistance deviennent plus évidents. Cela n'a rien à voir avec la religion ou le pacifisme : beaucoup d'hommes d'âge mûr ont appris depuis longtemps, soit à contrecœur, soit de façon réaliste ou cynique, qu'il faut considérer la violence comme une *composante inévitable de notre* monde. A mes yeux, tout recours à la violence implique une atteinte à la notion *exposée*, malmenée et cependant indispensable de « dignité humaine » ; mais, dans le même temps, je me rends compte qu'il serait naïf de se contenter de souhaiter voir la violence disparaître de ce monde. Si triste que cela soit, il apparaît que certaines avancées ne peuvent être obtenues que par la violence. Pour ne prendre qu'un exemple, pendant ces dix dernières années, chaque petite réforme dans l'éducation des Noirs en Afrique du Sud a été conquise au prix du sang.

Quelles valeurs défendre ?

Il peut se présenter certaines situations dans lesquelles l'individu doit prendre les armes et se battre pour une patrie. Lors de la seconde guerre mondiale, il a été moralement défendable, et même impératif, de lutter contre le nazisme et le *fascisme ou de rejoindre la Résistance* française. Il aurait été tout à fait compréhensible pour un Hongrois de résister aux Soviétiques à Budapest en 1956, pour un Tchèque d'en faire autant à Prague en 1968, ou pour un Afghan de se battre aujourd'hui. Mais cela n'a rien à voir avec une vision romantique et atavique du patriotisme, et cela n'implique aucunement une *allégeance aveugle à un morceau* de territoire ou de société. La patrie à défendre doit être définie comme une qualité spirituelle, un système de valeurs : cette sorte de valeurs qui, si elles sont menacées, mettent en danger l'humanité essentielle de toute une communauté.

Or lutter pour l'Afrique du Sud – que ce soit sur la frontière de la Namibie, lors de raids contre Cabinda et au Botswana, ou dans l'Eastern Cape contre quelque « ennemi intérieur » non défini – *n'a absolument rien à voir avec la* défense de valeurs qui méritent de survivre.

La nature du système qu'on doit défendre, et pour lequel des *hommes*, jusqu'à *cinquante-cinq* ans, peuvent maintenant être mobilisés, est apparue avec une évidence écœurante ces derniers mois dans la façon dont la nouvelle Constitution, tant vantée, a été mise en place. La répression hargneuse des opposants politiques aux élections des Indiens et des *métis*, en août 1984, nous a plus appris sur ce qui se cache derrière le nouveau système qu'une année d'explications, de discours et de déclarations officielles. La violence qui a explosé dans les townships noires à la suite des actes de provocation du gouvernement se poursuit. La stratégie la plus pacifique que le président Botha ait proposée jusqu'ici a été la promesse naïve d'un *« forum ouvert et significatif »* dans lequel Blancs et Noirs pourraient s'asseoir ensemble pour discuter de leur avenir. Mais quelle est l'ouverture d'un tel « forum » si l'élément le plus important – la domination blanche – en est exclu *a priori* comme non négociable ? Quelle peut être sa signification si le gouvernement tient à trier sur le volet les « responsables » avec qui il veut parler ? Peut-on être surpris si de plus en plus de Noirs se sen*tent poussés vers la violence* comme seul moyen d'expression qui leur soit accessible ?

Une dimension de désespoir

Je crois que c'est là la clef de ce qu'on nomme, selon un euphémisme l'« agitation noire », qui déferle en Afrique du Sud depuis septembre 1984. Elle contient au moins deux ingrédients qui n'existaient pas – ou pas à un tel degré – à l'époque de Sharpeville et de Soweto. Le premier est un facteur économique, à savoir la quasi-faillite de l'économie sud-africaine, qui commence à payer le prix astronomique du retour de bâton de l'apartheid. Par une cruelle ironie de l'histoire, c'est le prolétariat noir qui est le plus touché – des gens qui ne peuvent plus payer leur loyer ni acheter à manger pour leurs enfants ne peuvent pas non plus s'offrir le luxe d'être patients. Le second facteur est politique : *l'exclusion définitive de toute participation de la majorité noire aux* structures essentielles du pouvoir dans le pays. Ces deux facteurs réunis ont donné une dimension de désespoir à une situation déjà précaire.

Il y a évidemment beaucoup d'autres éléments dans l'escalade de la violence. On ne peut pas ne pas tenir compte de l'exploitation de la situation par des criminels de droit commun, ni excuser les excès auxquels certains Noirs désespérés ont été conduits, en déchargeant la fureur et le désespoir accumulés *pendant des années et des générations* sur ceux qui ont été perçus, à tort ou à raison, comme les « collaborateurs » des oppresseurs. Mais le fait demeure que ces excès ont été engendrés par la violence institutionnalisée du gouvernement et par la brutalité du système.

L'engagement de l'armée

Un *élément inquiétant*, et que souligne le rapport de la commission d'enquête sur le massacre d'Uitenhage, semble être l'incapacité et même la mauvaise volonté *de la police face à la résistance* passive. Certains policiers y ripostent de façon à provoquer la violence de la foule. Elle peut alors être « légitimement » réprimée par la force, même si cela implique qu'on tue des femmes et des enfants en leur tirant dans le dos.

Le Police Act (loi sur la police) m'interdit d'étudier dans le détail les actions de la police depuis le massacre d'Uitenhage, telles qu'elles ont été rapportées par des Noirs tout à fait dignes de foi. Que fait-on quand un ami noir vous parle des véhicules blindés de la *police parcourant les rues du ghetto* de Grahamstown, la nuit, en tirant dans toutes les directions, dans l'espoir avoué de provoquer une réaction de colère et de pouvoir « entrer en action » ? Ou quand une femme noire vous parle d'un policier visant à bout portant et tuant pour s'amuser une petite fille d'une balle dans la tête, alors qu'elle passe devant lui ? Si de tels événements sont rapportés, ils sont aussitôt niés. Si l'on fait des déclarations sous serment, le quartier général de la police les rejette parce qu'elles *« ne valent pas le papier sur lequel elles sont écrites »*. Pourtant les rapports se multiplient dans tout le pays.

Quel lien cela a-t-il avec un appelé face à son ordre de mobilisation ? Non seulement cette situation illustre le type même de système qu'on est appelé à défendre de sa vie, mais dans la répression de l'agitation noire depuis septembre 1984 l'action de la police a été continuellement appuyée par l'armée, « dans un rôle de soutien ». Pour une grande part, l'engagement de l'armée a rendu possible cette sorte d'action de la police.

Depuis le massacre d'Uitenhage, il y a eu une importante mobilisation de réservistes dans l'Eastern Cape. Comme mes collègues de l'université, j'ai reçu un avis m'informant que j'avais été affecté au commando Midland et que je serais *« averti en temps voulu de ma première période »*. Dans cette situation, un choix moral, immédiat et fondamental, est exigé de tout *homme affronté à la mobilisation.*

J'ai informé les autorités militaires que je refuserais de subir tout entraînement ou de servir dans l'armée à quelque poste que ce soit. Quelle que soit la peine encourue, je ne suis pas prêt à vivre et à mourir pour ce régime et ce système ; ils ne représentent pas l'Afrique du Sud que j'aime et que je respecte, et ils ne servent pas les *idéaux* et les valeurs auxquels je suis attaché en tant qu'écrivain et en tant qu'homme.

Ma décision n'engage que moi. Mais *en* faisant ce choix, et en le *rendant public, je crois pouvoir* démontrer qu'en toute situation on a toujours le choix. C'est, peut-être, le choix ultime de l'individu. Manifestement, tout choix impose son prix, qui peut décourager. Et l'on doit calculer avec beaucoup de lucidité si l'on est prêt à le payer.

J'ai pris ma décision. Je l'ai fait en sachant que mon choix obligera les autorités à calculer, pour leur part, le prix de ce qu'elles ont fait ou ont déjà décidé de faire.

(Traduit de l'anglais par Jean Guiloineau.)

AU COURS DE MANIFESTATIONS

Trois Noirs tués par la police

Une femme noire enceinte a été tuée, mardi 16 juillet, d'une balle dans la tête, lorsque la police sud-africaine a ouvert le feu sur un groupe de manifestants près de Witbank, à 100 kilomètres à l'est de Pretoria.

Mercredi, la police est intervenue à Soweto, la grande cité noire de la banlieue de Johannesburg, contre plusieurs milliers d'écoliers qui boycottaient leurs cours et attaquaient et incendiaient maisons et véhicules.

Deux autres Noirs ont été tués *par la police, l'un à Actonville* près de Johannesburg, l'autre près de Queenstown.

D'autre part, près de cinquante-six mille mineurs noirs ont *déjà voté en faveur d'une* grève générale dans les mines d'or et de charbon d'Afrique du Sud. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Algérie

L'ÉMISSAIRE DU PRÉSIDENT CHADLI BENDJEDID A ÉTÉ REÇU PAR M. MITTERRAND

Le ministre algérien du commerce, M. Abdelaziz Khellef, porteur d'un message du président Chadli Bendjedid à M. Mitterrand, a été reçu le mercredi 17 juillet, pendant plus d'une heure, par le président de la République. M. Khellef nous a déclaré : « Nous avons surtout parlé de relations économiques, car celles-ci sont bonnes, et il ne faudrait pas que des articles de journaux, ici ou là, puissent les altérer. »

Une éclaircie ?

M. Khellef faisait directement allusion à ce qu'on a qualifié à Paris de « *campagne de presse anti-française* ». En début d'année, on a en effet relevé des articles virulents dénonçant certains crimes racistes commis dans l'Hexagone, puis, à l'occasion du 8 mai, des accusations *portant sur l'emploi* de *prisonniers* comme « cobayes » lors de la première explosion atomique française. Deux mois plus tard, des articles ont vigoureusement insisté sur les crimes attribués à l'armée française pendant la guerre d'indépendance, lors de la commémoration de la fête nationale, le 5 juillet dernier.

Les répliques, fermes mais courtoises, de Paris à des outrances allant jusqu'à comparer la France à l'Allemagne nazie avaient démontré le souci de ne pas laisser l'affaire s'envenimer. Le 14 juillet, à Alger, l'ambassadeur de France, M. François Scheer, avait néanmoins fait une utile mise au point en ce qui concerne le respect des droits de l'homme.

Il semble, cette fois, que la volonté *de décrispation se manifeste* du côté algérien. M. Abdelaziz Khellef, qui est aussi à la tête de la délégation algérienne à la commission mixte, trouve naturel que, « *à mi-chemin entre deux réunions de cette commission, les deux présidents qui suivent personnellement la coopération se consultent* ». Rien de plus normal, en effet. Mais trois semaines après la visite officielle de travail qu'a effectuée à Alger M. Laurent Fabius, les 24 et 25 juin dernier, était-ce indispensable ?

L'initiative du président Chadli Bendjedid et les propos apaisants de M. Khellef semblent plutôt être les signes avant-coureurs d'une éclaircie dans le ciel franco-algérien.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

EUROPE

Yougoslavie

UNE CONSÉQUENCE DE LA « MULTIPLICATION DE L'ÉTAT »

La grande bataille pour les devises étrangères

Le comité central de la Ligue des communistes de Yougoslavie doit s'efforcer, dans les prochains jours, de résoudre une question qui affecte de la manière la plus aiguë l'économie yougoslave : une modification de la loi sur les échanges extérieurs et l'utilisation des devises. Deux des Républiques fédérées, la Croatie et la Slovénie (qui sont les principales bénéficiaires du tourisme étranger), s'opposent aux changements envisagés. Le premier ministre pourrait mettre sa démission dans la balance.

De notre correspondant

Belgrade. — L'Etat dépérit-il dans le régime communiste yougoslave, comme le veut la théorie marxiste ? « *Non*, écrit un hebdomadaire, *chez nous il se multiplie..* » Surtout depuis l'entrée en vigueur de la Constitution de 1974, les huit entités fédérales (six républiques et deux provinces autonomes) se sont, en effet, érigées en quasi-Etats qui, faute d'un plan central, se développent indépendamment les uns des autres. La conséquence en est la désintégration des grands systèmes : chemins de fer, énergie, PTT, réseau routier, etc., ainsi que du marché intérieur.

La circulation des marchandises et du capital social sur l'ensemble du territoire national est certes libre en théorie. En fait, elle est limitée par la législation des républiques et provinces autonomes, voire des communes qui veillent en premier lieu à leurs intérêts propres. L'autarcie à tous les niveaux a abouti à des doubles emplois. Raffineries, usines d'automobiles, d'appareils de radio, de télévisions, de réfrigérateurs, sucreries prolifèrent... On ne compte plus les abattoirs industriels, qui fonctionnent tous à perte.

L'autarcie suscite des « *investissements manqués* » où ont été engouffrés des milliards de dinars. Ni les politiques ni les techniciens n'ont eu à répondre de ces pertes, car les projets avaient obtenu au préalable l'aval des « structures autogestionnaires » dont la responsabilité est collective et non individuelle.

Les républiques et régions autonomes ont également leurs systèmes d'impôts, de prix, de salaires, d'assurances sociales, d'enseignement, qui présentent des différences considérables. Elèves et étudiants d'une république, par exemple, ont toutes les peines du monde à poursuivre leurs études dans les établissements d'une autre, les programmes n'étant pas unifiés.

Laborieuses concertations

M. Vanco Nikolovski, membre de l'Assemblée fédérale, pense que s'il n'est pas immédiatement mis un terme aux divisions entre les républiques et régions autonomes, celles-ci « *finiront par établir des droits de douanes à leurs frontières et frapper monnaie* »... Conscient des dangers que comporte pour le pays tout entier un tel état de choses, le gouvernement a présenté un projet de réforme de la législation sur les échanges avec l'étranger, dont une « *loi sur les devises* ». Ce point est de la plus haute importance pour la Yougoslavie, qui souffre d'une pénurie de devises et d'un déficit permanent de la balance des paiements et doit rembourser une dette extérieure d'une vingtaine de milliards de dollars. A l'issue de laborieuses « *concertations autogestionnaires* », ce projet a obtenu l'accord de principe de six entités fédérales — Serbie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Montenegro, Kosovo et Voïvodine ; les deux autres, Slovénie et Croatie, l'ont rejeté.

Le conflit a pris une ampleur telle qu'il est soumis actuellement aux plus hautes instances du parti et de l'État, le gouvernement n'étant pas en mesure, à lui seul, d'imposer ses conceptions. L'actuelle loi sur les devises, déjà modifiée à plusieurs reprises, est sans doute la plus compliquée du pays et celle qui suscite les plus âpres querelles. En bref, elle favorise l' « exportateur final ». Il a le droit de conserver une partie substantielle des devises obtenues par ses ventes à l'étranger. En revanche, ceux qui, en amont, lui ont fourni les matières premières et les produits semi-finis nécessaires n'ont pratiquement aucun droit. Aussi, ces derniers, qui ont également besoin de devises, crient-ils à la discrimination. Certains « exportateurs finaux », disposant d'un excédent de devises, les cèdent à des taux usuraires — trois ou quatre fois supérieurs au cours officiel — ou, refusant de les rapatrier, les conservent dans des banques étrangères où ils perçoivent des taux d'intérêt élevés. Les deux opérations sont interdites mais largement pratiquées au vu et au su des autorités, sans conséquence pour les contrevenants. Elles rapportent à ceux qui y ont recours des bénéfices considérables.

Parmi les branches exportatrices figure également le tourisme, et les hôteliers ont, eux, le droit de conserver une partie des devises obtenues des clients étrangers. « *Ils n'exportent pourtant*, disent les adversaires du système actuel, *que de l'eau, du soleil ou de l'air pur alors que ceux qui les approvisionnent en viande, lait, boissons ou légumes... ne perçoivent rien.* »

Le conflit a de graves conséquences politiques, car les entreprises exportatrices et le tourisme de Slovénie et de Croatie assurent à la Yougoslavie la majeure partie des devises que les deux républiques, pour des raisons politiques, économiques et idéologiques, refusent de remettre à la Banque nationale.

Bien entendu, les producteurs de matières premières et d'articles semi-finis ont de plus en plus tendance à exiger des exportateurs le paiement de leurs fournitures en devises. Ce genre d'opérations a introduit sur le marché intérieur le dollar, le deutschemark et le franc suisse, au détriment du dinar, sapant ainsi le plan dit « *de stabilisation économique et sociale* », dont l'un des principaux objectifs est précisément la convertibilité de la monnaie nationale.

Une menace de démission

Par son projet, le gouvernement veut mettre un peu d'ordre dans ce domaine. L'issue du conflit qui oppose les deux camps est imprévisible. Le gouvernement a fait savoir qu'il était disposé à réexaminer certaines objections de la Slovénie et de la Croatie qui lui paraîtraient « *raisonnables* », mais qu'il refusait de renoncer aux principes sur lesquels repose son projet ou d'en élaborer un nouveau. Dans quelques jours doit, en principe, se réunir le comité central fédéral, et le problème se trouvera à son ordre du jour. On peut tenir pour acquis que le premier ministre, Mme Planinc, qui a déjà prouvé à plusieurs reprises sa volonté de « *consolider l'État et non de le multiplier* », préférera se retirer si ses conceptions ne recueillent pas un large consensus. Ce qui serait un geste sans précédent dans la vie politique de la Yougoslavie depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

PAUL YANKOVITCH.

RDA

Le tourisme de la patience

Weimar *(AFP)*. — Weimar en Thuringe, la ville de Goethe et de Schiller, située sur les bords d'un petit cours d'eau, l'Ilm, est une des grandes attractions touristiques de RDA. Plus d'un million de visiteurs par an, des Allemands de l'Est aussi bien que des étrangers en provenance des pays socialistes « frères » et des pays occidentaux viennent en pèlerinage sur les lieux où vécurent les deux plus grands écrivains allemands.

Emerveillé par ce passé prestigieux que la RDA a fait resurgir avec beaucoup de soins, le touriste, en sortant de la maison de Goethe aménagée en musée, aimerait se restaurer. Et là, les difficultés commencent.

Weimar dispose certes de plusieurs restaurants, dont celui du célèbre hôtel Elephant, déjà connu à l'époque de Goethe. Le touriste y court. Il trouve une salle presque vide, se dirige d'un pas décidé vers une table libre et se fait intercepter par un maître d'hôtel très digne, qui lui lance, glacial, une seule petite phrase : *« Avez-vous réservé ? »*

Jus de rhubarbe

« Reserviert » est un mot-clé en RDA. Il revêt presque un caractère magique : il ouvre les portes ou il est opposé à tout intrus qui ose s'aventurer dans un restaurant ou un hôtel sans avoir réservé sa chambre ou sa table des semaines, voire des mois, à l'avance.

Après avoir essuyé plusieurs refus, le touriste découvre enfin un restaurant devant lequel s'étire une file d'attente interminable. Elle signifie qu'ici au moins, les clients sont acceptés sans avoir « reserviert ». Mais elle est tout aussi dissuasive; car il faudrait attendre plusieurs heures avant de pouvoir prendre place à une table.

D'ailleurs, les cartes, dans tous ces restaurants administrés pour la plupart par l'organisation d'Etat pour le commerce Hu, n'incitent pas à attendre. Souvent le choix se limite à une salade de poulet, ou une salade mixte au jambon, ou encore à du foie de morue grillé, le tout arrosé de jus de rhubarbe si l'on n'aime par la bière.

Il reste une ultime solution pour le touriste occidental muni de devises, que la RDA essaie de lui soutirer par tous les moyens (par exemple le change obligatoire de 25 DM par jour et par personne, que tout étranger doit acquitter quand il entre en Allemagne de l'Est). Il peut en effet se rendre dans un Valuten-Restaurant, établissements exclusivement réservés à ceux qui payent en monnaies fortes et donc interdits aux Allemands de l'Est. Mais ce recours n'est possible que dans les grandes villes comme Berlin, Dresde ou Leipzig.

Se nourrir n'est pas la seule difficulté que rencontre le touriste individuel en RDA : se loger ou trouver de l'essence pour sa voiture est aussi difficile.

Le réseau des stations-service Inter-Tank, les seules où l'on sert du super pour les véhicules des « riches » Occidentaux, qui doivent là aussi payer en marks ouest-allemands, est très clairsemé. Les Allemands de l'Est, qui se contentent d'une qualité d'essence plus ordinaire, sont aussi victimes de cette pénurie. Les files de leurs *Trabant* et de leurs *Wartburg*, les deux seuls modèles fabriqués en RDA, s'étirent sur des kilomètres devant la moindre pompe dès qu'un rayon de soleil incite à passer une journée à la campagne.

Côté hébergement, il n'est pas non plus question de partir à l'aventure et de s'arrêter quand une auberge paraît accueillante. L'Allemand de l'Est qui aimerait passer une fin de semaine à l'hôtel doit prévoir son périple au moins six mois à l'avance pour espérer obtenir une chambre.

URSS

SELON LE « WASHINGTON POST »

Le maréchal Ogarkov aurait été nommé commandant du pacte de Varsovie

Alors que la mise à l'écart du général Epichev, âgé de soixante-dix-sept ans, de la direction politique des forces armées soviétiques et son remplacement par le général Lizitchev (*le Monde* du 18 juillet) n'ont toujours pas été annoncés officiellement par les médias soviétiques, des rumeurs situent ce changement dans un remaniement encore plus vaste, touchant d'autres importants commandements au sein du ministère de la défense. Selon le correspondant à Moscou du *Washington Post*, Dusko Doder, dont l'article est reproduit ce jeudi 18 juillet par l'*International Herald Tribune*, deux autres chefs militaires auraient été écartés : le maréchal Toloubko, âgé de soixante et onze ans, commandant des fusées stratégiques depuis 1972, aurait été mis à la retraite; le maréchal Koulikov, âgé de soixante-quatre ans, qui commande les forces armées unifiées du pacte de Varsovie depuis 1977 après avoir dirigé l'état-major général soviétique, serait nommé à la tête d'une académie militaire. Cette rétrogradation entraînerait l'abandon des fonctions de premier vice-ministre de la défense, que le maréchal Koulikov occupait depuis 1971.

Toujours selon le *Washington Post*, son successeur neserait autre que le maréchal Ogarkov, l'ancien chef d'état-major général, qui retrouverait ainsi en tant que numéro 3 de l'appareil militaire, un rang preque équivalent à celui qu'il occupait avant son limogeage en septembre dernier. Rappelons que le maréchal Ogarkov a subi des fortunes changeantes ces derniers mois : son nom est apparu à plusieurs reprises au bas de notices nécrologiques publiées par la presse, et à un rang nettement plus élevé dans la dernière période qu'à la fin de l'an dernier. Il y a quelques semaines, la presse annonçait la parution d'un livre publié sous son nom par les éditions militaires, mais ses fonctions exactes — commandant du « théâtre d'opérations militaires de l'Ouest », voire d'un « front de l'Ouest » regroupant plusieurs de ces « théâtres » n'ont jamais été précisées. La situation du maréchal Ogarkov semblait s'être stabilisée en tous cas ces dernières semaines, mais c'était, il est vrai, avant que M. Gorbatchev, ne s'attaque à la remise en ordre du haut commandement militaire, comme il l'a fait pour l'appareil du parti et la diplomatie. — M. T.

● ERRATUM. — Il a été écrit, à la suite d'une coquille, dans notre information sur les changements de ministres et de hauts fonctionnaires en URSS (*le Monde* du 18 juillet) que M. Tikhonov, chef du gouvernement soviétique, est âgé de soixante ans. C'est quatre-vingts ans qu'il fallait lire.

● *Catastrophe aérienne.* — Un appareil de l'Aeroflot, assurant la liaison Karshi (Ouzbékistan)-Leningrad, s'est écrasé le 10 juillet dernier, et toutes les personnes à bord ont été tuées, rapporte le journal du Parti communiste d'Ouzbékistan. L'Aeroflot utilise généralement sur cette ligne le Tupolev-154, qui peut transporter cent cinquante passagers.

Il s'agit du troisième accident aérien sur les lignes intérieures soviétiques dont la presse s'est faite l'écho cette année. — *(Reuter.)*

Grande-Bretagne

L'« été racial » se fait chaud

De notre correspondant

Londres. — Scotland Yard a reconnu le mercredi 17 juillet avoir ouvert une vaste enquête pour établir les mobiles d'une cinquantaine d'incendies criminels qui ont eu lieu depuis le mois de mars dans un périmètre assez restreint du quartier de Brixton, au sud de Londres. Cette vague d'attentats (qui n'ont pas fait de victimes) retient particulièrement l'attention, car Brixton est l'un des « quartiers à problèmes » les plus tristement célèbres de la capitale britannique. Il possède la plus forte densité de population immigrée, en majorité d'origine antillaise, et a été le théâtre des plus graves émeutes qui ont éclaté, au cours de l'été 1981, dans plusieurs grandes agglomérations d'Angleterre.

En attendant la fin de leurs investigations, les enquêteurs se gardent de fournir la moindre indication qui pourrait laisser croire à un regain de tension raciale. Mais les représentants des diverses minorités ethniques — qui, au total, constituent 14 % de la population londonienne — s'inquiètent de la prudence manifestée par la police, d'autant que celle-ci a adopté la même attitude depuis la mort d'une jeune femme enceinte et de trois de ses enfants, le 13 juillet, à Ilford, dans une autre banlieue populaire située à l'est de la ville. La maison de cette famille d'origine asiatique a été incendiée volontairement. Toutefois, les policiers estiment excessives les conclusions tirées de ce cas par un responsable local des services sociaux qui y a vu un nouveau pas dans « *l'escalade de la violence raciste* », après avoir dénombré dans ce secteur plus de mille deux cents agressions de ce type durant les cinq dernières années. Néanmoins, l'affaire a été portée, le 16 juillet, devant le Parlement sous la forme d'une question posée à Mme Thatcher par un député travailliste.

Chômage et drogue

A Ilford, comme en d'autres endroits démographiquement comparables, on ne compte plus les graffitis injurieux pour les « Pakis » (Pakistanais et, par extension, tous les Asiatiques) ou les « Black » (les Noirs, mais souvent l'expression désigne toute personne « de couleur »). Sur les murs des HLM s'étalent les affiches du National Front et ses variations sur le thème : « Gardons la Grande-Bretagne britannique »... C'est dans cette partie de Londres que ce mouvement d'extrême droite, déjà accusé d'avoir été l'un des principaux éléments de provocation des émeutes de 1981, a enregistré récemment ses meilleurs résultats électoraux, parmi la population blanche vivant aux côtés des immigrés.

Rien ne prouve que la tension qui s'aggrave soit la conséquence d'une campagne délibérée et organisée, mais la multiplication des incidents depuis plusieurs mois est alarmante. Les commissariats ne cessent de recueillir les plaintes : menaces anonymes, jets de briques dans les fenêtres, pétrole enflammé dans les boîtes aux lettres. Un rapport du ministère de l'intérieur montre que le nombre des agressions dont sont victimes les immigrés est deux fois plus grand que pour le reste des habitants. A la suite d'attentats répétés contre certaines familles, les autorités locales sont de plus sollicitées pour prévoir un relogement.

A la fin de l'an dernier, lord Scarman, qui avait présidé la commission d'enquête sur les émeutes de 1981, est revenu à Brixton pour constater que si l'ordre public était « *maintenu* » les « *tensions sociales* » s'étaient « *considérablement détériorées* » et que cette situation était essentiellement due à l'accroissement rapide du chômage. Cette conclusion était la même que celle du rapport établi par la commission trois ans auparavant. Entre-temps, le chômage avait doublé. Les trois quarts des jeunes Noirs de Brixton sont sans emploi. Le taux de criminalité a augmenté de 60 % de 1983 à 1984, et la consommation de drogues « dures », qui connaît actuellement un « boom » sans précédent dans toute la Grande-Bretagne, se développe dans ce quartier beaucoup plus vite qu'ailleurs. Au moment de la nouvelle visite de lord Scarman, un conseiller municipal déclarait : « *Si le chômage continue de s'étendre, une nouvelle explosion de violence ne manquera pas de se produire.* » Avec les derniers événements, cette crainte s'amplifie, d'autant que la prochaine suppression du Conseil du Grand Londres et la réforme de la Sécurité sociale qui vient d'être annoncée par le gouvernement se traduiront par une diminution sensible des différentes formes d'assistance dont bénéficie une grande partie de la population immigrée.

FRANCIS CORNU.

Mme THATCHER : 34 % DE SATISFAITS

La cote de popularité personnelle de Mme Margaret Thatcher a atteint son point le plus bas depuis les élections de juin 1983 : selon un sondage Gallup, 34 % des Britanniques se disent satisfaits de son action, 60 % sont mécontents. Parallèlement, le Parti conservateur enregistre une forte baisse des intentions de vote : 27,5 % seulement, soit sept points de moins qu'en juin. Il se situe désormais en troisième et dernière position derrière le Labour (38 %) et l'Alliance, qui groupe libéraux et sociaux-démocrates (32,5 %). — *(AFP.)*

● *Un prince saoudien inculpé pour trafic de drogue.* — Le prince Mashour bin Saoud Abdulaziz, trente et un ans, neveu du souverain saoudien, le roi Fahd, a été inculpé lundi 15 juillet par un tribunal londonien de trafic de cocaïne, et placé en détention provisoire.

L'arrestation du prince Mashour est intervenue dans le cadre d'une enquête qui a mené les policiers britanniques en France, en belgique et aux Pays-Bas. — *(AFP.)*

Belgique

Programme minimum pour le gouvernement « prolongé »

Les élections fixées au 13 octobre

Après s'être concerté avec les dirigeants des partis de la coalition, le premier ministre belge, M. Wilfried Martens, a défini, mercredi 17 juillet, un programme minimum pour les deux derniers mois de son gouvernement. Le roi Baudoin en avait prolongé l'existence en refusant mardi la démission du cabinet, dans l'attente d'élections anticipées qui se tiendront, le 13 octobre.

M. Martens (social-chrétien flamand) et les trois vice-premiers ministres, le libéral francophone Jean Gol et le social-chrétien francophone Charles-Ferdinand Nothomb — dont le différend sur les conséquences politiques du massacre du stade du Heysel avait ouvert une crise, — et ainsi que M. Frans Grootjans (libéral flamand) se sont mis d'accord sur un programme limité qui devait être soumis ce jeudi au Parlement. Il s'agit d'un projet de réduction des taxes pour un montant de 75 milliards de francs belges (un peu moins de 12 milliards de francs français) et d'un programme de création d'emplois. En revanche, l'accord n'a pu se faire sur un troisième projet, portant sur une révision limitée de la Constitution.

Quant au budget 1986, il ne sera pas examiné avant la dissolution du Parlement, qui doit intervenir quarante jours avant la date des élections.

La presse belge s'est montrée sévère dans ses commentaires sur la crise. Selon *le Soir*, « *le gouvernement ne sort pas grandi de cette journée des dupes* » (la démission des libéraux francophones, puis celle du cabinet tout entier). « *Non seulement son programme économique a perdu tout son élan, mais il donne à l'opinion l'image d'une crise pour rien, voire, à la limite, d'une certaine inconsistance du monde politique.* » La plupart des éditorialistes estiment que les partis au pouvoir, et tout particulièrement les libéraux, risquent d'être sanctionnés par les électeurs.

ASIE

SELON LES ENQUÊTEURS

Une explosion a détruit en vol le Boeing d'Air India

De notre correspondant

New-Delhi. — Une source officieuse, citée par l'agence de presse indienne PTI, a révélé, le 17 juillet, l'existence d'« *indices certains* » confirmant la thèse de l'explosion en plein vol du Boeing d'Air India, le 23 juin, au large de l'Irlande. Selon cette source, proche des enquêteurs, l'analyse de la deuxième boîte noire, le DFDR (le Digital Flight Date Recorder), l'enregistreur de données de vol, a établi qu'une — et peut-être deux — explosions à brisé le 747 *Kanishka* d'Air India à 10000 mètres d'altitude.

Le juge D.N. Kripal, président de la commission d'enquête, se cantonne toujours dans une attitude prudente. Lors de la conférence de presse tenue le 17 juillet à Bombay, le juge a affirmé qu'il n'y avait pas de « *preuves concrètes* » pour appuyer l'une ou l'autre des thèses sur la cause de la catastrophe qui a fait trois cent vingt-neuf morts.

Officiellement, on retient toujours la possibilité d'une défaillance technique, d'une coupure totale de courant électrique ou d'une fuite de substance corrosive dans la carlingue.

Le juge espère terminer ses travaux dans les délais qui lui ont été impartis, afin d'être en mesure de rendre public son rapport en décembre prochain. — *(Intérim.)*

politique

LA PRÉPARATION DES LÉGISLATIVES

Ministres cherchent sièges pour élection certaine...

Le bureau exécutif du PS, réuni mercredi 17 juillet, a adopté un texte qui rappelle, à toutes fins utiles, l'accord « unanime » conclu au comité directeur du 6 juillet, entre les diverses composantes du parti, pour la constitution des listes électorales en 1986. Ce texte souligne que l'accord « *permet de préparer cette échéance avec esprit de responsabilité et de solidarité* ». Il a sans doute valeur de rappel pour les socialistes qui, ici ou là, seraient tentés de passer outre. Le bureau exécutif affirme que « *l'objectif de cet accord est bien de créer les meilleures conditions pour gagner au maximum de sièges en mars 1986* ». « *Unis,* continue le bureau exécutif, *les socialistes pourront (...) mieux rassembler autour d'eux tous ceux qui entendent repousser les projets de revanche sociale de la droite et mettre en échec la stratégie destructrice de la direction du PC.* »

Les dirigeants socialistes continuent de peaufiner l'accord intervenu le 6 juillet, lors de la réunion de leur comité directeur, pour assurer aux courants minoritaires une place équitable sur les listes électorales du parti. La commission *ad hoc* s'est elle aussi réunie, mercredi 17 juillet, afin d'étudier les cas litigieux ou encore en suspens, et d'apporter quelques « ajustements » à cet accord. Elle se réunira de nouveau la semaine prochaine. Dans le cas des « parachutages » contestés, il n'est pas envisagé, pour le *moment, de remettre en cause* les choix faits le 6 juillet. Quant aux personnalités qui demeurent en quête d'un département d'accueil, leur sort n'a pas été réglé au cours de cette réunion.

Les socialistes n'ont toujours pas trouvé une place assurant l'élection de Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme. M. Jack Lang, ministre de la culture, compté un moment comme éligible dans le Bas-Rhin, ne le serait plus. M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture, ne souhaite toujours pas aller en Haute-Loire. Il n'est pas le seul à penser que le PS ne peut gagner ce siège. Le cas de la Haute-Savoie, qui pourrait accueillir soit M. Alain Calmat, ministre des sports, soit M. Dominique Strauss-Kahn, membre du bureau exécutif, n'est pas résolu.

Parmi les ajustements réclamés ici où là à l'accord du 6 juillet, figure notamment le cas de la Gironde. Les rocardiens souhaitent y avoir, en position éligible, M. Pierre Brana, membre du secrétariat national, qui n'est pas député. Les rocardiens envisagent de remettre en cause leur participation à l'accord national s'ils n'obtiennent pas satisfaction sur ce point. Ils proposent aussi une permutation entre le Jura et le Doubs, qui permettrait de trouver un siège pour M. Raymond Forni, député sortant de Belfort *(lire l'encadré ci-dessous)*.

En l'état actuel des choses, le député rocardien sortant du Jura, M. Alain Brune, est considéré comme éligible dans le Doubs. Les rocardiens souhaitent qu'il revienne dans le Jura (ce qui se ferait au détriment de M. Jean-Pierre Santa Cruz, député sortant mitterrandiste, *compté comme éligible dans ce* département). Ils souhaitent aussi que le siège du Doubs soit attribué à M. Forni, sur le contingent du courant A.

Enfin, en Seine-Maritime, un siège reste en balance entre MM. Jean-Pierre Bourguignon et Joseph Menga, tous deux députés sortants, le premier rocardien, le second néo-rocardien. Dans ce département, où M. Fabius devrait conduire la liste, il reste à désigner un éligible mitterrandiste. C'est M. Fabius qui choisirait lui-même entre M. Bourguignon et M. Menga.

Difficultés en vrac

L'accord du 6 juillet fixe le nombre de candidats éligibles pour chaque courant du PS, à charge pour les sensibilités du parti de faire en leur sein les choix nécessaires. Ce qui explique que la « base » locale d'un courant puisse contester un choix accepté par la direction nationale de ce même courant.

Le courant A (mitterrandiste) étant majoritaire, c'est en son sein que doivent être tranchés le plus grand nombre de cas individuels. *Quelque vingt-deux éligibles mitterrandistes* restent ainsi à désigner, sans que l'opération soit partout aussi délicate que dans les Alpes-de-Haute-Provence, où il faut choisir entre les sortants André Bellon et François Massot, ou dans l'Eure, où il faut donner la préférence à M. François Loncle, ou à M. Claude Michel, tous deux sortants.

De même façon, le CERES doit encore choisir un éligible dans l'Aude : ce pourrait être M. Jean Guidoni, ancien ambassadeur à *Madrid, élu de ce département en* 1981.

Dans le Nord, outre l'ancien premier ministre, les amis de M. Mauroy doivent encore désigner quatre éligibles. D'autre part, M. Roger Fajardie, lors de la réunion de mercredi, a paru remettre en cause deux « sacrifices » de députés sortants qui ont été *difficiles* pour son courant B : celui de M. Hervé Vouillot, en Côte-d'Or, et celui de M. Alain Chenard, en Loire-Atlantique. les rocardiens, eux, ont désigné tous leurs éligibles.

« Même s'il s'agissait de Rocard »

A terme, de nouvelles difficultés peuvent surgir, si une amélioration de la situation de la gauche dans les sondages permet de réévaluer la base de calcul (environ cent soixante-dix députés) utilisée pour la répartition des éligibles. Il conviendrait alors de procéder à de nouvelles négociations, afin que le fragile équilibre obtenu soit respecté dans les listes « élargies »...

Dans l'immédiat, les « parachutages » envisagés suscitent toujours des réactions hostiles sur le terrain

Dans le Maine-et-Loire, où M. Gérard Fuchs, l'un des membres rocardiens du bureau exécutif du PS est compté comme éligible (alors qu'il n'est pas actuellement député), M. Jean Monnier, maire socialiste dissident d'Angers, a fait savoir qu'il s'opposera à tout « parachutage », « *même s'il s'agissait de Rocard en personne* ».

Dans la Manche, le premier secrétaire fédéral socialiste, M. Guy Poirier, a écrit à M. Olivier Stirn, président de l'Union centriste républicaine et pressenti par Paris comme tête de liste, pour lui affirmer qu'il n'a « *à aucun moment été question de sa candidature* » dans ce département. Pour M. Poirier, les socialistes de la Manche veulent faire campagne en 1986 « *unis* » derrière M. Henri Nallet.

Dans le Vaucluse, M. André Rosania, premier secrétaire de la section socialiste d'Orange, a indiqué, le 17 juillet, qu'il « *sera candidat pour conduire la liste aux élections législatives si M. Bertrand Delanoë maintient sa candidature* ».

Dans les Bouches-du-Rhône, M. Gaston Defferre a affirmé, à propos des élections de 1986, dans une interview à *Paris-Match* : « *Je souhaite pouvoir me consacrer à fond à mon travail à la mairie et retourner au journal, mais je ne veux pas me dérober à l'approche d'une période difficile, et il semble que je sois le mieux placé pour tenter de concilier les ambitions personnelles et pour mettre un terme à la petite guerre des clans dans la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône* (*le Monde* des 10 juillet et du 1er mars).

J.-L. A.

Le « péché » de M. Forni...

Hors des partis, point de salut. L'affaire est entendue. Chez les socialistes, comme chez les autres, la proportionnelle *imprime sa loi aux candidatures.* Mais n'y aurait-il pas de salut non plus au PS, pour ceux qui *n'auraient pas fait allégeance à* l'un des courants du parti ? Le cas de M. Raymond Forni tendrait à le prouver.

Le député de la deuxième circonscription de Belfort est, de toute façon, une victime de la proportionnelle. Dans le Territoire, il n'y aura place que pour un seul député socialiste et nul ne doute qu'elle reviendra à M. Jean-Pierre Chevènement. Certes, M. Forni n'est pas le seul élu sortant dans cette situation. Mais les dirigeants socialistes s'efforcent, avec plus ou moins de bonheur il est vrai, de « recaser » les « victimes » jugées particulièrement méritantes selon des critères imprécis. Or, pour *l'heure, M. Forni* — dont on parle vaguement... dans le Doubs ! — reste sur le tapis.

Le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale serait-il l'un de ces élus qui se sont contentés d'attendre la « vague rose » de juin 1981 pour être portés au Palais-Bourbon ? Non. Son siège, il l'a conquis dès 1973, à une époque difficile pour les candidats socialistes.

Aurait-il bougonné dans son coin en réclamant des « honneurs » qu'on aurait refusé de lui accorder ? Non. Après avoir été un des chevau-légers des socialistes dans l'opposition, toujours prêt à mener dans l'hémicycle les batailles de son parti. M. Alain Peyrefitte n'a certainement pas oublié les difficultés que lui causa *cet avocat quand il fit adopter sa* loi dite « Sécurité et libertés », il ne se *précipita* pas, à l'heure de la victoire, pour obtenir quelque portefeuille.

A la tête de la commission des lois, il détient un poste-clé. De la manière dont il fait travailler sa commission dépendent en *grande partie la facilité et la rapidité* avec lesquelles sont adoptés les textes voulus par le gouvernement. Les ministres n'ont jamais eu à s'en plaindre, bien au contraire, même quand il proposait des textes que n'appréciait que modérément M. Forni. Il accomplit sa tâche à la satisfaction *de tous, même à celle de l'opposition.*

Quelle faute aurait-il donc commise pour être moins bien traité que d'autres ? Un péché apparemment qui aurait dû rester véniel mais qui, proportionnelle aidant, serait devenu mortel : M. Forni est membre du CERES mais, depuis 1981, il n'a pas caché que certaines des positions prises par ce courant — notamment ses critiques contre la politique de rigueur du gouvernement Mauroy — ne lui convenaient pas. M. Chevènement l'a-t-il donc frappé d'ostracisme, comme on le dit, après *avoir bénéficié de son appui pour* garder la mairie de Belfort ? Hors des clans, point de salut ?

TH. B.

DANS LES ALPES-MARITIMES

Mme Bouchardeau n'est pas « attendue »...

De notre correspondant régional

Nice. – Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement, ancienne animatrice du PSU, conduira-t-elle la liste socialiste aux élections législatives dans les Alpes-Maritimes ? Cette question a été posée lors des travaux du comité directeur du PS du 6 juillet, mais *elle n'a reçue, jusqu'ici aucune* réponse. Il apparaît, au demeurant, que le ministre de l'environnement n'est pas « attendu » sur la Côte d'Azur.

Dans un communiqué qu'ils viennent de publier, six des sept maires socialistes du département ont pris les devants en déclarant « *refuser l'éventualité de présenter Mme Bouchardeau sur la liste du parti dans les Alpes-Maritimes* ». Ils s'affirment, d'autre part, « *entièrement solidaires des militants qui ont confié la tête de liste et la conduite de la campagne à M. Jean-Hugues Colonna, député de la troisième circonscription* ». Le département des Alpes-Maritimes compte actuelle*ment, deux députés socialistes,* MM. Colonna et Francis Giolitti, ancien suppléant de Max Gallo. Mais le PS ne peut, raisonnablement, espérer sauver qu'un seul de ces deux sièges. Sans attendre la date fixée pour le début de la procédure de désignation des candidats, certaines sections ont pris position en faveur de M. Colonna. « *Si je ne suis pas désavoué par les militants* » nous a déclaré, lui-même, M. Colonna, « *je ne serais pas autre chose que tête de liste* ».

De son côté, M. Giolitti a fait savoir qu'il se « *battra* », lui aussi, pour que M. Colonna conduise la liste. Mme Michèle Matringe, première secrétaire fédérale nous a indiqué qu'elle n'était pas « *informée* » d'une candidature de Mme Bouchardeau. Dans une conversation privée, le ministre de l'environnement lui aurait dit « *attendre des propositions concrètes du PS* » qui ne lui ont pas encore été faites.

G. P.

UN AN DE GOUVERNEMENT FABIUS

M. Herzog (PC) : « archaïque et ringard »

« *Un jeune premier ministre porteur de vieilles conceptions périmées de la vie politique et de la gestion économique* » : tel est le jugement de M. Philippe Herzog, membre du bureau politique du Parti communiste, sur M. Laurent Fabius.

Dans un article publié dans *l'Humanité* du 18 juillet, à l'occasion du premier anniversaire du gouvernement Fabius, intitulé « Coup de vieux », l'économiste du PC reproche au premier ministre de n'avoir « *pas tiré les leçons des faits* » et constate que M. Fabius n'a pas atteint les objectifs de rassemblement et de modernisation qu'il s'était fixés. « *Héritier de longues malformations politiciennes,* écrit M. Herzog, il [M. Fabius] ne lit l'échec du rassemblement que dans le fait que la droite n'a pas voté des lois qu'elle aurait dû voter, puisqu'elles expriment ses vœux et sa politique. »

Le responsable communiste ajoute : « *Rien de plus archaïque et ringard que l'idée selon laquelle rassembler les gens, c'est organiser le soutien au monarque républicain et au parti dominant.* » Quant au « *slogan de la modernisation* », M. Herzog affirme qu'il s'agit d'« *un vieux truc déjà largement utilisé dans le passé par la droite* ». « *Comment peut-on oser se vanter*, demande-t-il, *de mettre des ordinateurs à l'école et des robots à l'usine, importés pour l'essentiel, alors qu'on organise l'échec scolaire, qu'on refuse la formation continue indispensable, et qu'il n'y a pas de débouchés vers des emplois ?* »

M. Herzog reproche d'ailleurs, à ce sujet, aux dirigeants socialistes de ne pas vouloir voir « *ce qui les gêne et qui est décisif* », à savoir, « *la formidable hémorragie des emplois* », qui constitue « *un immense gâchis des capacités humaines de création et de production* », et « *la montée très grave de l'endettement public et de la charge de cette dette, qui résulte de ces gâchis* ».

UN SONDAGE DE BVA

Baisse des cotes de popularité de MM. Mitterrand et Fabius

Le dernier sondage réalisé par BVA pour *Paris-Match* enregistre une baisse sensible des cotes de popularité du président de la République (– 8 *points*) et du *premier ministre* (– 4 points).

D'après cette enquête, effectuée du 1er au 6 juillet auprès d'un échantillon représentatif de 954 personnes, 34 % des Français (au lieu de 42 %, en juin) affirment avoir une bonne opinion du chef de l'État et 56 % (51 % le mois dernier) une mauvaise.

Le premier ministre, pour sa part, est crédité de 45 % d'avis favorables (49 % en juin) et de 41 % d'avis défavorable (36 % précédemment). Son capital « *confiance* » aussi est en régression. En effet, sur les deux points forts de la stratégie du premier ministre — « moderniser » et « rassembler » la baisse est sensible : 42 % des personnes interrogées lui font confiance pour « *moderniser la France* » et 29 % pour « *rassembler les Français* », alors que dans une précédente enquête, réalisée en août 1984 (immédiatement après l'arrivée de M. Fabius à Matignon) les opinions positives sur ces deux points se situaient respectivement à 56 % et 41 %.

En outre, 40 % des personnes interrogées estiment que le gouvernement actuel ne mène pas une politique de gauche. Elles sont également nombreuses (46 %) à ne pas se prononcer sur le nom de celui qui devrait conduire la campagne des socialistes pour les prochaines législatives : 33 % d'entre elles considèrent que ce rôle revient au premier ministre et 21 % au premier se*crétaire du PS, M. Jospin.* L'avance de M. Fabius est toutefois un peu plus forte chez les électeurs socialistes (49 % contre 31 % à Lionel Jospin).

Toujours dans la perspective de la prochaine échéance électorale, s'agissant des éventuelles alliances que devrait chercher le PS, 44 % des Français pensent qu'il doit aller vers le centre tandis que 20 % accordent leur préférence à une nouvelle union de la gauche. Les électeurs socialistes sont divisés : ils sont tout aussi nombreux (41 %) à se prononcer pour une alliance à gauche qu'en faveur d'un recentrage.

LE DÉBAT SUR LA COHABITATION

Le consentement mutuel conditionne la vie conjugale

M. Mitterrand n'a pas voulu, à l'orée du parc de l'Elysée, sous la grille du Coq, infliger *aux* téléspectateurs un cours de droit constitutionnel. En affirmant, le 14 juillet, qu'il « *suffit de s'en tenir aux textes* » pour compren*dre le mécanisme des relations* entre le président de la République et le gouvernement, M. Mitterrand n'en a pas dit assez. En assurant qu'il y avait « *beaucoup à faire* » pour lui avec les articles 5, 15 et 52 de la Constitution relatifs à la défense et à la politique étrangère, M. Mitterrand en a trop dit ou trop laissé entendre.

Le chef de l'Etat a, en revanche, eu raison de rappeler que le président et le gouvernement ne *sont pas « deux entités entièrement séparées »*, qu'ils agissent « *en relation constante* ». Il y a en effet entre les deux, dans la Constitution de la Ve République, non pas une dualité de pouvoirs, mais plutôt un pouvoir général conjoint et une certaine marge d'indépendance totale accordée au président. Or il est pour le moins curieux qu'aucun des articles prévoyant cette autonomie n'ait été cité par M. Mitterrand, hormis l'article 5 qui marque sur*tout la prééminence morale et,* pourrait-on dire, l'incarnation de la légitimité du chef de l'Etat. Au moment de l'élaboration de la Constitution, en 1958, le Conseil d'Etat avait même proposé que cet article symbole soit simplement rédigé ainsi : « *Le président de la République est le chef de l'Etat !* »

La liste des pouvoirs propres du chef de l'Etat est expressément mentionnée dans l'article 19 de la Constitution, qui énumère les actes du président de la République qui ne sont pas soumis au contreseing du premier ministre. N'y figurent ni l'article 15 ni l'article 52. En revanche, le président agit seul pour nommer le premier ministre (article 8), présenter au pays un référendum (article 11), dissou*dre l'Assemblée nationale* (article[12), se saisir de pouvoirs exceptionnels (article 16), adresser des messages au Parlement (article 18), saisir le Conseil constitutionnel (articles 54 et 61) et enfin nommer trois membres et le président de ce dernier (article 56).

Cette liste est à la fois exhaustive et restrictive. Elle devait l'être encore plus dans l'esprit des programmes de la gauche qui exigeaient notamment *l'obligation du contreseing* du premier ministre, pour la mise en œuvre du référendum, et qui proposaient la suppression pure et simple de l'article 16 que le général de Gaulle avait utilisé pendant cinq mois après le « putch des généraux » d'Alger en 1961.

On peut signaler que le droit de dissolution du président est toutefois limité dans le temps puisqu'il ne peut pas procéder à une autre dissolution dans l'année qui a suivi une première dissolution. On doit aussi noter que l'usage du référendum de l'article 11 n'est pas entièrement libre. Le président doit, en effet, être saisi au préalable d'une proposition du gouvernement ou des assemblées. Il est libre ensuite de soumettre ou non le projet au *suffrage universel sans contre*seing du premier ministre, mais la condition antérieure doit être remplie. Il s'agit donc, en fait, d'un pouvoir partagé et non discrétionnaire bien que dans deux cas, en 1969 et en 1972, l'annonce d'un référendum par le président de la République ait été publiquement faite avant que la simple formalité de la demande du gouvernement ne soit remplie.

Toutes les autres attributions du président de la République sont partagées avec le premier ministre. Ainsi, même le droit de demander au Parlement une seconde lecture d'une *loi* déjà votée n'est pas dispensée du *contreseing du premier ministre.* Dans tous ses actes, le président de la République doit donc obtenir le contreseing du chef du gouvernement ou d'un des ministres *responsables. Même s'il s'agit* parfois d'une démarche de pure forme, comme pour les décrets de grâce. La nomination de hauts fonctionnaires, les actes règle*mentaires, décrets et ordon*nances, sont pris tous conjointement par le président et le gouvernement.

Compétence partagée

La conduite de la politique extérieure est également une compétence partagée. Certes, *comme l'a rappelé M. Mitterrand, « le président de la République négocie et ratifie les traités »* ainsi que l'indique l'article 52, mais l'article suivant précise *qu'ils ne peuvent être ratifiés ou* approuvés qu'en vertu d'une loi. Le Parlement, selon cette procédure — d'ailleurs très fréquente — est saisi par le premier ministre d'un projet de loi autorisant le président de la République à ratifier tel accord international. C'est davantage dans la phase préalable de la négociation avec les partenaires étrangers de la France que le chef de l'État possède une plus large autonomie, qu'il exerce d'ailleurs avec l'assistance du ministre des relations extérieures ou de ministres spécialisés.

En matière de défense nationale, le partage est plus flou. Si *l'article 5 fait bien de lui,* comme l'a dit M. Mitterrand, « *le garant de l'indépendance nationale* » et l'article 15 « *le chef des armées* », c'est le gouvernement qui « *dispose de la force armée* » en vertu de l'article 20, et c'est le premier ministre qui est « *responsable de la défense nationale* » selon l'article 21. L'imbrication entre les deux pouvoirs s'est accrue en ce domaine depuis 1958 par deux décrets qui ont étendu le rôle de concep*tion de l'Élysée. Notons que si,* depuis 1964, le président peut donner « *l'ordre d'engagement* » des forces nucléaires stratégiques, la Constitution dispose toujours en son article 35 que « *la déclaration de guerre est autorisée par le Parlement* ». En 1964, M. Mitterrand avait d'ailleurs demandé que seul le premier ministre et non le président puisse engager la force de dissuation.

Les compétences des deux *détenteurs du pouvoir exécutif* sont donc dans de très nombreux domaines étroitement liées. Ce lien juridique est souvent formel mais toujours indispensable pour *que les décisions prises soient* régulières. L'un ou l'autre, toutefois, peut, par son abstention ou son refus, faire, comme le dit M. Mitterrand, que les deux entités soient séparées ou qu'elles ne soient plus en « *relation constante* ».

C'est donc un régime matrimonial d'un type original que la Constitution de 1958 a institué et qui s'impose aux deux conjoints. Dans cette communauté quasi universelle que constitue le couple président de la République-premier ministre, ce n'est pas le divorce qui est accordé par consentement mutuel, mais c'est la poursuite *de la vie en commun qui exige la* pérennité de ce consensus. On imagine mal, en effet, que la cohabitation formelle puisse se poursuivre longuement sans har*monie politique entre les deux* conjoints.

ANDRÉ PASSERON.

Une agence pour la promotion du radicalisme

« *Ne pas mettre le drapeau du radicalisme dans sa poche !* », de cette volonté est née l'ADIRE (Agence démocratique pour l'information sur le radicalisme et l'Europe). Pour ses fondateurs (1), il s'agit d'améliorer et de renforcer la communication entre les radicaux et les démocrates de progrès du monde entier. Son bulletin de liaison, dont le premier numéro vient d'être publié, évoque la nécessité d'« *une solidarité nouvelle* » et de « *l'émergence d'idées et d'actions les plus modernistes* ».

Se voulant « *outil d'information, occasion de dialogue, moyen d'une coexistence politique active* », l'ADIRE donne la priorité à la lutte pour plus de démocratie, aux droits de l'homme et de la femme, à la lutte contre la faim dans le monde et à la recherche de la paix. Elle se propose aussi de constituer un fonds documentaire sur le radicalisme.

(1) Le collectif des animateurs d'*ADIRE est composé de* MM. Alexandro Dorna (président du Parti radical chilien en exil), Thierry Jeantet (MRG, président du club Mars), Jean-François Dauriac (MRG, *conseiller municipal de Montauban*), Patrick-Yves Mathieu (corédacteur de la revue SIC-Solidarité-Initiative-Convivialité) et Jan-Lucas Van Hoorn (membre du parti néerlandais Démocratie 66).

★ *ADIRE, 18, rue de Varennes, 75007 Paris.*

POLITIQUE

LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT

La majorité sénatoriale juge « incomplet » le projet de modernisation de la police

Parce qu'elle détient la majorité au Sénat, l'opposition a mieux négocié qu'à l'Assemblée nationale le paradoxe auquel la confronte le projet de loi sur la modernisation de la police. Au Palais-Bourbon, les députés RPR et UDF avaient repoussé le texte du gouvernement après avoir dû admettre que son objectif était louable. Au palais du Luxembourg, les sénateurs de l'opposition, eux, ont pu ne retenir que *« le meilleur du contenu »*, selon l'expression de M. Jean Delaneau (RI, Indre-et-Loire). M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, n'a pas trouvé cette attitude totalement négative puisque la majorité sénatoriale a approuvé la programmation financière du plan de modernisation (ainsi que le rapport annexé qui constitue l'essentiel du texte) et le principe du dépôt d'un rapport annuel au Parlement pour faire le bilan de l'exécution du programme de modernisation, c'est-à-dire les trois premiers articles du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 12 juillet).

Le consensus s'est arrêté là. Ou presque, car les sénateurs de l'opposition ont également accepté que, dans une unité de 10 % de l'effectif des policiers, les jeunes appelés puissent accomplir leur service actif dans la police nationale. Toutefois, ils ont préféré inscrire cette possibilité, dès l'article premier, au code du service national avec les autres facilités ouvertes en l'occurrence : service militaire, service de défense, service de l'aide technique, service de la coopération. Cette modification dans la présentation, demandée par M. Michel Caldaguès (RPR, Paris) au nom de la commission des affaires étrangères et de la défense, n'a pas été repoussée par M. Joxe.

Cette nouvelle catégorie de service national ne rencontre qu'une opposition, celle du PCF. Ce dernier, par la voix de M. James Marson (Seine-Saint-Denis) s'y est déclaré hostile, d'une part, parce que mieux vaut selon lui régler la question des effectifs par de véritables embauches, d'autre part, parce que le dispositif accentue la *« professionnalisation »* de l'armée et porte atteinte au principe de la conscription, critiques développées ce matin même dans *l'Humanité* par le spécialiste des questions militaires au comité central du PCF, M. Louis Baillot, ancien député.

Isolement des communistes

Les sénateurs communistes se sont également retrouvés seuls pour préconiser la création d'une délégation parlementaire permanente à la sécurité publique, la distinction nette entre police administrative et police judiciaire, cette dernière étant mise à la disposition du ministère de la justice. Il en a été de même quand ils ont voulu introduire dans la loi les grandes lignes d'un code de la déontologie policière. Ils se sont heurtés à la position de M. Joxe qui laisse au gouvernement le soin d'édicter par décret un tel code, et à celle de la majorité sénatoriale. Pour le rapporteur de la commission des lois, M. Pierre Salvi (Un. cent., Val-d'Oise), la question ne peut être réglée par une autorisation donnée ainsi au gouvernement et nécessite une décision commune aux forces de police elle-mêmes, au Parlement, au gouvernement, au Conseil d'Etat et éventuellement au Conseil constitutionnel. La majorité sénatoriale a donc supprimé l'article prévoyant l'élaboration de ce code.

L'« isolement » des communistes s'est confirmé avec le vote négatif qu'ils ont émis sur l'ensemble du texte au motif essentiel qu'un amendement de la commission des lois supprimant toute condition au contrôle d'identité avait été adopté.

La majorité sénatoriale ne s'est, en effet, pas contentée de ne garder que ce qui lui paraît acceptable dans ce projet. Elle a voulu aussi *« l'améliorer »*, en introduisant, par exemple, l'obligation pour tout Français de plus de seize ans de détenir une carte nationale d'identité infalsifiable. Tout ce qui lui paraît néfaste a subi son couperet. Soutenue en cela par le groupe communiste, la majorité sénatoriale a supprimé les articles prévoyant une réévaluation du taux des amendes de contraventions et leurs nouvelles modalités de recouvrement.

Après avoir abondamment relevé l'absence du contreseing du garde des sceaux pour ces dispositions, les porte-parole de l'opposition, notamment MM. José Balarello (RI, Alpes-Maritimes), Marc Bécam (RPR, Finistère), Paul Masson (RPR, Loiret) ou encore Pierre Salvi (Un. C., Val-d'Oise), ont reproché au gouvernement de lier le financement de la modernisation de la police à l'indiscipline des citoyens et de frapper aussi brutalement et durement les finances des automobilistes.

Il reste que RPR et UDF n'ont pas, au-delà de la critique, proposé, comme ils auraient pu le faire, un dispositif de rechange. Le rapporteur a dénoncé l'absence de réflexion sur les structures, sur les moyens de la police face aux immigrés clandestins, sur le terrorisme, sur la hiérarchie et, par là même, sur la discipline. M. Masson a insisté sur le caractère *« incomplet »* du projet tant en ce qui concerne les conditions légales de l'action policière que pour le rapprochement entre police et journalistes afin d'améliorer l'information.

La police ne devant plus être *« la Cendrillon de la République »*, selon l'expression M. Toutain (Gauche dém., Yvelines), l'opposition est d'accord sur les objectifs de M. Joxe. La police doit *« redevenir un service public pilote »*, a-t-il expliqué. Il n'empêche, les échéances électorales approchant, l'opposition ne veut pas faire le cadeau à ses adversaires d'un texte susceptible de la priver de l'un de ses arguments critiques principaux. Elle entend encore moins fournir au pouvoir un commencement de preuve que la modernisation d'un secteur aussi sensible que celui de la police puisse être une occasion de rassemblement. « Modernisation » et « rassemblement » prenaient au demeurant une résonance particulière en ce 17 juillet, jour anniversaire de la nomination de M. Laurent Fabius à l'hôtel Matignon.

ANNE CHAUSSEBOURG.

L'AVENIR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Les sénateurs refusent au gouvernement le recours aux ordonnances et souhaitent que le référendum soit avancé

Avant que la commission des lois du Sénat ne se réunisse, jeudi 18 juillet, pour examiner le projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, les sénateurs de l'opposition, majoritaire au Palais du Luxembourg, ont débattu, mercredi soir 17 juillet, à huis clos, des positions qu'ils souhaitent voir défendues par le rapporteur de cette commission, M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne).

Pour renforcer les garanties qu'ils jugent nécessaires afin que les élections régionales prévues en principe pour le 8 septembre ne puissent être contestées, ils ont retenu plusieurs propositions. Les électeurs canaques pourraient voter, comme de coutume, dans les tribus, mais un magistrat de l'ordre judiciaire devrait être placé auprès de chaque bureau de vote, estiment les sénateurs. Le président de chaque bureau de vote pourrait aussi remettre deux enveloppes à chaque électeur, l'une permettant à l'électeur d'exprimer son vote, l'autre étant réservée aux bulletins non utilisés et étant détruite immédiatement par le magistrat présent. Ce dispositif devrait garantir l'anonymat du vote de l'électeur. Les urnes seraient ensuite transportées par gendarmerie sous surveillance et contrôle dudit magistrat au chef-lieu de la région où s'effectuerait le dépouillement après mélange des bulletins.

Pour les électeurs empêchés par le FLNKS de revenir dans leur commune d'origine, trois bureaux seraient ouverts à Nouméa, correspondant à chacune des trois autres circonscriptions. Les inscriptions sur les listes électorales de ces bureaux seraient closes quinze jours avant le début du scrutin afin de permettre la radiation des listes électorales de leur commune d'origine des électeurs concernés.

Si la majorité sénatoriale accepte le principe du découpage de la Nouvelle-Calédonie en quatre régions, elle souhaite, en revanche, modifier le découpage retenu par le gouvernement. Ainsi, la région de Nouméa deviendrait la région du Sud, dont feraient partie l'île des Pins et les trois communes de Yaté, Thio et Bouloupari, qui font actuellement partie de la région Centre-Sud dans le projet de loi du gouvernement. La majorité sénatoriale élargit ainsi le territoire retenu par le gouvernement pour la région de Nouméa et sa banlieue.

D'autre part, elle estime que le scrutin d'autodétermination ne doit pas avoir lieu au plus tard le 31 décembre 1987, mais un an plus tard. Elle considère, en outre, que le mot « association » ne doit pas être accolé à celui d'« indépendance » pour le référendum prévu au terme du processus. L'association doit, selon elle, n'être éventuellement décidée qu'une fois l'indépendance choisie.

Les sénateurs refusent également l'état d'urgence, quitte à ce que M. Fernand Wibaux dispose de moyens renforcés pour assurer la paix civile lors de la campagne électorale.

Enfin, les sénateurs sont convenus de la nécessité de refuser au gouvernement le recours aux ordonnances. Se déclarant prêts à siéger pour examiner tout projet qui reprendrait le contenu des ordonnances, ils estiment que quel que soit le sujet il n'est pas question de donner, à six mois des élections, les pleins pouvoirs à un gouvernement qu'ils combattent. Sans être hostiles à la finalité du projet — ils approuvent, en effet, l'article premier du texte, — ils refusent de donner au pouvoir ce qu'ils appellent un *« chèque en blanc »*.

A. Ch.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 17 juillet, au palais de l'Elysée sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ses délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

• PARITÉ DES RÉMUNÉRATIONS DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT ET DE CEUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des simplifications administratives a présenté au conseil des ministres un projet de décret relatif à la rémunération des fonctionnaires de l'Etat et des fonctionnaires des collectivités territoriales.

Ce texte prévoit que les modalités de calcul du traitement, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement sont fixées pour l'ensemble de ces fonctionnaires par un décret unique pris en conseil des ministres. Il assure ainsi la parité entre les deux fonctions publiques, conformément au nouveau statut des fonctionnaires.

• STATUT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ASSOCIÉS OU INVITÉS

Le secrétaire d'Etat chargé des universités a présenté au conseil des ministres un projet de décret relatif aux personnels enseignants associés ou invités dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche relevant du ministère de l'éducation nationale.

La loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur permet de recruter pour une durée déterminée, en qualité d'enseignants associés, des enseignants de nationalité étrangère ainsi que des personnalités françaises justifiant d'une expérience professionnelle. Cette disposition contribue à l'ouverture des universités sur les milieux extérieurs.

Le décret soumis au conseil des ministres définit les conditions de recrutement et le régime juridique applicable à ces enseignants. Il fixe à deux ans la durée des fonctions d'associé. Cette durée peut être prolongée d'une année.

Les enseignants associés actuellement en fonction se verront ouvrir des possibilités spécifiques d'intégration à titre définitif comme enseignants chercheurs. Ces intégrations seront réalisées en fonction de l'ancienneté, soit par inscription sur des listes d'aptitude, soit par la voie de concours réservés.

Pour permettre le maintien en fonction des réfugiés politiques au-delà de la durée mentionnée ci-dessus, un projet de loi est nécessaire. Il sera soumis au Parlement à la session d'automne.

• APPLICATION DE LA NOUVELLE LOI SUR LA FAMILLE ET LA POLITIQUE DÉMOGRAPHIQUE

Madame le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du gouvernement, a présenté au conseil des ministres une communication sur la situation démographique de la France et les actions menées en faveur de l'enfance.

I. — Les derniers indicateurs démographiques font apparaître une orientation positive :

— L'espérance de vie a augmenté et s'élève à plus de soixante-dix-neuf ans pour les femmes et plus de soixante et onze ans pour les hommes ;

— La mortalité, et notamment la mortalité infantile, est au plus bas niveau de notre histoire ;

— La natalité s'est améliorée en 1984, année au cours de laquelle onze mille naissances de plus qu'en 1983 ont été enregistrées. Une nouvelle hausse d'environ dix mille naissances est attendue en 1985.

Toutefois, le taux de fécondité demeure encore insuffisant pour assurer le renouvellement des générations.

II. — Plusieurs mesures ont été mises en œuvre récemment en vue de favoriser l'accueil de l'enfant :

— La réforme introduite par la loi du 4 janvier 1985 en faveur des jeunes familles et des familles nombreuses est entrée pleinement en vigueur. Elle améliore la situation de quatre cent mille familles ayant des enfants en bas âge par la création de l'allocation au jeune enfant, d'un montant de 755 F par mois, et celle des familles accueillant un troisième enfant par le versement de l'allocation parentale d'éducation, dont le montant est de 1 025 F par mois ;

— Les prêts aux jeunes ménages sont accordés par le réseau bancaire depuis le 1er juillet et comportent un dispositif de remboursement avantageux en cas de naissance.

— L'ensemble des prestations familiales a été revalorisé de 2,5 % au 1er juillet. Depuis 1980, le pouvoir d'achat de ces prestations aura ainsi augmenté de 8 % à 35 % selon les familles.

— Trente mille places de crèches ont été créées depuis 1981 et les contrats-crèches permettent l'ouverture d'environ dix mille places par an.

III. — Des mesures nouvelles ont été arrêtées :

— Les formules souples de garde à l'initiative des parents ou des associations seront encouragées avec l'aide des collectivités locales.

— La campagne « Ouvrons la France aux enfants » sera prolongée. Un forum sera organisé pour rassembler les initiatives exemplaires pour un meilleur accueil des enfants.

— Les études démographiques seront développées.

— Le haut conseil de la population et de la famille, présidé par le président de la République, sera créé. Il examinera les conséquences des évolutions démographiques dans le domaine de la fécondité, du vieillissement et des mouvements migratoires.

— Un groupement d'intérêt public, le Centre français sur le développement et la population, permettra d'améliorer la coopération avec les pays du tiers-monde.

• RENFORCEMENT DES ACTIONS POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

(Lire page 24).

• TITULARISATION DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des simplifications administratives a présenté au conseil des ministres une communication relative au bilan et aux perspectives des opérations de titularisation menées dans la fonction publique de l'Etat en application des lois des 11 juin 1983 et 11 janvier 1984.

La priorité a été donnée, jusqu'à présent, à la titularisation des agents de niveaux C et D. La totalité des décrets d'intégration des agents de ces catégories, dans des corps existants ou dans des corps nouveaux, auront été pris dans les prochaines semaines. Au total, quatre-vingt mille agents non titulaires des niveaux C et D sont ainsi concernés par la titularisation.

Parallèlement, la titularisation en cours au profit des agents contractuels de l'éducation nationale et des agents relevant du statut de la recherche concerne, pour chacun de ces deux secteurs, cinquante mille agents de toutes catégories.

Les opérations de titularisation des agents de catégories A et B seront menées après celles des catégories C et D. Elles devront, comme le gouvernement s'y est engagé, être achevées avant avril 1988.

MESURES D'ORDRE INDIVIDUEL

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et du budget.

— **M. Pierre Lavau**, conseiller référendaire à la Cour des comptes en service détaché, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes.

— **M. Yves Miremont**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes.

— **M. Alain Gerolami**, préfet, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes.

— **M. Yves Ullmo**, conseiller référendaire à la Cour des comptes en service détaché, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes.

— **M. Hubert Limbourg**, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé conseiller maître à la Cour des comptes.

Par ailleurs, sur proposition du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives, des membres titulaires et suppléants du conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat ont été nommés, au titre des représentants de l'administration et de l'Union des fédérations CFDT de fonctionnaires.

DÉFENSE

CONSIGNES A L'ARMÉE FRANÇAISE

Du karaté, pas de la boxe

Le gouvernement demande à l'armée française d'apprendre, désormais, à retenir ses coups plutôt qu'à les donner. Autrement dit, à savoir pratiquer le karaté de préférence à la boxe. Cela tend à devenir le nouvel art militaire pour une armée française traditionnellement plus habituée ou mieux entraînée à ouvrir le feu qu'à jouer les gendarmes censés montrer leur force pour ne pas avoir à s'en servir.

Du même coup, il y faut une nouvelle pédagogie des cadres à l'instruction ou sur le terrain. Avec les risques que le message ne soit pas compris de ceux auxquels on demande de s'astreindre à cette stricte discipline du feu face, peut-être, à un agresseur éventuel qui obéit, lui, à d'autres règles ou à d'autres usages.

« En l'absence d'un adversaire qu'il s'agirait de vaincre, l'engagement militaire doit peser sur les intentions des protagonistes afin de les détourner d'entreprises qui constitueraient autant d'escalades, est-il écrit en préambule au rapport d'exécution de la loi de programmation militaire que vient de déposer au Parlement le ministre de la défense, M. Charles Hernu, et qui donne ainsi le ton. *Faite de puissance retenue, de contrôle de la situation plus que du terrain, de capacité d'initiative plus que d'offensive, l'action des forces armées doit, dans ce contexte, démontrer une particulière faculté d'adaptation, qui nécessite souplesse d'emploi des matériels, expérience des hommes, connaissance des acteurs et de l'environnement (...) La puissance de feu, si elle demeure bien entendu indispensable, n'est plus l'« ultime ratio » de la composition des forces. »*

Dans un article anonyme paru dans le dernier numéro de la revue officielle *Armées d'aujourd'hui*, l'état-major des armées est encore plus explicite lorsqu'il tente de définir les règles du jeu à l'occasion d'une crise *« en action extérieure »*.

« Il s'agit essentiellement d'exercer une pression suffisante, sans être excessive, pour amener l'adversaire à renoncer à son entreprise et à négocier. Ainsi, la crise est non pas déchaînement de foreces, mais violence retenue ou forme d'affrontement inachevé : elle implique donc un dosage maîtrisé de la force, « ni trop » pour éviter l'escalade et le risque d'une guerre, « ni trop peu » si l'on veut obtenir des concessions », écrit l'état-major des armées. *« Cette situation a pour corollaire une étroite coordination au plus haut niveau entre la politqiue et le militaire, ce qui entraîne une centralisation poussée du commandement et, de ce fait, une limitation de la liberté d'action de l'exécutant sur le terrain, où les longues chevauchées épiques ne sont plus de mise, même si certains peuvent le regretter (...). Un geste intempestif, comme celui de l'ouverture du feu incontrôlé, peut compromettre le déroulement des négociations et conduire à une escalade imprévisible de la violence (...). » « Il ne s'agit pas, pour le cadre,* conclut l'état-major des armées, *de rêver uniquement de bataille, il faut aussi qu'il accepte, parfois, de ne pas combattre, hormis le cas de légitime défense. A la fois acteur et spectateur, artisan de paix et guerrier, il doit être capable de surmonter le sentiment de frustration qui peut s'emparer de lui. »*

Si le ministre de la défense et si l'état-major des armées insistent tant sur ce nouvel art militaire fait de souplesse et de retenue dans l'emploi des armes sur le terrain des opérations, c'est qu'ils savent combien l'institution militaire accepte mal la perspective de se trouver dans la situation d'un boxeur auquel on lierait les mains avant de monter sur le ring, face à un adversaire qui, lui, garderait toute sa liberté.

Le livre du colonel Spartacus, sur les dessous de l'expédition Manta au Tchad (*le Monde* du 14 juin), témoigne que de nombreux officiers et sous-officiers n'ont pas apprécié cette nouvelle façon de voir. Pour l'essentiel, leur critique a consisté à reprocher au gouvernement d'avoir, au Tchad, laissé l'initiative des combats à l'envahisseur, au mépris de l'intégrité territoriale du pays allié de la France. *« Un nouveau Munich »*, accuse encore Spartacus, avec quelque exagération dans la formule.

En fait, le gouvernement tente, en matière d'emploi et d'organisation de sa force armée, de concevoir une défense classique adaptée aux circonstances, de prévoir en quelque sorte une riposte ajustée à l'agression, à l'heure où, en revanche, sa dissuasion nucléaire, fondée sur la réponse du faible au fort, n'exclut pas le tir en premier, comme l'admet le même préambule du rapport de M. Hernu.

C'est probablement cette contradiction entre une dissuasion classique, faite de retenue dans l'ouverture du feu, et une discussion nucléaire, qui menace l'adversaire de l'apocalypse, qui désoriente le plus les cadres militaires.

JACQUES ISNARD.

LES GÉNÉRAUX JUTEL ET GABRIEL REÇOIVENT LEUR QUATRIÈME ÉTOILE

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, le conseil des ministres du mercredi 17 juillet a approuvé les nominations et promotions suivantes :

● TERRE. — Sont élevés au rang et à l'appellation de général de corps d'armée, les généraux de division Claude Jutel (nommé commandant la IVe région militaire) et Bernard Gabriel.

Sont promus : général de brigade, les colonels Jacques Perry, Maurice Maillard, Jean Caralp et Henri Delabrousse-Mayoux ; commissaire-général de brigade, le commissaire-colonel Jean-Pierre Rathier ; général de brigade, les colonels Alain Raymond et Pierre Lapalu.

Sont nommés : directeur de l'école du commissariat de l'armée de terre, le commissaire-général de brigade Pierre Paysant ; directeur du commissariat de l'armée de terre du 1er corps d'armée et de la VIe région militaire, le commissaire-général de brigade Pierre Pascaud ; directeur de l'école supérieure des officiers de réserve du service d'état-major, le général de brigade Jean Fort ; adjoint au général commandant la 5e division blindée, le général de brigade Bertrand-Guillaume de Sauville de Lapresle.

● AIR. — Sont promus : général de brigade aérienne, les colonels Patrick Hénin, Pierre Caisso et Jean-François Frat.

Sont nommés : contrôleur général des armées en mission extraordinaire, le général de corps aérien Michel Ghesquière ; commandant les forces aériennes stratégiques, le général de division aérienne Jean Fleury ; directeur du centre d'enseignement supérieur aérien et de l'école supérieure de guerre aérienne, le général de division aérienne Roger Pessidous ; sous-chef d'état-major des armées, le général de division aérienne Alain Suquet.

● ARMEMENT. — Est nommé chef du groupe « matériaux et structures navals » au service technique des constructions et armes navales, l'ingénieur général de deuxième classe Edmond Mencarelli.

société

SEPT NATIONALISTES CORSES DEVANT LA COUR D'ASSISES DU RHONE

Affaire d'honneur

De notre envoyé spécial

Lyon. — Ce procès des membres de l'ex-FLNC (Front de libération nationale de la Corse) que les accusés veulent politique, qu'ils ont déjà situé sur ce plan par leurs déclarations générales et qui devrait le devenir davantage encore avec l'audition de certains témoins qu'ils ont fait citer, n'en est *pas moins, par certains* aspects, très ordinaire et même terre à terre. Car si Pierre Albertini, Noël Pantalacci et Pantaléon Alessandri revendiquent, non sans superbe, l'assassinat à la prison d'Ajaccio le 7 juin 1984 de Jean-Marc Leccia et de Salvatore Contini, coupables, à leurs yeux, du meurtre de leur ami Guy Orsoni, ils entendent aussi démontrer qu'ils furent, en cette occasion, des justiciers « propres ».

Alors on discute, et même âprement. Ainsi, comment furent tués *Leccia et Contini, surpris* au petit matin dans leur cellule ? Ne furent-ils pas mis à mort en plein sommeil sans avoir même eu le temps de découvRir leurs agresseurs ? *Les autopsies,* les expertises balistiques, les photographies de leurs cadavres prises par l'identité judiciaire et qui les montrent encore couverts de leur drap et de leur couverture permettent de le penser. Mais dans le box, on se défend d'avoir tiré dans le dos. Affaire d'honneur bien sûr. Pierre Albertini et ses compagnons se révoltent. *« Ils ont été réveillés l'un et l'autre. Ils ont eu le temps de nous faire face, et nous leur avons dit alors : « Tu as rendez-» vous avec Guy Orsoni. » Ce n'est qu'après qu'ils ont été exécutés. »*

Ils disent cela tranquillement, calmement. Quelle que soit, au reste, la façon dont ils ont tiré, il faut bien dire qu'on a du mal à les imaginer dans ce rôle d'exécuteurs froids et impitoyables. Leur manière de parler, leur aisance *intellectuelle,* leur intelligence même d'un débat dans lequel ils ont décidé de ne dire que ce qu'ils veulent bien dire, augmentent encore ce hiatus.

S'agissant des *surveillants* qu'ils ont neutralisés, ils veulent encore que ce soit avec beaucoup de gentillesse ou du moins avec rien qui ne soit allé au-delà de la nécessité. La déposition de l'un de ces surveillants, M. Xavier Pasqualini, qui se retrouva coiffé d'un sac en plastique mais qui s'empressa d'ajouter qu'il reste bien-*convaincu* qu'on ne lui voulait pas de mal, ne pouvait que leur agréer.

Comme leur agrée aussi, mais pour partie seulement, la confirmation *par le surveillant-chef* de la prison d'Ajaccio, M. Xavier Linares, qu'il y eut bien en avril 1984, c'est-à-dire deux mois avant l'opération du 7 juin, un projet *d'évasion de Salvatore Contini,* l'une de leurs victimes. Ce projet, concrétisé par la découverte d'une corde et d'un grappin dans la cellule de Contini, c'est pour eux *l'occasion* de dire *en* substance : vous voyez bien, ce Contini, inculpé précisément dans l'affaire Orsoni, bénéficiait d'accointances pour échapper à la justice. A partir de là, on peut donc tout supposer.

Tentative d'évasion

En revanche, M. Linares ne les sert pas en assurant qu'ils tirèrent, bel et bien, un coup de feu quand ils se virent surpris et cernés par les forces de l'ordre. Eux voudraient que ce coup de feu ait été une riposte à d'autres qu'ils essuyèrent.

Voilà donc de quoi l'on discute. Ce n'est pas tout. Il y a aussi le cas des deux détenus Noël Lucciani et Paul-Jean Ceccaldi, membres ou sympathisants du FLNC qui furent délivrés par le commando et devaient s'enfuir avec lui. A ces deux-là il est reproché une tentative d'évasion. Accusation dont ils ne veulent pas. Non, ils ne songeaient nullement à *s'évader.* Il n'y avait aucune raison. Mais quand ils ont vu deux hommes habillés en gendarmes ouvrir la porte de leur cellule et leur dire : *« Descendez tout de suite »,* ils ont obéi. *Rien de plus.* Le matin, les transferts de détenus n'ont rien de surprenant.

Ceccaldi a d'ailleurs été superbe dans sa manière d'exposer les choses : *« J'ai pensé sur le moment qu'il y avait un incendie. On m'a dit de m'habiller et de descendre ; je me suis habillé et je suis descendu. Moi, je fais toujours ce qu'on me dit de faire. On m'aurait dit de remonter, je serais remonté. »*

Ce docile, pourtant, fut entendu un peu plus tard alors que l'alerte avait été donnée, disant : *« On est cuits. »* Pour l'accusation, c'est un mot de trop, le mot qui prouve la tentative d'évasion.

Discussion encore et toujours sur le rôle de Jean-Dominique *Vesperini et de Georges Moretti.* Ces deux-là furent arrêtés à l'extérieur de la prison à bord d'un camion chargé d'armes. A première vue, il y a de quoi les *tenir pour des complices du commando* et, par conséquent, du double assassinat. Cela ne leur agrée pas du tout. Eux aussi discutent. Le projet d'exécution de *Leccia et de Contini, ils en ont* toujours tout ignoré. Ils n'avaient reçu du FNLC que cette simple consigne : allez prendre place, le 7 juin au matin, dans un camion, *dont on leur avait donné le* numéro d'immatriculation. Pour faire quoi ? Ils n'en savaient rien. Les armes ? Ils n'y ont pas touché.

Leurs camarades Albertini, Alessandri et Pantalacci confirment : non, Vesperini et Moretti ne savaient rien. Ils n'en sont pas moins eux aussi de bons nationalistes. Toujours aussi habile, le président André Cerdini s'est bien gardé de contrarier des gens aussi ombrageux, ce qui ne l'a pas empêché, à l'occasion, de relever dans un dossier qu'il connaît aussi bien que ses interlocuteurs tel ou tel détail que ceux-ci auraient tendance à oublier.

Il reste maintenant à toucher au plus brûlant : l'affaire Orsoni, et à voir si elle peut être tenue pour ce *« scandale judiciaire »* qui aurait été le mobile et la justification de cette opération à la maison d'arrêt d'Ajaccio.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

SUR LE POINT D'ÊTRE EXPULSÉ

Un Tunisien tente de se donner la mort

Un ancien détenu tunisien de Fleury-Mérogis, âgé de trente-quatre ans, qui a bénéficié de la grâce présidentielle du 14 juillet et se trouvait, depuis le 15 juillet, en détention administrative au Novotel de Palaiseau (Essonne), s'est jeté du quatrième étage de l'hôtel, mercredi 17 juillet, à l'annonce de son prochain retour en Tunisie.

Souffrant d'un traumatisme crânien et de plusieurs fractures, le jeune Tunisien, M. Geamma Denden, a *été placé en réanimation* au centre hospitalier de Longjumeau.

Soixante-dix-sept anciens détenus libérés, Tunisiens, Marocains et Sénégalais, ont pris place, mercredi, dans un aéroport parisien, à bord d'un appareil à destination de Tunis, Rabat et Dakar. Ils étaient accompagnés de fonctionnaires de la police de l'air et des frontières. L'avion devait faire escale à Marseille pour embarquer ving-huit autres expulsés.

Environ deux cents à deux cent cinquante immigrés figurent parmi les deux mille trois cents détenus qui ont bénéficié d'une grâce présidentielle à l'occasion du 14 juillet (*le Monde* daté 14-15 juillet). Certains de ces immigrés qui étaient en situation irrégulière au moment de leur condamnation restent, bien que graciés, sous le coup d'une mesure de reconduite à la frontière.

Dans l'attente de leur expulsion, une cinquantaine d'entre eux *avaient été placés sous surveillance* au quatrième étage du Novotel de Palaiseau, entièrement réquisitionné pour eux. Près de cinquante autres étrangers libérés de diverses maisons d'arrêt de la *région parisienne* ont été installés, pour leur part, dans un hôtel de Tremblay-les-Gonesse (Seine-Saint-Denis).

Selon la première vice-présidente du tribunal d'Evry (Essonne), *« la rétention est de vingt-quatre heures, mais elle peut être prolongée jusqu'à six jours ». « Pour éviter aux étrangers le transport et l'attente dans les fourgons de gendarmerie »,* a-t-elle ajouté, des juges ont été dépêchés, mardi, au Novotel de Palaiseau pour y tenir audience. *« Il était plus facile de faire déplacer quatre magistrats que cinquante personnes »,* a-t-elle précisé, répondant aux *protestations* de la section d'Evry du Syndicat des avocats de France (SAF).

Le 16 juillet, celle-ci avait dénoncé dans un communiqué *« la parodie de justice »* qui se jouait au Novotel de Palaiseau. Il s'agissait, selon le SAF, d'*« une justice à la chaîne »* ne permettant pas *« un exercice serein des droits de la défense, alors même que les audiences se déroulent sur le lieu de la rétention ».* Il s'étonnait également que *« la grâce présidentielle n'ait pas concerné les peines accessoires telles les reconduites à la frontière »* et demandait que *« les audiences se tiennent au palais de justice d'Evry, seul lieu où elles peuvent se dérouler avec sérénité ».*

Jacques Laurent est-il français ? (suite)

L'auteur des *Bêtises,* prix Goncourt 1971, sacré Grand Prix de la littérature de l'Académie française en 1981, se demande toujours s'il est français. Il avait raconté dans nos colonnes, le 11 juillet, sa longue balade dans le maquis administratif français, ses interrogations et ses « angoisses ». Incapable d'apporter la preuve de sa nationalité française à un juge d'instance du *sixième arrondissement de Paris,* il lui avait été notifié qu'il ne pouvait revendiquer ce titre. L'article 138 du code de la nationalité dispose notamment : *« La charge de la preuve, en matière de nationalité française, incombe à celui dont la nationalité est en cause. »*

Jacques Laurent, c'est entendu, est né d'un père avocat à la cour d'appel de Paris ; son grand-père maternel fut officier de la marine française ; son grand-père paternel président du conseil général de la Seine. Mais tout cela ne suffit pas. Il faut « une preuve », une vraie. Un document incontestable. Et Jacques Laurent ne le possède pas dans ses papiers de famille.

L'écrivain s'interroge donc depuis huit mois sur sa nationalité. Très précisément depuis que sa femme, d'origine suédoise, Elisabeth Anna Nilsson, a perdu sa carte d'identité. *« Pour obtenir une nouvelle carte d'identité, mon épouse a dû prouver que je suis de nationalité française »,* explique Jacques Laurent. D'où sa quête.

Le dossier semble être aujourd'hui en partie réglé sans que tous les malentendus entre l'écrivain et l'administration soient dissipés. A la chancellerie, on indique que le problème essentiel, à savoir la nationalité d'Elisabeth Anna Nilsson, a été résolu. *« L'épouse de Jacques Laurent a été reconnue française. »*

M. Pierre Leclercq, directeur des affaires civiles et du sceau, précise : *« Je me suis naturellement enquis de ce qui s'est passé. Nous avons, durant ce délai de plusieurs mois, essayé de trouver une solution et trouvé des documents d'archives militaires concernant Jacques Laurent. Ils étaient malheureusement inexploitables. Nous avons dû faire un constat de carence. Mais étant sûr de sa nationalité française à l'âge de vingt et un ans, on lui a attribué sa nationalité par un mode subsidiaire. »*

Jacques Laurent peut-il se satisfaire de cette nationalité demi-portion ? Il constate deux choses. *Primo,* sa femme n'a toujours pas obtenu sa carte d'identité alors même qu'elle possède un passeport et un permis de conduire français et qu'elle est française depuis son mariage avec lui. *Secundo,* l'auteur des *Bêtises* estime que *« sur le fond, l'affaire n'a nullement progressé ». « Ni la chancellerie ni le juge d'instance,* nous dit-il, *n'ont manifesté la moindre velléité de venir à bout de cette affaire. Vous me direz, la poste est peut-être lente... ».*

LAURENT GREILSAMER.

SOCIÉTÉ

A LA CONFÉRENCE DE NAIROBI

Quatre-vingt-dix millions de femmes mutilées

Le ministre français des droits de la femme, Mme Yvette Roudy, a proposé, mercredi 17 juillet à Nairobi, que des conférences mondiales soient organisées régulièrement, *« au maximum tous les cinq ans »*, pour faire le point des actions menées en faveur des femmes. Elle a annoncé, d'autre part, que son ministère mettrait en place un dispositif d'études destinées aux femmes des pays en voie de développement afin qu'elles reçoivent en France une formation technique.

De notre envoyée spéciale

Nairobi. — *« Mais enfin, y a-t-il quelqu'un dans cette salle qui a été excisé ou qui vit auprès de femmes excisées, pour apporter un témoignage ? »*, interroge une journaliste. *« Que voulez-vous ? Du sensationnel ? »*, réplique aussitôt une Africaine, outrée par la question.

Un parfait dialogue de sourds s'est installé, le 16 juillet, dans le groupe de discussion sur les mutilations sexuelles. Dialogue de sourds et incident révélateur de l'extrême pudeur qu'éprouvent encore les Africaines à aborder publiquement un tel sujet dans une tribune internationale.

Il existe, en effet, plusieurs types de mutilation : la circoncision, l'excision, l'infibulation et d'autres, intermédiaires. La plus bénigne, la circoncision féminine, consiste à enlever le capuchon du clitoris. L'excision est une ablation totale ou partielle du clitoris et des petites lèvres, tandis que l'infibulation, intervention la plus mutilante et comportant le plus de risques, se fait en excisant le clitoris, les petites lèvres, tout ou partie des grandes lèvres, et en recousant les plaies les unes sur les autres pour ne laisser qu'un très petit orifice au dessus du vagin permettant le passage de l'urine et du sang menstruel. Cette dernière intervention se pratique surtout au Mali, au Soudan, en Ethiopie et en Somalie.

L'échec de la répression

Les conséquences possibles de ces mutilations sont multiples, surtout lorsqu'il s'agit d'infibulation : hémorragies, infections, incontinence, sans citer les douleurs lors des rapports sexuels et les complications au moment de l'accouchement...

Environ 90 millions de fillettes et de femmes sont victimes de ces coutumes, en vigueur principalement en Afrique mais aussi à Oman, dans le Yemen du Sud et aux Emirats arabes unis, en Indonésie et en Malaisie.

Impossible de connaître avec exactitude leur origine. Pour les uns, il s'agit d'une tradition islamique. Or, s'il est exact que l'on trouve un grand nombre d'excisées dans des pays musulmans, rien dans le Coran ne justifie cette pratique. Pour d'autres, il s'agit de répondre à un souci d'hygiène et d'esthétique.

Au Mali, au Soudan, au Kenya et au Nigéria, on fait souvent mention du clitoris comme d'un organe agressif, menaçant l'homme et même dangereux pour le bébé lors de l'accouchement. Parfois il est clairement reconnu qu'il s'agit d'une volonté d'entraver le désir sexuel de la femme : *« Pour préserver sa chasteté. »*

Le Soudan a été le premier pays à tenter de lutter contre les mutilations en adoptant, en 1946, une loi répressive. Mais c'était trop tôt et la mesure était trop radicale : aucune information n'avait encore circulé sur les conséquences désastreuses de l'infibulation et femmes comme hommes ne comprenaient pas pourquoi il fallait d'un seul coup renoncer à leur coutume. Des émeutes éclatèrent jusqu'à ce que la loi soit amendée et, aujourd'hui, 80 % des Soudanaises sont infibulées.

La leçon soudanaise a été apprise : les gouvernements soucieux de lutter contre ces pratiques cherchent maintenant des approches autres que législatives. Au Sénégal, où seulement deux ethnies sont concernées, le gouvernement avance à tout petits pas. On en est à la phase de conscientisation et d'information. Au Burkina, après avoir tenté sans succès en 1975 une campagne d'information à la radio, on s'oriente vers une éducation des femmes pendant les visites qui précèdent ou succèdent à l'accouchement.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

LA FERMETURE DE L'INSTITUT JANOV A PARIS

Une thérapie à bout de souffle

L'Institut primal européen (IPE) de Paris fermera ses portes dans quelques jours. Ce luxueux centre de thérapie mentale était dirigé depuis trois ans par M. Arthur Janov, inventeur mondialement connu de la méthode dite du « cri primal », thérapeutique fort coûteuse ignorée ou vivement critiquée dans la plupart des milieux psychiatriques. A la suite de cette fermeture, une association de malades est en cours de constitution. Plusieurs patients mettent aujourd'hui directement en cause M. Janov et son épouse France, codirectrice de l'institut, ainsi que le mode de fonctionnement de leur établissement.

« Tout est à vendre. » « Le centre fermera ses portes le 26 juillet et le dernier groupe est prévu à 19 heures. » « Veuillez payer toute thérapie par chèque. » Au numéro 17 du très luxueux square de l'avenue Foch, dans le seizième arrondissement, on déménage. Parler en 1985 d'Arthur Janov amène à évoquer les années 70 et la vogue des méthodes thérapeutiques. En publiant en 1970 le *Cri primal*, — un joli succès de librairie (1), — Arthur Janov connaît d'emblée une notoriété internationale. Parallèlement, il met sa théorie au service d'une pratique intensive en créant l'Institut primal de Los Angeles, où, entre autres patients, il prend en charge John Lennon, qui crut un moment avoir trouvé la solution miracle à ses problèmes existentiels. Par la suite, M. Janov ouvrit un autre centre à New-York. *« L'institut était installé dans le centre de Manhattan*, se souvient un ancien patient. *Il a fonctionné d'octobre 1977 à février 1982, puis, non rentable, il fut vendu. »* En juillet de la même année, accompagné de sa seconde épouse, Mme France Janov, de nationalité française, l'inventeur de la théorie primale ouvrit son institut à Paris.

Chers patients

Trois ans plus tard, les choses sont apparemment limpides. M. Arthur Janov l'explique dans une lettre adressée à ses *« chers patients et amis »*. *« J'ai vu des patients depuis 1949*, expliquait-il, *bien avant que la plupart d'entre vous soient nés. Il m'apparaît de plus en plus nettement que je ne peux plus vivre au milieu de la douleur et de la misère* (...). *J'espère que vous comprendrez qu'après trente-cinq ans passés à voir des patients il est temps pour moi de vivre ma vie. C'est ce que je souhaite pour vous tous et j'espère que c'est ce que vous désirez pour moi. Love. »* En d'autres termes, le maître « craque » et le fait savoir à ses adeptes.

L'abandon, pourtant, sera sélectif. *« Docteur Janov veut se consacrer à la recherche. Docteur Janov s'est toutefois engagé à organiser lui-même des retraites et des week-ends de thérapie »*, nous a expliqué par téléphone Mme Janov, ancienne patiente puis thérapeute de l'inventeur de la théorie primale, aujourd'hui codirectrice et porte-parole de l'IPE. D'autres patients recevront prochainement une lettre personnelle datée du 15 juillet indiquant qu'avec la fermeture de l'IPE, rien ne permet de préciser *« quand et où la thérapie primale sera à l'avenir pratiquée »* en Europe.

10 millions de chiffre d'affaires

Un grand nombre de patients sont partagés entre le désarroi du sevrage de thérapie, qu'ils jugent efficace, et la désagréable impression d'être trompés. Une association est en cours de constitution qui groupe déjà près de soixante-dix personnes et qui se propose de faciliter à ceux qui le désirent la poursuite de la thérapie primale à Paris. D'ores et déjà, certains thérapeutes de l'IPE sous-louent des salles du Centre primal (institution quelque peu dissidente et véritablement concurrente) situé faubourg Saint-Denis. *« Il est bien évident*, précisent les responsables, *que chaque membre aura un droit de regard sur la comptabilité de notre association »*. Un point qui vaut d'être souligné. Car l'affaire Janov a, entre autres mérites, celui de lever le voile sur l'aspect financier de ces entreprises thérapeutiques qui, pour être marginales, n'en sont pas moins particulièrement rentables.

La phase finale de la thérapie (trois semaines à raison d'une heure et demie à deux heures par jour) était facturée 33 914 francs payables un mois avant le début du traitement par chèque ou transfert bancaire sur un compte IPE de la Trade Development Bank à Paris. *« Il serait prudent*, expliquait-on à l'institut, *de prévenir tout problème financier en cours de thérapie en assurant auparavant une somme suffisante pour permettre d'y participer régulièrement selon les besoins »*. Car, la *« phase initiale »* n'est jamais suffisante. Il faut ensuite, selon l'IPE, prévoir la participation à deux groupes par semaine pendant les six premiers mois (soit 25 000 francs minimum) et à un groupe par semaine pendant les six mois suivants (12 500 francs). Il convient aussi d'envisager de suivre régulièrement des sessions individuelles (475 francs l'heure, TTC), des mini-retraites (1 376 francs, TTC), des retraites (environ 5 000 francs). Les malades, en majorité étrangers, devraient ajouter à ces sommes le prix de leur voyage et de leur hébergement à Paris.

Au total, une entreprise apparemment très fructueuse, puisque les thérapeutes étaient, eux, payés 120 francs l'heure et ne touchaient qu'entre 5 000 et 7 500 francs pour chaque thérapie intensive. *« Lorsque Arthur Janov dirigeait lui-même une thérapie*, raconte un ancien patient, *sa prestation pour trois semaines était facturée 75 000 francs et 2 500 francs l'heure de thérapie individuelle »*.

Mme France Janov fait, pour sa part, valoir les difficultés nées du récent assujettissement de l'IPE aux 18,60 % de TVA. Elle s'indigne aussi de tous les actuels *« ragots »* concernant l'institut. *« Cher, 400 F l'heure de thérapie individuelle*, s'étonne-t-elle, *alors que mon ostéopathe me prend 200 F pour vingt minutes ?ë Dorénavant, nous n'organiserons plus nos retraites en France. Nous louerons des châlets ou des monastères à l'étranger, de manière à ne pas pénaliser nos patrients avec la TVA. Et, au total*, plaisante-t-elle, *la thérapie reviendra moins cher qu'un séjour au Club méditerranée »*.

Mme Janov ne se souvient plus avec exactitude du nombre des patients depuis trois ans à Paris. Il semble toutefois qu'il s'élève à quelques centaines. Soit au total un chiffre d'affaires minimum sur trois ans d'une dizaine de millions de francs.

En fait, l'arrêt des activités de l'IPE semble aujourd'hui directement lié au départ de la totalité des thérapeutes confirmés, mécontents du trop grand nombre de patients et des prix pratiqués. Certains pAtients révèlent aussi quelques aspects pour le moins curieux du fonctionnement de l'IPE. *« Il faut d'abord préciser*, expliquent-ils, *que M. Janov n'est pas, contrairement à ce que lui et sa femme laissent entendre, docteur en médecine. Il y a là un abus de confiance manifeste. » « D'autant*, poursuivent-ils, *qu'il n'y a pas, contrairement à ce qu'ils disent publiquement, de suivi médical à l'institut. »*

La fermeture de l'institut pose aussi, entre autres problèmes, celui du devenir des dossiers écrits et vidéo (certaines séances sont filmées), documents importants, ne serait-ce que parce qu'ils comportent une série de renseignements confidentiels (passé médical, éventuelle consommation de drogue, démêlés avec la police ou avec la justice) concernant les malades. Il y a quelques jours, après que Mme Janov eut menacé un ancien patient de représailles si la presse était tenue informée, un accord a été trouvé. Le contenu des dossiers sera confié au thérapeute choisi par chaque patient, moyennant quoi ce dernier dégage par écrit toute la responsabilité de l'IPE, *« dans le passé, le présent et le futur »*.

« Le maître n'est plus à la hauteur de son œuvre et il faut l'empêcher de nuire », résument certains patients, tandis que Mme Janov songe, dit-elle, *« à retrouver un endroit au soleil, dans le Sud de la France »*. A Monaco, peut-être ?

JEAN-YVES NAU et FRANCK NOUCHI.

(1) *Le Cri Primal* s'est, en France, vendu depuis 1975 à plus de 100 000 exemplaires. Flammarion propose depuis peu une réédition de l'ouvrage. Arthur Janov a aussi publié *Empreinte* et *Prisonniers de la souffrance* chez Robert Laffont.

M. Arthur Janov a d'autre part collaboré à une récente série d'émissions sur TF1 qui ont fait l'objet d'un appel solennel à la Haute Autorité de la part du docteur Cyrille Koupernik (Le concours médical 11 mai 1985).

ÉDUCATION

ASSOCIANT UNIVERSITÉ ET ÉCOLES NORMALES

La formation des instituteurs passe de trois à quatre ans

Tous les instituteurs seront formés en quatre années après le baccalauréat, au lieu de trois, en principe, actuellement. Soumis aux instances consultatives de l'administration, un décret et deux arrêtés du ministre de l'éducation nationale seront examinés en Conseil d'Etat avant d'être publiés et appliqués à la fin de septembre. L'allongement de la formation, souhaité par M. Alain Savary et recommandé par le IXe Plan, est officiellement mis en place par M. Jean-Pierre Chevènement. Il correspond à une élévation du niveau de recrutement des instituteurs. Actuellement, les modes d'accès à la profession d'instituteur sont multiples (trois ans de formation en école normale après le bac en principe) et la moitié des maîtres en fonction n'ont pas reçu la formation complète dispensée dans les écoles normales.

Le nouveau parcours de l'aspirant instituteur commencera à l'université, où il préparera en deux ans, après le bac, un diplôme d'études universitaires générales (DEUG), puis il sera recruté par concours dans une école normale où il passera à nouveau deux années débouchant sur un examen (avec classement), qui déterminera son affectation. La complémentarité nouvelle entre université et école normale, dont l'application se heurte à bien des difficultés de part et d'autre, est en principe réalisée depuis la rentrée 1984. Une formation préprofessionnelle aux métiers de l'éducation doit être proposée dans au moins une université par académie. De plus, dès la rentrée de 1985, une préparation particulière au concours de recrutement sera mise en place, non seulement dans les universités mais aussi dans des lycées et des IUT. Les titulaires du brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT), préparés en deux ans après le bac, auront eux aussi accès au concours d'entrée des instituteurs.

Un point noir

Organisés pour la première fois en 1986, ces concours nouvelle formule auront lieu dans un cadre soit départemental (comme aujourd'hui), soit interdépartemental. Ils seront en principe mixtes mais des épreuves séparées pourront être prévues si plus de 65 % des candidats sont des femmes.

Passée cette sélection, les élèves instituteurs recevront dans les écoles normales une formation professionnelle polyvalente rémunérée de deux ans, axée sur les sept matières des nouveaux programmes de l'école primaire, et aussi sur la méthodologie, la sensibilisation à la recherche pédagogique et l'usage des technologies nouvelles. Ils effectueront des stages en milieu scolaire. L'école normale est responsable de l'organisation pédagogique des deux années, mais l'université, associée par une convention de coopération, peut faire participer ces enseignants aux cours et même aux jurys du concours et de l'examen final. Autre nouveauté : l'affectation sur des postes d'instituteurs s'effectuera en fonction du classement à l'examen final. Tous les titulaires du nouveau « diplôme d'études supérieures d'instituteurs » devront s'engager à servir l'Etat (donc, pas nécessairement l'éducation nationale) pendant huit ans.

Reste le principal point noir de la formation des maîtres. Les écoles normales produisent, chaque année, un nombre insuffisant d'"instituteurs par rapport aux besoins exprimés sur le terrain. L'administration compense actuellement ces vacances de poste par des recrutements spéciaux annuels au niveau du DEUG, qui conduit directement dans les classes des étudiants dépourvus d'une véritable formation pédagogique. Ces recrutements spéciaux cesseront en 1986. Désormais, les postes vacants seront pourvus en faisant appel aux candidats admis à l'école normale sur une liste complémentaire. Ceux-ci, immédiatement après le concours, seront envoyés sur le terrain. Ils ne commenceront leurs deux années de formation en école normale qu'à la rentrée suivante et bénéficieront, au total, des quatre années de formation prévues pour tous.

Au ministère de l'éducation nationale, on justifie ce recours à des maîtres non formés par des « contraintes de gestion ». En fait, l'ampleur de ces contraintes dépend des efforts budgétaires consentis par l'Etat pour offrir, à l'entrée des écoles normales, un nombre de postes correspondant aux besoins prévisibles à échéance de deux ans.

Les syndicats présents dans l'enseignement élémentaire approuvent l'unification de la formation et la fin des recrutements parallèles mais ils critiquent le manque de cohérence du nouveau cursus. Pour le SGEN-CFDT, l'allongement de la formation est une « occasion manquée » tandis que le SNI-PEGC regrette le manque de continuité des quatre années de formation. Recrutés en 1986, les premiers instituteurs formés selon les nouvelles modalités devraient arriver devant les élèves à la rentrée 1988.

PHILIPPE BERNARD.

M. OLIVIER SCHRAMECK DEVIENT DIRECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

M. Olivier Schrameck, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a été nommé directeur des enseignements supérieurs sur proposition de M. Chevènement, ministre de l'éducation nationale, en conseil des ministres du mercredi 17 juillet.

[Né le 27 février 1951 à Paris, M. Schrameck est licencié en droit public. Après des études à l'Institut d'études politiques de Paris, il entre, en 1975, à l'Ecole nationale d'administration (promotion André-Malraux). Nommé au Conseil d'Etat en 1977, M. Schrameck a été successivement conseiller technique au cabinet de M. Gaston Defferre, puis chargé de mission auprès de lui, et il était notamment responsable de l'ensemble des questions relatives aux fonctionnaires relevant du ministère de l'intérieur et de la décentralisation. En août 1984, il devient directeur du cabinet de M. Roger-Gérard Schwartzenberg, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale.]

SPORTS

LE TOUR DE FRANCE CYCLISTE

L'ironie de Stephen Roche

Journée faste pour Raphaël Geminiani, directeur sportif de La Redoute : Stephen Roche est arrivé seul, mercredi 17 juillet, au sommet de l'Aubisque et, dans la foulée, Régis Simon a emporté l'étape Laruns-Pau en battant au sprint l'Espagnol Pino. Contre toute attente, il a obtenu un meilleur résultat que ses deux frères présents dans le Tour : Jérôme et, surtout, l'ex-maillot jaune Pascal Simon, assez décevant.

De notre envoyé spécial

Pau. — Le Tour de France qui avait déjà planté sa tente sur les hauteurs du Tourmalet, il y a une dizaine d'années, vient de faire étape pour la première fois au sommet de l'Aubisque, l'un des vieux classiques de la montagne. Cette épreuve originale et redoutable a pesé lourd dans les jambes de Bernard Hinault, mais elle a permis à Raphaël Geminiani de frapper un coup dont il se félicite. Son élève Stephen Roche a dominé les meilleurs grimpeurs dans le super-col des Pyrénées et il a remporté une victoire qu'on destinait soit à Herrera, soit à Delgado.

Depuis plusieurs jours, Geminiani annonçait une offensive de l'Irlandais qu'il tient pour un candidat au maillot jaune. Elle s'est enfin produite. Libéré de ses complexes et stimulé par son fougueux directeur sportif, Roche a sorti le grand jeu. En 20 kilomètres d'ascension, il a « éparpillé » ses adversaires, puis distancé Lemond de 1 minute 15 secondes, tandis que Bernard Hinault perdait le contact.

Mission accomplie ? Pas tout à fait. Le leader de l'équipe La Redoute espérait creuser un écart plus important et ravir la deuxième place du classement général à Greg Lemond avec l'appui de Luis Herrera. Or, ce dernier qui s'était trouvé momentanément en sa compagnie sur les pentes de l'Aubisque se releva soudain pour attendre le groupe des poursuivants réduit à quelques unités.

Le brusque fléchissement du Colombien étonna plus d'un suiveur. Le spécialiste de l'escalade qu'on dit cyclo...thymique payait-il ses efforts de la veille ? L'hypothèse paraît plausible et le vainqueur d'Avoriaz, qu'on donnait encore gagnant ici, se contenta de cette version. La vérité est sans doute différente. Elle doit tenir compte semble-t-il de la sympathie que le coureur sud-américain témoigne à Bernard Hinault (et réciproquement). On laisse entendre que Luis Herrera endosserait le maillot du groupe La Vie claire la saison prochaine.

— *« Il le portait déjà aujourd'hui »*, ironisa Stephen Roche qui est un humoriste comme il est un attaquant : à ses heures.

MM. Jacques Goddet et Félix Lévitan, les directeurs de la course, furent moins nuancés. Ils firent savoir à Bernard Tapie, nouveau venu dans le sport cycliste, que les collusions entre équipes étaient strictement interdites.

Qu'il ait ou non bénéficié d'une neutralité bienveillante de la part du grimpeur colombien, Hinault a surtout limité son retard, en faisant appel à son énergie et à son courage. Servi par une robustesse exceptionnelle, mais aussi par la faculté de se surpasser, il a résisté où d'autres auraient sombré. C'est le propre du champion.

« Avant de gagner le Tour, il faut savoir ne pas le perdre », disait Antonin Magne.

L'exemple du routier breton illustre bien cette formule. S'il revient de loin, le titulaire du maillot jaune a préservé l'essentiel. Les rôles ne sont-ils pas distribués ? Le Grand Prix de la montagne ne peut plus échapper à Herrera et le maillot vert du classement par points est acquis pour Sean Kelly, bien que celui-ci n'ait pas réussi à enlever une étape.

JACQUES AUGENDRE.

DIX-HUITIÈME ÉTAPE

Premier tronçon, Luz-Saint-Sauveur-col de l'Aubisque. — 1. Roche (Irl.), les 52,500 km en 1 h 39'19"; 2. Kelly (Irl.), à 1'3"; 3. Wellens (Belg.), à 1'7"; 4. Herrera (Col.), Anderson (Austr.), Delgado (Esp.) et Lemond (E.-U.), à 1'15"; 8. Hinault (Fr.), à 1'30".

Deuxième tronçon, Laruns-Pau. — 1. R. Simon (Fr.), les 83,500 km en 2 h 22'55"; 2. Pino (Esp.), même temps; 3. Kelly (Irl.), à 1'7" et le peloton dans le même temps.

Classement général. — 1. Hinault (Fr.), 95 h 31'16"; 2. Lemond (E.-U.), à 2'13"; 3. Roche (Irl.), à 3'33"; 4. Kelly (Irl.), à 5'55"; 5. Anderson (Austr.), à 7'16"; 6. Delgado (Esp.), à 8'6"...

LE DERBY : AUSSI COMPLEXE QUE LE LOTO SPORTIF

Le PMU a retenu la date du 18 septembre pour le lancement du Derby, son nouveau jeu hippique dont le nom et la description s'apparentent au modèle anglais. L'appellation finalement retenue est, en effet, le nom d'une grande figure des courses, lord Derby, créateur, en 1780, de l'une des premières grandes épreuves des temps modernes, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de Derby d'Epsom. Le Derby s'inspire également du jeu britannique, le « Jackpot ». Il ne s'agira pas de désigner, comme outre-Manche, le cheval choisi par son numéro dans la course, mais par un numéro de groupe associant deux ou trois chevaux.

On peut noter que la complexité de la formule retenue évoque celle qui avait entraîné l'échec du Loto sportif première version. Pour permettre l'utilisation de bordereaux d'un type proche de ceux utilisés pour le tiercé et le quarté, l'informatisation du PMU ne pouvant être achevée avant 1988, les chevaux d'une même course seront donc répartis en groupes, le parieur voyant ainsi ses chances de trouver le gagnant multipliées par deux ou trois. Mais il faudra trouver, dans une réunion de sept courses, par exemple, les sept groupes gagnants pour toucher le rapport de première classe, dont le montant devrait être comparable à celui des gagnants du Loto ayant trouvé les six bons numéros.

● **ESCRIME** : *championnats du monde.* — Après le titre individuel de Cornelia Hanish, l'équipe féminine de fleuret de la RFA, championne olympique à Los Angeles, est devenue championne du monde, le 17 juillet à Barcelone, en battant en finale la formation hongroise, 9 victoires à 5. La troisième place est redevenue à l'équipe d'URSS. Les Françaises, médailles de bronze aux Jeux de Los Angeles, se sont classées septièmes.

● **TENNIS** : *tournoi de Washington.* — Les Français Yannick Noah et Guy Forget, respectivement vainqueurs du Suédois Michael Pernfors (7-6, 6-4) et de l'Américain Jimmy Arias (6-4, 6-3), se sont qualifiés, le 17 juillet, pour le troisième tour du tournoi sur terre battue de Washington, doté de 200 000 dollars.


Howard Hughes en 1947

LOCHON/GAMMA

Le Monde
DES LIVRES

Réel, échec et mat

Un échiquier romanesque, une roulette à entrer dans l'imaginaire :* Le réel est un crime parfait, monsieur Black, *de Jacques Bellefroid, ou comment donner au moins joueur des lecteurs l'envie de gagner la partie.

RIEN *ne va plus. On ne* peut même plus dîner tranquillement dans son restaurant favori, comme le souhaitait M. Black, homme d'affaires et détective à ses heures. De passage à Londres entre deux voyages, le voici importuné, un vendredi soir, par un olibrius se prétendant inventeur – au sens premier de découvreur – du bonheur. Outre que ce fâcheux personnage ose infliger à son commensal des propos saugrenus sur ses trois enfants – adoptés, – son intrusion dérègle subrepticement l'ordre du monde.

Rien ne va plus lorsque les lois du genre éclatent et que le roman policier joue la surenchère : Black enquête pendant quatre jours, du vendredi au lundi, pour faire mieux que le fameux *Meurtre de Roger Ackroyd* d'Agatha Christie, où le narrateur, l'enquêteur et l'assassin sont la même personne. Ici, la victime est accusée de son propre meurtre et sommée de s'expliquer...

Rien ne va plus, surtout parce que les jeux sont faits. La partie est engagée pour M. Black, *« joueur d'échecs et auteur de romans policiers », « détective imaginaire », « ouvreur de portes », « père adoptif, champion de bridge et voyageur ».*

Dans *Le réel est un crime parfait, monsieur Black,* Jacques Bellefroid (revenu l'an dernier au roman après vingt ans de silence (1), avec un style à rendre pâles tous ceux qui se rêvent écrivains) ruse avec l'intrigue policière, qui n'est qu'une péripétie.

Contrairement à la tradition du roman policier, ce texte n'est pas composé comme un puzzle, dont le dernier chapitre livre l'ultime pièce manquante, mais plutôt comme un échiquier sur lequel, toujours, une partie nouvelle peut être commencée. Dans le récit, les allusions aux damiers noir et blanc se multiplient : Black et les ambulanciers en blanc, les bonnes sœurs en robe noire et cornette blanche, la jeune Betsy et son amie antillaise et enfin cette affirmation : *« Je suis nègre et blanc. »*

En faisant ainsi valser les noirs, les blancs et même le rouge – un très beau cerf-volant à l'étrange fonction, – à quoi peut bien jouer au juste M. Black ? Pas uniquement aux échecs, puisqu'il est un bridgeur émérite et ne dédaigne pas non plus la roulette. Il a juste délaissé les traditionnelles plaques pour mettre en jeu... la réalité, « tout simplement », sans tragédie aucune. Il ne cherche pas à défier le destin, mais seulement la perception des choses.

Alors tout dérape, le réel est comme évincé, et, au fil de la minutie descriptive de Bellefroid, on navigue entre le Dostoïevski du *Joueur*, de *l'Eternel Mari* (Black butte sans cesse sur le même inconnu, comme sur son propre double, puis rencontre une petite fille prénommée Lisa) et un univers de tableaux hyperréalistes, décor où tout est parfait à l'excès, image à ce point identique au réel qu'elle ne peut pas être réelle. On devient soi-même un joueur fanatique, traquant les coups en douce, le bluff, la triche...

Sachant, comme le lui dit Bellefroid, que les *« métamorphoses ne sont gaies que dans les livres »*, le lecteur les découvre avec jubilation, engage la partie avec l'auteur et croit bien avoir gagné lorsqu'il lit : *« le livre »* que M. Black *« tenait en main (...) n'était plus qu'un amas de mots écroulés dans un système de ruses si repérable qu'il eut pitié de son auteur ».* Mais qu'on s'abstienne de pavoiser. Les ruses de Jacques Bellefroid sont encore de taille à faire échec et mat et à occuper à plein temps plusieurs personnes, tout l'été. Le lecteur-joueur ne maîtrise rien, car, à la roulette, lorsque la boule est lancée... rien ne va plus.

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ **LE RÉEL EST UN CRIME PARFAIT, MONSIEUR BLACK, de Jacques Bellefroid, la Différence, 282 p., 76 F.**

(1) Après avoir publié un premier livre en 1964, *La grande porte est ouverte à deux battants* (L'Herne 10/18, épuisé), Jacques Bellefroid n'est revenu au roman qu'en 1984 avec *les Etoiles filantes* (la Différence) (*le Monde* du 25 mai 1984).

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

De Caillois à Char et Deguy

La succession Valéry

VOUS connaissez ces petites veuves voûtées et trottinantes qui toupinent dans les cimetières : et je t'arrose la tombe à Edmond, et je t'arrache les herbes de la dalle à Louise, et je te rapproprie la chapelle à ces pauvres Dubois, à l'abandon depuis des années ; la sépulture Dubois, si c'est pas malheureux de voir ça, eux si nets de leur vivant !

Le petit monde littéraire, depuis quelque temps, fait songer à ces affairées. Nous enchaînons centenaires et cinquantenaires; naissances ou morts, qu'importe, pourvu que cela fasse un compte rond. Et pas question de manquer le rendez-vous, que la concurrence pousse à anticiper, à grossir.

Cette fièvre commémorative, on peut en sourire et s'en inquiéter. Le présent manque-t-il tellement d'intérêt ? Les promesses font-elles à ce point défaut ? Le problème n'est pas là. Il se trouve que les découvertes, il y a désormais une saison pour cela : l'automne. Ainsi en ont décidé jurys et éditeurs.

Ce ghetto saisonnier profite à ce qu'on appelle, au cinéma, les grandes reprises. Le public n'est pas contre, et le jugement littéraire y gagne. Il fut un temps où l'année entière se passait à crier au génie naissant. Les lecteurs se sont lassés d'essuyer des plâtres en forme d'emplâtres et de plâtras. Relire, disent-ils. S'il y a un art d'expression où la table rase ne veut rien dire et où l'héritage vaut d'être inlassablement revisité, c'est bien l'écrit !

Ah ! et puis les fins de siècle portent à récapituler; et le vingtième du nom mérite quelques coups d'œil dans le rétroviseur. Quelle richesse, à ses débuts et en son milieu ! Quelle variété ! Quelle complémentarité ! On dirait une distribution théâtrale où chacun jouerait sa partie. Parmi les grands-oncles, encore engoncés dans le dix-neuvième bien-disant, mais dont les questions seront reprises jusqu'à nos jours : Barrès le haletant, Gide le humeur, et Valéry, préposé à l'intelligence tous terrains.

C'EST vrai, il y aura quarante ans ce samedi que Valéry est mort. Mais tous les moments sont bons pour revenir à lui. Mourir en juillet 1945, quand on a annoncé la précarité des civilisations, ce dut être frustrant comme de sortir d'un film avant la fin ! La victoire alliée vérifiait-elle ou non l'adage fameux ? Il faudrait d'ailleurs en finir avec les « formules » de Valéry. Entre 1930 et 1960 – environ, – les références à *Tel quel* ou à *Monsieur Teste* ont inondé les sujets de dissertation et servi de brevet de culture, niveau « propé ». L'édition « Pléiade » des *Cahiers* a relancé et facilité la citationite. Il suffit de consulter l'index par thèmes. Sur le rêve, Pythagore, la logique, le mythe ou le tabac, on retrouve à l'instant ce qui a pu se dire, par hypothèse, de plus subtil. Subtil parce que délicieusement tremblant. Valéry n'affirme rien, sinon une incertitude volubile. Même l'échec de la pensée ressemble, sous sa plume, à une victoire. Affaire de clarté ; de luminosité, plutôt.

C'était le temps – la fin du siècle dernier – où les grands esprits ne répugnaient pas aux revirements théâtraux. Ils le pouvaient, n'étant pas en vitrine. Aujourd'hui, les conversions sont trop mises en spectacle pour convaincre. Imagine-t-on les pleurs de joie de Pascal « en direct sur notre plateau » ? Claudel retrouvant Dieu à Notre-Dame sous les caméras de la SFP... à vous Cognacq-Jay ?

Donc, Valéry a eu sa nuit de dessillement. C'était à Gênes en octobre 1892, trois ans seulement après le naufrage de Nietzsche dans la démence, à Turin. Rimbaud et Mallarmé ont atteint à une perfection décourageante, ainsi qu'Edgar Poe. A moins d'inventer mieux, Valéry se consacrera à ce pour quoi il se sent le mieux fait : l'examen inlassable des opérations de l'intellect.

L'ENTREPRISE suppose que son auteur, tel *Teste,* ne se perde jamais de vue lui-même. Valéry se regardant penser et l'autre, le regardé, ont vieilli ensemble. Collage fou. Traquer le vague hors de soi et en soi, ce n'est pas une vie ! Lui qui a si bien parlé des « professions délirantes », celles de l'imaginaire, a-t-il perçu ce que la sienne, plus raisonnable d'apparence, avait d'intrépide ?

S'il se contentait du tour du propriétaire, comme annoncé ! *Mais non : Valéry entre en soi-même « armé jusqu'aux dents ».* En ennemi. Ennemi du flou, et aussi du clinquant. Ecrire sonore, comme c'est aujourd'hui la mode : autant jouer du trombone dans une chambre d'étudiant ! Foin de l'agitation extérieure ! Les qualités éminentes de l'esprit s'exercent nécessairement « aux dépens du réel ». Ce qui compte : guetter la fulguration qui dévoilera enfin le Mystère. Programme sans illusion, mais grâce auquel le langage se muscle et s'habitue à ne renvoyer qu'à lui-même.

C'est de ce huis clos langagier qu'il est question sans relâche. Valéry tourne dans les mots comme un toton. Il énumère les sens anciens, tente des percées, risque des métaphores du côté de l'architecture, de la musique, de la danse. Ce *sont là ses seules concessions à l'inarticulé et à la sensation,* grande perdante.

Degas, son Dieu, le voit bien : *« Vous avez un défaut, vous voulez tout comprendre. »* Eh oui ! Il ne sera pas dit que Valéry capitule devant l'obscur. Le circonvenir, le circonscrire : voilà l'art et la dignité. *« Qui pleure-là ? »,* demande *la Jeune Parque.* Si c'est personne de nommable, qu'il passe son chemin ! Non pas nier ce contre quoi l'esprit achoppe; mais s'y faire les dents, s'interdire la submersion équivoque, paresseuse, insignifiante.

(Suite page 14.)

Ce « cinglé » de Howard Hughes

L'enquête patiente d'un journaliste américain sur celui qui fut l'homme le plus riche des Etats-Unis, mais aussi une « épave nerveuse », milliardaire déchu, reclus et drogué.

IL fut l'homme le plus riche d'Amérique, et il vécut pendant près de vingt ans l'existence pitoyable d'un être malade, reclus, drogué. Sa puissance inquiétait vaguement le monde et le monde l'inquiétait. Le directeur du FBI, J. Edgar Hoover, le tenait pour un *« cinglé paranoïaque », « un individu sans scrupules, capable de tuer ».* Et, pendant ce temps-là, Howard Hughes, transformé, *comme il devait le noter* lui-même, en une *« épave nerveuse »,* isolé de l'extérieur, dans un hôtel de Las Vegas, par sa garde de serviteurs mormons, s'abîmait lentement dans le délire de persécution avec pour seules et dérisoires armes une télécommande et une seringue avec laquelle il s'injectait des doses massives de codéine. Sa déchéance entraînera la chute de son empire, et avec elle s'évanouira sa fabuleuse fortune, symbole et instrument suprême de son pouvoir.

Après d'autres, Michaël Drosnin, ancien journaliste au *Washington Post* et au *Wall Street Journal,* a essayé de percer le mystère Howard Hughes. A vingt ans, tout paraissait sourire à ce jeune Texan fortuné qui n'avait, disait-il, que trois passions : *« Le cinéma, les avions et les femmes. »* Il quittait Houston pour conquérir Hollywood. On le surnommait l' *« as volant ».* Ses succès auprès des starlettes ne se comptaient plus. Des années plus tard, il devenait l'un des principaux contractants du ministère de la défense, ses usines sortaient le premier vaisseau spatial. Son nom inspirait une crainte blanche à Richard Nixon. Pourquoi la vie de cet homme devait-elle donc se terminer comme un abominable roman d'épouvante ?

Sept ans d'enquête patiente et une bonne dose de chance ont mis Michaël Drosnin sur une piste jusque-là pour ainsi dire inexplorée, et pour cause : des milliers de notes manuscrites, rédigées pour l'essentiel entre 1966 et 1970 pendant les quatre années que Hugues, après avoir fui sa femme, l'actrice Jean Peters, et la Californie, passa *« enfermé comme un rat »* au *neuvième étage du Desert Inn de* Las Vegas, la *« cité du péché ».* Volées lors du cambriolage du QG de l'organisation de Hugues à Hollywood, le 5 juin 1974, ces notes – des milliers de feuillets jaunes, tous du même format – n'ont, depuis lors, jamais été retrouvées, assure l'auteur, malgré la récompense de 1 million de dollars offerte par la CIA.

MANUEL LUCBERT.



(Suite page 14.)

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

NOUVELLES

Au commencement était l'amour

« Il faut accepter de grandir... » : qu'il surgisse à l'adolescence ou soit le *« dernier en date »* (celui qu'attribue Olivier Poivre d'Arvor à Goethe vieillissant), qu'il appartienne à l'ordre du simple souvenir ou à celui de la *Lumière tenace* évoquée par Jocelyne François, le premier amour « grandit » et transforme inévitablement ceux qui l'éprouvent. Un fil directeur traverse donc les quinze nouvelles réunies dans le recueil intitulé *Premier amour* que viennent de publier les éditions Persona. Catherine Rihoit, Nicolas Bréhal, Hervé Guibert ou Marie Chaix, quinze auteurs concentrent dans des récits très brefs et de qualité inégale les heurs et malheurs d'un premier tressaillement ou d'une première déception.

Omniprésent, le souvenir transforme les visages des êtres aimés en des images précises comme les miniatures amoureuses du dix-huitième siècle ; d'autant plus nettes que, même si le temps a passé. *Le premier amour est toujours le dernier* (comme le suggère Tahar Ben Jelloun) puisqu'il génère tous les autres et les contient dans le *« clair-obscur de l'inachevé, de l'imparfait »* (Nicolas Bréhal : *Lettera d'Amore*). – R. R.

★ PREMIER AMOUR, Ed. Persona, 124 p., 65 F.

COLLECTION

Petits textes de grands chercheurs

Demander à des chercheurs éminents dans leur domaine (historiens, psychanalystes, généticiens, critiques littéraires, sociologues, philosophes, ethnologues...) d'écrire *« pour leur plaisir et celui des lecteurs »*, des textes courts (entre quatre-vingts et cent vingt pages) permettent à un public non spécialisé d'avoir un accès direct à leur pensée et leur démarche ; tel est le projet d'une nouvelle collection « Textes du vingtième siècle », conçue et dirigée par Maurice Olender et qui sera publiée chez Hachette.

Premiers titres annoncés pour la rentrée prochaine : Tzvetan Todorov, *Frêle bonheur. Essai sur Rousseau* ; Julia Kristeva, *Au commencement était l'amour. Psychanalyse et foi* ; Jean-Pierre Vernant, *la Mort dans les yeux. Figures de l'autre dans la Grèce ancienne. Gorgô. Artémis* ; Nicole Loraux, *Façons tragiques de tuer une femme* ; Jean Laplanche et J.-B. Pontalis, *Fantasme originaire, fantasmes des origines, origine du fantasme* ; Georges Perec, *Penser/Classer* (recueil d'articles parus dans diverses revues : *le Genre humain, l'Humidité, Traverses, Cause commune...)*

Viendront ensuite des textes de Jacques Le Goff, *l'Usurier et le purgatoire* ; Mars Augé, *Un ethnologue dans le métro* ; Marcel Benabou, *Pourquoi je n'ai écrit aucun de mes livres* ; Luc Ferry, *le Mauvais Goût et le baroque* ; Elisabeth de Fontenay, *la Prière d'Esther* ; Richard Marienstrass, *le dibbouk ou comment le mort saisit le vif...* Chaque volume sera vendu 48 F. – F. G.

• DERNIÈRES LIVRAISONS

HISTOIRE

• Collectif : *l'Age d'or du mécénat (1598-1661).* Ces actes d'un colloque du CNRS, tenu en 1983, donnent une vision d'ensemble du phénomène politique et social que fut le mécénat au dix-septième siècle en Europe. Définissant d'abord les liens de *« domesticité intellectuelle »* qu'induit le mécénat, cet ouvrage envisage aussi les rapports entre mécènes et créateurs et établit un bilan éclairant de l'activité artistique d'une époque. (Editions du CNRS, 440 p., 250 F.)

ESSAI

• Jean-Alphonse Bernard : *l'Inde, le Pouvoir et la Puissance.* L'Inde, pays de crise ? Cette interrogation alimente les recherches de Jean-Alphonse Bernard, attentif à démêler les liens entre une Inde traditionnelle et un pays qui connaît une actualité mouvementée : massacre de l'Assam, émeutes hindouistes de Bombay... Dans cette vaste enquête, l'auteur donne une vision synthétique de l'Inde et de ses impératifs politiques : assurer le développement économique et la sécurité, maintenir l'équilibre dans l'union, et plus largement, dans le sous-continent indien. (Fayard, 394 p., 125 F.)

• Knut Hamsun : *la Vie culturelle de l'Amérique.* Ce livre rassemble plusieurs conférences tenues par l'écrivain norvégien Knut Hamsun à son retour d'Amérique, en 1888 : document historique, pamphlet traversant la culture – peinture et littéraire, justice, journalisme et enseignement – et les mœurs du Nouveau Monde, cet ouvrage démythifie l'Amérique fabuleuse des colons : effroi du Vieux Continent *« devant ces terres immenses, ce pays sans esprit où règne la tricherie de la fameuse « liberté américaine ».* (Traduit du norvégien par Louise Bernard-Folliot et Alain-Pierre Guihlon.) (Café-Clima, 189 p., 87 F.)

ANTHOLOGIE

• Marie-Louise Tenèze : *le Conte populaire français.* Ce quatrième tome du catalogue entrepris par Paul Delarue en 1957, et poursuivi par Marie-Louise Tenèze, étudie les contes légendaires chrétiens relevés dans toutes les régions de France et dans les pays d'outre-mer. Un recensement détaillé, l'évocation – en pointillé – des cheminements socio-historiques entre ces récits folkloriques et des antécédents écrits, la reproduction pour chaque conte type d'une version in *extenso*, donnent à ce volume le sérieux d'un travail universitaire, de même que l'attrait et la saveur d'une anthologie. (Maisonneuve et Larose, 313 p., 120 F.)

DOCUMENTS

• Marcel Gaucher : *les Jardins de la fortune.* Administrateur de la Société nationale d'horticulture de France et collaborateur de la revue *Jardins de France*, Marcel Gaucher a voué son existence aux fastueux parcs et jardins de la famille Rothschild. D'Armainvilliers à Boulogne, en passant par le château de Waddeston, en Angleterre, il raconte un univers de jardins merveilleux aujourd'hui disparus. (Hermé, 3, rue du Regard, 75006 Paris, 184 p., 75 F.)

ROMAN

• Alain-Yves Beaujour : *Dans la campagne tranquille, organisons stages. Ambiance sympa.* Trois individus sans activité définie organisent des séjours d'été pour vacanciers en mal d'ascèse. Entremêlé de péripéties policières et de situations oscillant entre le cocasse et le ridicule, le récit tourne en dérision les aspirations de citadins crédules à une vie communautaire. (Flammarion, 212 p., 70 F.)

• BREF

• **LES PRIX DES « DRAGONS D'OR » décernés par la ville de Draguignan (dont le maire est M. Jean-Paul Claustres, RPR) ont été attribués le 7 juillet à M. Michel Richomier pour son ouvrage *les Métamorphoses de l'Europe* (chez Flammarion), que *le Monde* a analysé le 2 avril 1985 et à M. Robert Lassus pour *les Fausses conférences de presse de Thierry Le Luron* (chez Robert Laffont).**

• **PRÉCISION. La revue *Pardès*, consacrée au judaïsme, dont nous avions signalé la naissance (*le Monde des livres*, 21 juin), est dirigée par Shmuel Trigano et Annie Kriegel. Notons également la réédition mise à jour des *Communistes français* d'Annie Kriegel aux éditions du Seuil.**

• **RECTIFICATIFS. Des deux poèmes de Hölderlin publiés par la « Revue de mode et de philosophie » *Sophie* (*le Monde des livres* du 7 juin), et présentés comme inédits en français, seul *Le Fardeau de la joie* l'était. Une traduction du poème *Le Contentement* était parue dans le numéro 19 de la revue *Poésie*, à la fin 1981.**

Par ailleurs, dans l'article sur le livre *Shoah*, de Claude Lanzmann, publié chez Fayard (*le Monde des livres* du 12 juillet), nous avons attribué par erreur la phrase *« une force étrange traverse de part en part* ce texte *exsangue et nu »* à la préface de Simone de Beauvoir, alors qu'elle était extraite de l'introduction de Claude Lanzmann.

• EN POCHE

• Le Livre de poche vient de rééditer *les Misérables* de Victor Hugo en trois volumes. Préfacée par Vercors, cette édition comporte des notes détaillées de Guy Rose renseignant sur l'époque et soulignant les récurrences dans le roman, des commentaires de Nicole Savy retraçant le cheminement chronologique des *Misérables* et une bibliographie détaillée. (Nos 964, 966, 968.)

• Insérée dans une série d'ouvrages publiés lors du centenaire de la Révolution de 1848, *l'Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache* de Léopold Sédar Senghor paraît aujourd'hui en collection de poche (P.U.F. ; « Quadrige » nº 66). Hymnes à la liberté, ces textes sont souvent envoûtants comme des cérémonies magiques.

• En poche également une nouvelle édition de l'œuvre poétique complète de Senghor. (Points Seuil littérature nº 53). « Chants d'ombre », « Hosties noires », « Ethiopiques », « Lettres d'hivernage », et « Elégies majeures » forment le cœur de ce recueil intitulé *Poèmes*, où Senghor se fait le chantre d'une négritude sereine.

• Paru en 1912, l'ouvrage d'Emile Durkheim *les Formes élémentaires de la vie religieuse* est dans la collection « Quadrige » des PUF (nº 77). Il a pour objet l'élaboration d'une théorie générale de la religion à partir de l'analyse des institutions religieuses les plus primitives et tout particulièrement du totémisme. Après avoir cherché à définir l'essence de la religion, l'auteur élabore une introduction à la sociologie de la connaissance dont l'influence sur la sociologie moderne n'est pas négligeable.

• A signaler la sortie du Super Livre de Poche édité chaque année par les éditions du Cercle de la librairie. Répertoire qui classe par auteur, thème et titre les livres au format de poche disponibles en donnant un index des mots-clés, cet ouvrage constitue un précieux instrument de recherche. (Editions du Cercle de la librairie, 928 p., 29 F.)

• CORRESPONDANCE

A propos de « Novembre 16 » de Soljenitsyne...

Après la publication des articles d'Emile Kogan et de Jacques Baynac rendant compte du livre d'Alexandre Soljenitsyne *Novembre 16* (« le Monde des livres » du 21 juin), nous avons reçu plusieurs témoignages.

« PERMETTEZ-MOI de *regretter que l'on puisse encore aujourd'hui recourir, et dans le* Monde, *à des procédés d'amalgame »*, écrit notamment M. Claude Durand, président-directeur général des éditions Fayard, qui viennent de publier *Novembre 16*. *« Identifiant tout ce que Vorotyntsev dit à tout ce que Soljenitsyne pense,* précise M. Durand, *Jacques Baynac ne va naturellement pas, lorsqu'il cite la page 549, jusqu'à reproduire les passages suivants :* « S'agissant du problème juif, tout le monde s'empresse d'adopter l'une des deux positions extrêmes (...). Et toute velléité d'introduire la moindre réserve, de ne pas les aimer tous tendrement ou de ne pas les haïr tous passionnément, se heurte à l'indignation de chacune des parties. Mais, sur des milliers de problèmes, le seul point de vue fécond est celui du juste milieu. Serait-il donc vrai, messieurs, qu'il soit ici impossible de s'en tenir au juste milieu ? »

De leur côté Geneviève et José Johannet, les traducteurs de *Novembre 16*, s'interrogent : *« Ne peut-on parler de Soljenitsyne que sur le ton de la polémique idéologique ? Ne mérite-t-il pas une étude sérieuse des critiques littéraires et des historiens ? » « Les arguments présentés par l'un et l'autre article nous ont souvent plongés dans la stupéfaction. (...) La phrase de Markov sur la presse « de gauche, donc juive » est mise là pour caractériser encore plus nettement le personnage, avec tous ses préjugés, etc.*

» Soljenitsyne, à en croire vos auteurs, se tromperait grossièrement en surestimant le rôle de Raspoutine et en faisant de Gvozdev un social-démocrate tardif.

» Nous avons lu attentivement, pendant notre travail sur Novembre 16, *l'excellent ouvrage de Michel de Enden sur le starets et persistons à ne pas voir l'ombre d'une contradiction entre ses thèses et celles de Soljenitsyne* (...).

» Enfin, nous voudrions rectifier une curieuse erreur qui s'est glissée dans une note du « chapeau » accompagnant les deux articles : le passage de l'ancien au nouveau style de calendrier n'est pas une particularité de l'édition française. Il obéit à une instruction écrite que Soljenitsyne a envoyée à tous ses traducteurs. La traduction anglaise, qui (c'est là qu'est la « curiosité ») n'est pas encore sortie – elle en est fort loin ! Août 14 *dans sa nouvelle version n'est même pas encore sorti dans cette langue, – ne fera pas exception à cette règle. »*

M. Nikita Struve, éditeur en russe de Soljenitsyne, codirecteur d'YMCA-Press, nous écrit que dans l'interview publiée par *l'Express* Soljenitsyne se *« démarque, sans ambages, de tous les personnages, y compris de Vorotyntsev, et se contente de dire que sur un point précis (le centrisme politique) il est en accord avec ce dernier ».*

Le président de Radio-Liberty, M. James L. Buckley, nous indique que *« le comité des relations extérieures du Sénat des Etats-Unis »* n'a jamais *« donné l'ordre à Radio-Liberty d'interdire les œuvres d'Alexandre Soljenitsyne d'antenne ».*

De son côté, M. Georges Nivat, professeur de russe à l'université de Genève, estime que *« les deux auteurs de cette page refusent absolument de prendre en compte et même de rendre compte de la dimension religieuse de l'œuvre de Soljenitsyne. C'est leur droit souverain. Mais cela explique peut-être la singulière entreprise de détraction à laquelle est soumis cet auteur ».*

Enfin pour Mme Ilovaïsky Alberti, rédactrice en chef de *la Pensée russe*, les deux articles sur Soljenitsyne relèvent de ce que Michel Foucault, dans un entretien posthume publié par *le Nouvel Observateur* du 21 juin, dénonçait comme les *« fonctions politico-judiciaires »* propres à un *« certain genre de critique contemporaine. »*

[Jacques Baynac a pris connaissance de ces lettres. Dans sa réponse, il précise notamment : *« M. Durand affirme que j'ai identifié « tout » ce que dit Vorotyntsev à « tout » ce que pense son auteur. (...) Sur quoi Soljenitsyne est-il tout à fait d'accord avec Vorotyntsev ? M. Struve nous confirme que c'est sur le « centrisme », sur le juste milieu. Et où apparaît cette profession de foi du « juste milieu » ? Précisément dans la tirade de Vorotyntsev consacrée au « problème juif » (...) dont voici la conclusion :* « Pour ma part, j'estime que je m'y tiens solidement *[au juste milieu]*. Je refuserai toujours résolument de livrer la Russie à la direction condescendante des juifs, même si cette direction n'est qu'intellectuelle. Mais je ne leur en veux aucunement et n'ai nul désir de les persécuter. » *Cette conclusion ressort-elle ou non du « juste milieu » ? Voilà la question »* (...).

» J'en riens aux deux traducteurs qui trouvent « tardif » le menchevisme de Gvozdev. Leur source est un ouvrage publié en 1929, sous Staline ; la mienne est l'ouvrage de référence de Soukhanov,* la Révolution russe, *annoté par Carmichael, p. 358 (Paris 1965). D'ailleurs ce n'est pas la première erreur dont Gvozdev est victime. Dans le* Goulag *(I, 228, note 33, Paris 1974), l'auteur le dit arrêté en 1916 alors que ce fut le 8 février 1917 (Lydia Bach,* Histoire de la révolution russe, *p. 63, Paris 1930).

***» Pour conclure, je fais mienne la phrase de Foucault citée par Mme Ilovaïsky Alberti. Mais j'y ajouterai quelques mots de Boris Souvarine, dans* Est-Ouest *d'avril 1976. Avant d'épingler longuement Soljenitsyne pour son intérêt pour la « proportion de sang non russe » coulant dans les artères de Lénine (p. 14). Il écrivait, à propos de* Lénine à Zurich *: « Ce n'est pas une raison après cela pour raconter des histoires qui n'ont rien de commun avec l'histoire sous le couvert d'un roman à prétentions historiques » (p. 7).* Novembre 16 *comprend plusieurs chapitres auparavant publiés dans* Lénine à Zurich *(...). »*]**

● SOCIOLOGIE

L'élu et le fonctionnaire

L'administration marche bien, mais il ne faut pas le dire. Deux sociologues vendent la mèche, tandis que des énarques dénoncent les féodalités locales.

L'ADMINISTRATION est souvent perçue par les Français comme un monstre froid et omniprésent, mettant son nez partout et brimant, par ses interventions tatillonnes, l'initiative des citoyens. Ce que recouvre le slogan à la mode « *trop d'Etat* », c'est d'abord la saine colère d'un peuple d'entrepreneurs contre les bureaucrates obtus qui, à l'abri de leurs guichets et de leurs règlements, s'ingénient à tracasser ceux qui travaillent.

Image commode – entre Kafka et Courteline – mais qui permet d'oublier que la France, tout compte fait, est plutôt bien administrée, que les agents de l'Etat sont généralement considérés comme honnêtes et compétents et que les services publics, dans l'ensemble, marchent bien.

A quoi tient donc cette mauvaise image comparée à un bilan qu'on peut qualifier de « globalement positif » ? Les sociologues Français Dupuy et Jean-Claude Thoenig fournissent, dans *l'Administration en miettes*, une explication puisée dans une longue expérience sur le terrain. Cela tient, expliquent-ils, à ce que le fonctionnement de l'administration ne correspond pas du tout à l'idée que s'en font les Français – mais que tout le monde a intérêt à jeter un voile pudique sur les raisons réelles de sa réussite. Loin d'être une organisation rigide, hiérarchisée, irresponsable, elle est, en fait, très éclatée et attentive aux besoins des usagers.

Le principe de base du système, c'est l'arrangement, le compromis. Les fonctionnaires ont en effet à appliquer des règlements qui garantissent l'égalité des citoyens devant la loi. Mais, en même temps, ils doivent procéder à des aménagements permanents pour appliquer lesdits règlements aux innombrables particularités des situations concrètes. Ces légers coups de pouce sont indispensables pour faire fonctionner la machine, pour éviter la colère des usagers et pour que les clients mécontents ne s'avisent pas de porter les différends auprès des supérieurs hiérarchiques.

Les vertus de l'arrangement

L'arrangement, c'est donc la satisfaction du citoyen et la tranquillité du fonctionnaire. Mais avec une contrepartie nécessaire qui est la discrétion. Que chacun règle ses problèmes dans son coin et tout ira bien. D'où le secret relatif et l'absence de communication des *fonctionnaires* entre eux. Chacun a intérêt à garder pour lui ses petits trucs, qui sont à la fois la condition de son efficacité et le gage de son confort.

Cette pratique se retrouve à tous les échelons : du bureau de poste de campagne aux grandes préfectures, en passant par les divers responsables de l'équipement, des écoles ou de l'action sociale. D'où le rôle-clef des fonctionnaires qui, à tous les échelons, ont avec leurs interlocuteurs des contacts suivis et sans cesse renforcés par l'échange des menus services et qui assurent la coordination indispensable à la réalisation d'une politique locale.

Le fonctionnaire est dans son milieu comme un poisson dans l'eau. Il dispose d'une autorité et d'une liberté d'autant plus grandes qu'elles demeurent invisibles.

Le sacre des notables

Est-ce à dire que les fonctionnaires sont autant de potentats de l'ombre qui gèrent les affaires du pays dans le secret de leurs bureaux ? Que non pas, nous disent nos deux auteurs, car le pouvoir de l'administration est heureusement contrebalancé par un autre, bien visible celui-là : celui des élus. Entre le fonctionnaire et l'élu s'établit une intime complicité, chacun ayant besoin de l'autre et disposant de ses propres atouts. Si le fonctionnaire a pour lui le règlement, le poids de l'Etat... et l'éternité, l'élu dispose de la légitimité politique, de l'opinion et de la possibilité de recourir à l'échelon supérieur en cas de conflit grave.

Ce dernier avantage est particulièrement efficace lorsque, pour rencontrer cet échelon supérieur, l'élu n'a... qu'à changer de casquette. Si par exemple le maire mécontent est conseiller général – ou le conseiller général, député... C'est pourquoi nos deux auteurs se livrent à une défense lyrique et paradoxale du cumul des mandats, qui est, à leurs yeux, la plus sûre garantie contre les abus de pouvoir de l'administration. La crainte qu'inspire un maire qui a ses entrées dans les ministères est le meilleur antidote contre les velléités d'autoritarisme d'un préfet mal embouché...

Cet équilibre en quelque sorte miraculeux peut-il être remis en question par la loi de décentralisation ? Un groupe d'énarques – cachés derrière le pseudonyme de Jacques Rondin – apporte à cette question de très intéressants éléments de réponse dans un livre publié à l'issue de leurs stages dans les départements, *le Sacre des notables*. Ils font ressortir les changements considérables apportés dans l'équilibre des pouvoirs locaux par cette réforme dont les Français n'ont pas encore mesuré toute l'importance. Imposée par un grand ministre qui est aussi un grand maire et qui s'est entouré d'une équipe de technocrates enthousiastes, cette réforme a consacré en fait le pouvoir des notables locaux et en particulier des présidents de conseils généraux, qui deviennent les véritables patrons des départements. Cette puissance nouvelle donnée aux élus explique le consensus dont a bénéficié la réforme dans la classe politique, toutes tendances confondues.

Defferre contre Rocard

Aboutira-t-elle, comme certains l'ont craint, à la constitution de féodalités capables de menacer l'autorité de l'Etat ? Le risque d'une telle dérive est symbolisée dans la rétrogradation des préfets, transformés en commissaires de la République, et qui parfois ont failli se voir chassés de leurs prestigieux hôtels préfectoraux et privés de leurs voitures de fonction par des présidents de conseils généraux exagérément voraces. Nos auteurs n'excluent pas entièrement ce risque, mais leur hypothèse est plutôt qu'une redistribution des rôles entre l'administration et les pouvoirs locaux est en train de s'opérer et que le couple élu-fonctionnaire a encore de beaux jours devant lui. Ils en voient une preuve dans le fait que la possibilité, prévue par la loi, de recours devant le juge en cas de conflit n'a été que très peu utilisée : élus et fonctionnaires ont bien trop avantage à s'entendre à l'amiable, plutôt que d'affronter la honte et les lenteurs d'un procès... L'arrangement demeure la meilleure façon de régler les questions épineuses...

Les principaux perdants de la décentralisation, estiment nos énarques, ne seront pas l'Etat et ses fonctionnaires... mais les *citoyens de base*, qui se voient privés des rares moyens d'expression dont ils disposaient. Les élus de tous bords ont, en effet, été d'accord pour rogner sensiblement les pouvoirs des associations et refuser l'idée de référendum local. Le scrutin proportionnel adopté pour l'élection des conseillers régionaux verrouillera encore plus l'accès à ces postes de responsabilités, en mettant la désignation des candidats aux mains des partis et en écartant les possibilités de candidatures spontanées.

Ce n'est peut-être pas un hasard, avancent nos auteurs, si cette décision entraîna le départ du gouvernement du ministre qui avait incarné le mouvement associatif et l'idée de la démocratie locale et qui, lorsqu'il était responsable du Plan, n'avait jamais été associé à la préparation, de la loi. Le sacre des notables, ou le triomphe de Defferre sur Rocard...

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ L'ADMINISTRATION EN MIETTES, par François Dupuy et Jean-Claude Thoenig. Fayard 316 p., 85 F.

★ LE SACRE DES NOTABLES. LA FRANCE EN DÉCENTRALISATION, par Jacques Rondin. Fayard 335 p., 79 F.

● HISTOIRE

Figures du temps

Des métaphysiques antiques à la chronobiologie contemporaine, l'historien Krzysztof Pomian raconte les nombreuses façons qu'ont eues les Occidentaux de concevoir, de mesurer et de vivre le temps.

LONGTEMPS l'histoire fut le récit des événements vus, des changements perçus par un témoin oculaire.

Après la Renaissance, on assiste à l'éclosion d'une connaissance médiate, lorsqu'on n'admet plus à l'unanimité que le *savoir* implique le *voir*. On pourra désormais envisager d'accéder au passé, *ce continent impalpable*, en étudiant les restes de traces visibles. A l'histoire-narration s'opposera l'histoire-recherche, où les faits à reconstruire ne coïncident plus avec les événements. Des objets, des textes, classés selon une périodisation enracinée dans l'environnement politique, religieux ou idéologique contemporains de l'historien, permettent de ressusciter un passé plausible.



Le Temps, bois gravé de Paul Koch.

Lorsque l'histoire deviendra au vingtième siècle une science sociale, en particulier sous l'influence de F. Simiand, L. Febvre, M. Bloch, E. Labrousse, F. Braudel et de tout ce que le courant historique des *Annales* a éveillé, les « événements » eux-mêmes changeront de face. Des courbes, représentant des fluctuations conjoncturelles, économiques ou démographiques, pour une région et une durée déterminées, deviendront autant de faits historiques à déchiffrer.

Pour cette nouvelle science sociale historique, le passé n'était plus le récit d'un livre univoque *dont on devait découvrir le ressort secret*. Le temps éclata en une pluralité de dimensions : on admettait que le temps cyclique – celui où les phénomènes sont répétitifs ou oscillatoires – coexiste avec le temps linéaire de l'histoire. Le mot *temps* devint un signe à comprendre au pluriel.

« *Qu'est-ce donc que le temps ? Si personne ne me pose la question, je sais ; si quelqu'un pose la question et que je veuille expliquer, je ne sais plus.* » A la confidence de saint Augustin, l'historien Pomian – pour qui il n'y a pas d'instance trancendante, de Dieu qui coordonne en chef d'orchestre un temps global – répond par un livre aussi dense que passionnant. Il envisage les diverses manières, concrètes et abstraites, de concevoir le temps en Occident, des métaphysiques antiques et modernes à la physique et à la chronobiologie d'aujourd'hui. L'auteur nous conte également l'invention des instruments à mesurer le temps et les bouleversements sociaux, intellectuels et économiques qu'ont entraînés ces découvertes au cours des siècles.

Soucieux de montrer combien le temps mécanique des horloges ne correspond pas nécessairement à la durée intime du flux vital, ni *le temps du travail* à celui des loisirs, Pomian retrouve, dans les interstices de la vie de tous les jours, les grands débats philosophiques où le temps hésitait entre l'extérieur et l'intérieur, l'objectif et le subjectif. C'est à une « chronosophie » pluraliste que *l'Ordre du temps* invite le lecteur.

MAURICE OLENDER.

★ L'ORDRE DU TEMPS, de Krzysztof Pomian, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 370 p., 120 F.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

La succession Valéry

(Suite de la page 11.)

On comprend qu'après un temps de fascination mutuelle ça n'ait pas collé avec les surréalistes. Pour les raisons qui ont éloigné du groupe Roger Caillois, premier maillon, à l'évidence, de la filiation valéryenne. A la suite, vient René Char, en tout cas : à cause de la densité donnée aux moindres syllabes. De Sète à la Sorgue, vertu méditerranéenne, cette teneur de silex chauffé à blanc ?

ET parmi les plus jeunes ? Je ne garantis rien, n'étant pas lecteur courant de poésie (rebuté non par la chose mais par la platouillerie de ce qu'on risque d'en dire, paraphrase oiseuse, chiqué, ou alors technique hautaine...) ; mais Michel Deguy me paraît un des dignes petits-fils de Valéry, par sa religion du comprendre, par le laconisme en coup de fouet.

Prenez ses titres : *Biefs, Actes, Coupes ;* lisez *Fragments du cadastre, la Machine matrimoniale,* et aujourd'hui *Gisants* : il vient toujours un moment où ce professeur de philo globe-trotter et plutôt paisible d'aspect enferme une terrible rage dans des monosyllabes sifflant comme des coups de fouet : *laps, rapt, mat, nef, gué, troc...*

Rage de quoi ? De ne pas parvenir à nommer, parbleu !, comme Valéry. Comme lui, Deguy se refuse à la sibylline effusion, et ne se contente pas des antiques métaphores. Moins résigné que le patron, retournant contre soi l'ardeur à signifier, l'« instinct violent » dont parle Jouve. S'il s'écoutait, Deguy se livrerait à une défiguration sauvage.

Mais non ! C'est par l'amour que passe le soin des mots. Une femme est là, une jeune Parque indécise, qui ne quitte pas *Gisants* d'une page, avec ses hanches, les veines bleutées de ses cuisses. Le désir pour ce corps et l'envie de forcer la parole à conclure, on dirait qu'ils ne font qu'un. « Un poème *à qui* l'espoir soit comparable » : une preuve, cet *à qui,* que le poème, ici, est une personne. Il y a de l'élégiaque dans cette réflexion heurtée et souffrante sur le langage. Pourquoi « souffrante » ? *« Toute question est ou sera douleur »,* dit Valéry dans *l'Ange,* quelques semaines avant de mourir. *« Croyance,* lit-on dans *Gisants, en un transport irretraçable entre la souffrance et l'art ...»*

LA poésie se meurt en France tout bonnement parce qu'elle est partout ; pour peu qu'on appelle poésie, comme ce serait licite, toute prose qui doute de sa fonction.

Doute savant. Le professeur Deguy use de mots calés : oxymore, palingénèse, catachrèse et autre chresmologue. Valéry, déjà, attigeait dans l'érudition. Mais l'éclair d'une comparaison imagée renvoie bientôt la rhétorique à sa poussière. « Rapide comme un dieu qui manque un rapt. »

Comme ! Comme ! Tout le travail poétique n'est-il pas dans ces correspondances forcées, en surplomb ? Montaigne en avait tiré le verbe « commer », que l'Académie a rayé de son Dictionnaire en 1878. Deguy nous fait passer par les cuisines du *comme.* Il cherchait le terme juste pour évoquer des *naseaux,* et voilà que se présente le mot *orgue !* Lequel des deux sera-t-il le *comme* de l'autre ?

Art poétique, en somme. Se méfier des courts-circuits commodes, dont abusent les fondateurs de sectes. Eviter l'utilisation des débris et les fictions cosmonautiques, pauvres répliques des anciens « bateaux ivres ». Eviter aussi que le rêve n'envahisse le réel (wagnérisme). Œuvrer du point de vue de la mort, peut-être ? *Gisants* voudrait dire cela : le désir et l'image s'échangeant des leurres au-dessus du vide, toujours au bord de l'anéantissement...

C'est la vaste angoisse valéryenne qui se prolonge – s'exacerbe ? – : puisqu'il n'y a plus de signification unique aux textes, que c'en est fait de cette religion-là, plus de centre ni de points fixes, il ne reste qu'à se frayer des passages à travers le sens, qu'à nouer des métaphores éphémères entre le sensible et l'intelligible, qu'à vivre de cette fraude.

Si vous êtes partant dans cette rude contrebande, Deguy fait partie des passeurs à suivre.

★ ŒUVRES et CAHIERS de Paul Valéry, Gallimard, « la Pléiade ».

★ GISANTS, de Michel Deguy, Gallimard, 144 p., 95 F.

● LETTRES ÉTRANGÈRES

Armen Lubin, l'étranger

De l'œuvre d'Armen Lubin – Chahan Chahnour Kerestédjian pour l'état civil – seuls les textes, poèmes et proses, directement rédigés dans notre langue étaient accessibles (1) au lecteur français. Deux numéros de la revue « les Cahiers bleus » et la traduction de trois nouvelles extraites d'un recueil,* la Trahison des dieux Arlèzes, *publié en arménien en 1933 permettent de mieux évaluer l'œuvre de ce poète de l'exil, mort en août 1974.

C'EST un ensemble très complet que nous offre Dominique Daguet, responsable des *Cahiers bleus,* revue trimestrielle publiée grâce au concours de la municipalité de Troyes. Enrichies de nombreux inédits, de lettres aussi bien reçues qu'adressées par ses pairs (J. Paulhan, Ph. Jaccottet, A. Adamov, M. Jacob...), les études réunies dans ces deux numéros éclairent une œuvre discrète, inégale sans doute, qui ne cherche pas l'éclat mais embrasse du regard, avec tendresse, un monde douloureux : *« Hors de la souffrance physique, il n'y a pas de réel »,* écrivait Lubin. Il parlait en connaissance de cause. Habitée par la compassion, sa parole échappe à toute complaisance, à tout dolorisme. Elle ne se détourne pas de l'inachevé, de l'imparfait, mais s'en nourrit. Comme le note Jacques Réda, l'aspect *« un peu cassé »* des poèmes de Lubin, dans leur *« bricolage », « révèle en fait une forme inversée de la maîtrise, se renonçant constamment au profit des accents de la vérité ».*

Outre des nouvelles et divers essais et articles, la production arménienne de Lubin comporte un roman, *la Retraite sans musique* (1929). Nouvelles et roman constituent ce qu'il appelait lui-même *« une histoire illustrée des Arméniens ».* Le poète n'avait pas accepté de son vivant de traduire, ou de faire traduire, cette partie de son œuvre. Selon son ami Henri Thomas, ces écrits étaient *« son lien avec ses compatriotes dispersés en tous pays, une affaire de famille presque, à laquelle il ne pensait pas que nous puissions nous intéresser »* (*NRF,* février 1977). Singulier scrupule du poète, dont la voix, pourtant, n'est pas moins convaincante en ces pages que dans les poèmes ou les proses rédigés en français. Mais il fallait peut-être que ce versant de son œuvre demeurât d'abord destiné, comme un signe de reconnaissance, à tous ses frères sans voix.

« J'ai mordu ma lèvre et j'ai écrit »

Les trois nouvelles publiées sous le titre *Parages d'exil* sont extraites du recueil de 1933. Elles sont présentées et traduites en français, dans



D.R.

Lubin dans les années 60.

un style enlevé, par Krikor Chahinian, qui a également participé aux deux livraisons des *Cahiers bleus,* démontrant ainsi sa grande familiarité avec l'œuvre de Lubin.

« J'étais triste et j'ai voulu sourire ; mais ma lèvre inférieure ne s'est pas laissé faire. Alors, comme toujours, j'ai mordu ma lèvre et j'ai écrit. » Cette dédicace de la première édition de *la Trahison des dieux Arlèzes* est plus que l'expression d'une volonté, d'un projet... Elle est l'aveu, murmuré, d'une nostalgie, d'une douleur ancienne que l'œuvre entière tentera de dire. Mais, gagné sur la douleur, c'est aussi le bonheur de vivre, d'être simplement présent au monde, qui éclaire la parole poétique de Lubin.

Les personnages des trois nouvelles traduites sous le titre *Parages d'exil* sont les dignes représentants d'un peuple qu'il connaît bien : les Arméniens, dont le destin collectif est lié au sien propre. Ecrivain, son rôle est de nommer ce qui, dans la communauté, reste tu, inscrit dans une mémoire vécue mais implicite. La condition d'exilé arménien dans le Paris des années 30, Lubin l'a bien connue. Il a habité, avec ses compatriotes, ces *« parages d'exil »,* lieux incertains où il faut réinventer un mode de vie, apprendre les mœurs et les coutumes étranges du pays d'accueil.

L'urgence du bonheur

Le *« petit cœur tendre »* de la première nouvelle est celui d'une mère arménienne dont l'être entier semble se résumer à l'instinct maternel, nationalement spécifié. Mère, elle le sera, de ce jeune homme rencontré par hasard dans un tram, mais reconnu, parce qu'il est arménien, comme fils : *« Mais qu'est-ce qu'il me reste à moi ? Dieu au ciel et mes fils sur terre. »*

La seconde nouvelle, *Un tailleur, ses deux hôtes et divers événements,* met en scène le *« proche parent »* fraîchement débarqué d'Istanbul, trop vite brisé par une série d'incidents minimes et par l'irrespect moqueur de deux jeunes compatriotes qui lui servent de guides. Exilé, il le restera d'abord en lui-même. Isolé dans une terre trop étrangère, retranché derrière le réseau serré des nostalgies, des souvenirs, il ne pourra se résoudre à payer le prix exorbitant d'une intégration « réussie »...

La troisième nouvelle *Zatosté,* est certainement la plus belle. A l'exil géographique s'ajoute ici celui de la maladie, que Lubin a aussi fort bien connu. Il a séjourné de nombreuses années dans divers sanatoriums ou maisons de santé. Lieux séparés, régis par leurs lois propres, monde parallèle au monde réel avec ses coutumes, ses rites.

L'existence acquiert, dans cet univers, une singulière légèreté, due à la suspension de la souffrance physique mais aussi à la présence visible de la mort, qui étend doucement sa menace. L'urgence d'un bonheur devenu soudain moins avare se manifeste dans les êtres et les choses. Le réel n'est pas pesant, il a son juste poids ; mais ce bonheur est lui-même tissé d'une tristesse sans fond, il a la fragilité d'un corps entravé par la maladie – *« Il y a un vide ici, un trou de mémoire ».* Recouvrer la santé, c'est aussi réintégrer la mémoire collective, en finir avec l'exil, maladie d'un peuple dispersé, altération d'une identité : *« Si tu étais en bonne santé, toi, peuple arménien de la diaspora, nous te rappellerions à la maison, nous ouvririons les portes de l'Arménie devant toi. »*

PATRICK KÉCHICHIAN.

★ LES CAHIERS BLEUS, n° 32 (été-automne 1984) et n° 33 (hiver 1984-1985), « Armen Lubin, l'étranger », Logis de la folie, 2, rue Michelet, 10000 Troyes, 50 F le numéro.

★ PARAGES D'EXIL, de Chahan Chahnour (Armen Lubin), nouvelles traduites de l'arménien par Krikor Chahinian. Edit. Le Temps qu'il fait, 20, rue du Clos, 16100 Cognac. Distribution Distique, 172 p., 75 F.

(1) En fait, les quatre recueils publiés entre 1946 et 1957 par Gallimard, dont *Transfert nocturne* (1955), sont difficiles à trouver en librairie, de même que *Feux contre feux* (Grasset 1968). Signalons l'anthologie présentée par Daniel Leuwers sous le titre *les Logis provisoires* (Rougerie 1983).

Howard Hugues

(Suite de la page 11.)

Par un concours de circonstances, qui reste, lui aussi, quelque peu mystérieux, Drosnin a pu consulter et photocopier ces documents, qui sont un témoignage de première main sur la façon dont Hugues, à cette époque, dirigeait son empire et dont il pensait dominer le monde, ou du moins l'Amérique.

Des gardes mormons

Tout passait par des intermédiaires, les gardes mormons : Hugues, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit – il était totalement insomniaque, – rédigeait des instructions qu'il chargeait ses mormons de répercuter vers les destinataires, le plus souvent oralement. Seul, Robert Maheu, son second dans l'organisation jusqu'en 1970, année de sa disgrâce, avait le privilège de recevoir à titre personnel ces notes écrites, mais sans jamais être en contact direct avec le « grand chef d'orchestre ». Jusqu'au jour où un visiteur, sur ordre de Hughes, viendra les lui reprendre...

De quoi est-il question dans ces fameux feuillets jaunes ? Pour une part, des événements les plus triviaux de la vie quotidienne : Hughes, qui vivait dans la saleté et le désordre – il se fit couper les cheveux, la barbe et les ongles trois fois en dix ans, – avait une phobie des microbes et de la contamination. Par l'eau, par les femmes, par les Noirs. Aussi rédigeait-il des directives d'une précision grotesque sur le rituel à observer, le nombre de Kleenex à utiliser, pour saisir et transmettre les objets. Pour l'essentiel, les notes de Hughes renseignent toutefois sur son mode de direction des affaires et surtout sur sa grande obsession : comment faire tomber les hommes politiques américains sous sa dépendance, comment acheter le gouvernement des Etats-Unis ?

Politiquement, Hughes, fleuron du complexe militaro-industriel, animé des phobies racistes du Sud, se classait lui-même *« très à droite du centre ».* Mais la défense de ses intérêts lui indiquait de ne pas distinguer, dans ses entreprises de corruption, entre démocrates et républicains. Et si tous n'en sont pas morts, beaucoup en furent atteints.

Attraction fatale

De Larry O'Brien, le président du Comité national démocrate, à Paul Laxalt, l'ancien gouverneur du Nevada, très proche ami de Ronald Reagan, de Hubert Humphrey – *« ce pauvre Hubert »,* – candidat démocrate à la présidence, à toute une série de sénateurs, bien des grands noms de Washington, à un moment ou à un autre, ont « palpé » les « honoraires » discrètement versés par Howard Hughes.

Le préféré de Hughes fut, incontestablement, Richard Nixon. A partir de 1946, il soutint toutes ses campagnes électorales. Pour le meilleur, mais aussi pour le pire. Selon certains de ses collaborateurs, l'évocation du nom de Hughes fascinait Nixon, semblait lui faire perdre contact avec la réalité. Cette attraction fatale devait déboucher sur un désastre. Drosnin reprend, en effet, la thèse selon laquelle l'affaire du Watergate aurait son origine dans le triangle O'Brien-Nixon-Hughes. Le plus cocasse, dans cette histoire, est que Hughes, alors exilé aux Bahamas et de plus en plus coupé du monde extérieur, n'entendra parler du Watergate qu'avec plus d'un an de retard.

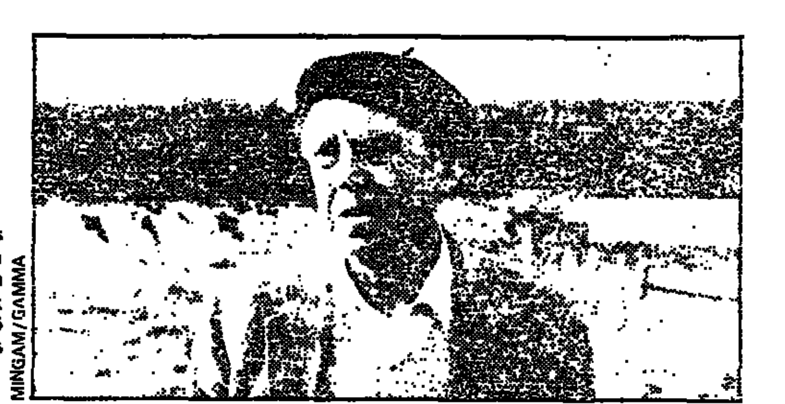
Passionnant, le récit de Michaël Drosnin, d'une précision étonnante, nous fait entrer dans l'intimité d'un homme, dont l'obsession fut de s'enfermer. Au-delà, ce livre éclaire sur une réalité tout aussi mal connue, mais non moins effrayante : la nature du pouvoir en Amérique. L'imbrication du monde des affaires avec celui du crime organisé. Les liens unissant certains hommes politiques avec des personnages louches. L'influence et le pouvoir de l'argent.

MANUEL LUCBERT.

★ CITIZEN HUGHES, L'HOMME QUI ACHETA L'AMÉRIQUE, de Michaël Drosnin, traduit de l'américain par Serge Quadruppani. Presses de la Renaissance, 550 p., 120 F.

LETTRES

La mort de Heinrich Böll


MINGAM/GAMMA

C'est à Bornheim-Merten, près de Bonn, que sera inhumé, le vendredi 19 juillet dans l'intimité, Heinrich Böll, mort mardi (*le Monde* du 18 juillet). Sa famille a indiqué qu'elle ne souhaitait *« ni fleurs ni couronnes »*, mais que des dons pouvaient être adressés à un fonds du Pen club pour le soutien des écrivains persécutés.

Nous publions aujourd'hui, d'une part, un témoignage de Otto Schilly, avocat de Ulrike Meinhof dans les années 70, député Vert au Bundestag, qui montre l'écrivain en rupture avec la tradition étatique allemande, d'autre part deux textes de Heinrich Böll *inédits en français* : *le Rieur*, une des nouvelles du recueil qui paraîtra au Seuil en novembre sous le titre *Destin d'une tasse sans anse*, et un extrait d'un récit autobiographique publié en Allemagne en 1981 tout entier consacré aux années d'école de Böll sous les nazis, de 1933 à 1937. Le passage du chapitre 6 que nous avons choisi *évoque la responsabilité des enseignants* dans la montée du nazisme.

DEUX INÉDITS

L'aveuglement

Le récit autobiographique dont a été tiré ce texte est encore inédit en France. Il a paru en RFA en 1981 au Lamuv Verlag sous le titre *Was soll aus dem Jungen bloss werden ?* En français *Mais que va donc devenir ce garçon ?*

Prétendre que la Journée nationale de la jeunesse (une invention de Schirach) (1) constitua un tour d'écrou supplémentaire serait certes une exagération de ma part. De *temps à autre, rarement, plus du tout* par la suite, le directeur de l'école nous convoquait individuellement et essayait de nous convaincre d'adhérer aux Jeunesses hitlériennes ou plus tard aux SA. Il s'acquittait de cette tâche sans insister outre mesure, un peu comme s'il nous démandait une faveur, faisant allusion, sans grande force de conviction, à « notre propre intérêt » ; il était *évident* qu'il s'était fait tirer l'oreille, nous foutions en l'air toutes ses statistiques. On sentait que cette conversation le mettait lui-même visiblement mal à l'aise, ses prières *restèrent lettre morte, nous réussîmes* à tenir bon jusqu'au baccalauréat (...).

Cette sorte d'imploration qu'il y avait dans l'argumentation du directeur rendait *celle-ci plus* redoutable *que ne l'auraient fait des menaces,* car *j'avais pour lui* — il ne l'a malheureusement jamais appris — une réelle sympathie, il était plus sensible qu'il ne voulait ou était obligé de s'en donner l'air ; le genre d'hommes dont on dit qu'ils sont *sévères* mais justes, et il avait un certain penchant à la sentimentalité ; un bon professeur d'histoire, et l'histoire faisait partie avec le latin et les maths des matières préférées dont je savais tirer profit. C'est à ce directeur que je dois d'avoir compris très tôt ce qu'était le colonialisme, romain en *l'occurrence ; cette découverte de* l'existence parasitaire, quasi grégaire de la plèbe dans la Rome antique.

Il faisait, c'est vrai, preuve, je dirais aujourd'hui d'un aveuglement à la Hindenburg, cette particularité fatidique de tant d'Allemands comme il faut, patriotes sans être chauvins et encore moins nazis ; en bon ancien combattant qu'il était, il racontait volontiers ses mésaventures du temps de la guerre des tranchées, au cours de laquelle, jeune officier, il avait été blessé à la tête ; catholique par-dessus le marché et rhénan avec un nom précédé d'une débonnaire particule « von ».

Lorsque, pour la première fois, un ancien élève de l'école tomba pen*dant la guerre d'Espagne, abattu,* alors qu'il faisait partie de la légion Condor, en plein vol — qui sait ? peut-être au-dessus de Guernica, — il organisa une cérémonie commémorative agrémentée d'un discours pathétique, les larmes dans les yeux ; cette cérémonie me causa un certain malaise, *j'étais* incapable, bien qu'ayant connu le défunt — un camarade de classe de mon frère, — de me laisser gagner par l'émotion, et voici comment *je* m'explique aujourd'hui ce vague « malaise » que *j'éprouvais* alors : ce n'était pas en vue de la vie mais de la mort que *l'école nous formait. Des générations* de futurs bacheliers allemands étaient éduquées en vue de mourir.

« Sauver les meubles »

Mourir pour la patrie était-il ce qu'il y avait de plus beau au monde ? *Pour employer un langage plus pro*saïque : on avait l'impression au cours de la cérémonie en question que le chagrin du directeur tenait au fait qu'il n'était pas tombé, lui, à Langemarck. Cela peut paraître dur, je m'en rends compte, mais je ne crois pas, ce disant, nuire à la mémoire d'un défunt : le rôle de ces enseignants allemands, ultra-cultivés, bien sous tous les rapports, a *été* fatidique. Ce sont eux qui ont rendu possibles au bout du compte Stalingrad et Auschwitz : un aveuglement à la Hindenburg.

Il s'agit d'une supposition dont je ne puis garantir le degré d'exactitude : peut-être le directeur a-t-il été encouragé par le haut, voire le très haut clergé à adhérer au parti nazi afin de « sauver les meubles » (il n'y avait, comme nous l'avons découvert par la suite, rien à sauver) ; mais ce que je sais *également*, c'est qu'il est facile de parler après coup. Nous discutions du problème avec nos amis et connaissances, l'attitude en question ne nous semblait pas déshonorante mais sotte, ceux qui succombaient à ce genre d'arguments restaient comme par devant nos amis.

Nous n'étions, au demeurant, pas plus que les autres, à l'abri de ce genre de pressions (...), sur le conseil « insistant » du chef d'îlot, nous eûmes, à partir de 1936, nous aussi, un drapeau à la croix gammée, petit, il est vrai ; les jours où l'on était obligé de pavoiser, la taille des drapeaux permettait *également* de per*cer à jour les opinions. Mon père (2),* lorsqu'il lui arrivait par hasard de recevoir encore des commandes, ne travaillait plus guère pour les églises et les couvents, mais presque exclusivement pour les autorités.

Lorsque les commandes se firent encore plus rares, on lui laissa entendre qu'il fallait qu'au moins un membre de la famille adhérât à une orga*nisation nazie. Une sorte de conseil* de famille se tînt alors, et la victime désignée par le consensus fut mon frère Alois, qui était devenu du fait d'un malheureux arrangement judiciaire le propriétaire officiel de l'affaire. C'est lui qui fut choisi pour entrer dans les SA (il ne nous l'a jamais pardonné sa vie durant et il avait raison. Nous aurions pu utiliser un peu mieux nos méninges). De tous *les membres de la famille, il était le* moins qualifié pour cette farce.

Traduit
par JEAN-LOUIS DE RAMBURES.

(Les titre, intertitre et paragraphes sont de la rédaction.)

(1) Baldur von Schirach, Reichsjugendführer de 1933 à 1940.

(2) Le père de Heinrich Böll était statuaire.

Le rieur

La nouvelle qui suit est extraite d'un recueil à paraître en novembre au Seuil sous le titre : *Le Destin d'une tasse sans anse.*

Je suis en proie à l'embarras chaque fois que l'on m'interroge sur ma profession : je rougis, je bredouille, moi qui passe pourtant pour un homme assuré. J'envie les gens qui peuvent dire : « *Je suis maçon.* » J'envie aux coiffeurs, aux comptables et aux écrivains la simplicité de leur aveu, tous ces métiers trouvant leur explication en eux-mêmes et *n'en exigeant pas de plus longue.* A de semblables questions, je suis en revanche obligé de répondre : « *Je suis rieur.* » Un aveu qui en appelle d'autres, puisqu'il me faut répondre aussi à la seconde question : « *Est-ce que vous en vivez ?* », par un « *oui* » conforme à la vérité.

En effet, je vis de mon rire et je vis bien, car il est demandé, comme on dit dans le langage du commerce. Je suis un bon rieur, un rieur qualifié, nul autre ne rit comme moi, nul ne possède aussi bien les nuances de mon art. Afin d'échapper à d'importunes explications, je me suis longtemps qualifié d'acteur, mes capacités *mimiques et oratoires* sont toutefois si faibles que cette appellation m'est apparue ne pas être conforme à la vérité. Or, j'aime la vérité, et la vérité c'est que je suis rieur.

Je ne suis ni clown ni comédien, je n'égaie pas les gens — je représente la gaieté. Je ris comme riait un empereur romain ou comme rit un bachelier sensible ; le rire du dix-*septième siècle* m'est *aussi familier* que celui du dix-neuvième, et je peux, s'il le faut, faire évoquer tous les siècles à mon rire, toutes les classes sociales et tous les âges de l'être humain : j'ai tout simplement appris à le faire, comme on apprend à ressemeler des souliers. Le rire de l'Amérique sommeille en ma poitrine, le rire de l'Afrique, les rires blanc, rouge, jaune — et, moyennant des honoraires appropriés, je les fais résonner conformément aux prescriptions de la mise en scène.

Devenu indispensable, je ris sur disques, je ris sur bandes magnétiques et les metteurs en scène de pièces radiophoniques sont pleins d'égards pour moi. Je ris avec *mesure, mélancoliquement, hystériquement,* je ris comme un conducteur de tramway ou comme un apprenti du secteur alimentaire ; rire matinal, rire vespéral, nocturne ou crépusculaire, quels que soient *l'heure et l'endroit où il faut* que l'on rie, j'en fais, en un mot, mon affaire.

On peut me croire, c'est là un métier fatigant, d'autant plus que je possède aussi à fond le rire contagieux — *ma spécialité, pour tout* dire. Ainsi suis-je également devenu indispensable aux comédiens de troisième et de quatrième plan tremblant à juste titre pour leurs pointes et l'on peut me voir, presque chaque soir, aux théâtres de variétés dans le rôle d'une sorte de claque plus subtile, destinée à déchaîner le fou rire aux endroits faibles du programme. Il faut que ce soit du travail sur mesure : franc et sauvage, mon rire ne doit venir ni trop tôt *ni* trop tard mais arriver au bon moment — il éclate à l'instant programmé, la salle tout entière hurle avec moi et la pointe est sauvée.

Epuisé, je me faufile alors au vestiaire et j'enfile mon pardessus, content d'avoir enfin fini ma journée. Rentré chez moi, je trouve presque toujours des télégrammes ainsi libellés : « *Besoin urgent votre rire. Enregistrement mardi.* » Et me voilà, quelques heures plus tard, déplorant mon sort sur la banquette d'un express surchauffé.

Chacun comprendra que j'éprouve peu d'envie de rire après le travail ou pendant mes congés : le trayeur est heureux de pouvoir oublier sa vache, le maçon son mortier et, la plupart du temps, les menuisiers ont chez eux des portes qui ne fonctionnent pas ou des tiroirs difficiles à ouvrir. Les confiseurs aiment les cornichons au vinaigre, les bouchers le massepain et le boulanger préfère les saucisses au pain ; les toréros aiment la compagnie des pigeons et les boxeurs blêmissent à la vue de leurs enfants saignant du nez : je comprends tout cela, moi qui ne ris jamais après le travail. Je suis quelqu'un de mortellement sérieux et les gens me tiennent — peut-être à juste titre — pour un pessimiste.

Ma femme, après m'avoir souvent dit dans les premières années de notre mariage : « *Mais ris donc un peu !* », s'est entre-temps clairement rendu compte qu'il m'était impossible de réaliser son souhait. Je suis heureux lorsqu'un profond sérieux me permet de détendre les muscles d'un visage contracté par l'intensité de l'effort et les cordes d'une âme mise à très rude épreuve. Oui, même le rire des autres me rend nerveux, pour me rappeler trop ma profession. Ainsi faisons-nous, ma femme et moi, un ménage calme et paisible, car elle aussi a désappris le rire : je la surprends de temps à autre à sourire et je réponds à son sourire. Nous nous entretenons à voix basse, car je déteste le bruit des spectacles de variétés, le bruit qui règne parfois dans les studios.

Ceux qui ne me connaissent pas me croient taciturne et peut-être le suis-je, devant trop souvent ouvrir la bouche pour rire. Je parcours ma propre vie l'air impassible, ne me permettant qu'un doux sourire de temps à autre, et je me demande souvent s'il m'est jamais arrivé de rire. Je crois que non. Mes frères et sœurs peuvent témoigner que j'ai toujours été un garçon sérieux.

Et c'est ainsi que moi, le rieur au *talent multiple, je ne connais pas* mon propre rire.

Traduit par Pierre GALISSAIRE.

Le contre-pied de la tradition allemande

par OTTO SCHILLY (*)

La prose de Heinrich Böll avait ce mélange de gaieté bougonne et de mélancolie propre aux Rhénans. *Pour une République fédérale alambiquée et faussement* rationnelle, pour les régisseurs zélés de l'héritage étatique du nazisme, pour leur façon de passer la serpillère sur l'histoire et de cautionner une démocratie de coulisses, c'était là, sans nul doute, de la provocation.

Il tempêtait contre les interdictions faites aux communistes d'exercer certaines professions, exigeait *pour* Ulrike Meinhoff un sauf-conduit et un procès équitable. Parfois même, il ne voyait que *« quelques résidus putrides de la puissance là où aurait pu, où aurait dû se trouver l'Etat ».*

Il ferraillait contre l'étouffement de la liberté d'opinion en URSS, tout comme il prenait part avec éclat au *sit-in* destiné à bloquer les accès d'un terrain utilisé par l'armée américaine pour en stationner des fusées Pershing.

Cet homme prenait à contre-pied la coutume allemande en affirmant la liberté de l'esprit face aux bureaucraties d'Etat et aux institutions établies, car *« l'art ne se limite pas à un apport, à un présent. Il est la seule forme sous laquelle se révèle la liberté en ce monde ».*

Heinrich Böll incarnait l'autonomie de la culture. Cet ami des hommes exécrait les doctrinaires. On sentait dès l'abord, dans ses mots et ses gestes, la bonté de son cœur et l'inclination qui le portait vers les autres. Mais elles tiraient leur efficacité d'une pensée souveraine, d'une spiritualité, d'une religiosité d'essence catholique, ouverte au monde extérieur et aux plaisirs des sens. Et aussi, en ce siècle d'insincérité, d'une façon de dire vrai sans conditions *ni limites.*

La croisade rageuse qu'il a menée sans trêve contre le journalisme à sensation que pratique le *Bild* n'était pas le fruit du hasard. Les slogans en faveur de l'expropriation de Springer avaient depuis longtemps disparu de nos murs, qu'il se scandalisait encore, dans son *Bild-Boenisch-Bonn*, de la nomination *de Peter Boenisch, ancien rédacteur en chef du Bild,* aux fonctions de chef du service de presse fédéral.

C'est à Böll, cet homme unique en son genre, que nous devons en premier lieu ce qui a pu surgir chez nous de culture politique, hors du champ de la réglementation imposée par l'Etat et la société industrielle.

L'avenir des Allemands ne peut se fonder que sur la négation radicale de l'ordre criminel qui fut celui du pouvoir nazi. Dans ce domaine, l'apport de Heinrich Böll n'est pas seulement d'ordre littéraire.

(*) Avocat. Député vert au Bundestag.

COMMUNICATION

POLÉMIQUES AUTOUR DU QUOTIDIEN « L'UNION » DE REIMS

Hersant père ou fils ?

De notre correspondant

Reims. — M. Phillipe Hersant s'est présenté mercredi 17 juillet devant le comité d'entreprise de *l'Union* de Reims, mis en règlement judiciaire voici deux mois, afin d'exposer un plan en vue d'une reprise éventuelle du quotidien régional (115 000 exemplaires, cinq cent quatre-vingt-quinze salariés), créé en 1944 par douze mouvements issus de la Résistance.

Le fils de M. Robert Hersant, actuellement gérant de *France-Antilles*, directeur général du *Havre libre* et de *Centre-Presse*, administrateur de *Paris-Normandie*, postule en concurrence avec M. Paul Dini, spécialiste de la presse gratuite, et M. Thirion, un industriel vosgien, à la reprise de *l'Union*, dont le sort devrait être fixé par le tribunal de commerce dans la première quinzaine d'août (*le Monde* du 13 juillet).

Accompagné de M. Roger Audinot, directeur général de Socpress et président du Syndicat de la presse parisienne, M. Philippe Hersant a tenu à souligner qu'il se portait candidat « *à titre personnel* », et qu'en aucun cas le groupe Hersant n'interviendrait dans cette affaire. Dans l'heure qui suivait, M. Jean-Pierre Jacquet, le directeur-gérant du quotidien de Reims, passait à l'offensive. « *On ment de A à Z* », déclarait-il avec force, affirmant que M. Robert Hersant en personne avait demandé à le rencontrer le 2 juillet pour lui faire part de ses intentions.

« *Les efforts pour distinguer Robert de Philippe Hersant sonnent faux. Quant aux promesses avancées, c'est un canevas déjà proposé par ailleurs et jamais tenu. Les exemples de* Nord-Matin *et de* Paris-Normandie *en sont la preuve. D'où vient l'argent ? Il est permis de se le demander. Alors que certains titres du groupe Hersant connaissent des difficultés, nous sommes en face d'un chantage où le personnel représente un véritable otage.* »

M. Philippe Hersant propose, outre la garantie du pluralisme d'expression, un concordat en six annuités, sans intérêts, pour résorber un passif estimé à 80 millions de francs, une augmentation du capital de 20 millions de francs, ainsi que 55 millions de francs d'investissement lourd, tendant à moderniser l'outil de production. De plus, il envisagerait dans un délai de six à neuf mois, de transférer à Reims les travaux d'impression de *France-Soir*, du *Figaro* et de *Paris-Turf*.

Si le plan Dini implique la remise en cause de cent quarante postes de travail et une centaine de licenciements, M. Philippe Hersant souhaite conserver la totalité des emplois, tout en se réservant de négocier des préretraites et des départs volontaires. Au reste, le Syndicat du livre CGT ne cache pas qu'il existe certaines convergences entre la solution qu'elle préconisait, fondée sur le maintien de l'emploi et la zone de diffusion, et articulée autour de prêts publics, et le plan de M. Hersant. Aussi entend-elle discuter « *sans exclusive avec tout repreneur prenant en compte la modernisation rapide de l'outil de travail* ». Toutefois, une exclusive vise M. Dini, dont elle a déjà rejeté le plan.

Le SNJ, qui défend la thèse selon laquelle « *ce n'est pas Philippe mais Robert Hersant qui est candidat au rachat* », va saisir la commission Caillavet chargée de veiller sur le pluralisme et la transparence de la presse. De leur côté, la CGC et la CFDT n'émettent pas d'opposition de principe à une arrivée éventuelle de M. Philippe Hersant.

DIDIER LOUIS.

EN GRANDE-BRETAGNE

Quatre mille emplois menacés à la BBC

La BBC pourrait licencier 4 000 salariés afin de financer son plan de restructuration visant à investir 30 millions de livres (environ 360 millions de francs) dans la production de programmes. Le directeur de la Société nationale de radio-télévision britannique, M. Alasdair Milne, a justifié cette décision par la trop faible augmentation de la redevance concédée par le gouvernement au printemps dernier. Il estimait nécessaire de recevoir 65 livres par téléviseur et n'en a obtenu que 58 livres.

Une partie de ces investissements sera consacrée au développement de la première chaîne, la BBC 1, qui diffusera vingt-quatre heures de programmes par jour à partir de l'an prochain. Le reste ira à la production, à l'aide aux chaînes régionales de télévision et aux radios locales de la BBC.

Sur les 25 000 employés de la société, les plus menacés sont les titulaires de postes de nettoyage, sécurité, restaurants..., de tous les emplois qui ne sont pas directement liés à la *production*. Les syndicats ont jugé le plan de restructuration « totalement inacceptable » et menacent de faire grève.

Prix du livre

M. MICHEL BAROIN, LE NOUVEAU PDG DE LA FNAC, PROPOSE UN AMÉNAGEMENT DE LA LOI LANG

Les patrons de la FNAC changent mais leur obstination pour défendre la liberté des prix du livre demeure. M. Michel Baroin, nouveau PDG de la société, qui vend environ dix millions de livres par an, a été reçu, jeudi 18 Juillet, par M. Jean Gattegno, directeur du livre et de la lecture au ministère de la culture.

M. Michel Baroin souhaite un aménagement de la loi Lang sur le prix unique imposé du livre. Il propose l'instauration d'un double secteur : prix imposés pour les ouvrages qui viennent d'être édités et prix libres après un délai qui pourrait être de six mois. M. Baroin a estimé que la préparation de la loi de finances pour 1986 était le bon moment pour demander cette modification.

On sait qu'en général les éditeurs sont favorables au prix imposé qui permet d'entretenir un réseau de distribution plus larges que celui des grandes *surfaces. En revanche, le* PDG de la FNAC pense que pour un meilleur accès à la culture, la concurrence doit permettre de faire baisser le prix du livre. Le PDG de la FNAC a aussi indiqué que le sort des *Nouvelles littéraires* n'était pas scellé : « *C'est un beau titre mais je ne peux pas dire maintenant si on va fermer ou non la boutique* », a-t-il commenté. Les *Nouvelles littéraires* avaient été reprises par M. Jacques Parent, alors directeur général de la FNAC en mai dernier.

INFORMATIONS « SERVICES »

JEUX DU JEUDI

DES MOTS ET DES NOMBRES

Voici trois jeux pour les amateurs de bons comptes et de bons mots : « Anagrammes », « Suites logiques » et « Qui a dit quoi ? ».

Dans le premier, il vous est demandé de retrouver les mots de neuf lettres qui vous sont proposés dans le désordre.

Dans le deuxième, il vous appartient de percer le secret des séries logiques afin de deviner le nombre qui suit.

Dans le troisième, enfin, votre perspicacité devra vous permettre de rendre les citations à leurs véritables auteurs.

Anagrammes

a) amidagrep — *b)* racicicet
c) stetugenn — *d)* lebulilel
e) prisumala

Suites logiques

a)	13	17	25	41	73
b)	28	17	84	51	252
c)	189	161	133	105	77

Qui a dit quoi ?

1. Qui a dit : *« Les 12 millions de beaux bébés qu'il faut à la France dans les dix ans à venir »* ?

a) De Gaulle, en 1946 ;
b) Debré, en 1961 ;
c) Messmer, en 1973.

2. Qui a affirmé, en janvier 1946, alors qu'il y a encore un million d'hommes sous les drapeaux, qu'*« une France ruinée ne peut se payer le luxe d'une grande armée »* ?

a) Mendès France (ministre de l'économie nationale) ;
b) Defferre (secrétaire d'Etat à la présidence du conseil) ;
c) De Gaulle (président du conseil).

3. Qui a dit : *« Dites ce que vous voulez, nous ferons ce que nous voudrons, nous avons la majorité absolue »* ?

a) J. Duclos (PC), en 1946, à propos de la Constitution ;
b) G. Pompidou (UDR), en 1962, à propos du budget des armées ;
c) P. Joxe (PS), en 1981, à propos des nationalisations.

4. Qui a affirmé qu'il ne concevait pas que *« son parti puisse gouverner sans le Parti communiste, qui, à lui seul, représente une grande partie de la classe ouvrière »* ?

a) G. Mollet, en 1946 ;
b) F. Mitterrand, en 1971 ;
c) P. Mauroy, en 1981.

5. Qui a dit : *« Il ne faudrait tout de même pas créer une aristocratie des ministères à laquelle nous n'aurions pas accès »* ?

a) J. Duclos, en 1946 ;
b) J. Kanapa, en 1957 ;
c) P. Juquin, en 1982.

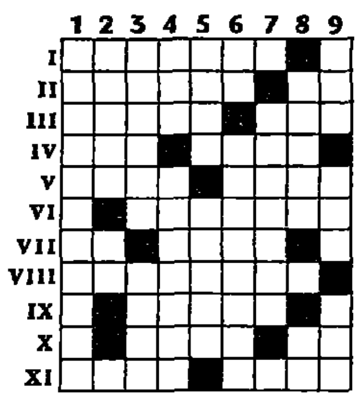
Solution dans notre prochain numéro

SOLUTION DU JEU DU MERCREDI (Le quiz)

1 : ayatollah ; 2 : Richard Nixon ; 3 : un satellite de communication ; 4 : Felipe Gonzalez ; 5 : Bernard Pons ; 6 : Jacques Chirac ; 7 : colonel Kadhafi ; 8 : le pilote qui a abattu les 269 passagers du Boeing sud-coréen ; 9 : Jean Lanzi et Laurent Fabius ; 10 : « Che » Guevara.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4012



HORIZONTALEMENT

I. Le coche et la mouche. – II. Lampiste. Conjonction. – III. Effectuer péniblement une ballade quand on a des pieds plats. Passage entre deux berges. – IV. Entre un âne et un ballot. Les conquistadores l'ont souvent sollicité. – V. Affrontas les risques ou les puritains. Pour y briller, il faut étudier son droit. – VI. Cachet de Sire. – VII. Terminaison d'infinitif. Pâture ! – VIII. Ecrits diffamatoires devenant respectables quand on y met l'accent. – IX. Allié à Elkington, il découvrit un alliage. – X. Collectionneuse de bulletins officiels. Représentation scénique au pays du sen. – XI. Tourtes sans sel. Tombe parfois bien bas.

VERTICALEMENT

1. Pâté en « croûte ». – 2. Mot propre à relier deux noms propres. Ce que laisse tomber celui qui regarde de haut. – 3. Forme de publicité. Sec, pour un « liquide ». – 4. Africaine ou Européenne. Peuvent relever du génie ou simplement faire le pompier. – 5. On a fait beaucoup de battage sur elle. Plantation généralement provisoire. – 6. Un faible en maths. Préposées à l'enregistrement du timbre. – 7. Mot de recommandation adressé à des mortels. – 8. Mouillent aux pores. Négation. – 9. Fait preuve d'un esprit défensif. Saisit en pinçant. Peut être, à la fois, poli et désobligeant.

Solution du problème n° 4011

Horizontalement

I. Keeling. – II. Isle. Aide. – III. Naine. Bus. – IV. Guetteurs. – V. Riens. – VI. Hi ! Lit. Os. – VII. Algies. – VIII. Régence. – IX. Loi. Eh ! Il. – X. Eloquence. – XI. Ses. Récif.

Verticalement

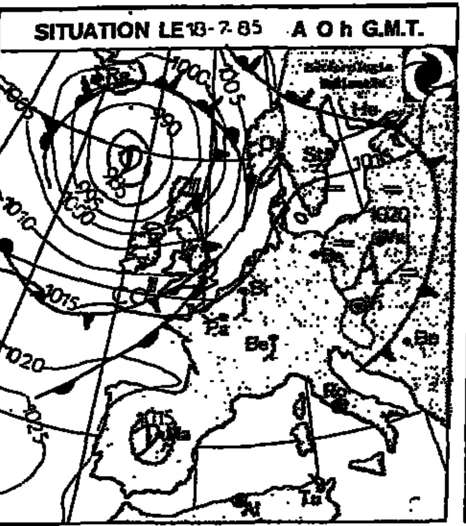
1. King-Charles. – 2. Esaü. Eole. – 3. Elier. Agios. – 4. Lentille. – 5. Eteigneur. – 6. Na ! Entichée. – 7. Gibus. EE. NC. – 8. Dur. Os. Ici. – 9. Messes. Clef.

GUY BROUTY.

LE SERVICE DE DOCUMENTATION DU « MONDE » MOMENTANÉMENT FERMÉ AUX LECTEURS

La réorganisation actuelle du *Monde* nous oblige à interrompre l'accès à notre documentation, dont nos lecteurs ont pu bénéficier gracieusement jusqu'à présent. Nous prions nos lecteurs d'excuser la gêne temporaire que cette décision risque de leur causer. Ils seront, bien entendu, avisés, le moment venu, des modalités de la reprise de ce service, que les difficultés financières auxquelles fait face notre journal nous obligeront désormais à facturer aux utilisateurs.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 19.7.85 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 18 juillet à 0 heure et le vendredi 19 juillet 1985 à minuit.

Situation générale

Une vaste dépression au sud-est de l'Islande dirige un flux général d'ouest à sud-ouest à travers toute la France. Dans ce flux circulent des perturbations successives qui vont traverser le pays à partir du nord-ouest en perdant de l'activité.

Prévisions

Vendredi matin. – Du Languedoc-Roussillon au nord des Alpes et aux Vosges, le temps sera nuageux, lourd, avec sur place des ondées, voire des orages, mais très localisés sur les régions méridionales. Ce temps orageux va gagner l'après-midi vers le sud des Alpes et la Corse, de belles éclaircies se développeront à l'arrière.

Du nord de la Loire aux Ardennes, le temps sera nuageux, plus particulièrement de la Bretagne et de la Normandie aux Flandres, où il y aura de petites pluies ou bruines. Le vent d'ouest sera sensible près de la Manche.

Sur les autres régions, va prédominer un temps ensoleillé, après dislocation de formations brumeuses, en particulier sur l'Aquitaine et les Charentes.

Les températures, au lever du jour, évolueront entre 13 et 15 degrés, en général, 19 à 21 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, il fera 18 degrés près de la Manche, 23 à 26 degrés sur la moitié nord, 25 à 30 degrés sur la moitié sud.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 16 juillet ; le second, le minimum dans la nuit du 16 au 17 juillet) : Ajaccio, 30 et 17 degrés ; Biarritz, 25 et 19 ; Bordeaux, 28 et 16 ; Bourges, 27 et 14 ; Brest, 20 et 15 ; Caen, 26 et 16 ; Cherbourg, 22 et 15 ; Clermont-Ferrand, 26 et 14 ; Dijon, 27 et 14 ; Grenoble-St-M.-H., 27 et 14 ; Grenoble-St-Geoirs, 27 et 14 ; Lille, 26 et 12 ; Lyon, 27 et 15 ; Marseille-Marignane, 32 et 19 ; Nancy, 26 et 11 ; Nantes, 24 et 14 ; Nice-Côte-d'Azur, 27 et 21 ; Paris-Montsouris, 27 et 17 ; Paris-Orly, 27 et 16 ; Pau, 28 et 17 ; Perpignan, 31 et 19 ; Rennes, 26 et 15 ; Strasbourg, 27 et 13 ; Toulouse, 28 et 16 ; Tours, 26 et 14 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 29 et 20 ; Amsterdam, 23 et 13 ; Athènes, 32 et 22 ; Berlin, 23 et 15 ; Bonn, 24 et 11 ; Bruxelles, 24 et 13 ; Copenhague, 21 et 12 ; Dakar, 29 et 25 ; Djerba, 36 et 20 ; Iles Canaries, 26 et 21 ; Istanbul, 29 et 19 ; Jérusalem, 24 et 16 ; Le Caire, 33 et 21 ; Lisbonne, 27 et 17 ; Londres, 21 et 15 ; Luxembourg, 23 et 12 ; Madrid, 36 et 18 ; Montréal, 25 et 13 ; Moscou, 25 et 15 ; Nairobi, 23 et 10 ; New-York, 27 et 19 ; Palma-de-Majorque, 33 et 17 ; Rio-de-Janeiro, 24 et 20 ; Rome, 31 et 20 ; Stokholm, 17 et 12 ; Tozeur, 38 et 25 ; Tunis, 36 et 21.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

AGRÉGATIONS

(par ordre alphabétique)

● **Histoire**

Mmes et MM. Matthieu Arnoux (37e), Mireille Ausecache (8e), Isabelle Backouche (22e), Christophe Badel (50e), Dominique Barbe (8e), Hélène Bellanger (39e), Jean-Rémy Bézias (20e), Bertrand Bouchet (30e), Isabelle Brian (54e), Pascal Burguin (24e), Mylène Cabour (59e), Philippe Catinchi (62e), Jean-François Chanet (14e), Alexis Charansonnet (27e), Philippe Chassaigne (22e), Eric Chaudron (6e), Béatrice Chevallier (43e), Laurent Collobert (11e), Suzanne Cougard, née Tulane (38e), Marie-Stéphanie de Bodinat (64e), Claude-Marie de Vandière d'Abzac (1re), Jean-Philippe Desmoulières (29e), Christine Dousset (45e), Sophie Dulucq (35e), Marc Dupuy (62e), Edmond Dziembowski (55e), Nicolas Eybalin (50e), Christian Forget (39e), Marcel Gabrielli (30e), Bernard Garcia (34e), Patrick Garcia (47e), Jean Garrigues (4e), Pierre Gervais (3e), Patrick Gilli (15e), Evelyne Grausz née Oliel (18e), Pierre Grosser (20e), Françoise Guitard (35e), Jérôme Gutton (7e), Isabelle Guyot (50e), Anne Inglebert (16e), Sandrine Jaillet, née Thieulin (60e), Barthélemy Jobert (13e), Catherine Kawa (58e), Frédérique Lachaud (50e), Jean-Marc Lebrun (41e), Pascale Lefevre (43e), Georges Lomne (64e), Michel Loustau (24e), Brigitte Marin (64e), Guy Martin (17e), Philippe Martin (19e), Nicolas Michel (2e), Philippe Minard (12e), Jean-Louis Mourgues (41e), Marie-Pierre Nélis (24e), Adeline Parmentier (46e), Evelyne Payen (5e), Gilles Pecout (32e), Isabelle Poutrin (32e), Nathalie Richard (28e), Jean-Claude Rouffignac (57e), Denis Saillard (49e), Georges Sidéris (56e), Vincent Thébault (64e), Etienne Thévenin (60e), Serge Touati (48e), Louis Violette (10e).

● **Génie mécanique**

MM. Jean Arnaud (26e), Hervé Baradon (45e), Michel Barouh (50e), Hervé Bazin (48e), Mohamed Baziz (34e), Jean-Pierre Beillat (34e), Eric Bertano (8e), Jacky Bienvenut (25e), André Rochet (5e), Patrick Bonnifait (17e), Patrick Bouche (9e), Thierry Burdin (51e), Yvon Castelletti (37e), Jean Cathalan (51e), Eric Chastagner (6e), Jean Choley (12e), Lylian Demaret (55e), Pascal Denis (51e), Serge Desnos (29e), Alain Ducas (43e), Yves Duchatel (23e), Gilles Durand (3e), Patrice Gaillard (28e), Louis Giraud (33e), Christian Guinard (47e), Paul Herin (55e), Jean Irza (17e), Pierre Janvier (26e), Philippe Kasperek (4e), Marc Laureau (17e),

Bernard Le Coz (39e), Christian Lechevin (22e), Marc Legrand (1er), André Letant (39e), Jean-Luc Ligier (32e), Eric Madiot (21e), Thierry Maillet (48e), Thierry Mironneau (7e), Jean Morvan (44e), Patrick Ohanessian (13e), Jacques Papon (34e),

Laurent Petit (16e), Jean Pochetat (39e), Patrick Pujo (13e), Daniel Reynaud (37e), Jean Rivière (9e), Jérôme Rizet (51e), Jean Roussat (29e), Dominique Rousset (45e), Christophe Salvan (15e), Thierry Schanen (29e), Xavier Siret (23e), Jean Suzan (39e), André Thuleau (11e), Stéphane Tichadou (2e), Serge Tumpich (17e).

● **Lettres classiques**

Mmes et MM. : Isabelle Assan (51e) ; Jean-Pierre Aygon (19e) ; Thierry Barbaud (31e ex.) ; Josiane Barteau (61e) ; Christian Battaglia (29e) ; Brigitte Bernard (67e) ; Guy Berset de Vaufleury (37e) ; Marianne Bethery (18e) ; Véronique Boudon, née Millet (68e ex.) ; Marie-Odile Boulnois, née Tual (14e ex.) ; Frédérique Bué (43e) ; Denise Calmels (71e) ; Pierre Cambou (66e) ; Marianne Catala, née Peyrot (64e) ; Agnès Cavenel (14e) ; Corinne Chambron (62e) ; Bertrand Chauvet (46e ex.) ; Henri Colombet (53e) ; Michèle Crogiez (50e) ; Catherine Cusset (2e) ; Jocelyne Dallongeville (70e) ; Jean-Pierre Deléage (42e) ; Delphine Delenda (11e) ; François Dervaux (5e) ; Dominique Dufils (31e ex.) ; Odile Dupon (30e) ; Alexandre Farnoux (7e) ; Martine Furno (49e) ; Gély Véronique (12e) ; Elisabeth Gendron (39e) ; Ande Grout, de Beaufort (3e) ; Nicole Haffner (60e) ; Michèle Haller, née Elloy (55e) ; Stella Harlé, née Guyesse (57e) ; Stéphane Hirschi (35e) ; Dominique Hocquellet, née Delaigle (13e) ; Mireille Kachanian (37e ex.) ; Isabelle Klock (27e) ; Patrick Labarthe (26e) ; Etiennette Labbé, née Picol (48e) ; Daniel Lacroix (45e) ; Yves Lafond (56e) ; Grégoire Lancien (23e) ; Isabelle Le Feuvre (40e ex.) ; Yves Loterie (28e) ; Annick Louet (44e) ; Lucie Marignac (20e) ; Christine Mauduit (8e) ; Françoise Mongondry (17e) ; Annette Morgan, née Baron (24e) ; Marie-Pierre Noël (36e) ; Fabienne Nogard (6e) ; Estelle Oudot (34e) ; Sylvie Pedroarena (21e) ; Muriel Raynaud (9e) ; Nicolas Reveyron (46e ex.) ; Sylvie Richer, née Lafièvre (52e) ; Jacqueline-Marie Robert (59e) ; Paul Robert (4e) ; Denis-Léon Rousset (1er) ; Pierre Servet (40e ex.) ; Elisabeth Simonnin (54e) ; Jean-Marc Sutra (10e) ; Alain Tarrieu (63e) ; Marie-Pierre Tenkes (31e ex.) ; Dominique Tolsau (57e ex.) ; Michel Trougnou (16e) ; Marie-Eva Valette (68e ex.) ; Jean-Paul Verdier (65e) ; Christiane Veyrard (25e) ; Valérie Zugmeyer (22e).

MOLIÈRE CHEZ SHAKESPEARE

Scapin exercera ses fourberies dans le décor de verdure du jardin Shakespeare, au bois de Boulogne, les 19, 20, 21, 26, 27 et 28 juillet.

Créé il y a une trentaine d'années dans l'enclos du Pré-Catelan, le jardin Shakespeare est un théâtre de verdure sans doute unique au monde et pratiquement inconnu des Parisiens. Il reconstitue plusieurs paysages évoqués dans les pièces du dramaturge britannique : lande écossaise, forêt ardennaise, ruisseau d'Ophélie, prairie méditerranéenne, etc.

Pour tenter de le faire connaître, la Compagnie du Théâtre baroque y donne, durant deux week-ends, *les Fourberies de Scapin*, de Molière, mises en scène par Jean-Marie Prévost.

★ ***Renseignements et location.*** **– Tél. : 271-44-06. Sur place : Théâtre du Jardin Shakespeare, au Pré-Catelan, bois de Boulogne. Prix des places : 40 F à 70 F.**

PARIS EN VISITES

SAMEDI 20 JUILLET

« L'Institut, siège de l'Académie française », 15 h, 23, quai Conti.

« Versailles : A la recherche du premier village de Versailles », 14 h 30, 7, rue des Réservoirs.

« Le quartier de l'Horloge », 15 h, 2, rue du Renard (Paris autrefois).

« Le vieux quartier Saint-Séverin, l'église Saint-Julien-le-Pauvre », 15 h, métro Maubert-Mutualité (sortie numéros impairs).

« La Banque de France et des Pays-Bas », 14 h 30, 10, rue Louis-le-Grand.

« Le cimetière du Calvaire de Montmartre » (spécialement ouvert), 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt.

« La maison de Balzac », 15 h, 47, rue Raynouard.

« Le Père-Lachaise méconnu », 10 h 30, métro Père-Lachaise (sortie escalier mécanique).

« Un cimetière et ses mystères insolites et médiumniques », 14 h 45, 10, avenue du Père-Lachaise (V. de Langlade).

« L'Opéra, parties publiques », 14 h 45, en haut des marches, à gauche.

« Les missions en Orient avec Monseigneur Pallu », 15 h, 128, rue du Bac.

« La Conciergerie, de Philippe-le-Bel à la Terreur », 15 h, devant entrée.

TIERS MONDE

L'AITAH. – L'Association internationale pour le tourisme et l'aide humanitaire (AITAH), régie par la loi de 1901, s'est donné pour but le soutien d'un projet d'aide humanitaire dans les pays défavorisés. Pour cela, elle organise des voyages (circuits, séjours, week-ends).

Actuellement l'AITAH a en projet la mise en place d'un centre nutritionnel en Colombie.

Un rallye pédestre est organisé dans Paris le 21 juillet. Les participants seront informées des diverses activités de l'association, des jeux seront organisés des pauses de cafés et des lots agrémenteront le parcours. Participation : 30 F par personne. Renseignements AITAH, 172-174, rue Saint-Maur, 75011 Paris. Tél. : (1) 338-43-07.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 26/03/85)

Le numéro 116152 gagne 4 000 000,00 F

Les numéros approchants à la centaine de mille : 016152, 216152, 316152, 416152, 516152, 616152 gagnent 50 000,00 F

LES NUMEROS APPROCHANTS AUX Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	gagnent
106152	110152	116052	116102	116150	10 000,00 F
126152	111152	116252	116112	116151	
136152	112152	116352	116122	116153	
146152	113152	116452	116132	116154	
156152	114152	116552	116142	116155	
166152	115152	116652	116162	116156	
176152	117152	116752	116172	116157	
186152	118152	116852	116182	116158	
196152	119152	116952	116192	116159	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	6152	5 000,00 F
	152	1 000,00 F
	52	200,00 F
	2	100,00 F

TAC-O-TAC — TIRAGE DU MERCREDI 17 JUILLET 1985 — 85 — 60e

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES GAGNEES F.
1	891	500
	971	500
	3 061	2 000
	7 481	2 000
	53 651	10 000
2	082	500
	222	500
	252	500
	562	500
3	3	100
	63	300
	113	600
	393	600
	923	600
	90 513	10 100
4	04	200
	424	500
5	75	200
	575	700
	915	500
	1 935	2 000
	8 145	2 000
	25 075	10 200
6	21 436	10 000
6	57 556	10 000
	68 316	10 000
	86 856	10 000
7	07	200
	27	200
	477	500
	907	700
	1 527	2 200
	5 547	2 000
	19 227	10 200
	35 817	10 000
	138 157	1 000 000
8	028	500
	7 228	2 000
	9 198	2 000
	80 908	10 000
9	709	500
	919	500
	7 419	2 000
	9 389	2 000
0	0	100
	570	600
	820	600
	920	600
	349 130	4 000 100

LOTO N° 29 TIRAGE DU MERCREDI 17 JUILLET 1985

2 5 7 37 43 49 — 42 NUMERO COMPLEMENTAIRE

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 24 ET DU SAMEDI 27 JUILLET 1985 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

TRANCHE DE LA LIBERTÉ — TIRAGE DU MERCREDI 17 JUILLET 1985 — 85 — 59e

culture

FESTIVALS

JAZZ A MONTREUX

Le bateau ivre des musiques

(Suite de la première page.)

En ces trois états présentés par des acteurs d'âges comparables (à l'exception des leaders), se lisent à *découvert des projets qu'habitent* inégalement les marques du semblant. De l'insistance sur les signes à l'*insistance* sur la musique, soulignée au besoin par l'allure impayable du *trompettiste d'Horace Silver, l'Afrique* sert de transition. Le présent, lui, est au look comme pour mieux se faire valoir comme présent.

Autre histoire et autre morale avec *la nuit hispanique. Dans son mépris* des étiquettes, nul doute que Montreux ait frappé assez fort avec le *« flamenco inspiration »* de Nina Corti. D'autant que Nina Corti *annonce clairement un flamenco déniaisé* de robes à volants et d'œillets dans les cheveux. Précaution un peu exagérée : non seulement tous les attributs ainsi dénigrés figurent *bel et bien au programme (spécialement* pour Montreux sans doute) mais la pacotille esthétique finit par en faire les seuls garants d'authenticité. Gros succès, passons.

Le succès d'Astor Piazzola qui suivit le mérite de renouer avec la musique et le charme de s'y abandonner à l'émotion. Pour couronner cette soirée, à l'hispanité très généreuse, le Panaméen Ruben Blades, sur une idée sommaire mais très ronde de la salsa, finit d'emballer la salle. Voyou, charmeur et militant, Ruben Blades sait repousser les chaises et rouler le tapis : tout le monde se retrouve en train de danser.

Il est un genre où Montreux excelle, c'est celui du simulacre jovial. Au fond, le Festival n'a aucune prétention à la pureté (à la vérité) et c'est sa force. Sur la même scène, et souvent pour des triomphes semblables, se succèdent les moments les plus forts et les comédies les plus désarmantes. Stevie Ray Vaughan serait, dit-on, la nouvelle coqueluche ? Montreux adorera donc Stevie Ray Vaughan. Vêtu comme Luis Mariano dans le rôle de Buffalo Bill, il fait salle comble et soulève la passion. A Montreux on est là pour prendre goût à sa propre présence et, après tout, peut-être les spectateurs les plus jeunes croient-ils ainsi commencer à la première page.

Miles, tout y passe

Reste le 14 juillet dévolu à Miles Davis et simplement intitulé « Miles ». Comme l'an passé, ces deux concerts sont encadrés par un *groupe représentatif de cette curiosité* culturelle qu'est la photocopie musicale : Casiopea l'an dernier, Apsaras cette année. Espérons que de profondes raisons (les maisons de *disques peut-être ?) excusent* ce chiasme troublant. Avec un groupe impeccablement au point, Miles Davis a donné en deux concerts de plus de deux heures une leçon de maîtrise et d'aisance, y compris dans l'esquive de ses faiblesses.

Partenaires à l'honneur (Robert Irwing et Bob Berg), sautes de climats parfaitement dominées, Miles promène la musique comme il arpente la scène, va vers l'un, va vers l'autre, prévient et déjoue les réactions du public, joue de sa séduction et de la performance, fait enfin oublier le temps dont il rend le déroulement sensible. Chansonnettes ou éclats du blues, tout y passe avec ce bonheur d'expression habillé de nonchalance où *se résume sa présence.* Entre ironie et évidence indéniable du geste, on croit l'entendre murmurer de sa voix de rocaille à son ancien partenaire Keith Jarrett venu le *saluer, comme il l'aurait fait, paraît-il,* il y a quelques jours : *« Hi Keith, quel effet ça fait d'être un génie ? »*

FRANCIS MARMANDE.

■ **PRÉCISION. – La photographie de Miles Davis publiée dans *le Monde* du 18 juillet était due à Guy Le Querrec (agence Magnum).**

«ORFEO», A AIX-EN-PROVENCE

Monteverdi à la mode Cocteau

Il y a eu Lavelli, il y a eu Chéreau et d'autres, tel, au Festival d'Aix de l'an passé, Gildas Bourdet pour la *Finta giardiniera*, divines surprises. Mais cette mode de choisir des metteurs en scène que rien ne prédisposait à l'opéra a ses revers.

Aix en fait la désagréable expérience avec Pier'Alli pour les *Noces de Figaro* (*le Monde* du 12 juillet) et le cinéaste suisse Claude Goretta pour l'*Orfeo* de Monteverdi.

Un désert de sable, des dunes qui se déplacent au gré des tableaux; des éclairages violents sans grande nuance; un décor implacablement net et stérile qui ne correspond guère à l'efflorescence du chant monteverdien, fût-ce dans la nudité dépouillée du drame. Des couples de bergers grecs, une lyre de pacotille assez *laide, des danses échevelées,* notamment avec de curieuses tranches d'ananas rouges et blanches.

Eurydice arrive sous un voile tendu que l'on referme sur elle pour lui faire une robe de mariée. Elle le relève et emprisonne Orphée avec elle. Long contre-*jour sur les époux isolés dans leur* bonheur; Orphée, seul, chante sa joie, les danseuses courent comme des folles. L'une d'entre elles s'effondre. C'est Eurydice. On l'emporte. Personne ne prévient son mari, qui continue à se réjouir.

Message fatal

Changement brutal de lumière du bleu au noir; la messagère délivre son message fatal avec de tendres ménagements au lieu d'intervenir comme une tragédienne grecque. Effet raté. Orphée s'effondre face contre terre, chante son air sublime avec des accents de mélo et reste prostré jusqu'à la fin de l'acte. On a beau promener le corps d'Eurydice derrière lui dans les deux sens, ça ne l'intéresse pas. Les bergers craignant qu'il ne prenne froid le couvrent d'un manteau; il se relève *in extremis* et part en brandissant sa lyre vers la porte grecque de l'enfer sur fond d'incendie.

Rien de tout cela ne correspond au mouvement intérieur de l'œuvre. C'est un retour au néoclacissisme sec et anecdotique de 1925 à la mode Cocteau. Et la séparation ultime des époux n'est guère émouvante, après qu'Orphée eut chanté à tue-tête une chanson pleine de gaillardise : Eurydice ne s'estompe pas comme une fumée; il faut la recouvrir à nouveau d'un voile noir, tandis que trois *videurs musclés* se chargent de réexpédier son mari sur la terre au son d'une autre fanfare joyeuse...

Les longues stances d'Orphée suppliant le Tartare de lui rendre son bien, la délicieuse apparition de Proserpine, le jugement de Pluton nous rendent un peu la *profonde beauté de Monteverdi.* Mais l'apothéose finale frise le ridicule avec l'arrivée d'Apollon qui se cache derrière un rideau de fumée, sa montée au ciel avec Orphée, visiblement ravi d'une conclusion aussi heureuse, qui s'achève par l'apparition de deux baigneurs se détachant sur un soleil lunaire, tandis que les bergers manifestent un enthousiasme délirant.

Aléas d'une métamorphose

Tout cela ne serait que demi-mal si l'interprétation musicale ne nous plongeait dans la perplexité, *bien qu'elle ait remporté un grand* succès auprès du public aixois. Nous avions gardé un souvenir émerveillé de Michel Corboz dans *l'Orfeo* il y a vingt ans, comme dans la *Selva Morale, les Vêpres* ou *le Couronnement de Poppée.* Et nous le reconnaissons mal dans cette direction heurtée, schématique, parfois trop lâche ou trop pressé, qui manque souvent d'ampleur, de profondeur et de lyrisme. Est-ce de sa part agacement devant le style baroque actuel, désir d'ouvrir de nouvelles voies ? Cette métamorphose est loin d'être concluante malgré de très beaux moments dans les grandes scènes infernales.

Surtout, le style vocal nous a semblé éloigné de l'idéal de Monteverdi, au profit d'un expressionnisme et d'un maniérisme réducteurs. Comme le disent admirablement Guido Pannain et Roger Tellart, le « recitar contando » de Monteverdi est *« une transfiguration par le son pur de la parole en mélodie, une récréation de la vie du mot à travers le sentiment porté par le mot ».* En brusquant la ligne, en désarticulant la continuité des vocalises, on empêche la phrase de développer toute sa fleur. Les effets dramatiques, les distorsions, les cris qui soulignent le mot, coupent les ailes de la musique, brisent son intensité, assèchent sa résonance interne. Souvent, l'œuvre risque ainsi de basculer dans la banalité.

Cela ne diminue pas les mérites de Gino Quilico, qui, visiblement, a fourni un effort considérable pour se plier à une œuvre assez éloignée de sa technique et de ses emplois, et incarne un Orphée jeune, vigoureux, sans avoir toute-*fois une réelle aura poétique.*

Les autres personnages sont moins experts. Les femmes, en particulier, retrouvent plus facilement, de par leur rôle, un style plus montéverdien, notamment Colette Alliot-Lugaz (la Musique) malgré le tempo et le ton trop vifs qu'on lui fait prendre, *l'Eurydice d'Audrey Michaël* et surtout Danielle Borst, Proserpine à la voix ravissante, flexible, où le chant italien s'épanouit. Les hommes sont plus rocailleux, leur prononciation trop rude et plate, bien que Frangiskos Voutsinos, entre autres, soit tour à tour un Caron et un Pluton fort majestueux. Les chœurs de la Chapelle royale et l'Orchestre de l'Opéra de Lyon répondent parfaitement aux impulsions de Michel Corboz, tandis que le ballet du Grand Théâtre de Genève n'est pas responsable des chorégraphies qu'on lui impose.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 18, 20, 24 et 27 juillet. Coproduction avec le Théâtre des Champs-Élysées, le Grand Théâtre de Genève et le Théâtre municipal d'Orléans. Cette réalisation musicale de l'*Orfeo* vient de paraître sur disque, avec une distribution et une interprétation légèrement différentes (deux disques Erato, NUM 73 213/14). Et Claude Goretta en a tiré un film qui sera présenté à l'automne.

TADEUSZ KANTOR A AVIGNON

Les survivants de Cracovie

La célèbre baraque de foire de Tadeusz Kantor est de retour en France, à Avignon, avec un spectacle baptisé *Qu'ils crèvent les artistes !* Kantor n'a pas changé, pas vieilli, ses images sont presque les mêmes, et il déchaîne le même enthousiasme du public.

Les *micros, câlineurs ou tonitruants*, selon un savant dosage, dispensent les même tangos ténébreux, les mêmes marches militaires funèbres, d'une charge affective intense *qui* prennent les spectateurs aux tripes. Ces musiques scandent les processions tragiques des mêmes personnages mi-morts, mi-survivants, vêtus et grimés dans des teintes de cendre, et qui sont surtout des fantômes de soldats, de prêtres, et de quelques citoyens précaires, image du peuple éternel qu'enflamment ou accablent l'armée et l'Eglise.

Un grand homme maigre, luciférien, aux allures de flic en civil, *brandissant une croix de la main* droite, jette dans un instrument de torture une femme qui récite son chapelet, si bien que, comme dans chaque spectacle de Kantor, la religion catholique, personnage principal de ce théâtre, dresse un glaive à double tranchant : elle est relayée dans ses bonnes et ses méchantes œuvres par les fantômes claudiquant d'une ancienne armée qui entoure, comme une garde d'honneur, le squelette d'un grand cheval.

Souvenirs d'enfance

Les intermèdes clownesques de cette parade sauvage sont procurés par le même couple de jumeaux parfaits, qui jouait un « cardinal double » dans un spectacle précédent, et qui joue dans celui-ci un double agonisant : les quiproquos, les effets comiques de reflet décalé, de synchronisme contrarié sont exploités au maximum par ces deux augustes impassibles, parfaits. Mais clowns et pauvres gens, prêtres et policiers, colonels et suppliciés, se retrouveront côte à côte pour danser une ronde funéraire ou mourir sur une *barricade, au son enjôleur* du tango, cependant qu'une jeune femme en porte-jarretelles de satin noir embrasse un pendu descendu du gibet.

La discrétion, la mesure, ne sont pas le fait de Tadeusz Kantor. Il frappe gros et fort. Il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus carrément spectaculaire que ces langoureuses *danses de mort*, ces fanfares patriotiques, ces tortures guignolesques, ces fantômes à farces et attrapes, ces défilés de cour des miracles.

Il est évident que cette revue à grand spectacle, qui joue directement sur les nerfs, est entièrement nourrie de souvenirs d'enfance de Tadeusz Kantor et d'une sorte d'amour dramatique militant, vengeur, désespéré, de la Pologne, de son histoire ancienne et immédiate. Parfois, sous le déferlement des gags et des *effets*, une *référence claire au* monde réel apparaît, comme lorsque tous les personnages en scène se mettent à cogner sur ce qui leur tombe sous la main, exactement comme les emprisonnés cognent pour communiquer à travers les murs des cellules. D'autres fois, le sens des gestes est pour nous, Français, noyés dans l'abondance et l'intensité de l'imagerie et du vacarme.

Le fait que ce théâtre de Tadeusz Kantor soit polonais, le fait qu'il exprime directement, au premier degré, par le mime, les souffrances et les courages d'un pays qui nous a toujours été extrêmement proche, ne *nous donne pas le recul*, la *désinvolture* qui seraient indispensables pour garder l'esprit libre devant un tel déferlement de musique de charme et de tableaux à sensation. Nous n'avons pas le cœur de nous demander si cette suite de gros effets est conçue avant tout pour plaire, pour émouvoir sans subtilité, ou si la violence du spectaculaire est le résultat d'une passion, d'une souffrance, d'un besoin irrépressible de témoigner, en faisant tout ce qu'il faut pour se faire entendre par les sourds.

Le public d'Avignon, comme tous les publics du monde, a fait un triomphe bouleversé et bouleversant à Tadeusz Kantor.

MICHEL COURNOT.

MODE

Ça bouge au faubourg

Avoir pignon sur le faubourg Saint-Honoré, entre l'avenue Matignon et la rue Royale, confère aux griffes qui ont la chance et les moyens d'y être, un prestige à nul autre pareil. C'est dans ce contexte qu'il faut considérer le nouvel ensemble du 62, dans l'immeuble art déco de *Roger & Gallet* repris par la Sanofi, filiale cosmétique du groupe ELF-Aquitaine. Six créateurs de mode et un joaillier se partagent un espace de 1 500 m² sur deux niveaux, en sous-sol ou en étage. *L'architecte* Jacques Thual a choisi un décor sobre aux tons de pierres, en arcades intérieures et extérieures, au mouvement de courbes contrariées pour rompre l'effet rectiligne de la façade.

A l'angle de la rue d'Aguesseau, *Hanae Mori* occupe cinq vitrines, modernes et dépouillées, alliant la grâce de mannequins aux yeux bridés au décor de fine toile de lin. L'intérieur reprend les tons chauds de bois et de miroirs cuivrés de la maison de couture. On trouvera ici une boutique d'accessoires, des cadeaux pour la maison – grande spécialité de la créatrice japonaise – le prêt-à-porter et, à l'étage, un rayon *aux mesures.* Les vêtements mettent en valeur les tricots et les tenues habillées destinés aux Américaines et aux comptes en pétrodollars. Ses modèles d'hiver jouent les longs pardessus de cachemire, les chandails étirés en jacquard de laine à dessins abstraits, les tailleurs à carreaux noirs et blancs et les couleurs flamboyantes mariées au noir pour le soir.

Beaux imprimés chez *Karl Lagerfeld*, en formes seyantes et intemporelles, enfin disponibles à Paris. Le cadre est d'une grande simplicité, agrémentant des tables noires de motifs en forme d'éventail suivant les lignes de l'escalier. Les paletots surtaillés à cols et revers formant toit sur les épaules réchauffent les tailleurs chinés cintrés tandis que les fourreaux du soir noirs se parent de broderies reprenant les thèmes de cartels, de chandeliers et de pendules de collectionneurs.

Bernard Perris inaugure aussi sa première boutique parisienne dans un décor en camaïeu de gris, à éclairage rosé pour donner bonne mine. Les cabines d'essayage sont spacieuses, munies d'un *téléphone. La* maison a déjà pris beaucoup de commandes aux mesures, surtout en ensembles longs et habillés, à jupes ou culottes finement plissées en drap de laine ou en soie marine ou blanc. Les panoplies se complètent de fourrures, bijoux-sculptures, chapeaux, sacs et foulards.

Boiseries d'époque et portes de chêne cérusé font chanter les bijoux à transformation de *Poiray*, parfois mobiles et à pierres interchangeables. François Hérail *s'amuse à dépareiller les boucles* d'oreilles, à sertir des cabochons de rubis dans des bracelets d'amourette et à enchâsser des saphirs jaunes, roses ou bleus *dans des bagues d'or noir.*

Louis Féraud a conçu une collection masculine aux lignes contemporaines, aux détails d'une harmonie subtile. Beaucoup de bruns pour l'hiver en chinés de belles flanelles, ainsi que des vestes de soie et des smokings intemporels.

Claude Pétin de *Diamant noir*, c'est le triomphe de la robe habillée, pailletée, brodée et moulante chère aux vamps hollywoodiennes. Beaucoup de satin noir, mais aussi de l'ottoman bleu roi, fuchsia ou vert émeraude. La robe de mariée à la Shéhérazade, brodée de strass vient d'être enlevée par une princesse arabe qui avait fait remplacer ces cailloux du Rhin... par des diamants.

Garlo Fediami, styliste de vingt-huit ans, est d'une famille textile, d'où son goût pour les belles étoffes et les cuirs fins. Il habille l'homme et la femme en tenues parfois androgynes, mais toujours luxueuses. Ses chaussures et ses bagages sont en peau d'éléphant.

Plus loin, au 75, faubourg Saint-Honoré, la griffe *Jacques Esterel* est installée dans un superbe local que Benoît Barthe-rotta et Jean-Michel Chaufour ont ouvert récemment : 1 000 m², refaits en arcades à pierres apparentes et demi-colonnes en faux marbre bleu dans un hôtel particulier du dix-septième siècle. Deux ailes en avancée logent les boutiques de prêt-à-porter, surmontées d'un étage destiné au sur-mesure. Les collections sont créées par Marion Lesage, la fille du brodeur de la haute couture, dans un style intemporel, réalisé de façon artisanale ou industrielle.

Lanvin, au 22, ne présente pas encore de collection de haute couture, la restructuration de la société et les travaux qu'elle implique n'étant pas terminés. Seules une trentaine de pièces de Maryll Lanvin, directrice artistique, seront présentées aux clientes particulières et au licencié japonais de la maison.

NATHALIE MONT-SERVAN.

A SAINT-JEAN-DE-LUZ

Reggae Sunsplash est tombé à l'eau

« Oh ! vous allez voir le rock, là-bas, avec tous les jeunes ? demande le chauffeur de taxi sur le *chemin du Théâtre de verdure* à Saint-Jean-de-Luz.

– Oui, enfin non, c'est du reggae.

– Bah ! Tout ça, c'est du pareil au même. Ils nous rebattent les oreilles avec leurs concerts pour l'Afrique. Mon fils, ça lui plaît bien tous ces orchestres. Moi, je dis que si ça leur fait pas du bien tout ça, ça peut pas leur faire du mal. Pas vrai ? »

Depuis un peu plus de deux heures, il pleut à Saint-*Jean-de-Luz. Un petit crachin* tenace et sournois qui pénètre à la longue. Pas de chance pour le coup d'envoi du Reggae Sunsplash, le fameux festival annuel jamaïquain qui s'exporte cet été pour la première fois, avec en tête d'affiche Third World et Toots and the Maytals.

Sur un petit périmètre carré devant le Théâtre de verdure, les vendeurs de merguez et de boissons fraîches ont installé leurs petits stands. Pour eux (et pour eux seuls), les affaires marchent bien. Le concert est prévu à 20 heures, à 20 h 30, on attend toujours l'ouverture des barrières. Dans les rangs informes des spectateurs, les rumeurs alarmistes circulent : *« Il paraît qu'ils vont annuler, tu crois qu'ils vont rembourser les billets ? »*

Ils sont peu nombreux, peut-être cinq cents. La pluie a dû refroidir les ardeurs. Pourtant le reggae semble avoir bonne audience à Saint-Jean-de-Luz. Est-ce pour honorer le concert de ce soir ? Beaucoup de bars et salles de jeux résonnent au rythme des disques jamaïquains.

Outre les locaux, quelques Espagnols ont traversé la frontière. Des Anglais, en vacances dans la région, ont gardé leur sac à dos. Pantalon kaki, coiffés de *dread-locks surmontées d'une* casquette-haut de forme ou d'un béret aux couleurs éthiopiennes, quelques Noirs ont adopté la panoplie rasta. Ils sont drôles, et *ça leur va bien. Chez les Blancs,* le mimétisme tourne invariablement au ridicule. Le reggae a trouvé son public, qui ne bouge plus, et lui-même est resté coincé (pour la plupart des groupes) dans les années 70.

Vers 21 heures, le concert est officiellement annulé : pour le début d'une série en France, c'est mal parti. Les tickets sont remboursés sur place, et tout le monde se disperse tranquillement. *« Il aurait été possible de se replier sur une salle couverte,* dit-on chez Olympia Productions, *mais lorsqu'à 7 heures du matin nous avons appelé la météo le prévisionniste nous a garanti des passages nuageux, avec des éclaircies, sans risque de pluie. Les groupes étaient présents et nous avons enregistré un peu plus de deux mille locations. »* Il n'en reste pas moins vrai que le prestige du Reggae Sunsplash est sérieusement entamé.

L'époque où, en direct de la petite île des Caraïbes, le festival attirait l'attention des médias est définitivemnt révolue. Avec Bob Marley, son héros, le reggae a perdu son message tiers-mondiste, sa portée sociale et son rayonnement international. Même s'ils en restent les champions, Third World verse dans le funk à l'américaine, et Toots n'offre rien de plus que sa voix chargée de soul.

Deux jours après le concert du Live Aid, le Reggae Sunsplash, *tombé à l'eau à Saint-*Jean-de-Luz, ressemblait douloureusement à une peau de chagrin. On ne peut que lui souhaiter de refaire surface dans les prochaines villes.

ALAIN WAIS.

★ Le 18 juillet à Bandol, le 19 à Salon-de-Provence et le 20 à Lyon (21 heures).

Francofolies à La Rochelle

Premier festival de musique francophone, créé à l'initiative de Jean-Louis Foulquier, de la mairie et de la maison de la culture, Francofolies a remporté un triomphe à La Rochelle du 10 au 14 juillet. Plus de trente-cinq *mille spectateurs ont* assisté aux différents spectacles à la Maison de la culture, partout dans la ville autour de petites estrades, et place de Saint-Jean d'Acre, au pied des remparts.

Edith Butler l'Acadienne a rappelé que de ce port était parti il y a trois siècles et demi ceux qui firent l'Acadie avant de partir en majorité pour la Louisiane. Hubert-Félix Thiéfaine a démontré qu'il pouvait rassembler du jour au lendemain un vaste public. Jesse Garon, natif de La Rochelle, a renouvelé la tradition du rock n'roll et Jacques Higelin, devant douze mille spectateurs, a donné une esquisse de ce que sera son prochain spectacle à Bercy en septembre prochain : la rencontre entre le joueur de mots français et le griot sénégalais Youssou N'Dour dont la formation (cuivres, clavier, guitares et d'étonnants percussionnistes) est l'une des meilleures venues d'Afrique.

Le Cajun Zachary Richard, la Québécoise Diane Dufresne, étaient là. La grande salle de la maison de la culture programmait aussi Gilles Langoureau, Jean-Félix Lalanne et Boris Santeff, Casthelemis, Rita Mitsouko, Plume Latraverse. De son côté, Agfa Song présentait les lauréats de son concours (Emessa, Carré Blanc, Déviation) destiné à aider chaque année les jeunes compositeurs et interprètes à démarrer dans le métier du spectacle en leur donnant notamment les moyens de fabriquer une vraie *maquette de disque.*

C. F.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Spectacle de ballets (Washington Square; Mouvement, rythme, étude; le Chant de la terre).

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : le Misanthrope.

Les autres salles

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.

CLOITRE DES BILLETTES (523-49-78), 19 h 30 : Le blé se couche.

COUR D'HONNEUR DU PALAIS ROYAL (307-97-60), 21 h 30 : la Forêt Dodone ; la Tête noire.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : le Canard à l'orange.

DIX HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Puttin'on my boots, I'm goin'back to my roots (Farid Chopel).

ESPACE MARAIS (366-90-14), 18 h 30 : Tomb-el-Ca-Zar ; 20 h 30 : D. Jungelfon.

FONTAINE (874-82-34), 20 h 30 : Triple Mixte.

GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : Madame's Late Mother.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 21 h : les Précieuses ridicules.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort d'un supporter.

LUCERNAIRE (544-57-34), 20 h : I. C'est rigolo ; II. 18 h : Parlons français nº 2 ; 20 h : Commedia dell'arte ; Petite salle, 21 h 30 : Rue des nuits blanches ; 21 h 45 : Chôme qui peut.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.

PORTE ST-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.

POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : En camarades.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE-SAINT-LOUIS (633-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h : la Nuit et le Moment.

THÉATRE 33 (877-38-03), 20 h 30 : Courteline pas mort.

TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Merveilleux épouvantail ; 22 h 30 : Tango pile et face.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

Les cafés-théâtres

ATHLÉTIC (624-03-83), 20 h 30 : la Libératrice : 21 h 15 : le Fétichiste.

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Chants d'elles ; 22 h : Crazy Cocktail ; 23 h 15 : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes : 22 h 30 : Fin de siècle.

BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?

CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : Le chromosome chatouilleux : 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (549-27-78), 20 h 30 : Riez, riez, profitez-en... ; 22 h : Les méthodes de Camille Bourreau.

ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : Explosion dans un sous-marin ; 22 h : le Watrok's.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Des gratte-cul dans la crème fraîche.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : la Gauche mal à droite.

La danse

ESPACE RONSARD (264-31-31), 20 h 30 : Rythmes et danses de l'Inde.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 21 h 45 : Areski et Fontaine.

TOURTOUR (887-82-48), 22 h 30 : Tango pile et face.

Les concerts

(voir également la rubrique « Festival »)

Théâtre 3 sur 4, 18 h 30 : S. Pecot-Douatte (clavecin) (Couperin, Haendel, Bach).

Lucernaire, 20 h : J. Anthony (violoncelle), G. Wolkstein (piano).

La Table verte, 22 h : J.-M. Bon (clarinette) (Chopin, Bach, Debussy).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Saint-Guérault et B. Vasseur Quintet.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : Samy et Sion ; à 0 h 30 : Michael Silva.

MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.

MUSIC'HALLES (261-96-20), 22 h : S. Lazarevitch, Ph. Mace, M. Benita, T. Rabeson.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : John Lurie and the Lounge Lizards ; Bob Moses.

OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : Kid Créole and the Coconuts.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : High Society Jazz Band.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Eric Le Lann, O. Hutman, C. Alvim, A. Ceccarelli.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : M. Saury.

SUNSET (261-46-60), 23 h : Quartet Aldo Romano, E. Barret, E. Daniel, D. Di Piazza (dern. le 20).

TROIS MAILLETZ (354-00-79), 23 heures : Voices of America, Paul Cooper.

En région parisienne

FETES ET FORTS, BANLIEUE 89, (671-07-75).

ROSNY, Quartier de La Boissière, 22 h : Raticide.

SURESNES, Fort, 20 h 30 : Chœurs de l'Opéra de Paris.

FONTENAY-AUX-ROSES, Travelling (661-27-47), 22 h : Key Largo.

Jeudi 18 juillet

XXe Festival estival de Paris

(354-84-96)

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, 21 h : Chœur médiéval (Khoros).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Carte blanche à P. Vecchiali : 16 h, le Vertige, de P. Schiller ; 19 h, Tovaritch, de J. Deval ; 21 h : Cinéma japonais contemporain - 3e partie : Chikuzah, le baladin aveugle, de K. Shindo.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Westerns : The Young Land, de T. Tetzlaff ; 17 h, Aventures : Tempête sous la mer, de R.-D. Webb ; 19 h : La comédie américaine : She Married her Boss, de G. La Cava.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Franco-égyptien) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (589-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Bré., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).

LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (320-30-19).

CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

COCAINE (A, v.f.) (*) : Paris Ciné, 10e (770-21-71).

LE CONSUL (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

CONTES CLANDESTINS (Fr.), République, 11e (805-51-33).

CRAZY DAY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

DAVID, THOMAS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; UGC Convention, 15e (574-93-40).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; v.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

DESIDERIO (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

DÉTECTIVE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-99-22).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (245-66-00).

EMMANUELLE IV. George-V, 8e (562-41-46).

LES ENFANTS (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Rialto, 19e (607-87-61).

ESCALIER C (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

GROS DEGUEULASSE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

HEAVENLY BODIES (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

JOY AND JOAN (Fr.) (**) : George-V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

JUSQU'A UN CERTAIN POINT (Cub., v.o.) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Calypso, 17e (380-30-11).

MASK (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

MISHIMA (A.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; République, 11e (805-51-33).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-51-36).

PATROUILLE DE NUIT (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) : Rialto, 19e (607-87-61).

PETER LE CHAT (Suédois, v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

LES POINGS FERMÉS (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86) ; République, 11e (805-51-33).

POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (225-21-21) ; Murat, 16e (651-99-75). – V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-53-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

PORTÉS DISPARUS (A. v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

POULET AU VINAIGRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LES RIPOUX (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

ROUGE MIDI (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

SPÉCIAL POLICE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

STARMAN (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Escurial, 13e (707-28-04). – V.f : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

THAT'S DANCING (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

VISAGES DE FEMMES (Ivoir., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LES FILMS NOUVEAUX

LE FEU SOUS LA PEAU, film français de Gérard Kikoine : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

LES FRÉNÉTIQUES, film américain de David Winters (v.f.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 9e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

NOM DE CODE : OIES SAUVAGES, film allemand d'Anthony Dawson (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

PUMPING IRON II : FUTUR SEXE, film américain de George Butler (v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Sept Parnassiens, 14e (335-21-21). V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

SALE TEMPS POUR UN FLIC, film américain d'Andrew Davis (v.o.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (297-53-74) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16). V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Les Trois Secrétan, 19e (241-77-99).

STICK, LE JUSTICIER DE MIAMI, film américain de Burt Reynolds (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

Les grandes reprises

ALICE DANS LES VILLES (A., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (329-79-89).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LA BALADE INOUBLIABLE (It., v.o.) : Latina, 4e (278-47-86).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

LA CROISÉE DES DESTINS (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

DÉLIVRANCE (A, v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-it., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Elysées-Lincoln, 8e (354-36-14).

DIEU ME SAVONNE (Bost, v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXTÉRIEUR NUIT (Fr.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (225-10-30).

LES FAUCONS DE LA NUIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; George V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; V.f. : Rex, 2e (233-42-26) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

FAUX MOUVEMENT (All., v.o.) : 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68).

LA FEMME ET LE PANTIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LA FEMME MODÈLE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LA FILLE DE RYAN (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LE FLINGUEUR (A., v.o.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

GUERRE ET PAIX (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).

LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

MACAO LE PARADIS DES MAUVAIS GARÇONS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71) ; Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

METROPOLIS (All.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MOGAMBO (A.) : Champo, 5e (354-51-60).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (Brit.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

MOONRAKER (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (642-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PAIN, AMOUR ET FANTAISIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LE PROCÈS (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

SCANNERS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Images, 18e (522-47-94).

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A.) : Action Christine, 6e (329-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch, v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES VALSEUSES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 18 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : le Prussien.
De Jean L'Hote. Avec E. Beauchamp, F. Lugagne... (rediff.)
Au scandale de tous les siens, Marie a vécu cinquante ans avec un prisonnier allemand venu travailler en Lorraine en 1915. Quand Marie meurt, ses proches parents fouillent entièrement la maison et méprisent « le Prussien ». Une peinture vivante et cruelle des mentalités paysannes.

22 h D'homme à homme : naissance d'une maison de bois.
Emission de P. Dumayet.
Qu'est-ce qu'une maison ? Comment la fabriquait-on ? Que sont devenus les charpentiers ? Un jeune ethnologue a étudié l'architecture rurale dans l'Oise.

22 h 55 Journal.
23 h 10 Choses vues : Victor Hugo lu par Michel Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : les Enfants de chœur.
Film franco-italien de Ducio Tessari (1973), avec R. Steiger, R. Schaffino, R. Taylor, C. Brasseur.
En 1943, dans le désert de Libye, des soldats de nationalités différentes et une ambulancière grecque se disputent une cantine contenant 2 millions de livres sterling. Une comédie satirique sur l'envers de la guerre. La dérision n'arrive pas à percer. Les gags sont poussifs.

21 h 55 Alain Decaux raconte Victor Hugo.
Réal. J. Trefouel.
Première émission d'une série de quatre sur l'auteur des Contemplations. *Portrait littéraire et politique de Hugo à partir de textes, de lettres, de photos et de visites sur les lieux où l'écrivain a séjourné : Besançon, Villequier, l'exil à Guernesey. L'épopée du grand poète qui voulait « être Chateaubriand ou rien », racontée par l'historien du petit écran.*

22 h 55 Journal.
23 h 15 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 25 Cinéma sans visa.
Emission de Jean Lacouture et Jean-Claude Guillebaud.

20 h 40 Cinéma tunisien : Aziza.
Film tuniso-algérien d'A. Ben Ammar (1979), avec Y. Khlat, R. Ben Amor, D. Rammes (v.o., sous-titrée).
Un petit affairiste pousse son père à vendre sa maison de la Médina de Tunis, pour s'installer dans une cité de la périphérie. La nièce du vieil homme observe et juge. La Tunisie à l'heure du développement industriel, la prise de conscience et la liberté féminines. Etude sociale importante.

22 h 15 Témoignages.
Débat autour du film avec J.-C. Guillebaud, J. Lacouture, A. Ben Ammar, les écrivains Raymonda Tawil et Hélé Beji.

22 h 50 Journal.
23 h 15 Histoire de l'art : Claude Monet.
23 h 30 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 30, L'amour fugitif, film de P. Ortega ; **22 h 5, Dortoir des grandes,** film de P. Unia ; **23 h 35, Laurel et Hardy au Far-West,** film de J.-W. Horne ; **0 h 35,** Les pionniers du Kenya ; **1 h 25,** Festival de jazz d'Antibes 1984 ; **1 h 55,** L'homme au Katana.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 « Un fantôme pour James », de Serge Martel. Avec P. Bonzans, C. Mann, H. Labussière... (rediff.).
21 h 30 Festival de Montpellier : « El tango », avec Milva, Astor Piazzola et le Quintette de tango contemporain.
22 h 30 Autour des arts du récit, en direct du Festival de Radio-France et de Montpellier.

FRANCE-MUSIQUE

21 h 30 Concert : (en direct de la cour Jacques-Cœur de Montpellier) : *Evocation El Puerto, Triana,* d'Albeniz ; *2e Concerto pour piano et orchestre en sol mineur,* de Prokofiev, *l'Ombre du souvenir,* de Gagneux, deux suites du *Tricorne,* de M. de Falla par l'Orquestra de la ciudad de Barcelona, dir. A. Ros-Marba, sol. M. Rudy, piano.
0 h 10 Le mythe d'Orphée : œuvres de Gluck, Offenbach.

Vendredi 19 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 15 ANTIOPE 1.
11 h 45 La une chez vous.
12 h Jeu : Le grand labyrinthe.
12 h 35 De port en port.
13 h Journal.
13 h 40 Choses vues : Victor Hugo lu par Michel Piccoli.
13 h 55 Croque-vacances (et à 16 h 35).
Variétés, bricolage, feuilletons...
14 h 30 Reprise : Touré Kunda à l'Espace Balard.
15 h 30 Images d'histoire.
15 h 55 Tourisme : les chemins de traversée.
Le Lot-et-Garonne.
16 h 10 ANTIOPE 1, jeux.
17 h 35 La chance aux chansons.
18 h 5 Mini-journal pour les jeunes.
18 h 15 Série : Mandrin.
19 h 15 Jeu : Anagram.
19 h 40 Les vacances de monsieur Léon.
20 h Journal.

20 h 35 Formule 1 : Eddy Mitchell.
Émission proposée par Maritie et Gilbert Carpentier.
Avec Johnny Hallyday, D. Balavoine, N. Baye, V. Read, P. Juvet, M. Sardou.

21 h 40 Variétés : Chapeau. Chantal Goya.
Émission de M. et G. Carpentier.
Avec Alice Dona, Yves Lecoq et des extraits du dernier spectacle de Chantal Goya, « Le Dragon bleu », « Marie Chiffon », etc.

22 h 35 Histoires naturelles.
Emission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.
La tenderie aux grives dans les Ardennes.

23 h 5 Journal.
23 h 20 Choses vues : Victor Hugo lu par Michel Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télématin.
10 h 30 ANTIOPE.
11 h 45 Récré A 2.
12 h Journal et météo.
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Simon et Simon.
14 h 25 Aujourd'hui la vie.
15 h 25 Sports été.
Escrime : championnat du monde, à Barcelone ; à 16 h, cyclisme : Tour de France ; à 17 h 30, canoë-kayak.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le journal du Tour de France.
20 h Journal.

20 h 35 Feuilleton : Tendre comme le rock.
De H. Baker, réal. J. Espagne. Avec P. Norbert, A. Gattegno, M. Laborit, C. Lachens...
Nº 3. Maria Benvenutti se glisse dans le studio de Jo pour surprendre le chanteur au lit. Les deux détectives engagés par Garuzzi ont apporté à l'Hôtel Excelsior les photos où l'on voit Maria dans les bras du concierge de Jo. Scandale !

21 h 40 Apostrophes. Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : les derniers élans du cœur. Sont invités : Henri Troyat (le Bruit solitaire du cœur), *Éric Ollivier* (l'Arrière-Saison), *Roger Ikor* (les Fleurs du soir), *Yvan Audouard* (la Clémence d'Auguste), *Bruno Gay-Lussac* (les Anges fous).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-été : le Voleur de crimes.
Film français de N. Trintignant (1969), avec J.-L. Trintignant, R. Hossein, F. Bolkan, S. Marquand, K. Blanguernon (Rediff.).
Un homme bien ordinaire, menant une vie médiocre, veut se faire passer pour un assassin en s'accusant de crimes dans des lettres anonymes envoyées aux journaux. Mise en scène à la fois sobre et obsédante pour l'étude d'un curieux cas psycho-pathologique.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 5 Dessin animé : la Panthère rose.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Coups de soleil.
19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20 h 5 Les jeux.
20 h 35 Série : Manimal.
De S. Hayers.
Nº 5. Un enjeu d'importance. Transformé en aigle, Jonathan Chase réussit à éviter un attentat meurtrier.

21 h 15 France à la 3 : le sorcier habite l'immeuble.
Magazine Vendredi d'André Campana et Igor Barrère.
Autour de ce qu'on appelle la sorcellerie. Des scènes fortes : une femme de vingt-cinq ans exorcisée par un prêtre de l'Église gallicane ; un sacrifice rituel destiné à sceller un pacte avec le Mal ; enfin une séance de désenvoûtement pratiquée par un sorcier professionnel à Paris. Cette émission sera suivie d'un débat en direct de la ferme de la vallée de l'Enfer, près de Saint-Anthème (Puy-de-Dôme), avec un exorciste, un sorcier, un physicien, un psychanalyste, la famille Tournebise et Jean-Charles Deniau, l'auteur de ce reportage avec Béatrix de l'Aulnoit et Antoine-Léonard Maestrati.

22 h 10 Journal.
22 h 30 Spécial tropiques.
Festival d'Angoulême 84. Salif Keita et les Ambassadeurs. A la découverte d'un musicien à la voix aiguë de griot, un Malien, nègre albinos, jazzy-bluesy, l'émouvant, l'étonnant, bouleversant Salif Keita.
23 h 25 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; **7 h 10,** Top 50 ; **7 h 45,** Ellis Island ; **8 h 30,** Dancin'days (et à 13 h 5) ; **9 h,** Cabou Cadin (et à 12 h 25 et 17 h 25) ; **9 h 25, Harlequin,** film de S. Wincer ; **10 h 55,** La dernière carte ; **14 h, l'Etincelle,** film de M. Lang ; **15 h 40, Attila, fléau de Dieu,** film de P. Francisci ; **16 h 55,** Festival de jazz d'Antibes 1984 ; **18 h 40,** Jeu : Les affaires sont les affaires ; **19 h 10,** L'esclave Isaura ; **19 h 45,** Top 50 ; **20 h 20,** Football ; **22 h 20, Carthage en flammes,** film de C. Gallone ; **0 h 5, Butterfly,** film de M. Cimber ; **1 h 35, Dortoir des grandes,** film de P. Unia ; **3 h 5, Rue Cases Nègres,** film de E. Palcy ; **4 h 45, Black journal,** film de M. Bolognini.

FRANCE-CULTURE

1 h, Les nuits de France-Culture ; 7 h, Le goût du jour ; 8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : deux fois un, les jumeaux (et à 10 h 50 : Uwe Johnson) ; **9 h 5, Matinée sciences et symboles :** colloque international de Tsukuba, les voies de la connaissance (la place de l'homme dans l'univers – le principe anthropique) ; **10 h 30, Musique :** miroirs (et à 17 h) ; **11 h 10, L'école hors les murs :** l'histoire en baskets ; **11 h 30, Feuilleton :** le dossier nº 113 ; **12 h, Radio festival,** en direct de Montpellier ; **12 h 45, Panorama :** Nouvelle-Calédonie ; **14 h. Un livre des voix :** « le Grand Secret », de René Barjavel ; **14 h 30, Sélection prix Italia :** Les enfants du palais ou l'atrophie de l'enfant par la nuit ; **15 h 30, L'échappée belle :** promenade aux phares ; à 16 h 30, Terre des merveilles (la conquête du Pérou) ; **17 h 10, Le pays d'ici,** à Orange ; **18 h, Subjectif :** Agora (Jacques Chancel) ; à 18 h 35, Tire ta langue... ; **19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne :** l'homme et le climat ; **20 h, Musique, mode d'emploi :** Clara Haskil.
20 h 30, Le grand débat : le retour du libéralisme, avec Y. Canac, P. Rosanvallon, A. Lipietz.
21 h 30 Festival de Montpellier : jazz, avec Michel Portal, Daniel Humair, J. Kuhn, A. Mac Kee, M. Cinelu.
22 h 30 Autour des arts du récit, en direct du Festival de Radio-France et de Montpellier.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique : Fred Astaire ; **7 h 10, Réveille-matin ;** **9 h 8,** *Occitanes :* par *Philippe Caloni ;* **12 h 5, Le temps du jazz ; 12 h 30, Récital :** P. Champagne, violoncelle, et O. Penven, piano, interprètent des œuvres de Beethoven, Paganini, Schumann... ; **14 h 4, Carte blanche :** A la comtesse Hildegarde de Soulzon : œuvres de Berlioz, Schumann... ; **17 h, L'imprévu** (en direct de Montpellier) ; **18 h 30, Récital** (en direct de la salle Molière) : Inger Södergren, piano, interprète des œuvres de Berg, Brahms, Schubert ; **20 h 5, Jazz** (en direct du Festival de Juan-les-Pins) : Lionel Hampton et le Paris Reunion Band.
20 h 30 Concert : (émis de Stuttgart) : *Prélude et fugue sur Bach,* de Liszt. *Concerto pour clavecin, flûte, hautbois, clarinette, violon et violoncelle,* de de Falla, Air de Butterfly, extrait du 2e acte, de Puccini, Air de Marguerite, extrait du *3e* acte de *Mefistofele,* de Boito, *Concerto pour violon et orchestre nº 2,* de Bartok, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. C.A. Buente, sol. E. Lauer, W.M. Klosiewicz, M. Russo, T. Kubota.
22 h 25 Concert : *El tango,* de Milva et Astor Piazzola avec le Quintette de tango contemporain.
0 h 10 Concert : œuvres de Zelenka, Bach, Haendel, par la Camerata nova de Prague.

LE CARNET DU Monde

Réceptions

– A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur du Pérou offrira un vin d'honneur à la colonie péruvienne, à la résidence de l'ambassade, 50, avenue Kléber, 75116 Paris, le vendredi 26 juillet, de 11 heures à 13 heures.

Naissances

– Hélène CHARLES,
Yves PINAUD,
Antoine et Martin sont très heureux d'annoncer la naissance de

Camille,

née le 5 juillet 1985 à Paris.

– Marie-Hélène et Laurent
DU PASQUIER,
Guillaume et Mathilde,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Lucas.

Paris, le 14 juillet 1985.

– Julie, Damien,
Chantal et Jean-François MANDROU,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Anne-Sophie et Emmanuelle.

3, impasse de Bry,
91800 Brunoy.

– Joël et Denise VALLAT
sont heureux, avec Guillaume, Julie et Thomas, d'annoncer la naissance de

Marie.

Reims, le 13 juillet 1985.

Décès

– M. et Mme Pierre Bollack,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Blum
et leurs enfants,
ont le chagrin de faire part du décès, survenu le 15 juillet 1985, de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme Etienne BERNARD,
née Berthe Kraemer,
veuve du
professeur **Etienne Bernard,**
de l'Académie de médecine.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

6, rue de la Rosière,
75015 Paris.
98, boulevard Maurice-Barrès,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Mme Véra Beyer

a la tristesse d'annoncer à ses parents et amis le décès de son mari,

Armand BEYER,
agrégé de l'Université,
maître assistant à la Sorbonne Paris-IV,

survenu le 12 juillet 1985 à Paris.

« Heureux ceux qui procurent la paix. »
(Mat. V-9.)

– Grenoble. Nice. Paris. Suisse.

Mme Pierre Elie,
son épouse,
M. et Mme Fabrice Elie
et leur fille,
Mlle Sandrine Elie,
Mme Colette Elie,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme *Jacques* Wiederker,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Elie, Bonfante, Giraudot, Clément, Murgier, Almeras, David, Bayard, Michel, Kowalski, Chouvin,
Alliées et amies,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre ELIE,
agent général d'assurances,
administrateur de la MGF,

survenu le 17 juillet 1985, à l'âge de soixante-quatre ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 20 juillet, à 10 h 15, en l'église *Saint-Louis de Grenoble.*
Condoléances sur registre.
Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue Paul-Bert,
38000 Grenoble.

– Mme veuve Henri Gérard,
Mme veuve Joseph Oswald,
Mme Jeanne Gérard, née Oswald,
Mme Annick Gérard, Christian
et leurs enfants,
M. et Mme Yves Attard,
née Christine Gérard
et leurs enfants,
M. et Mme Yves Gérard
et leurs enfants,
M. et Mme Hervé Gérard
et leurs enfants,
M. Joël Gérard,
Mme Pascale Gérard, Claude
et leurs enfants,
Les familles Gérard, Aubriet, Le Caunt, Dorumsgaard, Martin, Attard, Albaladéjo, Sicard, Rolland,
Parents alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude GÉRARD,

survenu à Nice le 16 juillet 1985, dans sa soixante-deuxième année.
Les obsèques ont été célébrées ce jour, jeudi 18 juillet, à 10 heures, en l'église Notre-Dame du Col de Villefranche, à Nice.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Mme Alberto Giacometti

a le grand chagrin de faire part du décès de son beau-frère,

Diego GIACOMETTI,

survenu le 15 juillet 1985.

(Lire page 24.)

– Mme le docteur Elisabeth Palmer, née Esser,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Raoul PALMER,

survenu à Paris le 5 juillet 1985, à l'âge de quatre-vingts ans.
Les obsèques au cimetière du Père-Lachaise ont eu lieu le 15 juillet, dans la plus stricte intimité.

87, boulevard Berthier,
75017 Paris.

[Né en août 1904, d'origine scandinave, Raoul Palmer fait sa médecine à Paris. Après l'internat des hôpitaux, il exerce à l'hôpital Broca.
Il a consacré de nombreux travaux à la stérilité et à la physiologie utérine. Il fut l'un des premiers à introduire la technique de l'endoscopie en France. Spécialiste de renommée internationale, il n'avait jamais été nommé professeur. Esprit indépendant, il avait courageusement témoigné, en 1972, au procès de Bobigny sur l'avortement, avant d'être critiqué par le Conseil national de l'ordre des médecins, alors dirigé par le professeur Lortat-Jacob.
Président de la Société française de gynécologie obstétrique, le docteur Palmer avait aussi présidé l'Association nationale pour l'étude de *l'avortement, créée en 1969, ainsi que l'Asso*ciation pour l'étude de la stérilisation. Il avait été aussi l'un des principaux animateurs de la Société française pour l'étude de la stérilité.]

– M. le docteur
et Mme Marcel Perrault,
M. et Mme Xavier Perrault,
M. et Mme Lakshman Chandrasekera,
M. et Mme Guy Gnanadicom,
M. et Mme Jean-Michel Foliot,
M. et Mme Alain Seitz
M. et Mme Sylvère Perrault,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marcel PERRAULT,
née Geneviève Humblot,
docteur en médecine,

survenu le 6 juillet 1985, dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

44, avenue Franklin-Roosevelt,
94320 Thiais.

– Mme Edmond Saloin,
son épouse,
Maurice et Monique Saloin,
Simon et Thérèse Saloin,
ses enfants,
Patrick, Delphine, Bertrand et Guillaume,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Edmond SALOIN,

survenu le 17 juillet 1985, dans sa soixante-seizième année.

L'inhumation se fera au cimetière de Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise), le vendredi 19 juillet 1985, à 9 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Pierre Weil,
M. Robert Steindecker,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Paul WEIL,

survenu le 13 juillet 1985 en son domicile, 9, rue Casimir-Pinel, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 16 juillet à Paris.

La famille s'excuse de ne pas recevoir.

15, rue Raynouard,
75016 Paris.
52, rue de Bassano,
75008 Paris.

Messes anniversaires

– Pour le premier anniversaire en l'Eternité de

M. Jean CORRIHONS,

une messe sera célébrée le samedi 20 juillet 1985, à 19 heures, en l'église Saint-Vincent d'Hendaye.

Communications diverses

– L'Association pour défendre la mémoire du maréchal Pétain, 6, rue de Marengo, 75001 Paris, marquera le trente-quatrième anniversaire de sa mort, le mardi 23 juillet, par deux cérémonies : sur la tombe de l'île d'Yeu (départ du cortège sur le port, à *15 h 30*), *en l'église paroissiale* (*messe à* 18 h 45), et à Paris où l'office religieux sera célébré à 18 h 30, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, à Paris-7e.

nouveau drouot

Hôtel des ventes, 9, rue Drouot, 75009 Paris
Téléphone : 246-17-11 - Télex : Drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes : 770-17-17

Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 à 18 heures sauf indications particulières. * expo le matin de la vente

MARDI 23 JUILLET
S. 11. – Bib., mbles - Me BONDU.
S. 13. – Tblx, mbles - Me CHEVAL.

JEUDI 25 JUILLET
S. 9. – Part. de musique, obj. d'art et mob. – Mes PESCHETEAU, BADIN, FERRIEN.

ÉTUDES ANNONÇANT LES VENTES DE LA SEMAINE
J.-PH. et D. BONDU, 17, rue Drouot (75009), 770-36-16.
CHEVAL, 33, rue du Fbg-Montmartre (75009), 770-56-26.
PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, FERRIEN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-88-38.



économie

REPÈRES

Paiements extérieurs : excédent français au deuxième trimestre.

La balance des paiements courants de la France a été excédentaire de 10,8 milliards de francs au deuxième trimestre. Ce bon résultat compense en partie l'important déficit du premier trimestre (— 17,7 milliards de francs). Il traduit une nette amélioration par rapport au deuxième trimestre de 1984, période au cours de laquelle l'excédent n'avait été que de 2,8 milliards de francs.

Les résultats du second trimestre sont provisoires et non désaisonnalisés. Ils sont de plus trop globaux pour permettre de savoir l'origine de l'amélioration enregistrée si l'on met à part la forte réduction du déficit du commerce extérieur (— 4,9 milliards de francs après — 21,5 milliards de francs au premier trimestre). Les chiffres officiels montrent seulement une nette progression du solde positif des services (+ 11,3 milliards de francs après + 2,3 milliards de francs au premier trimestre et + 7,2 milliards de francs au deuxième trimestre de 1984) probablement dû au progrès du tourisme et peut-être des grands contrats.

La balance des paiements courants avait été équilibrée en 1984 (+ 900 millions de francs), malgré une balance commerciale déficitaire de 20 milliards de francs (ou 24 milliards selon des chiffres révisés). Elle pourrait être légèrement excédentaire cette année, le déficit de la balance commerciale devant être inférieur à 20 milliards de francs du fait de la baisse du dollar.

Pétrole : l'Egypte réduit ses prix

Après le Mexique, l'Egypte, autre important producteur de brut, non membre de l'OPEP, a annoncé, mercredi 17 juillet à ses clients, une baisse significative des prix de tous ses pétroles. Les qualités légères, « Suez » diminuent de 1,50 dollar par baril (de 26,75 à 25,25 dollars par baril), les qualités moyennes (Belaïm) de 1,75 dollar, et les extra-lourds de 2 dollars (de 25 à 23 dollars par baril). L'Egypte, qui produit 45,2 millions de tonnes par an, au troisième rang des producteurs africains, derrière le Nigéria et la Libye, mais devant l'Algérie, a, depuis le mois de janvier, repris sa liberté de manœuvre, après s'être rapprochée de l'OPEP pendant plusieurs mois. Cette nouvelle baisse de prix va encore aggraver le décalage entre les tarifs officiels de l'OPEP et les prix réellement pratiqués dans les transactions.

Taux d'épargne : la baisse se poursuit

Le taux d'épargne des Français a encore fléchi au premier trimestre 1985, tombant, selon l'INSEE, à 12,1 % du revenu disponible, contre 13,7 % pour l'année 1984 et 14,8 % en 1983. Ce taux est le plus bas depuis dix ans. Ce fléchissement est imputé à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, qui les oblige à tirer sur leur épargne, ou à moins épargner, pour maintenir leur niveau de vie. Il reflète également le marasme de l'immobilier, dans la mesure où le recours au crédit pour financer l'achat d'un logement conduit à une épargne forcée (pour assurer les remboursements). L'épargne financière, en revanche, ne fléchit guère, mais sa structure change. Ainsi, les retraits sur les livrets A et B dans les Caisses d'épargne de l'Ecureuil l'ont emporté de 3 milliards de francs sur les dépôts en juin, ce qui porte à 18 milliards de francs les retraits nets du premier semestre 1985. En revanche, le réseau de l'Ecureuil sur la même période a collecté plus de 10 milliards de francs sur les SICAV et Fonds communs de placements, bons d'épargne et épargne-logement.

SOCIAL

LA RÉFORME DE L'UNEDIC

Le texte du protocole d'accord

Le protocole d'accord signé au petit matin ce jeudi 18 juillet, par le CNPF, la CGPME, la CFDT, la CFTC, la CGC et FO (après douze heures de réunion marquée par de nombreuses suspensions) comporte sept articles. Dans un court préambule, *« les partenaires sociaux confirment leur attachement au système conventionnel d'assurance-chômage à gestion paritaire qu'ils sont décidés à sauvegarder en dépit des difficultés financières dues à la détérioration de la situation de l'emploi »*. Deux avenants sont joints au protocole.

● **L'article 1** comporte l'engagement des signataires à examiner *« toutes les économies possibles »* dans le fonctionnement de l'UNEDIC, *« la possibilité de rééchelonnement de la dette »*, ces mesures *« étant de nature à contribuer à la sauvegarde et à la qualité du système »*. A cet engagement minimum, que le CNPF attendait des syndicats, s'est ajouté la résolution d'examiner *« en tant que de besoin, un ajustement de la contribution »*.

● **L'article 2** prend acte de la nécessité de préparer la négociation d'une nouvelle convention *« prenant en compte l'adaptation du système actuel d'assurance-chômage aux perspectives de la situation de l'emploi »*.

● **L'article 3** précise les conditions d'un éventuel *« ajustement de la contribution »*. Les signataires *« conviennent que, dans cette hypothèse et dans le cadre de la convention en vigueur, la répartition de la cotisation chômage ajustée (4 % au 1er avril 1984) serait de deux tiers pour les entreprises et de un tiers pour les salariés. La perspective d'atteindre progressivement la parité de la répartition de la contribution sera examinée à l'occasion de la négociation de la nouvelle convention »*. Depuis le 1er avril 1984, la cotisation UNEDIC est de 6 % du salaire brut plafonné, soit 4,08 % à la charge de l'employeur (68 %) et 1,92 % à la charge du salarié (32 %). En 1958, lors de la création de l'UNEDIC, la répartition était de 80 % pour les employeurs et de 20 % pour les salariés. Sur les 6 %, 2 points sont destinés à la structure financière chargée de la garantie de ressources et 4 points à l'assurance-chômage. Sur ces quatre derniers points, la répartition est de 1,12 % pour les salariés (28 %) et de 2,88 % pour les employeurs (72 %). C'est sur ces 4 % chômage que portera la nouvelle répartition 2/3 - 1/3 d'ici au 31 mars.

● **L'article 4** concerne l'abrogation des indemnités de formation pour les chômeurs ayant déposé un plan avant le 1er avril 1984. Toutefois, un avenant précise que *« les travailleurs privés d'emploi admis au bénéfice de l'indemnité de formation avant le 1er août 1985, continuent à percevoir les indemnités de formation dans le cadre de l'accord abrogé jusqu'au terme du cycle de formation entrepris, que celui-ci comporte une ou plusieurs sessions »*.

● **L'article 5** renvoie à un second avenant, qui prévoit une imputation partielle — *« à hauteur de la moitié de la durée de la formation suivie »* — des durées de formation rémunérées (supérieures à trois cents heures) sur les droits des chômeurs à indemnisation. L'avenant s'applique aux salariés dont la fin du contrat de travail intervient à compter du 1er août 1985.

● **Les articles 6 et 7** se rapportent à la revalorisation de l'allocation de fin de droit (AFD). Son montant est porté de 43 F à 63 F (soit 600 F de plus par mois) à compter du 1er juillet 1985 et jusqu'au 31 mars 1986. Le CNPF avait d'abord proposé 60 F au 1er octobre, ce qu'avaient refusé les syndicats. Le patronat a rejeté un alignement de l'AFD sur l'allocation de solidarité spécifique (ASE) versée par l'Etat, dont le montant est de 64,50 F par jour depuis le 1er juillet pour marquer l'autonomie du régime. Il a également mis en avant le fait que l'ASE n'est accordée que sous conditions de ressources, de durée d'activité et d'ancienneté alors que ce n'est pas le cas pour l'AFD. En conséquence, le taux de la cotisation salariale est porté à 2,12 % au 1er juillet, soit une majoration de 0,2 %.

La notion d'*« à valoir »* pour ce 0,2 % a été abandonnée mais il sera pris en compte pour aller vers une répartition globale deux tiers un tiers lors de l'augmentation générale de la cotisation. Si, par exemple, la cotisation de 4 % était relevée de 0,6 % au 1er octobre, elle inclurait les 0,2 % du 1er juillet pour les salariés qui se verraient imposer de surcroît une nouvelle majoration de 0,2 %. L'augmentation pour les employeurs serait de 0,2 %. Ainsi, sur 4,6 % la nouvelle répartition serait de 1,52 % pour les salariés (33,04 %) et 3,08 % pour les employeurs (66,96 %). Simple hypothèse...

Accord sur l'assurance-chômage

(Suite de la première page.)

Sur certains aspects importants, il va même au-delà des espérances des uns et des autres après des discussions qui ont semblé à plusieurs reprises être sur le point de capoter.

« Accord équilibré » pour le CNPF, *« pas en avant important »* pour la CFDT, résultat positif pour la CGC et FO, le texte est porteur de changements importants à court et moyen terme. Les syndicats ont obtenu une concession majeure du CNPF : l'organisation patronale a admis *« en tant que de besoin »* une nouvelle majoration de la cotisation des entreprises, sans doute pour le 1er octobre, après l'avoir fermement refusée. Mais, a précisé M. Brunet pour la CGPME, il ne peut s'agir que d'un *« sacrifice provisoire »* n'intervenant qu'après de nouvelles économies et si possible un rééchelonnement de la dette de l'UNEDIC.

Economies ? Cela ne représentera pas des sommes importantes, a assuré M. Faesch (FO), les syndicats ayant tous réaffirmé au passage qu'ils ne pourraient admettre des réductions de prestations.

Mais le patronat peut lui aussi tirer un bilan très positif de cet accord. Alors que la question n'était pas à l'ordre du jour, il a obtenu un engagement sur une modification de la répartition de la charge de la cotisation entre salariés et employeurs. M. Mandinaud, qui n'était pourtant pas formellement mandaté par la CGC pour cela, a suggéré d'arriver progressivement à une véritable parité 50/50.

A cette parité, que la CFDT et la CFTC ne considèrent que comme une hypothèse à examiner, la CGT a fait connaître son opposition, jugeant inacceptable que *« les salariés portent autant de responsabilités que les entreprises dans la dégradation de l'emploi »*.

C'est pourtant la perspective qui est désormais tracée. D'ici au 31 mars 1986 — date d'expiration de l'actuelle convention, — la répartition de la cotisation chômage devra être de 2/3 1/3. Pour la future convention, il s'agira bien d'atteindre « progressivement » la parité. M. Mandinaud a présenté cette évolution comme un moyen de rendre les salariés plus solidaires encore et d'enlever un argument aux entreprises sur leurs charges... Ainsi pourront-elles devenir plus compétitives. Sans doute.

Mais le point capital est que pour la future convention, le patronat a d'ores et déjà l'assurance d'une diminution progressive de la charge des entreprises. D'un côté, les salariés paieront plus. De l'autre, l'Etat sera invité à accroître sa contribution à l'indemnisation du chômage. Pour le patronat, mais aussi pour FO, il est clair qu'une partie des chômeurs actuellement indemnisés par l'UNEDIC devront être transférés au régime de solidarité de l'Etat. Un nouveau changement fondamental pour l'UNEDIC... et de nouvelles frictions en perspective.

MICHEL NOBLECOURT.

Le groupe Valeo transfére a Issoire ses fabrications d'Issy-les-Moulineaux

La fabrique d'essuie-glace, SEV-Marchal (groupe Valeo), installée à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), fermera ses portes dans le courant de 1986. La production sera transféré, à Issoire (Puy-de-Dôme). La direction a confirmé cette nouvelle, mercredi 17 juillet, au cours du comité central d'entreprise. Sur les 962 personnes employées sur ce site de la région parisienne, 300 seraient mises en préretraite ou auraient la faculté de choisir un retour au pays. Près de trois cents autres se verraient proposer un reclassement dans des unités régionales du groupe Valeo, notamment à Issoire, et 88 seraient purement et simplement licenciées.

Enfin, les 300 salariés de l'informatique et des bureaux d'étude iraient à Boulogne-Billancourt.

En décidant cette fermeture, la direction de Valeo fait d'une pierre deux coups. Elle élimine une unité jugée obsolète et recrée, comme l'avait promis le président de Valeo, M. André Boisson, près de 400 emplois dans la région Auvergne, où la restructuration de la division « machines tournantes » (alternateurs, démarreurs) (*le Monde* du 6 avril) avait entraîné la disparition de 1800 postes de travail, dont 1200 dans la seule ville d'Issoire, où l'usine de démarreurs et de projecteurs s'arrêtera à la fin de l'année.

Le tranfert de la production d'Issy-les-Moulineaux à Issoire ne constitue qu'un volet à la solution mise sur pied pour reconstituer le tissu industriel en Auvergne. A la suite d'une récente visite rendue à M. Michel Delebarre par une délégation que conduisait M. Maurice Pourchon, président du conseil régional, on apprenait que des fabrications Valeo d'équipements électriques pour véhicules militaires seraient transférées de Berck (Pas-de-Calais) dans le val d'Allier (entre la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme), où de 450 à 500 personnes retrouveraient du travail (les salariés de Berck seront reclassés dans l'usine Ducellier d'Etaples) ; qu'une cinquantaine d'emplois seraient créés à Sainte-Florine (val d'Allier), également par transfert d'activité au sein du groupe ; enfin, qu'une politique intensive serait menée par les pouvoirs publics dans cette région d'Auvergne concernant le temps partiel et la reconversion. Bref, dès 1986, les deux tiers des emplois supprimés seraient sauvés. Il ne restera plus aux pouvoirs publics qu'à mettre en œuvre les mesures promises pour mettre un point final à un problème social qui avait soulevé en Auvergne un vif émoi au printemps dernier.

Procédure de licenciement contre le responsable du PCF à Renault-Billancourt

La régie Renault a décidé de rompre le contrat de travail de M. Daniel Lacroix, premier secrétaire de la section communiste de Renault-Billancourt, qui a été convoqué, le 17 juillet, pour un entretien préalable à son licenciement. M. Lacroix, qui a bénéficié depuis 1981 d'un congé sans solde renouvelé chaque année, s'est vu refuser sa reconduction alors que son congé arrive à échéance à la fin du mois de juillet. Le responsable communiste a indiqué que la Régie ne lui avait pas communiqué les motifs de son licenciement et a refusé de le recevoir.

D'autre part, des débrayages ont été organisés le 17 juillet aux usines Renault du Mans et de Cléon pour protester contre la réduction de la prime exceptionnelle attribuée en fonction des résultats de l'entreprise. Au Mans, où la CGT et la CFDT appelaient au débrayage pour la troisième journée consécutive, ces mots d'ordre ont été suivis, selon la direction, par 38 % des 2 790 salariés présents. A Cléon, où seule la CGT appelait à arrêter le travail, 11 % des salariés ont débrayé, selon la direction.

La CGT a appelé à un mouvement similaire à l'usine de Billancourt pour ce jeudi 18 juillet entre 9 heures et 10 heures. A 9 h 15 plusieurs centaines de personnes étaient rassemblées à l'extérieur des ateliers.

● **Hausse du chômage en juin selon l'indicateur Aries.** — Il y avait fin juin 2 989 700 chômeurs soit 50 700 de plus que le mois précédent selon l'indicateur Aries, publié le 17 juillet par l'association que préside M. Lionel Stoléru, ancien ministre de M. Giscard d'Estaing. Ce chiffre inclut 286 700 personnes que l'indicateur Aries définit comme *« sous-employées »* et parmi lesquelles M. Stoléru classe les TUC que les statistiques officielles excluent du nombre des demandeurs d'emploi. Les statistiques du ministère du travail publiées le 17 juillet font état de 2 408 000 demandeurs d'emploi (— 0,2 % par rapport à fin mai) et de 134 000 « tucistes » rémunérés.

L'Etat, le Nord-Pas-de-Calais et la SNCF à la rescousse de NORMED

La SNCF, l'Etat et la région Nord-Pas-de-Calais ont décidé de venir à la rescousse de Dunkerque, touché par les suppressions d'emplois aux Chantiers du Nord et de la Méditerranée (NORMED). La première en commandant un train-ferry qui assurera du travail au chantier dunkerquois jusqu'à fin 1986. Le deuxième et la troisième en participant largement au financement de cette commande et en prenant diverses mesures pour créer des emplois. SODINOR, la société de conversion d'USINOR, recevra, en 1985, 35 millions de francs dans ce but. L'Etat consacrera 12 millions pour améliorer les équipements portuaires de Dunkerque et financera 60 % des infrastructures liées à l'aménagement de deux quais, soit une subvention de 23 millions de francs.

De notre correspondante

Dunkerque. — Après l'annonce, mardi 16 juillet, de sept cents suppressions d'emplois (*le Monde* des 17 et 18 juillet 1985), selon la formule des congés de conversion, aux établissements dunkerquois des Chantiers du Nord et de la Méditerranée (NORMED), la colère des salariés ne s'est pas fait attendre à Dunkerque, site le plus touché par la restructuration de la construction navale. Durant une grande partie de la journée du 17 juillet, des affrontements ont opposé ouvriers de NORMED et forces de l'ordre dans le quartier de la sous-préfecture, faisant plusieurs blessés de part et d'autre.

La commande annoncée ce mercredi par la SNCF aux chantiers dunkerquois d'un train-ferry pour assurer la liaison Dunkerque-Douvres ne réussit pas à *« faire accepter les suppressions d'emplois aux salariés, qui estiment qu'avec mille six cents personnes (effectif prévu pour fin 1986), le site de Dunkerque ne sera plus viable. »*

Cette commande, qui sera officialisée au mois de septembre, a été rendue possible grâce au soutien de l'Etat, qui, outre les subventions d'exploitations accordées à la construction navale, accordera à la SNCF une aide à l'investissement de 30 millions de francs. De son côté, la région fera à la SNCF une avance remboursable sans intérêt, de 210 millions pendant les vingt mois que durera la construction du navire, ce qui équivaut à une aide de 37,5 millions de francs.

La venue, ce jeudi 18 juillet, de M. André Sainjon, secrétaire général de la Fédération CGT de la métallurgie, qui doit tenir un meeting à l'entrée du chantier à midi, et le lancement prévu, ce vendredi 19, du premier des deux transporteurs de produits chimiques commandés avec anticipation par le gouvernement — des navires qui doivent être achetés par l'armement Marphocéan, — seront l'occasion pour les salariés de réaffirmer le savoir-faire de Dunkerque. En attendant, les cadres de l'entreprise ont refusé de dresser la liste des 700 congés de conversion.

SILVIE BONZE.

● **La raffinerie Shell de Curaçao est sauvée.** — Après plusieurs mois de négociations, le groupe Shell et les gouvernements des Pays-Bas, du Venezuela et des Antilles néerlandaises ont conclu un accord, le 17 juillet à Caracas (Venezuela), pour le maintien en activité de la raffinerie Shell de Curaçao. Cette raffinerie constitue, avec le tourisme, la seule activité de cette petite île des Antilles néerlandaises, assurant un quart de ses recettes en devises et employant 2 000 personnes. Fondée il y a soixante-quinze ans pour traiter le brut vénézuélien, elle ne tournait plus qu'à la moitié de ses capacités (320 000 barils de brut par jour). Le Venezuela a accepté, pour la sauver, d'accroître ses livraison de brut et d'envisager une prise de participation minoritaire dans son capital.

● **Casino adhère à la centrale Paridoc.** — Le groupe Casino — l'un des grands du succursalisme français avec 20 milliards de francs de chiffre d'affaires, qui vient de prendre le contrôle de CEDIS — va adhérer, à compter du 1er janvier 1986, à la centrale d'enseignes, de services et d'achats Paridoc. Casino bénéficiera de tous les services de la centrale.

AGRICULTURE

La Commission européenne veut atténuer les effets de l'élargissement sur les pays méditerranéens

Bruxelles (Communautés européennes). – *Les pays méditerranéens associés à la CEE (1) doivent bénéficier, pendant dix ans au moins, des mêmes conditions d'accès au marché des Dix que l'Espagne pour leurs exportations de produits agricoles.* Tel est le sens de la proposition que la Commission européenne a transmise le mercredi 17 juillet aux gouvernements membres afin d'atténuer pour ces nations du tiers-monde les effets de l'élargissement, au 1er janvier prochain, de la Communauté à la péninsule Ibérique. Compte tenu de la proximité des adhésions espagnole et portugaise, Bruxelles invite les Dix à *engager, dès l'automne prochain,* des négociations avec les Etats concernés.

« *En raison de l'enracinement social considérable que recouvre la production agricole dans la plupart des pays méditerranéens, le risque de déstabilisation politique est grand si la Communauté n'est pas en mesure de maintenir les courants d'échanges traditionnels* », a déclaré M. Claude Cheysson, le commissaire chargé du dossier, en présentant son projet. L'ancien ministre français des relations extérieure, a ajouté qu'« *il était temps d'apaiser les soupçons nés sur la rive sud de la Méditerranée à propos de la volonté de la CEE de laisser se détériorer les relations commerciales avec les pays associés* ».

Afin de maintenir le volume des exportations pour les principaux produits (agrumes, tomates, vin, huile d'olive) vendus notamment par les pays du Maghreb et Israël, la Commission propose d'améliorer les préférences commerciales figurant actuellement dans les accords de coopération au même rythme que l'ouverture du marché des Dix aux produits espagnols pendant la

De notre correspondant

période transitoire qui s'achèvera au 31 décembre 1995. Il s'agit de créer les conditions d'accès à la CEE (niveau des droits de douane, prix minimum à l'importation comparable à celui applicable à l'Espagne, etc.) de sorte que les exportateurs marocains ou tunisiens soient traités de la même manière que leurs concurrents espagnols.

Selon M. Cheysson, les mécanismes de la politique agricole commune sont « *suffisamment efficaces* » pour établir des règles de jeu équitables. Consciente que son projet peut soulever de vives critiques, la Commission prend soin d'indiquer que ces concessions devront être limitées à des quantités calculées à partir des réalisations effectuées au cours des cinq dernières années. M. Cheysson a *ainsi souligné que « l'objectif n'était pas de développer les exportations, mais de les maintenir ».*

Sera-ce suffisant pour apaiser les craintes de pays comme l'Italie, la Grèce, la France, et surtout de l'Espagne – malgré les assurances que M. Cheysson aurait obtenues récemment à Madrid – qui verrait ainsi son adhésion liée étroitement au sort d'exportations de pays tiers ? Sans compter les Etats-Unis, qui ont déposé une plainte au GATT (accord général sur le commerce et les tarifs douaniers) parce qu'ils considèrent déjà être l'objet d'une discrimination à cause des concessions accordées dans le secteur des agrumes aux pays méditerranéens.

D'un autre côté, l'Europe ne peut ignorer, indépendamment de liens historiques ou d'intérêts stratégiques, que les nations concernées absorbent 10 % de ses exportations, soit la moitié des ventes aux Etats-Unis et le triple de celles dirigées vers le Japon. En outre, c'est sur le marché sud-méditerranéen que la Communauté dégage le plus fort excédent commercial (8 milliards d'ECU, soit 56 milliards de francs en 1984).

MARCEL SCOTTO.

(1) Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Chypre, Malte, Yougoslavie.

MONNAIES

L'afflux de capitaux oblige la Banque de France à réduire ses taux

(Suite de la première page.)

Ce phénomène a été mal perçu, on le sait, par la plupart des experts, à commencer par le célèbre Milton Friedman, prix Nobel d'économie, qui prédisait 10 % d'inflation aux États-Unis pour 1984 et davantage en 1985. Il a permis à la FED de « *ne pas prendre une action rapide et forte pour réduire la récente poussée de la masse monétaire* ».

Mais M. Volcker réitère, inlassablement, les avertissements qu'il prodigue depuis des mois aux pouvoirs politiques, selon lesquels « *l'économie américaine est en butte à d'importants déséquilibres qui ne peuvent être supportés indéfiniment ni corrigés par la seule politique monétaire* ». Il faisait allusion au déficit budgétaire, qu'il adjure de réduire, de préférence par des impôts sur la consommation (le pétrole, par exemple).

Quant au déficit commercial (plus de 150 milliards de dollars par *an*), *jugé par lui intolérable*, il estime qu'en dépit de la baisse « *abrupte* » du dollar, les perspectives d'arrêter la détérioration de la balance des échanges extérieurs et, à plus forte raison, de renverser la tendance actuelle, demeurent « *incertaines* ». Il relève que le taux de change de la devise américaine est encore supérieure de 60 % à ses niveaux des années 1979 et 1980, très « *déprimés* ». M. Volker appelle donc les autres pays industrialisés à prendre le relais de la croissance américaine.

La réponse ne sera pas obligatoirement favorable, dans la mesure où ces autres pays sont avant tout désireux de contenir l'inflation. Dans l'immédiat, toutefois, la chute du dollar suscite de nouvelles réactions des banques centrales submergées sous une avalanche de « billets verts ». La Banque de France doit acheter des centaines de millions de dollars tous les jours, et se trouve contrainte d'abaisser les taux d'intérêt en France, ce qui ne peut que combler d'aise M. Bérégovoy. Dans ces conditions, les banques se verront forcées, elles aussi, de réduire leur taux de base, et cela, de plus d'un quart de point.

FRANÇOIS RENARD.

ENTREPRISES

Perte record pour Bankamerica

Bankamerica affiche une perte record de 338 millions de dollars au deuxième trimestre (plus de 3 milliards de francs). Cette perte est le plus élevée enregistrée par une banque américaine, après celle de Continental Illinois (*qui a fait faillite avant d'être sauvée par le gouvernement*). Société holding qui contrôle la Bank of America, deuxième banque américaine et première sur la côte Ouest (San Francisco), Bankamerica explique ce déficit par une nouvelle provision de 527 millions de dollars pour créances douteuses sur les secteur de l'agriculture, des transports maritimes, de l'immobilier commercial et de l'étanger.

Au total, les provisions de Bankamerica représentent 1,81 % du total des prêts en cours, contre 1,20 % il y a un an. M. Armacost, son président, affirme que toutes les mesures de consolidation des fonds propres ont été prises pour faire face à la situation.

Négociations de Siemens avec GTE dans les télécommunications

Le groupe allemand Siemens et américain GTE négocient la mise en place de coopérations dans les domaines des télécommunications. Siemens obtiendrait une entrée sur le marché américain et GTE en échange aurait accès aux technologies allemandes, en particulier dans la bureautique. GTE, avec un chiffre d'affaires de 14,5 milliards de *dollars, contrôle* 6 % à 8 % du marché du téléphone américain et fabrique ses propres équipements. Mais, tout comme Siemens, le *groupe doit faire face à* un avenir incertain dans les centraux publics. L'accord consoliderait donc les deux sociétés et modifierait les cartes mondiales dans cette industrie. GTE ayant des liens avec l'italien Italtel, le groupe américain se trouverait associé à l'accord des quatre européens Siemens, Italtel, Plessey et Le français CGE, lequel avait négocié avec GTE un accord du même type que Siemens mais sans y parvenir.

Spie-Batignolles se diversifie dans le bâtiment de loisirs

Le groupe de bâtiment et de travaux *publics Spie-Batignolles* vient de prendre en location-gérance la société Fechoz, première entreprise française d'équipements et de machinerie de scène. Occupant soixante-dix salariés, Fechoz avait déposé son bilan en 1984. Cette société a *réalisé* des équipements du Palais omnisports de Paris-Bercy, du Palais des festivals à Cannes *et a participé* à la rénovation de la Comédie-Française. Elle exporte aussi des salles de spectacles, clefs en main. Selon la direction de Spie-Batignolles, cette reprise correspond à une *volonté de groupe de développer* un pôle « culture et loisirs » dans son activité bâtiment.

FAITS ET CHIFFRES

● **Production industrielle : calme presque plat.** – L'indice mensuel de la production industrielle hors bâtiment et travaux publics s'est inscrit après correction des variations saisonnières à 133 en mai contre 131 en avril sur la base 100 en 1970, progressant de 1,5 % en un *mois. Par rapport à mai 1984* (indice 133) la stagnation est totale.

Calculé en moyennes mobiles sur trois mois, l'indice a évolué de la façon suivante depuis l'automne dernier : 129 en novembre-décembre-janvier puis encore en décembre-janvier-février, 131 en janvier-février-mars, 132 en février-mars-avril, 133 en mars-avril-mai. On peut donc déceler une très légère croissance de la production industrielle depuis six mois.

GRANDE-BRETAGNE

● **Hausse de la production industrielle en mai.** – La production industrielle britannique a augmenté de 1 % en mai, selon les chiffres provisoires. Cette hausse est deux fois plus forte que prévu par la plupart des analystes. Elle est cependant due entièrement au secteur de l'énergie, car la production manufacturière a reculé de 0,2 % au cours du mois de mai. – *(AFP.)*

CONJONCTURE

Deux études de l'INSEE

• L'éventail des salaires ne s'est pas rétréci entre 1980 et 1984

Le pouvoir d'achat du salaire net annuel s'est accru de 1,3 % sur la période 1980-1984, indique l'INSEE dans une étude sur les salaires en 1984 (1) à partir de l'exploitation des déclarations annuelles de salaires, actualisées pour les années 1981 à 1984. *« Le blocage des salaires en 1982,* note l'étude, *et leur progression modérée ensuite n'annulent pas complètement l'effet des hausses importantes consenties en 1981. »*

En 1980 et en 1981, les salaires bruts avaient enregistré de fortes hausses (14 % puis 15,5 %), mais le blocage des salaires en 1982 *« a réamorcé un mouvement de décélération »*, avec, en 1984, un développement dans les entreprises de la *« prédétermination »* des hausses de salaires.

Selon l'étude de l'INSEE, *« en 1984, le salaire net annuel pour l'ensemble des salariés du secteur privé et semi-public était de 82 230 F, soit 6 850 F par mois. Depuis 1980, sa progression nominale est de 51 % »*. En francs constants, le salaire moyen net de cotisations sociales a suivi une évolution *« faiblement descendante »* : — 1,4 % en 1979, + 0,4 % en 1980, + 1,9 % en 1981, — 0,3 % en 1982, + 0,1 % en 1983, et — 0,3 % en 1984.

L'article d' *Economie et statistique* observe également la distribution des salaires : *« En 1984, un salarié sur deux gagne plus de 67 660 F, soit 5 640 F par mois. (...) L'éventail des salaires ne s'est pas rétréci au cours des quatre dernières années. Le salaire d'un individu qui s'est maintenu à 10 % du haut de la distribution a augmenté plus vite que celui d'un individu qui s'est maintenu à 10 % du bas. »*

Malgré la progression du SMIC, plus rapide que celle de l'ensemble des salaires, certains salariés restent payés en dessous du salaire minimal : *« En 1980, 5,9 % des salariés étaient payés au-dessous du SMIC ; en 1984, malgré une progression du SMIC supérieure à la moyenne, la proportion est à peine plus forte, 6 %. »* Cependant, il y a moins de disparités entre les catégories socio professionnelles. Ainsi, le salaire moyen offert est 3,6 fois plus faible pour un ouvrier spécialisé que pour un cadre supérieur. Un ouvrier qualifié reçoit 40 % de plus qu'un manœuvre et 20 % de plus qu'un ouvrier spécialisé.

Quant aux charges sociales, elles ont augmenté inégalement selon les catégories : la pression de ces charges s'est accrue en moyenne de 2,1 % entre 1980 et 1984, mais la progression a été de 1,8 % pour les cadres supérieurs, de 2,2 % pour les manœuvres, de 2,3 % pour les employés et les ouvriers qualifiés. Mais la proportion de salariés rémunérés en dessous du plafond de la Sécurité sociale est passée de 64 % en 1980 à 70 % en 1984.

L'INSEE observe enfin une *« pause par rapport au mouvement tendanciel de rapprochement des salaires masculins et féminins »*. Ainsi, en 1984, les femmes ont reçu un salaire inférieur en moyenne de 25,7 % à celui des hommes. En 1980, ce pourcentage était de 26,7 %.

Toutefois, note l'INSEE, *« entre 1983 et 1984, la diminution du nombre des emplois ouvriers les moins qualifiés touche surtout les hommes, ce qui, en supprimant les bas salaires, relève le salaire moyen masculin »*.

L'analyse de cinq grands secteurs d'activité montre aussi que le salaire moyen est le plus élevé dans les transports et le plus faible dans le bâtiment et travaux publics.

(1) «Les salaires en 1984», par Patrice Hernu, *Economie et Statistique*, nº 178, juin 1985.

• La dévaluation n'est plus tout à fait ce qu'elle était

« Entre 1963 et 1983, les impacts inflationniste et expansionniste à court terme d'une dévaluation se sont accrus, principalement sous l'effet de l'ouverture des frontières », indique en conclusion l'étude publiée dans le dernier numéro de la revue de l'INSEE, *Economie et Statistique*. Sous le titre « Les incidences d'une dévaluation du franc ont-elles varié depuis vingt ans ? », les auteurs (1) font valoir que la modification de la structure des échanges en vingt ans (beaucoup plus d'énergie importée en valeur, mais beaucoup moins d'agro-alimentaire) n'affecte pas les effets d'un changement de parité.

Aujourd'hui comme hier, une dévaluation exerce un effet de relance, mais aussi un effet inflationniste qui contrecarre le premier. En même temps, *« la hausse en valeur des importations incompressibles se manifestant plus vite que l'accroissement des parts sur les marchés extérieurs »*, le déficit des échanges se creuse immédiatement, et pendant environ trois ans, provoquant un alourdissement de l'endettement global qui ne se résorbe complètement qu'au delà d'une période de cinq à six ans.

Du fait de l'insertion accrue de la France dans les échanges internationaux, les effets d'une dévaluation se sont considérablement amplifiés. L'étude ajoute une donnée qui n'existait pas en 1973, alors que l'endettement extérieur était nul. Dix ans plus tard, l'endettement s'élevant à 451 milliards de francs, une dévaluation de 10 % impliquerait un prélèvement extérieur de l'ordre de 4 milliards de francs, qui s'élèverait jusqu'à atteindre 8 milliards en 1987. Ce prélèvement aurait pour conséquence de retarder d'un an environ les effets favorables d'un remaniement monétaire.

(1) Michel Catinat, Jean Pisani-Ferry et Katheline Schubert, *Economie et Statistique*, nº 178, juin 1985.

ÉTRANGER

LA SITUATION ALLEMANDE VUE PAR L'OCDE

Priorité à la lutte contre le chômage

En juin, il y avait en Allemagne fédérale cent mille chômeurs de plus qu'en décembre. Dans son projet de budget 1986, le ministre ouest-allemand des finances a accepté de prendre quelques mesures de relance, en injectant de 14 à 15 milliards de deutschemarks (42 à 45 milliards de francs) dans l'économie. Le gouvernement a également prévu d'augmenter considérablement les fonds prévus pour les chômeurs de longue durée. — *(AFP.)*

La croissance économique en République fédérale d'Allemagne, qui avoisine les 2,5 % cette année, pourrait faiblir dès 1986 si la priorité n'est pas donnée à la lutte contre le chômage. *« L'heure n'est pas venue de se reposer sur ses lauriers »*, prévient l'OCDE (1) dans sa dernière étude consacrée à la RFA : l'inflation est à son plus bas niveau depuis 1960, et la rentabilité des entreprises s'est améliorée ; mais la reprise, qui a déjà deux ans, s'est révélée beaucoup plus faible que lors des cycles précédents et reste aux trois quarts tributaire de la demande étrangère. Au contraire, la demande intérieure, affaiblie à la suite des conflits sociaux, est tombée de 4 % à moins de 1 % entre 1983 et 1984.

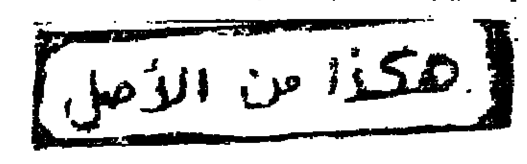
La phase de reprise ne s'est pas traduite, en RFA, par des investissements productifs et n'a pas permis au taux de chômage de baisser au dessous du seuil, pourtant élevé, de 8 %. Les experts du château de la Muette écrivent : *« Non seulement l'investissement a été insuffisant, mais il est devenu de moins en moins efficient en tant que générateur de production et d'emploi. »* Les responsables : le marché du travail, trop rigide, les réglementations et une fiscalité trop lourde.

L'OCDE préconise des réformes immédiates. D'abord, la fiscalité. Les réductions d'impôts sur le revenu, annoncées pour 1986 et 1988, ne feront que compenser le relèvement des taxes indirectes et l'augmentation de la pression fiscale directe qu'a entraînés, depuis 1982, la nouvelle progressivité du barème. Au total, sur la période 1982-1988, le rapport des prélèvement au PNB restera stable.

D'autre part, les experts, tout en louant les efforts d'assainissement budgétaire, conseillent au gouvernement d'inverser certaines évolutions défavorables ; l'investissement public doit augmenter (alors qu'il a diminué de 25 % en volume depuis 1980) et les subventions diminuer (elles ont progressé de 17 % l'année dernière). C'est seulement ainsi que la réduction des dépenses publiques s'accompagnera d'une amélioration de leur qualité et créera un *« environnement propice à une croissance plus forte de la production et de l'emploi »*.

Enfin, les autorités doivent s'attaquer aux rigidités des marchés en se désengageant dans le secteur des transports et des télécommunications, et surtout en améliorant le marché du travail (son insuffisante flexibilité explique que la main-d'œuvre soit remplacée par les machines). Les gains de productivité ont été essentiellement dus à la réduction du temps de travail. *« C'est aux employeurs et aux travailleurs qu'il incombe au premier chef d'ajuster l'évolution des salaires aux exigences de l'emploi »*, conclut l'OCDE. Si le gouvernement doit encore agir dans ce domaine, c'est, paradoxalement, en s'abstenant.

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

17 juillet

Reprise

La Bourse de Paris attendait Wall Street, et Wall Street lui a donné la preuve que, pour l'instant, sa confiance restait intacte. Elle a été rassurée et, mercredi, le mouvement de hausse, interrompu vingt-quatre heures, a repris. Cependant, avec la relative minceur des courants d'affaires, naturelle en cette période de l'année, il a eu du mal à prendre une certaine ampleur. A la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une avance de 0,5 % environ. Ce qui n'est quand même pas si mal. Est-ce l'amorce de la reprise d'été ? Les professionnels hésitaient encore à se prononcer. Pour tout dire, le marché n'a pas eu seulement à connaître des bonnes dispositions de New-York. L'annonce d'un excédent commercial de 1,99 milliard de francs pour juin, le premier de l'année et aussi depuis le mois de juillet 1984, a produit une excellente impression.

En outre, la communauté, une fois n'est pas coutume, a retenu que le chômage s'était légèrement tassé. Une bonne raison à ce soudain intérêt d'ordre social : les chiffres fournis contiennent des signes d'une reprise de l'activité économique que ne décèlent pas encore les indicateurs.

Les magasins (Printemps, CFAO, Carrefour) ont regagné le terrain perdu la veille. Total aussi. Et avec eux, un assez grand nombre de belles valeurs ont monté comme CSF, Sanofi, Roussel-UCLAF, Redoute, Lafarge, Perrier, Leroy-Somer. Même Peugeot (+ 0,8 %) a fait mine de sortir de l'ornière (avec la nouvelle baisse du dollar, la devise-titre a encore baissé pour se traiter entre 9,04 F et 9,09 F, contre 9,10 F et 9,28 F).

Mais l'or s'est redressé : 321,70 dollars l'once à Londres (contre 315,75 dollars) pour la première fois depuis deux mois. A Paris, tiraillé entre ces deux forces contraires, le lingot s'est borné à progresser de 400 F à 90 050 F et le napoléon de 2 F à 565 F.

NEW-YORK

Encore plus haut

Wall Street a des ailes. Le marché américain a, mercredi, pulvérisé ses précédentes performances. Le mouvement de hausse s'est poursuivi et, à la clôture, l'indice des industrielles atteignait la nouvelle cote record de 1 357,97 (+ 10,08 points). En cours de séance, il avait même légèrement franchi la barre des 1 365 points. Le bilan de la journée a été, lui aussi, assez éloquent. Sur 2 019 valeurs traitées, 957 ont monté, *671 ont baissé et 391 n'ont pas varié.*

Les opérateurs ont surtout réagi à la perspective d'une prochaine baisse des taux d'intérêt, ouverte par la décision du Fed de réviser à la hausse ses objectifs de croissance de la *masse monétaire.* Mais l'encouragement est aussi venu de l'annonce d'une augmentation de 0,5 % des revenus personnels en juin, qui avaient diminué en mai, et de 1,9 % aussi des mises en chantier de maisons le même mois. Mais, autour du « Big Board », les analystes trouvaient que le marché allait un peu trop vite en besogne et commençaient à tirer la sonnette d'alarme en soulignant que la politique monétaire menée par la Réserve fédérale ne pouvait pallier les graves déséquilibres de l'économie américaine, dont le déficit budgétaire constitue un des principaux éléments.

L'activité s'est encore accélérée et 159,20 millions de titres ont changé de mains, contre 132,50 millions la veille.

VALEURS	Cours du 16 juillet	Cours du 17 juillet
Alcoa	33 7/8	35 1/8
A.T.T.	22 1/2	22 7/8
Boeing	49 1/4	49 7/8
Chase Manhattan Bank	62 1/4	62 1/4
Du Pont de Nemours	58	59
Eastman Kodak	46 5/8	46 5/8
Exxon	52 3/8	52 7/8
Ford	43 1/4	43 5/8
General Electric	62 5/8	63 3/8
General Foods	83 3/8	82 5/8
General Motors	68 5/8	69
Goodyear	28 3/8	28 3/4
I.B.M.	128 3/8	129 3/8
I.T.T.	32	31 3/4
Mobil Oil	29 3/8	29 3/8
Pfizer	52 7/8	52 3/4
Schlumberger	37	37 1/4
Texaco	35 3/4	36 5/8
U.A.L. Inc.	56 3/4	56 1/4
Union Carbide	47 3/4	48
U.S. Steel	27	27 7/8
Westinghouse	37 3/4	36 5/8
Xerox Corp.	55 1/8	54 3/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

SCHLUMBERGER N'A PLUS LA FORME. – Pour le deuxième trimestre de l'exercice 1985, le groupe annonce une baisse de 27 % de ses bénéfices dont le montant, comparé à celui dégagé l'an dernier à pareille époque, revient de 292 millions de dollars à 212 millions de dollars. Selon le PDG, Jean Riboud, cette baisse de forme est imputable aux dépenses faites pour acquérir SEDCO, au coût de la fermeture de trois usines aux Etats-Unis, à l'augmentation des pertes de Fairchild Semiconductors, à la baisse, enfin, des résultats des services de mesures avec le recul de l'activité forage aux Etats-Unis. Pour le premier semestre, le résultat net du groupe atteint 516 millions de dollars (– 8,8 %).

LA BATAILLE BOURSIÈRE S'INTENSIFIE SUR DEBENHAMS. – Le groupe Burton (habillement) surenchérit pour tenter de prendre le contrôle des grands magasins Debenhams, qui s'efforcent de contrer l'offensive. Soutenu par Habitat-Mothercare, Burton, qui a déjà réussi à racheter 10,4 % environ des actions Debenhams, relève les termes de son OPA, portée de l'équivalent de 455 millions de livres à 583 millions de livres.

Ce groupe offre maintenant trois de ses propres actions plus, au choix, 3 livres en liquide ou 3 livres en obligations (les siennes) portant intérêt de 8 % et convertibles en actions, contre cinq actions Debenhams.

Malgré le relèvement de l'offre faite par Burton, les milieux financiers de la City estiment que la direction de Debenhams continuera à s'opposer à cette OPA, comme en mai dernier. Burton a qualifié sa dernière offre de « définitive », tout en se réservant le droit de la réviser en cas de surenchère d'un autre groupe.

Burton s'est senti en mesure de lancer cette nouvelle offensive car le groupe espère réaliser, pour l'exercice clos le 31 mars dernier, un bénéfice de 78 millions de livres avant impôt, en hausse de 38 % par rapport à l'exercice précédent.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	16 juillet
Valeurs françaises	118,7
Valeurs étrangères	98,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	16 juillet	17 juillet
Indice général	218,9	219,6

TAUX DU MARCHE MONÉTAIRE
Effets privés du 18 juillet .... 9 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17 juillet	18 juillet
1 dollar (en yens)	237,63	236,20

BOURSE DE PARIS — Comptant — 17 JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	2 384
5 %	....	2 288
3 % amort. 45-54	71	2 885
Emp. 7 % 1973	7990	..
Emp. 8,80 % 77	120	1 350
9,80 % 78/93	98	0 161
8,80 % 78/86	98 32	5 256
10,80 % 79/94	100 40	9 380
13,25 % 80/90	106 30	1 634
13,80 % 80/87	106 32	10 397
13,80 % 81/89	108 90	6 957
16,75 % 81/87	111 50	14 272
16,20 % 82/90	118 60	8 255
16 % juin 82	119 42	1 710
E.D.F. 7,8 % 61	147	7 389
E.D.F. 14,5 % 80-92	106 20	1 788
Ch. France 3 %	161	..
CNB Bques janv. 82	102 41	0 516
CNB Paribas	103 55	0 516
CNB Suez	103 55	0 516
CNI janv. 82	102 40	0 516

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	161	161
A.G.F. (St Cent.)	1820	1855
Amrep	51	49
André Roudière	280	278
Applic. Hydraul.	372	375
Arbel	74 80	72
Artois	1560	1550
Avenir Publicité	1125	1100
Bain C. Monaco	356 20	353
Banania	460	465
Banque Hypoth. Eur.	359	355
B.G.I.	273	268 50
Blanzy-Ouest	498	453 70 o
B.N.P. Intercontin.	164	165
Bénédictine	2810	2851
Bon-Marché	251	250
Calif	567	573
Cambodge	345	345
C.A.M.E.	147 50	147 30
Campenon Bern.	188	189
Caout. Padang	509	....
Carbone-Lorraine	267	274
Caves Roquefort	1557	1557
C.E.G.Frig.	510	515
C.E.M.	50 50	50
Centen. Blanzy	970	968
Centrest (Ny)	129	129 20
Cerabati	44	43 10
C.F.C.	283	283
C.F.F. Ferrailles	357	365
C.F.S.	566	....
C.G.V.	290	290
Chambon (M.)	426	426
Chambourcy (M.)	1214	....
Champex (Ny)	128	128
C.I. Maritime	585	585
Citram (B)	190	190
Clause	725	725
Cofradel (Ly)	560	557
Cogifi	352 50	353
Comiphos	242	242
Comp. Lyon-Alem.	359	356 50
Concorde (La)	651 60	651
C.M.P.	13	....
Crédit (C.F.B.)	349	340
Créd. Gén. Ind.	580	579
Cr. Universel (Cie)	615	606
Crédrel	141 20	140 60
Darblay S.A.	406	....
Darty Act. d. p.	1215	1210
De Dietrich	542	531
Degremont	140 10	....
Delalande S.A.	900	931
Delmas-Vieilj. (Fin.)	785	785
Didot-Bottin	605	600
Dist. Indochine	1331	1335
Drag. Trav. Pub.	130 50	133
Duc-Lamothe	144	140
Eaux Bass. Vichy	1580	1600
Eaux Vittel	1250	1210
Economats Centre	526	545
Electro-Banque	330	329
Electro-Financ.	565	570
Elf-Antargaz	313	310
E.L.M. Leblanc	330	337
Enelfi-Bretagne	154 50	155
Entrepôts Paris	519	520
Epargne (B)	1190	1200 d
Escaut-Meuse	729	758
Europ. Accumul.	52 60	54
Eternit	1280	1300
Exor	1750	1820
Ferm. Vichy (Ly)	200	184 90 o
Finalens	179 80	180
FIPP	116	116 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Fnac	550	550
Focep (Chât. eau)	900	....
Foncière (Cie)	378	378
Fonc. Agache-W.	271	....
Fonc. Lyonnaise	2020	2020
Foncina	316	316
Forges Strasbourg	260 40	260 50
Forinter	1150	1150
Fougerolle	82 60	85
France I.A.R.D.	191 60	192
France (La)	2750	2792
From. Paul Renard	731	734
GAN	2980	3000
Gaumont	567	570
Gaz et Eaux	1715	1650
Gerty S.A.	412	410
Gér. Arm. Hold.	68 60	67
Gévelot	298 10	290
Gr. Fin. Constr.	282	283
Gds Moul. Corbeil	205	196 60 o
Gds Moul. Paris	481	481
Groupe Victoire	1690	1700
G. Transp. Ind.	188 10	188 50
H.G.P.	12060	12190
Hydroc. St-Denis	153	153
Immindo S.A.	311	311
Immivest	231	222
Immobail	420 20	420 20
Immobanque	680	685
Immob. Marseille	4160	4160
Immofice	435	430
Industrielle Cie	1690	1685
Invest. (Sté Cent.)	1200	1152 o
Jaeger	211	210
Lafitte-Bail	420	420
Lambert Frères	58	58 50
La Brosse-Dupont	280 50	300 50
Lille-Bonnières	402 60	395
Locabail Immob.	672	671
Loca-Expansion	297	291
Locafinancière	395	387
Locatel	280 50	282
Lordex (Ny)	155	148 80
Louvre	1060	1090
Machines Bull	43 80	45 60
Magasins Uniprix	159	162 50
Magnant S.A.	108	104 o
Maritimes Part.	192	189
Métal Déployé	396	400
M. H.	90	95 90
Mors	189 90	191 90
Naval Worms	175 10	175
Navig. (Nat. de)	121	117
Nicolas	465	474 30
Nobel Bozel	8 85	8 90
OPB Paribas	201 50	201 50
Optorg	155	153
Origny-Desvroise	162	161
Palais Nouveauté	483	484
Paris France	195 30	188 40
Paris-Orléans	175	176
Part. Fin. Gest. Im.	780	780
Pathé-Cinéma	....	....
Piles Wonder	800	800
Piper-Heidsieck	590	590
P.L.M.	178	179
Porcher	178	178
Providence S.A.	570	570
Publicis	1910	1915
Raff. Souf. R.	170	175
Révillon	474	455
Ricqlès-Zan	159	152 70 o
Rochefortaise S.A.	270 40	270 40
Rochette-Cenpa	42 50	42 50
Rosario (Fin.)	215	215
Rougier et Fils	80	79 90
Rousselot S.A.	....	....
Sacer	58	52 50 o
Saclor	27 60	28 70
SAFAA	284 70	....
Safic-Alcan	364	360
SAFT	760	791
Saunier-Duval	26	25
Saint-Raphaël	101	105
Salins du Midi	340	341
Santa-Fé	171 50	170 50
Satam	175	175
Savoisienne (M)	110	....
SCAC	244	244
Senelle Maubeuge	400 40	416 50
S.E.P. (M)	178 50	178 50
Serv. Equip. Véh.	36 20	36 20
Sicli	85 50	....
Sicotel	376	382
Sintra-Alcatel	575	575
Sinvim	161 20	161
Siph (Plant. Hévéas)	280	270
SMAC Acéroïd	110 40	110 40
Sté Générale (c. inv.)	587	587
Sofal financière	595	600
Soffo	239	235
Soficomi	652	652
S.O.F.I.P. (M)	97	96
Sofragi	869	869
Soudure Autog.	203	204 50
Sovabail	691	693

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Speichim	120	120
S.P.I.	550	550
Spie Batignolles	245	247
Stemi	450	455
Taittinger	1230	1221
Testut-Aequitas	520	534
Tour Eiffel	388	375
Ufiner S.M.D.	440	433
Ugimo	306	308
Ugine Gueugnon	71	72
Unibail	700	700
Unidel	142 50	140
U.A.P.	3600	3480
Union Brasseries	150	156
Un. Imm. France	368 80	370
Un. Ind. Crédit	605	620
Usinor	6 20	6 20
U.T.A.	780	784
Vicat	363 40	....
Virax	121 50	122
Waterman S.A.	447	457
Brass. du Maroc	141 40	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	450	....
Akzo	318	334
Alcan Alum	225	221
Algemene Bank	1335	1340
American Brands	615	615
Am. Petrofina	550	525
Arbed	245	....
Asturienne Mines	118	115
Bco Pop Espanol	105	104
Banque Ottomane	954	985
B. Régl. Internat.	30100	30000
Barlow Rand	55	55
Blyvoor	64	65
Bowater	31 50	....
Br. Lambert	310	305
Canadian-Pacific	380 20	390
Commerzbank	707	690
Dart. and Kraft	1040	1049
De Beers (port.)	48 50	....
Dow Chemical	323 50	326
Dresdner Bank	849	850
Finoutremer	235	....
Gér. Belgique	260 50	280 30
Gevaert	580	....
Glaxo	151	150
Goodyear	270	260 50
Grace and Co	388 50	....
Gulf Oil Canada	115 50	....
Hartebeest	45 05	47 50
Honeywell Inc.	580	570
Hoogoven	186	186
I. C. Industries	320	317
I.H.C. Caland N.V.	98	....
Int. Min. Chem	362	355
Johannesburg	998	....
Kubota	12 90	12 90
Latonia	253	250
Mannesmann	611	636
Marks-Spencer	16 70	17 10
Midland Bank Plc	49 10	51 90
Mineral-Ressourc.	78 50	75 10
Noranda	105	105
Olivetti	29	27 60
Pakhoed Holding	175	170 20
Pfizer Inc.	490	475
Pirelli	14 80	....
Procter Gamble	533	530
Ricoh Cy Ltd	35	33 50
Rolinco	194 70	193 50
Robeco	217	213 30
Rodamco	364	364
Shell fr. (port.)	88	....
S.K.F. Aktiebolag	231	240
Sperry Rand	470	467
Steel Cy of Can.	143	150
Stilfontein	79	80 05
Sud. Allumettes	220	188 o
Tenneco	401	....
Thorn EMI	52	47 o
Thyssen c. 1 000	280	330 d
Toray indust. inc	17 40	18 20
Vieille Montagne	871	880
Wagons-Lits	495	475
West Rand	42 50	43 90

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1905	1950
BAFIP	633	630
Calberson	333	334
Cap Gemini Sogeti	1038	1038
C. Equip. Elect.	289	294
C. Occid. Forestière	145	144
Dafsa	251	251 50
Dauphin O.T.A.	1900	1890
Elect. S. Dassault	811	818
Filipacchi	551	552
Guy Degrenne	699	701
Merlin Immobilier	346	348
Métallurg. Minière	220 10	227 50
M.M.B	400	385
Navale-Delmas	399	401
Om. Gest. Fin.	308	310
Petit Bateau	310	322
Petrofigaz	655	653
Pochet	1680	1680
Poron	310	301 50
S.C.G.P.M.	310	315
S.E.P.	799	814
Sofibus	225	223
Sovac	900	910

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bone	295	....
Cochery	59	59
Coparex	482	472
Hydro-Energie	282	281
Rorento N.V.	127 40	129 70
S.P.R.	140	140
Thann et Mulhouse	111	....
Ufiner	340	342

SICAV 17/7

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A. A. A.	517 19	504 58	Fructivar	69568 42	69394 93	Placement	[illegible]	[illegible]
Actions France	291 55	278 33	Fructi-Première	11108 54	10944 37	P.M.E. St-H	[illegible]	[illegible]
Actions-Investiss.	276 01	263 49	Gestilion	56127 30	55987 33	Prév'Associ	[illegible]	[illegible]
Actions sélectives	413 01	394 28	Gestion Associations	119 89	116 97	Province In	[illegible]	[illegible]
Aedificandi	444 90	424 73	Gestion Mobilière	571 04	545 15	Rentacic	[illegible]	[illegible]
A.G.F. 5000	307 01	293 09	Gest. Rendement	463 63	442 61	Revenus T	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1604	4,5 % 1973	1596	1606	1606	+ 0 62
1031	B.N.P.	1036	1035	1035	– 0 09
970	C.C.F.	985	986	986	+ 0 10
4238	C.N.E. 3 %	4065	4230	4245	+ 4 42
1510	Electricité T.P.	1480	1461	1470	– 0 67
1070	Renault T.P.	1039	1035	1035	– 0 38
1678	Rhone-Poul. T.P.	1663	1664	1664	+ 0 06
1273	St-Gobain T.P.	1130	1130	1130	....
1270	Thomson T.P.	1286	1285	1285	– 0 07
295	Accor	288 50	288 50	288 50	....
650	Agence Havas	655	652	652	– 0 45
670	Air Liquide	597	599	599	+ 0 33
800	Als. Superm.	796	796	796	....
148	A.L.S.P.I.	148 90	148 50	147	– 1 27
305	Alsthom-Atl.	292	291 50	291 50	– 0 17
980	Arjom. Prioux	970	976	976	+ 0 61
90	Assedat-Rey	76	76	76	....
930	Aux. Entrepr.	1000	1000	1000	....
1360	Av. Dass.-Br.	1200	1210	1200	....
380	Bail-Equipem.	372	367	367	– 1 34
800	Bail-Investiss.	814	839	839	+ 3 07
840	Cie Bancaire	828	823	823	– 0 79
295	Bazar H.-V.	302 80	301	301	– 0 58
285	Béghin-Say	282	282 50	283	+ 0 38
316	Berger	339	330	330	– 2 65
535	Bic	531	532	532	+ 0 18
550	B.I.S.	596	593	593	– 0 50
1350	Biscuit (Géné.)	1310	1315	1315	+ 0 38
1930	Bongrain S.A.	1850	1850	1850	....
820	Bouygues	771	780	780	+ 1 16
2520	B.S.N.	2425	2427	2427	+ 0 08
2180	Carrefour	2115	2150	2150	+ 1 65
900	Casino	940	935	935	– 0 53
800	Cedis	730	738	738	+ 1 09
600	Cetelem	599	600	600	+ 0 16
1000	C.F.A.O.	952	965	965	+ 1 36
180	C.F.D.E.	173 20	180	179 50	+ 3 63
800	C.G.I.P.	774	778	778	+ 0 51
840	Carnaud	754	756	756	+ 0 26
650	Chargeurs S.A.	645	640	640	– 0 77
49	Chiers-Châtill.	45 30	45 15	45 80	+ 1 10
350	Ciments franç.	328	335	335	+ 2 13
1270	C.I.T. Alcatel	1220	1225	1225	+ 0 40
516	Club Méditerr.	549	550	547	– 0 36
139	Codetel	140	140	140	....
295	Cofimeg	289	293	293	+ 1 38
295	Coles	240	252	250	+ 4 16
183	Compt. Entrepr.	174 90	168	168 50	– 3 65
450	Compt. Mod.	325	325	325	....
875	Créd. Foncier	815	810	810	– 0 61
305	Crédit F. Imm.	300 10	305	304	+ 1 29
735	Crédit Nat.	718	718	718	....
250	Crouzet	229 50	236	237	+ 3 26
2010	Damart-Servip	1963	1950	1950	– 0 66
1480	Darty	1495	1451	1451	– 2 94
205	Dév. Rég. P.d.C	204	205	205	+ 0 49
1210	Docks France	1191	1200	1199	+ 0 67
270	D.M.C.	250 10	250 10	250 50	+ 0 15
625	Dumez	684	687	687	+ 0 43
690	Eaux (Gén.)	642	651	651	+ 1 40
5600	Ecco	1345	1349	1349	+ 0 29

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
210	Elf-Aquitaine	190 80	190	191 50	+ 0 36
205	– (certific.)	194	187	187	– 3 60
1530	Epeda-B-Faure	1300	1321	1321	+ 1 61
2420	Essilor	2344	2342	2342	– 0 08
520	Esso S.A.F.	466	458	458	– 1 71
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
250	Opfi-Paribas	246	241	241	– 1 63
2510	Oréal (L')	2446	2450	2460	+ 0 16
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
225	Valéo	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
112	Vallourec	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
425	Ford Motors	392	396 90	397 20	+ 1 32
255	Free State	228 50	231	232	+ 1 53
152	Gencor	150	150	151	+ 0 66
285	Gén. Belgique	280 50	280 30	280 30	– 0 07
585	Gén. Electr.	562	572	572	+ 1 77
680	Gén. Motors	616	625	625	+ 1 46
66	Goldfields	62 60	64 60	65 20	+ 4 15
35	GdMetropolitain	35 70	36 30	36 30	+ 1 68
133	Harmony	119	123 10	124 50	+ 4 62
27	Hitachi	26 35	27 30	27 15	+ 3 03
725	Hoechst Akt.	690	695	695	+ 0 72

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
149	Sony	146 90	151 50	151 50	+ 3 13
171	T.D.K.	163 50	165 40	165 40	+ 1 16
13 50	Toshiba Corp.	14	13 65	13 75	– 1 78
980	Unilever	972	992	992	+ 2 05
395	Unit. Techn.	398	403	403	+ 1 25
880	Vaal Reefs	819	836	838	+ 2 31
250	Volvo	262	265	264 50	+ 0 95
440	West Deep	406	406	411	+ 0 73
295	West Hold.	270 50	287	287	+ 6 09
485	Xerox Corp.	498 90	498	498	– 0 18
1 70	Zambia Corp.	1 77	1 76	1 76	– 0 56

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 757	8 631	8 300	8 950
ECU	6 837	6 842	....	....
Allemagne (100 DM)	303 720	303 500	293	313
Belgique (100 F)	15 091	15 095	14 500	15 400
Pays-Bas (100 fl.)	269 920	270 100	260	280
Danemark (100 krd)	84 520	84 300	80	88
Norvège (100 k)	104 690	104 500	102	109
Grande-Bretagne (£ 1)	12 177	12 216	11 850	12 600
Grèce (100 drachmes)	6 752	6 732	6 100	7 600
Italie (1 000 lires)	4 681	4 687	4 500	5
Suisse (100 fr.)	365 600	367	3 540	3 750
Suède (100 krs)	104 110	103 680	100	107
Autriche (100 sch)	43 240	43 220	42 400	44 400
Espagne (100 pes.)	5 268	5 265	5 100	5 650
Portugal (100 esc.)	5 240	5 205	5 200	6
Canada ($ can 1)	6 486	6 405	6 150	6 600
Japon (100 yens)	3 686	3 662	3 520	3 720

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/7
Or fin (kilo en barre)	89400	89900
Or fin (en lingot)	89650	90050
Pièce française (20 fr)	563	565
Pièce française (10 fr)	415	.....
Pièce suisse (20 fr)	531	532
Pièce latine (20 fr)	518	520
Souverain	651	656
Pièce de 20 dollars	3885	3905
Pièce de 10 dollars	2240	2170
Pièce de 5 dollars	1400	....
Pièce de 50 pesos	3430	3445
Pièce de 10 florins	540	545

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 18 juillet 1985 a été tiré à 431 083 exemplaires

A B C D F G H

LA RÉFORME DES CAISSES D'ÉPARGNE

La décentralisation financière est en marche

La création de vingt et une sociétés régionales de financement (SOREFI), effectuée entre le 10 juin et le 11 juillet 1985, marque une étape essentielle dans la réforme des Caisses d'épargne du réseau de l'Ecureuil, prévue par la loi du 1er juillet 1983.

Ces vingt et une SOREFI, dont le capital est détenu, à part égale, par la Caisse des dépôts et les Caisses d'épargne de chaque région, sont des sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance. Agréées, le 17 juin 1985, par le comité des établissements de crédit comme « sociétés financières », et soumises à ce titre à la réglementation commune des établissements bancaires, elles ont un triple rôle : assurer la représentation régionale des Caisses d'épargne ; organiser et gérer les services communs, existants ou à créer, notamment les centres informatiques régionaux ; enfin, faire fonctionner un circuit « court » de financement régional, qui se substituera au circuit « long » actuellement existant (centralisation des fonds recueillis à la Caisse des dépôts et délivrance de prêts par cette dernière). Les SOREFI pourraient consentir des prêts directs à des collectivités territoriales ou à des organismes spécialisés (telles les SDR) pour le financement d'investissements de caractère régional.

A cet effet, dès cette année, la Caisse des dépôts va transférer aux SOREFI la gestion et l'emploi des fonds collectés par les Caisses d'épargne de l'Ecureuil sur les comptes chèques, l'épargne logement, le livret B, les comptes à terme, les bons d'épargne, les emprunts obligataires lancés sur le marché, etc. En 1985, ce transfert portera sur plus de 100 milliards de francs. La Caisse des dépôts, toutefois, continuera à recueillir la majeure partie de l'épargne liquide fiscalement aidée : livrets A de l'Ecureuil, livrets d'épargne populaire, CODEVI, dont elle assurera, comme par le passé, la gestion et l'emploi. A titre d'exemple, le montant des dépôts sur les livrets A dépasse 400 milliards de francs.

La réforme qui vient d'entrer en vigueur a pour objectif de « *constituer un réseau* », ont rappelé MM. Lion, directeur général de la Caisse des dépôts, et Thiolon, administrateur unique du Centre national des Caisses d'épargne. « *Au delà d'une solidité financière très forte, il faut que les caisses sécrètent suffisamment de bénéfices pour financer leur reconversion et leur diversification vers des produits bancaires.* » Le mot est lâché : reconversion et diversification. Cela veut dire que les Caisses d'épargne, dont les privilèges anciens sont battus en brèche et menacés par la banalisation des nouveaux produits, délivrés par tous les réseaux comme le sont les CODEVI et les livrets d'épargne populaire, vont devoir affronter davantage la concurrence. Cela veut dire, également, selon M. Thiolon, qu'un « *certain regroupement se fera tout naturellement* », le nombre de 440 caisses pouvant, éventuellement, revenir à 300, avec des moyens renforcés en personnel plus qualifié et en informatique, pour offrir les mêmes produits bancaires que tout le monde.

F.R.

REPRISE DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE EN JUIN selon la Banque de France

Une légère reprise de l'activité industrielle a été notée en juin après le palier observé le mois précédent, signale la Banque de France dans son enquête mensuelle publiée le 17 juillet.

Faible dans les industries agro-alimentaires et en stagnation dans le secteur de l'automobile, la production s'est redressée dans les biens d'équipement professionnels. Elle s'est fortement accrue dans les industries de biens intermédiaires et de biens de consommation. On note, à cet égard, que l'évolution des commandes passées par le négoce est restée bien orientée, notamment en ce qui concerne les biens destinés aux ménages.

Enfin, souligne la Banque de France, la demande a marqué des progrès beaucoup plus nets sur le marché intérieur qu'à l'exportation. Les échanges inter-industriels ont continué de se développer.

Sur le vif

Lune de miel

Vous connaissez Jean-Michel Baylet ? Mais si, l'ancien président du MRG. Maintenant il est secrétaire d'État aux affaires étrangères. C'est le fils de la patronne. La patronne de *la Dépêche de Toulouse.* D'où son surnom : le veau sous la mère. Il paraît qu'il s'embête au Quai. Au début il s'est activé pour piquer le bureau du secrétaire général, mais depuis que c'est fait... On ne lui confie rien. C'est un boulimique, Dumas. Il garde tout pour lui. Il ne délègue pas. A peine s'il laisse Mme Lalumière faire ses courses – pinard, beurre, lait en poudre – au Marché commun.

Alors là, toutes nos félicitations, il vient de se marier, Baylet. J'ai vu sa photo, il est plutôt beau gosse. Et on va lui faire une fleur. On lui offre un fabuleux voyage de noces dans le Pacifique. Qui, on ? Ben, vous, moi. On s'est tous cotisés. On n'a pas lésiné. Ce sera vraiment super. Il va pouvoir ramener de ces diapos ! Il sera accompagné d'une quinzaine de personnes, une suite quoi. Partir à deux comme ça, ça aurait eu l'air de quoi ?

Première escale : Nouméa. Deux jours après : Vanuatu, où il sera reçu par le premier ministre. Ensuite, en Papouasie, ce sera encore mieux. Il va pouvoir présenter sa jeune épouse au chef du gouvernement en personne. Puis Fidji. Et attendez, c'est pas fini, il va à l'île de Tonga. Et là, il sera reçu par le roi Malitoa Tunumafili II. Il est énorme ce roi, aussi gros que son pays est petit. D'ailleurs il ne se déplace qu'avec son trône, un trône colossal. Un trône de cette taille-là, nous, on pourrait y asseoir quatre de nos secrétaires d'État. A l'aise.

CLAUDE SARRAUTE.

M. Ardant cesse ses fonctions d'administrateur de l'Institut du monde arabe

M. Philippe Ardant a quitté le mercredi 17 juillet ses fonctions d'administrateur de l'Institut du monde arabe (IMA), après avoir été mis en minorité au sein du conseil d'administration de cet institut. M. Ardant a déclaré que le gouvernement français avait fait savoir aux membres du conseil d'administration de l'IMA qu'il lui retirait sa confiance et qu'il devait renoncer à son mandat. A la suite d'un vote du conseil d'administration, M. Ardant a cessé ses fonctions mercredi matin.

Selon M. Ardant, le ministre des relations extérieures lui avait indiqué par lettre, le 11 juillet, que le gouvernement français *« lui retirait sa confiance et son mandat d'administrateur de l'IMA »* et le priait de démissionner, ce qu'il avait refusé de faire.

La démission de M. Philippe Ardant met peut-être un point final à l'épreuve de force qui l'opposait depuis quelques mois au gouvernement mais ne résout pas pour autant la crise morale et financière qui secoue l'Institut du monde arabe, fondation de droit privé qui bénéficie des dons de l'Etat français et des Etats arabes.

M. Ardant, qui avait eu les faveurs du pouvoir pour son élection sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, avait été reconduit dans ses fonctions après la victoire de la gauche pour un second mandat de trois ans, qui devait se terminer en 1986. Professeur de droit à Paris-II (Assas), il a fait preuve d'un grand dynamisme pour assurer le démarrage de l'institut et la construction de son siège, quai Saint-Bernard, qui devrait être inauguré fin 1986 ou début 1987, en fonction des possibilités budgétaires.

M. Ardant n'a pas démérité dans ses fonctions mais plusieurs membres du conseil d'administration, dont des ambassadeurs arabes, lui reprochaient d'avoir une attitude cassante, de ne pas connaître le monde arabe et d'avoir recruté certains collaborateurs dont les compétences n'étaient pas évidentes.

Estimant qu'ils ne jouaient pas le rôle qui leur revenait et qu'ils étaient insuffisamment consultés, les représentants de plusieurs Etats arabes membres ont ouvert une crise en janvier dernier en demandant une révision des statuts et en suspendant leurs versements.

Au printemps, le gouvernement socialiste a envisagé de nommer à la présidence de l'institut M. Guidoni, qui allait terminer sa mission d'ambassadeur en Espagne (que lui avait confiée le président Mitterrand) et qui n'était pas sûr de retrouver son siège de député.

Cette solution a néanmoins été accueillie avec réserve par la partie arabe, qui estime que, pas plus que son prédécesseur, M. Guidoni ne connaît le monde arabe ni n'en est connu

D'autre noms ont alors circulé. Pour faciliter une démission discrète, un poste de recteur d'université a alors été proposé à M. Ardant, qui l'a refusé, de sorte que le gouvernement a été conduit à lui retirer publiquement sa confiance.

Au Koweït

Le Parlement suspend son aide financière aux pays arabes dits « de la confrontation avec Israël »

Koweït (*AFP*). – L'Assemblée nationale koweïtienne a décidé, mercredi 17 juillet, de suspendre l'assistance financière accordée depuis 1978 par le Koweït aux pays arabes dits « de la confrontation avec Israël ».

Cette assistance, fixée à l'origine à 560 millions de dollars par an, avait été réduite en 1984, par suite de la baisse des revenus due à la crise pétrolière, à environ 330 millions de dollars par an et allait, en vertu des résolutions du sommet arabe de Bagdad de 1978, à la Syrie, à la Jordanie et à l'OLP. Le Koweït accordait à lui seul à la Syrie une aide évaluée à 175 millions de dollars par an.

La réticence du Koweït à continuer à verser cette aide s'était manifestée en juin dernier, à la suite d'une manifestation devant l'ambassade du Koweït à Damas.

Le président de l'Assemblée nationale, M. Ahmed Al Saadoun, a fait valoir que cette aide ne se justifiait plus dans la mesure où les pays bénéficiaires *« n'affrontaient pas l'ennemi sioniste dans les territoires occupés »*.

Il a estimé que les *« massacres dans les camps palestiniens à Beyrouth avaient été perpétrés grâce à cette assistance financière arabe qui devait, en principe, être accordée aux pays de la confrontation »*. Il avait accusé, le mois dernier, la Syrie de soutenir les milices chiites d'Amal dans leurs combats contre les camps palestiniens.

Les attentats survenus au Koweït – tentative d'assassinat de l'émir, le 25 mai dernier, à la voiture piégée, puis les deux attentats à l'explosif qui ont fait huit morts et quatre-vingt-neuf blessés jeudi dernier – ont renforcé la ligne dure manifestée au sein du Parlement. La commission financière et économique de l'Assemblée nationale avait recommandé la semaine dernière la suppression de cette assistance en invoquant notamment le fait que les autres Etats arabes qui avaient pris un engagement similaire n'honoraient pas leurs promesses d'aide financière.

Le Parlement koweïtien a cependant décidé d'augmenter de plus de 80 % l'assistance accordée aux *« pays amis »* arabes et étrangers, qui passera à 500 millions de dollars par an au total.

La mort de Diego Giacometti

Le sculpteur Diego Giacometti est mort à Paris le 17 juillet, d'un arrêt cardiaque, huit jours après une opération de la cataracte. Frère d'Alberto Giacometti, il avait été son premier modèle masculin. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Le sculpteur modèle

Né en 1902 à Stampa, en Suisse (près de la frontière italienne), Diego Giacometti vint rejoindre son frère, d'un an plus âgé que lui, à Paris, en 1925. Il s'installa d'abord dans l'atelier d'Alberto, où il couchait dans la soupente.

Leur père, Giovanni Giacometti était peintre, un bon impressionniste. Diego et Alberto étaient sculpteurs. Ils ne se quittèrent que rarement, habitant l'un près de l'autre. Inlassablement, Alberto, qui devait disparaître en 1966, reprenait pour modèle la figure grave de Diego.

Ils travaillèrent ensemble en 1926 pour le décorateur Michel Franck, qui leur avait demandé des modèles de lampes et d'appliques : figures de femmes devenues lampadaires et qui atteignent aujourd'hui des prix records dans les ventes.

Diego Giacometti avait un tempérament original. Grand artiste, il poursuivit son travail de décorateur-sculpteur : tables et fauteuils de bronze aux motifs zoomorphes : lézards, colombes ou rongeurs courant dans les feuillages des montants. De ces œuvres, le grand public pourra d'ailleurs avoir bientôt un aperçu puisque le musée Picasso, qui doit ouvrir le 23 septembre à l'hôtel Salé, lui avait commandé des luminaires et des sièges.

En 1982, Diego Giacometti avait préfacé l'ouvrage de James Lord – autre modèle d'Alberto – Un portrait par Giacometti *(Editions Mazarine).*

Empêché de « couvrir » le sommet de l'OUA

JACQUES DE BARRIN EST REFOULÉ PAR LES AUTORITÉS ÉTHIOPIENNES

Jacques de Barrin, envoyé spécial du *Monde* à Addis-Abeba à l'occasion du vingt et unième sommet de l'Organisation de l'unité africaine, a été interpellé mardi 16 juillet, vers midi, à son arrivée à l'aéroport de la capitale éthiopienne par les services de police. Notre collaborateur, correspondant du *Monde* pour l'Afrique orientale, avec résidence à Nairobi, a été retenu vingt-quatre heures durant dans les locaux de l'aéroport, jusqu'à ce mercredi en fin de matinée, où il a été contraint de prendre un avion pour Nairobi.

A Addis-Abeba, on indique que Jacques de Barrin n'a pas été autorisé à « couvrir » le sommet de l'OUA parce qu'il ne possédait pas de visa éthiopien. L'attaché de presse de l'ambassade de France a pu s'entretenir à l'aéroport avec notre envoyé spécial.

La raison invoquée – l'absence de visa – ne saurait être retenue : en mai dernier, lors d'un précédent séjour en Ethiopie, Jacques de Barrin avait pris la précaution de se faire accréditer à la fois auprès du ministère éthiopien de l'information et des autorités responsables de l'OUA. De plus, la pratique courante pour les sommets de l'organisation africaine est de délivrer des visas aux envoyés spéciaux de la presse internationale à leur arrivée à l'aéroport d'Addis-Abeba, où se trouve un bureau de l'OUA.

Nous protestons contre la mesure discriminatoire qui frappe notre collaborateur et, à travers lui, ceux qui s'efforcent d'informer sur les activités de l'organisation africaine. Celle-ci ne devrait pas avoir à souffrir du fait que son siège se trouve à Addis-Abeba.

D.V.

UN ANCIEN HARKI PORTE PLAINTE POUR BRUTALITÉS POLICIÈRES

(De notre correspondant.)

Nice. – Un ancien harki de nationalité française, M. Tayeb Bensoltane, qui exploite, depuis vingt-trois ans à Nice, un restaurant Le Mascara a porté plainte contre des policiers qui, dans la nuit du 13 au 14 juillet, l'ont frappé parce que, assure-t-il, à 1 h 30 des clients achevaient de dîner chez lui en faisant sans doute un peu trop de bruit.

Selon l'avocat du plaignant, Me Baudoux, les policiers à qui M. Bensoltane aurait dit : *« Je fermerai sitôt mes clients partis, vous savez le 14 juillet, c'est un peu ma fête aussi »*, ont brutalisé le restaurateur, proférant des propos injurieux à caractère raciste.

M. Bensoltane est un ancien combattant de l'armée française, blessé de guerre, titulaire de nombreuses décorations. Son fils Benkadda, dit Pascal, a dû s'enfuir, selon Me Baudoux, pour échapper à la violence des policiers. M. Bensoltane a reçu des soins à l'hôpital pour des plaies à la tête, à la face et une fracture d'une côte.

A la direction des polices urbaines, on confirme que des gardiens de la paix avaient été envoyés sur place pour mettre fin au tapage nocturne. *« Il y a eu des violences »*, a déclaré le contrôleur Chatelain, directeur départemental des polices urbaines, *« dans des circonstances qui n'ont pas été clairement établies »*. Deux policiers ont été blessés, dont l'un à la nuque à la suite d'un jet de bouteille. Le parquet a été saisi.

***Le fils de M. Bensoltane*, qui est l'objet d'une plainte pour rebellion et coups et blessures à agents de la force publique, a comparu devant le tribunal correctionnel, qui a ordonné sa mise en liberté et reporté son jugement à la fin de l'année.**

MICHEL VIVÈS.

VITESSE MINIMALE SUR AUTOROUTE

Pas de répression systématique du non-respect des 80 km/h

A partir du 1er août, les conducteurs empruntant la voie la plus à gauche sur une autoroute ne pourront circuler à une vitesse inférieure à 80 km/h (*le Monde* du 17 juillet). Cette règle ne sera impérative que de jour, sur terrain plat et lorsque la circulation et les conditions atmosphériques permettront une bonne visibilité et une adhérence correcte. Le conseil des ministres a adopté, le 17 juillet, cette mesure qui modifie les articles R 10 et R 11 du Code de la route.

En théorie, les contrevenants à la nouvelle règle seront passibles d'une amende de 150 francs à 300 francs. Toutefois, M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme du logement et des transports, qui a fait élaborer le nouveau règlement, ne souhaite pas de répression particulière : *« Nous n'allons pas placer des radars sur les autoroutes pour sanctionner les conducteurs trop lents*, a-t-il déclaré. *Il s'agit, en fait, d'homogénéiser le trafic en évitant des ralentissements générateurs de collision en chaîne. 15 % des accidents enregistrés sur autoroute sont dûs à des ralentissements qui se sont traduits par des chocs arrière. »* Selon un sondage réalisé en décembre 1984 par la SOFRES, 74 % des personnes interrogées jugeaient qu'une vitesse minimale sur autoroute était une bonne idée.

D'autre part, le conseil des ministres a demandé aux forces de l'ordre de verbaliser, cet été, en priorité, les comportements dangereux (franchissement de lignes jaunes), le non-respect des limitations de vitesse et le non-respect des feux et des stops.

● *45 000 peaux de caïman saisies au Brésil.* – Quelque 9 tonnes de peaux de caïman emballées dans 89 caisses – soit l'équivalent de 45 000 animaux – ont été saisies la semaine dernière dans le port de Rio-de-Janeiro. Ces peaux, en provenance de Bolivie, devaient être livrées à l'Espagne. C'est la prise la plus importante depuis l'entrée en vigueur, il y a dix ans, de la Convention du commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES), dite convention de Washington, qui établit la liste des animaux dont le commerce est interdit ou réglementé. – *(AP)*

● *Le meurtrier d'un cambrioleur remis en liberté à Auxerre.* – M. Jean Gary, le commerçant d'Auxerre (Yonne), qui avait tué un cambrioleur, a été remis en liberté. Dimanche 14 juillet, M. Gary, garagiste, avait surpris un forain, Serge Lancesseur, en train de dérober une moto dans son magasin (*le Monde* du 16 juillet). Il avait tiré sur lui, le blessant mortellement. Le lendemain, il était inculpé d'homicide volontaire et écroué. Le juge d'instruction, Mlle Thouvier, l'a fait remettre en liberté, mercredi 17 juillet, après la reconstitution. M. Gary reste inculpé.

● *Un deuxième tronçon de la Grande Muraille de Chine bientôt ouvert au public.* – Les milliers de touristes qui se rendent en Chine pourront, à compter du 1er octobre prochain, visiter un deuxième tronçon de la Grande Muraille, l'un des plus célèbres sites de ce pays. Jusqu'à présent, seul le tronçon de Badaling, à environ 80 km au nord de Pékin, était accessible au public. – *(AFP.)*